CORPUS DU SNUipp-FSU

Ce document est une compilation par thème de l'essentiel des mandats du SNUIPP-FSU depuis sa création. Complété après chaque congrès, il doit permettre de faciliter la recherche des mandats sur un thème donné. C'est un outil de travail pour les militants mais il ne remplace pas la lecture des mandats votés en congrès, qui sont les seuls textes de référence.

Les congrès du SNUipp-FSU :

1993 : Aubagne (congrès fondateur)
1994 : Lamoura
1995 : Vault en Velin
1998 : Lille
2001 : Tours
2004 : Seignosse
2007 : Nevers
2010 : Brive
2013 : Saint Malo
2016 : Rodez

Table des matières

(cliquer sur le thème choisi)

Action sociale 7

Carrière et salaire 8

Collège 9

CHSCT 10

Congés et autorisations d'absence 12

Congé de maternité, paternité et parental 12

Autorisations d'absence 12

Culture commune 13

Difficulté scolaire 13

Direction d'école 15

Discriminations 18

Dispositifs et structures d'adaptation scolaire 19

Droits des enfants 21

Gens du voyage, familles Roms : 21

Droit des parents, des femmes et avantages familiaux 21

Droits syndicaux 22

Ecole rurale 24

Education prioritaire 25

Effectifs par classe 28

Egalité entre les hommes et les femmes 28

Elections professionnelles 29

Enseignant-es concepteurs et conceptrices 29

Enseignants hors de France 30
Enseignants non-titulaires 31
Etablissements et services 31
Evaluation des élèves 32
Evaluation des enseignants 33
Extrême droite 34
Fichage 34
Fin de carrière (salaires et) 35
CPA : 35
Pénibilité : 36
Validation des années d'étude : 36
RAFP : 36
Financement de l'école 36
Fonctionnement du système éducatif et de l'école 38
Le système éducatif 38
Continuité du Service Public d'Éducation 38
Fonctionnement de l'école 39
Formateurs du premier degré 39
Formation continue 40
Formation initiale 42
Démocratisation de l'accès au métier 43
Assurer les besoins de recrutement 43
Concours de recrutement 44
Rôle et place des IUFM / ESPE 44
Masterisation des enseignants 45
Contenu de la formation 45
Stages 46
Titularisation des stagiaires 47
Entrée dans le métier 47
Pour une autre Réforme : 47
Formation spécialisée 47
Formation tout au long de la vie 48
Frais de déplacement 49
Frais professionnels 49

Gestion institutionnelle 49
Immigration 49
RESF : 50
Indemnitaire 51
Instances paritaires 52
Intégration des instituteurs dans le corps des PE 52
Mesures d'assimilation 53
Logement de fonction 53
Laïcité 54
Langues et cultures régionales 55
Langues vivantes 56
LGBT 56
LOLF 56
Maternelle 57
Mobilité géographique 58
Mobilité professionnelle 59
Obligations de service 60
Outre-mer 61
PEGC 62
Petite enfance 63
Personnels en difficultés 63
Personnels malades ou en situation de handicap 64
Personnels non enseignants 65
Aides éducateurs et assistants d'éducation 65
Personnels accompagnants les élèves en situation de handicap 66
EVS 68
Aide à la direction et au fonctionnement de l'école 69
Contractuels pour l'enseignement des LV 69
Médecine scolaire 69
Plus de maîtres que de classes 69
Politiques sécuritaires 70
Pré-rentrée 71
Programmes scolaires et cycles 71

Psychologues scolaires ... 73
RASED ... 74
Hétérogénéité des élèves ... 75
Relations entre l'école et ses partenaires ... 75
Les parents d'élèves et leurs délégué-es ... 75
Associations laïques ... 75
Dispositifs périscolaires et les projets éducatifs de territoire ... 76
Remplacement des maîtres ... 76
Retraites ... 77
Retraités ... 79
Réussite de tous ... 80
Revalorisation des salaires ... 81
Rythmes scolaires ... 81
Santé et aide sociale aux élèves ... 82
Santé et aide sociale aux enseignants ... 83
Scolarisation des élèves en situation de handicap ... 83
Dispositifs et structures ... 84
Réussir la scolarisation des élèves en situation de handicap ... 85
L'école inclusive ... 86
Sectorisation ... 87
Syndicalisme ... 87
Renouvellement et place des femmes ... 87
Fonctionnement ... 89
Syndicalisme de proximité ... 90
Le SNUipp dans la FSU ... 91
L'unité syndicale et l'avenir du syndicalisme ... 91
Réalité professionnelle ... 92
Communication ... 93
Retraités ... 95
Formation ... 95
Syndicalisation ... 96
Politique sécuritaire et répression des militants ... 97
Syndicalisme et mondialisation ... 97
Le SNUipp et le mouvement syndical international ... 98

En Europe 99
Forums sociaux 100
Répondre aux enjeux de la crise écologique, financière et économique 100
Développement d'actions de solidarité internationale 100
Droit syndical international 100
Vers un développement raisonné 101
Temps de travail *101*
Temps partiel *102*

Action sociale

Tours : souligne la nécessité de mettre en place un dispositif social qui prenne réellement en compte les aspirations des collègues et d'engager des négociations sur :

- La mise en place d'un dispositif assurant une réelle médecine du travail et de prévention pour les personnels incluant des contrôles médicaux systématiques et réguliers ; en conformité avec le code du travail (**Seignosse)** et les moyens nécessaires à sa mise en place **(Nevers)** ;
- La reconnaissance et l'extension de la liste des maladies professionnelles telles que notamment celles liées à l'exercice de notre métier ;
- La mise en place de structures de suivi des personnels en difficulté pour favoriser la poursuite d'une activité professionnelle ;
- Le développement des crédits et les dispositifs d'action sociale qui doivent être placés sous le contrôle paritaire.

Seignosse : le SNUipp revendique le doublement des crédits d'action sociale du budget de l'Éducation nationale, pour que les crédits d'action sociale représentent, à terme, 3 % de la masse salariale.

Nevers : le SNUipp exige également plus de transparence dans la gestion de l'action sociale en renforçant le fonctionnement des instances. Il demande une information systématique des personnels actifs et retraités concernant leurs droits sociaux.

Pour les personnels du 1er degré, le SNUipp revendique une aide à l'installation pour tous les PE de type AIP ville et de nouveaux droits au logement. Les précaires de l'EN doivent avoir accès à l'action sociale.

Le SNUipp exige que tous les collègues qui en font la demande puissent accéder aux cellules d'écoute mises en place notamment dans le cadre de la convention PAS, sans incidence avec la hiérarchie.

Brive, le SNUipp estime que l'action sociale est particulièrement insuffisante tant au plan interministériel qu'à l'Education Nationale. Il revendique l'augmentation du budget, l'élargissement et le développement de l'action sociale (logement, petite enfance, restauration, vacances, culture, loisirs,...) envers tous les personnels, indépendamment de leur statut.

Il exige que les moyens nécessaires soient mis en place pour que les personnels qui en font la demande puissent se loger et faire garder leur enfant.

Il dénonce l'exclusion des retraités de l'action sociale interministérielle. Il demande le rétablissement de l'aide-ménagère à domicile pour les agents retraités de l'Etat.

St Malo : distincte de la rémunération, l'action sociale ne doit pas être instrumentalisée comme outil de GRH.

Une meilleure exploitation du contingent fonctionnaire du logement social doit se conjuguer avec des mesures complémentaires.

Le SNUipp revendique une politique ambitieuse et une information accessible et systématique par l'employeur en direction des personnels actifs et retraités et l'augmentation des moyens humains pour la mise en œuvre de l'action sociale.

La rénovation des instances de l'action sociale ouvre un champ nouveau d'action syndicale. Le SNUipp-FSU défend l'échelon départemental de proximité qu'est la CDAS. Le rôle des délégués du personnel est renforcé, y compris pour le suivi des crédits. La question d'une gestion directe, sortant du cadre consultatif, est posée par certains. Le SNUipp-FSU doit se saisir du débat sur l'évolution des structures de l'action sociale.

Le SNUipp-FSU doit investir ce champ, former des délégués du personnel et revendiquer du temps afin qu'ils puissent pleinement siéger dans toutes les commissions d'actions sociales ministérielles (CDAS, CAAS, CNAS) et interministérielles (SRIAS, CIAS).

L'information syndicale des personnels sur l'action sociale (droits actuels et revendications du SNUipp-FSU) doit être développée de manière multiforme et régulière : stages, forums, 4 pages, rubrique FSC et sites....

Rodez : L'application des textes de rénovation obtenue en 2013, doit être effective partout. Du temps et une formation des membres doivent permettre un meilleur fonctionnement de ces instances. L'action sociale ministérielle ne peut se limiter à un complément de l'action sociale interministérielle dont l'échelon départemental est une nécessité. Elle doit se donner les moyens de répondre aux spécificités des métiers et permettre aux personnels les plus précaires actuellement exclus d'en bénéficier.

Le SNUipp-FSU revendique le développement de l'action sociale, de son budget et des moyens de sa mise en oeuvre dans notre ministère, car il s'agit de droits généraux des salarié-es dont les personnels sont privés : garde d'enfants, logement, restauration, loisirs, situations difficiles…

Il est nécessaire de renforcer les services sociaux et de recruter des assistant-es de service social pour favoriser la proximité avec la profession.
Le SNUipp-FSU accentuera la communication sur les droits des personnels consacrée à l'action sociale (site, publications, instances…). Il affinera ses mandats en matière d'action sociale après avoir mené la réflexion avec les personnels, afin que ceux-ci puissent se les approprier et conquérir de nouveaux droits. Enfin, dans le cadre fédéral, il portera la problématique de l'évolution structurelle de l'action sociale.

Carrière et salaire

Aubagne : Reconstruction de la grille
- Maintenir l'unité de l'ensemble des agents dans une fonction publique de corps avec sa grille indiciaire.
- Garder à la grille sa double fonction : permettre le classement des corps, grades et emplois et être la base de calcul de toutes les rémunérations et pensions.
- Condamnation de toutes les mesures qui tendent à lier les rémunérations avec l'emploi exercé, le recours aux primes, l'individualisation des salaires. Dénonciation de la NBI.
- Dénonciation du protocole Durafour qui met en cause les qualifications, individualise la gestion et les modes de rémunération des fonctionnaires.
- Rétablissement de l'indice 100 comme base indiciaire permettant de garantir le salaire minimum dans la fonction publique, le minimum de retraite, la stricte proportionnalité de la rémunération ou de la retraite.
- Maintien de la liaison entre qualification, recrutement et rémunération.
- Permettre une réelle revalorisation de l'ensemble des catégories en plus de celle découlant de l'augmentation du salaire minimum par la prise en compte :
- de l'élévation du niveau de recrutement,
- de l'évolution des métiers et des nouvelles qualifications et acquis professionnels indispensables au cours des carrières
- Reconstruction d'une nouvelle grille fondée sur le maintien des garanties statutaires, la reconnaissance des qualifications, la diminution du nombre de catégories, ...

Pouvoir d'achat
- Revendication d'une politique salariale fondée sur le maintien et la progression du pouvoir d'achat.
- Indexation du traitement de base sur les prix,
- Mesure immédiate de rattrapage des pertes subies dans les années antérieures; salaire minimum de la FP porté à 7000 Francs.
- Mesure uniforme de 40 points
- Hausse de 5 % de la valeur indiciaire du point
- Arrêt de tout recours à l'auxiliariat.

Rodez : Le SNUipp avec la FSU revendique la poursuite de la revalorisation du point d'indice pour aboutir à un vrai plan de rattrapage de notre pouvoir d'achat.
Pour l'ensemble de la Fonction publique, le SNUipp avec la FSU exige une revalorisation conséquente du point d'indice, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et l'attribution de 60 points additionnels pour toutes et tous ainsi qu'un salaire minimum de 1750 € net mensuel.
A Mayotte, le taux d'indexation des salaires des fonctionnaires doit être porté à 1,53.
Pour les enseignant-es, une revalorisation salariale est indispensable afin de mettre un terme au déclassement salarial actuel et de redonner de l'attractivité au métier. Pour le SNUipp-FSU, cela doit notamment passer par une refonte de la grille indiciaire et un salaire de début de carrière au niveau du 6e échelon actuel, en adéquation avec la moyenne européenne.
Améliorer le déroulement de carrières : Le SNUipp-FSU revendique pour tous les enseignant une carrière parcourue au rythme le plus rapide. Le déroulement de carrière doit être déconnecté de l'évaluation et des fonctions exercées. Il revendique une refonte complète de la grille permettant d'atteindre l'indice 1 000 en fin de carrière.
De façon transitoire, pour éviter tout blocage de grade, le SNUipp-FSU revendique un passage automatique, et hors contingent, à la hors-classe intervenant au plus tard lorsqu'une ancienneté de 3 ans est acquise dans l'échelon 11. Aucun PE avec une carrière complète ne doit partir à la retraite sans accéder à la hors-classe.

Par ailleurs :

- pour les « seconde carrière », des modalités de prise en compte du parcours professionnel antérieur doivent être envisagées ;
- à Mayotte, l'intégralité des services d'enseignement au titre de l'ancienne collectivité doit être prise en compte.

Le SNUipp-FSU s'oppose à la création d'un nouveau grade dont l'accès serait réservé à certaines fonctions ou conditionné au « mérite ».

Il dénonce le principe de « rendez-vous de carrière », outil de management organisant un déroulement de carrière inégalitaire lié à l'avis direct de la hiérarchie.

Collège

Lille : pour le SNUipp, il s'agit :

- Assurer une meilleure articulation entre école et collège avec concertation des enseignants, stages communs, échanges d'élèves..., et harmoniser les programmes.
- Créer les conditions matérielles d'un fonctionnement positif pour tous : effectifs limités, dédoublement dans toutes les disciplines, rétablissement des horaires antérieurs ; revoir la taille des établissements (400 élèves environ maximum).
- Pallier au plus vite les difficultés scolaires constatées par des aides pédagogiques appropriées : soutien, études dirigées... Un crédit d'heures devrait être attribué pour ces aides.
- Répondre à la diversité des modes d'apprentissage par la mise en œuvre d'une pédagogie différenciée en s'appuyant particulièrement sur les expériences déjà menées sur le terrain.
- Favoriser l'accès à l'autonomie à travers certaines activités pratiquées en option, club, ateliers ... (sans choix ultérieurs contraints).
- Modifier sensiblement les programmes et les démarches pédagogiques, les assortir de moyens réels pour les mettre en place, et notamment d'un plan sérieux de formation continue.
- Encourager le travail en équipe et les échanges entre disciplines en instaurant un temps de concertation dans le temps de service, pour combattre notamment l'émiettement des savoirs.
- Dotation abondée pour la classe de 6è,
- Création d'équipe de suivi de la grande difficulté scolaire,
- Rétablissement de grilles horaires nationales incluant les dédoublements,
- Mise en œuvre d'un plan de développement des sciences et de la techno,
- Offre d'options et d'ateliers également répartie,
- Moyens spéciaux affectés aux élèves en difficulté.

Tours, nous demandons en plus :

- l'abandon des fourchettes horaires, le retour aux horaires nationaux de 1985 et leur strict respect
- le financement spécifique pour le tutorat et l'heure de vie de classe, qui doivent être pris en compte dans le service
- le financement en postes (et non en HS) de la remise à niveau, de l'aide en 5è et des études dirigées ;
- des mesures visant à améliorer les conditions de travail des enseignants et la qualité de l'enseignement :
- l'abaissement des maxima de service des professeurs à 15 heures d'enseignement hebdomadaires,
- le droit à la monovalence pour les PEGC qui le souhaitent.

Seignosse :

a) <u>Pour lutter contre les difficultés et l'échec scolaire nous demandons :</u>

- Une baisse réelle des effectifs par classe (24 maximum – 20 en REP).
- Dédoublements dans toutes les disciplines pour une partie au moins de l'horaire.
- Des dotations spécifiques en faveur des élèves en difficulté : accompagnement, soutien, études dirigées, aide au travail personnel…
- Le maintien et le développement des classes d'accueil pour les primo-arrivants.
- Un renforcement des moyens particuliers attribués en classe de 6ème : recours plus systématique à des petits groupes, temps spécifique pour le travail interdisciplinaire.
- Une meilleure articulation CM2/6ème : continuité des contenus, concertation régulière sur le temps de travail...
- Une véritable liaison 3ème-seconde.
- L'amélioration du cadre de vie : collèges limités à 600 élèves maximum, aménagements de foyers et de restaurants scolaires de qualité...
- - Le maintien et la création de collèges de proximité.

b) <u>Pour avancer vers une culture commune de qualité, nous demandons</u> :

- Le maintien des examens, des horaires et des programmes nationaux.

- L'actualisation et la redéfinition des contenus, la mise en cohérence des savoirs, sans hiérarchie des disciplines, en valorisant l'ensemble des champs culturels (enseignements artistiques et technologique offerts à tous les élèves).
- La définition d'une culture commune intégrant les apports d'autres cultures et langues.

c) Pour favoriser les pratiques pédagogiques positives, nous demandons :

- La constitution, dans chaque établissement, d'équipes de suivi (équipe éducative, co-psy, assistante sociale, infirmier et médecin scolaire) pour faire face à la grande difficulté scolaire et avec des moyens réels de fonctionnement.
- Le financement de projets élaborés par les équipes.
- La résorption des emplois précaires.
- L'amélioration de la formation continue des personnels.

Nevers : il revendique

- Maintien de la carte scolaire.
- La garantie d'horaires disciplinaires nationaux

suffisants qui permettent les pratiques pédagogiques diversifiées et l'apprentissage du travail documentaire.

- L'octroi de moyens spécifiques permettant de réaliser des projets transdisciplinaires qui contribuent notamment à l'épanouissement d'élèves en difficultés.
- L'instauration de dispositifs d'aide et de soutien qui ne soient pas des processus de relégation
- La suppression de toute référence au socle commun dans le suivi des élèves et l'attribution du brevet des collèges.
- L'abandon du dispositif d'apprentissage junior.
- L'abandon de la note de vie scolaire qui ne résout aucun des problèmes du collège.

Brive, le SNUipp dénonce :

- l'assouplissement de la carte scolaire ;
- le décret EPLE
- le socle commun
- le livret de compétence
- l'accompagnement éducatif
- les réponses sécuritaires face aux difficultés d'apprentissage

Il revendique pour tous les élèves, du collège à l'université, un parcours qualifiant sanctionné par des diplômes nationaux. Ce projet éducatif doit prendre en compte également la recherche et l'innovation pédagogique.

Rodez : Réforme du collège : le cadre national de l'éducation, l'égal accès aux savoirs et à une culture commune ambitieuse et diversifiée sont sérieusement remis en cause. Depuis son congrès national du Mans en février, la FSU demande l'abrogation de cette réforme. Fort des exigences et de la mobilisation des personnels, le SNUipp-FSU au sein de sa fédération dénonce toutes les dérives de cette réforme et soutient l'ouverture de discussions avec le ministère pour construire une autre réforme du collège assurant la réussite de tou-tes les élèves. Les enseignements doivent leur apporter toutes les connaissances et outils nécessaires à une orientation choisie vers l'une des trois voies du lycée dans le cadre d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans afin que les élèves deviennent des citoyens émancipés, autonomes, et critiques. Les mandats de Saint-Malo restent pertinents.

CHSCT

Brive : les risques psychosociaux doivent faire l'objet de mesures de prévention, d'une analyse et d'une prise en charge effective

Le SNUipp veillera au respect de l'application de la loi avec une visite au minimum tous les 5 ans sur le temps de travail. Il revendique une visite médicale annuelle.

Le SNUipp interviendra au niveau national et dans les départements pour que les CHS définissent les actions à mener et identifient les moyens humains et matériels à consacrer à la prévention des risques (ex. mise en place de document unique d'évaluation des risques). Il demande la publication rapide d'une circulaire d'application, qui doit préciser les moyens d'information et d'intervention des représentants des personnels qui y siègent. Ces derniers doivent notamment pouvoir intervenir dès que les collègues les saisissent.

Le SNUipp revendique une équipe pluridisciplinaire de santé (médecins, assistants sociaux, psychologues, ergonomes...). Pour cela il faut accroître sensiblement le nombre de médecins de prévention et d'assistantes sociales. La fonction d'ACMO doit être accessible aux enseignants du premier degré, faire l'objet d'une formation et d'une décharge.

Le SNUipp, attentif aux situations de souffrance au travail, veillera à la fiabilité des chiffres (données relatives au nombre et à la fréquence des congés pour maladie, accidents de travail et maladies professionnelles) et à leur qualité.

La création d'une mission d'observation de la santé et de la sécurité au travail inter fonction publiques, l'extension de l'enquête SUMER (surveillance médicale des risques professionnels), devraient permettre de recueillir des
données afin d'élaborer des outils syndicaux. Le SNUipp prendra les contacts nécessaires (FSU, MGEN...) pour constituer un observatoire indépendant des risques et de la souffrance au travail.
Le SNUipp est favorable à cette idée (mise en place de groupe de parole) et se propose de la mettre en débat dans la profession.
Au-delà, la réalité de certains départements ultra-marins nécessite de définir les conditions minimales pour permettre à une école de fonctionner, aux enseignants d'exercer leur métier : accès à l'eau potable, l'électricité, à un logement décent, au téléphone, à internet, aux premiers secours.
Le CHSCT doit être consulté sur tout projet d'aménagement modifiant les conditions de santé, de sécurité et de travail. Cela peut aller d'un déménagement ou de la construction d'une école à une fusion d'écoles ou même à une réforme globale.
Le CHSCT est également compétent à l'égard des personnes. En particulier, il doit faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et améliorer les conditions de travail des femmes enceintes. Le CHSCT est consulté sur la situation des travailleurs handicapés.
Le CHSCT réalise des enquêtes, mène des visites de sites, analyse les risques afin de proposer des actions de prévention. Ces nouvelles compétences nécessitent de la part des élus en CHSCT un gros investissement militant, une réactivité forte, un lien entre les sections locales des syndicats et leurs instances et un travail d'équipe dans un cadre fédéral entre les militants FSU des CHSCT. Des moyens matériels (informatique, téléphone...) et humains (décharges fonctionnelles) doivent être accordés dans un cadre national aux représentants du personnel qui y siègent et notamment aux secrétaires des CHSCT. Les assistants de prévention recrutés sur tout le territoire qui sont des acteurs importants dans la mise en place d'une politique de prévention des risques doivent être volontaires pour exercer leurs missions, avoir des décharges et une formation spécifiques. Tout doit être mis en œuvre pour permettre aux membres des CHSCT d'avoir accès à l'information et de voir leur avis pris en compte pour jouer pleinement leur rôle sans aucune entrave.
St Malo : l'ajout de CT (conditions de travail) à l'ancienne instance « CHS » comité hygiène et sécurité modifie ses missions et ses pouvoirs et change profondément le sens du travail militant. Cela permettra en tout cas de faire des conditions de travail un véritable «sujet» dans ces instances et d'aborder sous d'autres angles des questions traditionnellement soulevées en Comité Technique (suppression de postes, fusion d'écoles, changement d'horaires…). L'articulation entre les deux instances doit être travaillée pour que l'action de l'une s'appuie sur les analyses et préconisations de l'autre.
L'employeur par délégation qu'est le DASEN est responsable de la santé et de la sécurité des salariés. La mention « conditions de travail » ajoute une compétence majeure qui porte aussi bien sur l'organisation du travail (charge, rythme, pénibilité) que sur l'environnement physique du travail (bruit, température, poussière…), le temps et les horaires de travail, l'aménagement des postes de travail ou l'impact des nouvelles technologies sur les conditions de travail telles que le numérique ou la réforme des rythmes scolaires.
Le CHSCT doit être consulté sur tout projet d'aménagement modifiant les conditions de santé, de sécurité et de travail.
Le CHSCT est également compétent à l'égard des personnes. En particulier, il doit faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et améliorer les conditions de travail des femmes enceintes
Rodez : Faire des CHSCT un outil incontournable :Le SNUipp-FSU porte la question de la santé au travail et des conditions de travail dans les CHSCT. Mais les moyens obtenus en temps (décharges, ASA à transformer en ETP…), en matériel, en information et formation (formation initiale, formation continue, stages, animations pédagogiques pour tous y compris les IEN, les IA, les représentants du personnel) restent insuffisants et sont à développer. Formation et information, moyens humains en décharges sont pourtant une obligation de l'employeur.
Chaque circonscription doit pourtant disposer d'un assistant-e de prévention volontaire, formé, exerçant à temps plein et avec qui le lien doit être renforcé ainsi que d'un ISST et un-e conseiller-e de prévention dans chaque département.
La formation doit mettre l'accent sur la prévention de risques professionnels notamment les RPS dont le nombre ne cesse de s'accroître, les TMS ainsi que sur les DUER trop souvent méconnus. Les DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) et des registres (SST et DGI) sous-utilisés doivent être développés, leur rôle réexpliqué et leur accès sous forme papier et-ou

numérisée facilité. Le DU est l'affaire de tous les personnels de l'école et pas du seul-e directeur-trice et sa rédaction doit être adaptée aux risques professionnels du premier degré.
Le CHSCT, auquel les collègues ont de plus en plus souvent recours en cas de difficulté dans l'exercice de leur métier ou de modification de leurs conditions de travail (violence, harcèlement, M@gistere , utilisation du numérique, problème lié à un bâtiment, environnement...), doit permettre de peser sur toutes les questions liées aux conditions de travail et de faire le lien entre les agent-es pour remettre du collectif là où l'institution tend à renvoyer les personnels à leurs difficultés individuelles et permettre le bien-travailler. Trop souvent le ou la DASEN, le recteur ou la rectrice sont réticent-es à engager une réflexion sur l'organisation du travail et à faire le lien avec les conditions de travail (prévention primaire). Certains vont même jusqu'à entraver le bon fonctionnement des CHSCT en limitant les enquêtes, les visites sans respecter la réglementation existante. La qualification du délit d'entrave tel qu'il est reconnu dans le code du travail doit être étendu à la Fonction publique.
La convention MGEN-MEN n'est pas une réponse suffisante (prévention tertiaire) et doit s'orienter davantage vers la prévention primaire.
Le SNUipp avec la FSU continue de se saisir de cet outil à tous les niveaux pour qu'il devienne partout une ressource incontournable pour les personnels pour le faire vivre réellement : à chaque réforme impactant les conditions de travail, à chaque fois que des comportements violents sont recensés, à chaque fois que des pratiques managériales sont identifiées.
Le SNUipp-FSU se donnera tous les moyens pour développer le travail militant des CHSCT : échanges internes, coordination, retour d'expériences départementales, académiques et ministérielles et formation des membres des SNUipp-CHSCT doivent être réfléchis et accompagnés en moyens humains et en temps.
La question de la mutualisation des outils (compilation des décrets, des circulaires, des protocoles, publications) est également un levier pour y parvenir.
Enfin, le SNUipp-FSU devra également porter la création d'un collectif fédéral sur ces questions.

Congés et autorisations d'absence

Congé de maternité, paternité et parental

Aubagne : le congrès demande :
- Le développement de droits pour tous les personnels (congé parental),
- L'allongement du congé de maternité à 20 semaines avec prise en compte particulière de périodes prénatales pour éviter le report sur congés maladie de la grossesse,
- Le droit à report du congé prénatal en particulier pour les cas d'une naissance d'un troisième enfant,
- Le report du congé pré et post natal pour les naissances durant les congés.
- La mise en place d'un droit à congé pour la mise en place des personnes dépendantes.

Brive : le congrès réaffirme sa demande d'extension du congé de maternité à 20 semaines, mesure discutée au plan européen. Il revendique que le congé pour couches pathologiques redevienne un congé maternité et cesse d'être considéré comme un congé maladie. Des facilités de service pour allaitement doivent être accordées comme c'est le cas dans certains départements.

St Malo : le SNUIPP-FSU se félicite de la transformation du congé de paternité en un congé de paternité et d'accueil de l'enfant. Il revendique que le congé parental puisse s'arrêter à la date choisie. Il étudiera les conditions dans lesquelles il peut être partagé entre les 2 parents ou fractionné.

Autorisations d'absence

Rodez : Depuis quelques années, les autorisations d'absence sans traitement impactant l'AGS et les refus se multiplient et tendent à devenir la règle. Des circulaires départementales inacceptables contredisent la notion de « bienveillance » prévue dans l'instruction de 1950. Le SNUipp-FSU

revendique la remise à plat de ces règles dans l'objectif d'accorder les mêmes droits aux enseignant-es du 1er degré qu'aux autres fonctionnaires, notamment des autorisations d'absence pour convenance personnelle accordées de façon exceptionnelle. En aucun cas, les autorisations d'absence sans traitement ne doivent avoir d'incidence sur l'AGS.

Culture commune

Le SNUipp affirme que l'école primaire joue un rôle fondamental dans la culture commune de haut niveau. C'est un outil pour une école de la réussite de tous et un facteur d'égalité d'accès au savoir pour les plus défavorisés et démunis.
Exigeante sur le plan des valeurs et des disciplines, la culture commune doit permettre aux futurs adultes de vivre ensemble, d'accéder à l'éducation aux droits (humains, sociaux, liés à l'environnement …) mais aussi être autonomes et responsables. Pour une scolarité réussie, les savoirs, construits dans une démarche active, doivent être porteurs de sens et non se restreindre à certains apprentissages procéduraux. L'acquisition de l'indépendance
d'esprit et de l'esprit critique accompagne celle des connaissances et la capacité de s'en approprier de nouvelles.
Brive : le SNUipp s'oppose au socle commun de compétences, il rappelle que le lien avec la recherche universitaire est fondamental. L'école doit rester un lieu du brassage des cultures. L'accès de tous à une culture commune de haut niveau est primordial pour réduire les inégalités et doit être garanti par l'Etat sur tout le territoire.
Afin de permettre à tous les élèves d'entrer dans les apprentissages, l'école doit :
- prendre en compte la diversité des rapports au savoir ;
- s'ouvrir à tous les modes d'appréhension et de compréhension du monde ;
- permettre à tous d'accéder aux nouveaux savoirs

que les technologies modernes mobilisent et auxquels elles donnent accès ;
- développer un esprit critique face à elles.

Les enseignants doivent y être formés afin qu'ils puissent se poser des questions sur l'utilisation de ces moyens et sur les contenus. La culture scolaire ne doit pas stigmatiser les élèves qui ne peuvent bénéficier d'un accès aux nouvelles technologies à leur domicile. Une politique éducative nationale doit permettre à tous d'y accéder.
St Malo : le SNUipp portera dans le Conseil supérieur des programmes sa vision de la culture commune et pèsera pour dénoncer la double prescription programmes/socle et pour que l'on tourne définitivement le dos à un socle qui conduirait à une école à deux vitesses ou à une école du socle. L'école doit doter tous les élèves d'une culture commune qui fasse sens et le permette.
Rodez : Parce qu'elle porte en elle l'idée d'un pallier de tri des élèves à l'issue de la scolarité obligatoire, le SNUipp-FSU reste opposé à une école du socle, laquelle pourrait conduire à des fusions de structures. Le SNUipp-FSU rappelle son attachement à l'organisation scolaire actuelle (école/collège/lycée) et l'exigence d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. Le SNUipp-FSU exige qu'il n'y ait pas juxtaposition de plusieurs documents. Ces derniers doivent être utiles, opérationnels et compréhensibles pour les enseignant-es. Tous les moyens humains et financiers doivent être engagés pour que les objectifs de fin de collège soient atteints par tou-tes les élèves

Difficulté scolaire

Lamoura : le congrès se prononce pour la redéfinition de manière précise des rôles et missions de l'AIS. Il avance la revendication de moyens pour une intégration de qualité : maîtres spécialisés option D, intervenants thérapeutes, conventions d'intégration.
Tours : le congrès se prononce pour le maintien et développement des structures AIS et particulièrement des réseaux dans le respect des différentes fonctions.
Pour la dyslexie, les actions doivent être mises en place avec coordination des enseignants.
Le SNUipp réaffirme le droit de chaque élève handicapé à suivre une scolarité la plus adaptée possible dans les structures spécialisées ou ordinaire, ce qui suppose la reconnaissance du temps de synthèse, l'augmentation des départs en formation CAPSAIS D pour les CLIS et la formation pour les enseignants qui intègrent dans une classe ordinaire, la création de CLIS avec des services d'accompagnement, de SESSAD, la création de places en établissements spécialisés.

Seignosse : Les dispositifs de l'AIS doivent pouvoir répondre partout aux difficultés scolaires en assurant les missions de prévention et d'aides spécialisées aux élèves mais aussi aux équipes dans les écoles. Les écoles ont des responsabilités nouvelles avec le devoir d'accueillir tous les enfants (en situation de handicap ou pas). Des moyens supplémentaires doivent être fournis aux écoles et aux dispositifs Ais pour leur permettre d'assurer les conditions d'une scolarisation et d'une intégration sociale de qualité.
Enfin la spécificité des personnels AIS doit être reconnue au niveau de leur rémunération en terme de bonification indiciaire.
Nevers : Le SNUipp entérine la fin de l'usage du terme AIS (adaptation et intégration scolaire) au profit de celui d'ASH (adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap). En même temps il dissocie dans deux parties différentes et identifiées ce qui relève de la difficulté scolaire de ce qu'on nomme désormais la scolarisation des élèves en situation de handicap.
De plus apparaissent les notions – issues du domaine du handicap – de « besoins spécifiques » et d'« élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP), besoins qui impliquent des dispositifs spécifiques à durée plus ou moins temporaires. Ces notions sont appliquées par extension aux élèves de CLIN et de classes et ateliers relais. Apparaissent aussi les enseignants ressources » (difficultés/handicap) et l'idée d' « aides spécifiques » au sein de l'école.
Le SNUipp réaffirme qu'il n'existe pas une difficulté scolaire mais des difficultés scolaires qui nécessitent la mise en place de dispositifs multiples et adaptés. Il pointe le problème des 15% d'élèves qui quittent l'école primaire sans les bases nécessaires. Il constate aussi l'aggravation des difficultés amenées par les politiques de la ville.
Le SNUipp dénonce une conception individualisante et inégalitaire des parcours scolaires qui sous-tend le PPRE : « la notion de "contrat individuel" risque d'isoler, de stigmatiser, de culpabiliser et de rompre la dynamique de l'apprendre ensemble ».
La difficulté scolaire ne doit pas être renvoyée à l'élève et à sa famille.
Les difficultés d'apprentissage des élèves ne sont pas du seul ressort de leur enseignant mais de toute l'équipe. Il faut construire des alternatives au redoublement.
Il faut créer des dispositifs adaptés aux élèves en grandes difficultés scolaires au sein de l'école.
Il faut protéger la confidentialité et refuser l'inscription des élèves en difficulté dans une base de données.
Les enseignants des classes doivent pouvoir recevoir l'aide des RASED pour prévenir et remédier aux situations difficiles (voir partie RASED).
La prise en compte de la dyslexie ne doit pas aboutir à une médicalisation abusive, ni à des repérages discriminatoires, ni à une externalisation des prises en charge.
Le SNUipp rappelle l'importance du rôle des partenaires extérieurs à l'école mais dénonce en revanche la logique d'externalisation de la difficulté scolaire qui risque de renforcer les inégalités et les discriminations.
Il pose la question des missions et de la formation des intervenants. Il s'oppose à la diffusion de listes nominatives d'élèves en difficulté au prétexte de passer d'une logique de territoire à une logique d'aide individualisée et qui pourraient permettre le croisement de fichiers. Il s'engage à mener un débat avec les parents et les élus locaux.

St Malo : le SNUipp acte la fin du dispositif d'aide personnalisée, mis en place en 2008, dénoncé par le SNUipp-FSU au profit des Activités Pédagogiques Complémentaires. Si elles doivent permettre une plus grande liberté pédagogique, il ne s'agit pas d'en faire une aide personnalisée déguisée. Par ailleurs, les stages de remise à niveau, également dénoncés par le SNUipp-FSU, doivent être abandonnés. En tout état de cause, ce type de dispositifs ne doit pas se substituer aux aides spécialisées.
L'école doit pouvoir répondre et proposer une prise en charge de ces difficultés dès leur apparition quelle que soit leur situation (situation de handicap, familles allophones, itinérantes...). Il faut mettre un terme à la tendance à l'externalisation du traitement de la difficulté scolaire.
Dans le cadre d'une véritable transformation de l'école, cette notion correctement interprétée doit permettre précisément d'éviter les catégorisations et les stigmatisations, tout en développant la possibilité pour le système éducatif d'apporter des réponses à tous les élèves et à tout moment de sa scolarité.
Pour le SNUipp, 3 axes pour répondre aux BEP : formation initiale et continue, coopération entre différents professionnels, conditions du travail en équipe.
Rodez : La difficulté scolaire concerne à la fois les apprentissages scolaires, la vie en société, le rapport à l'école… Elle relève de l'exercice ordinaire et du quotidien du métier : c'est au sein de l'école et sur le temps scolaire qu'elle doit d'abord être prise en compte. Pour apporter des réponses adaptées, d'autres organisations de classe doivent être possibles et facilitées (travail en petits groupes, différenciation…). Cela passe par la baisse des effectifs et par le recours à un-e ou des maître-sse-s supplémentaires. Pour les élèves en grande difficulté,

des aides spécialisées et adaptées sont partout indispensables pour travailler la prévention de la difficulté et renouer avec la réussite : les dispositifs (RASED) et les structures d'adaptation (EGPA), qui subissent de nombreuses attaques au cours de la dernière décennie, doivent être renforcés (postes, départs en formation et formation continue). Le SNUipp-FSU demande la fin des stages de remise à niveau qui ne répondent en aucune façon au traitement de la difficulté scolaire et représentent un coût non négligeable qui pourrait être utilisé à d'autres fins. A partir du constat que le redoublement ne se révélait efficace que pour une très faible proportion d'élèves, sa disparition est légitime (sauf recours exceptionnel). Les moyens qui lui étaient consacrés doivent être réorientés en direction de la prise en charge de la difficulté scolaire.
La relation école-CMPP doit être renforcée par la création de postes d'enseignant-es spécialisé-es et de psychologues de l'Éducation nationale, dans le but de privilégier une approche globale de la difficulté scolaire, évitant ainsi le recours à la médicalisation.
Le SNUipp-FSU initiera une réflexion sur cette tendance à traiter de plus en plus la difficulté scolaire par le recours à l'individualisation, l'externalisation et la médicalisation. L'usage des notions de troubles, de dys... pour catégoriser la difficulté scolaire doit être interrogé.

Direction d'école

Aubagne : le SNUipp affirme son opposition à la transformation des directeurs d'école en échelon hiérarchique supplémentaire et à la création d'un grade de chef d'établissement. Le Snuipp rappelle qu'une gestion démocratique des écoles au sein desquelles le conseil des maîtres a la prééminence, est une des conditions de la transformation de la vie et du fonctionnement des écoles.
Le congrès se prononce pour :
- aucune école sans moyens de décharge de direction (une demi-décharge à partir de 5 classes, 1 à partir de 10 classes)
- La mise en place d'un plan d'action
- La suppression de la liste d'aptitude
- le droit pour tous à une formation spécifique initiale et continue
- des moyens d'équipement et de fonctionnement administratifs modernisés

Vaulx-en-Velin : permet de préciser ces orientations : un meilleur partage des responsabilités, le renforcement du rôle et des attributions du Conseil des Maîtres
Le SNUipp revendique :
- 1 jour de décharge pour 1 à 4 classes ; une demie-décharge pour 5 à 9 ; une décharge complète pour 10 et plus.
- allègement des tâches administratives et de secrétariat,
- prise en charge par l'Éducation Nationale des moyens d'équipement et de fonctionnement, une aide juridique et garantie quant à la protection en cas de recours.

Le SNU réaffirme que tout collègue doit pouvoir accéder à une direction d'école.
Tours : le Congrès confirme sa demande de temps pour toutes les directions d'écoles, notamment pour les RPI : un temps de décharge spécifique pour la coordination par l'attribution de moyens supplémentaires.
Dans le même temps, il revendique :
- du temps pour le travail en équipe
- l'affirmation et la reconnaissance institutionnelle du conseil des maîtres, et la nécessité de modification des textes et de dégagement de temps institutionnel.
- La création d'emplois administratifs statutaires au niveau des écoles
- la formation doit intégrer le travail en équipe, la conduite de projet, la législation, la protection de l'enfance, ...
- L'amélioration des conditions de rémunération pour toutes les directions sous forme de bonifications indiciaires.
- Le congrès décide de poursuivre le débat autour de 2 questions :
- la mise en réseau des écoles
- la gestion de l'argent

Seignosse : confirme ces différents mandats. Le travail en équipe exige une nouvelle définition de la fonction « direction d'école », qui demande du temps de concertation pour le travail d'équipe.
Le Congrès décide de la poursuite du blocage administratif, et de l'organisation d'une réunion nationale pour faire le bilan de l'action et des propositions.
Nevers : le SNUipp rappelle qu'il n'a pas signé le protocole sur la direction d'école. Il considère que le recrutement d'EVS et les décharges de direction 4 classes ont des incidences sur l'organisation et le fonctionnement de l'école, la formation initiale et continue (amputée de 30 %) des stagiaires et des titulaires.

Il dénonce l'augmentation de la charge de travail qui pèse sur les directeurs. La fonction doit être mieux reconnue, ses missions clarifiées, sa charge de travail allégée. Il réaffirme son opposition à la mise en place d'un statut d'emploi fonctionnel.

Il refuse le projet d'EPEP et tout pilotage ou gestion par les élus locaux et demande le retrait de ce projet et demande le retrait du décret.

Il organisera un débat avec la profession sur la direction en lien avec celui sur le fonctionnement de l'école, le travail en équipe et le projet EPEP dans le cadre d'une campagne nationale.

Brive : Le SNUipp refuse la position de relais hiérarchique que l'administration tente de faire jouer aux directrices et directeurs d'école. Il rejette tout projet qui diviserait la profession en conférant au directeur un statut et un rôle hiérarchiques relevant d'une conception managériale. La notion d'équipe doit être consolidée avec des moyens impartis.

Le SNUipp demande des améliorations significatives

- temps supplémentaire de décharge quelle que soit la taille de l'école (direction, travail d'équipe),
- aide pérenne à la direction et au fonctionnement de l'école par la création d'emplois statutaires,
- remise à plat des missions et responsabilités,
- formation spécifique et reconnue dont le contenu intègre la préparation au travail en équipe centrée sur le projet de la réussite de tous les élèves avec la place et le rôle du directeur et du Conseil des maîtres, ainsi que la préparation au travail de collaboration avec les divers partenaires, dans un fonctionnement démocratique de l'école,
- création d'un outil clair d'aide à la direction d'école regroupant les références des textes en vigueur.

Le directeur est partie prenante de l'équipe. A ce titre, il est important qu'il puisse conserver un lien pédagogique avec les élèves.

Le SNUipp refuse les nominations sur postes à profils, il considère qu'aucune nomination ne peut être prononcée en dehors du cadre réglementaire. Il dénonce l'accumulation de tâches administratives pas nécessairement indispensables au fonctionnement de l'école et qui alourdissent sans cesse la charge de travail des directrices et directeurs d'écoles.

- Le SNUipp se prononce pour un renforcement du pilotage des écoles par le conseil des maîtres, pour un fonctionnement démocratique capable de concevoir, élaborer, et décider collectivement.
- Les missions de la direction d'école doivent être priorisées et recentrées autour de tâches indispensables en lien direct avec la vie de l'école et au service des élèves.

Le SNUipp mènera une campagne d'information et d'actions visant à obtenir l'ouverture de négociations sur ce dossier.

A cette fin, il engagera :

- des campagnes de mails en direction des IA pour un certain nombre d'opérations liées à la direction,
- des campagnes de presse,
- des rencontres avec les personnels sur le terrain
- RIS, réunions de secteurs, rassemblements ...,
- l'élaboration d'un décompte des tâches dévolues à la direction d'école,
- une interpellation du Ministère suite à l'enquête nationale.

EPEP : Le SNUipp reste particulièrement vigilant et poursuivra la campagne en direction des élus, des parents d'élèves et des enseignants contre ce projet. Pour en obtenir son retrait, il engagera l'action dans l'unité syndicale la plus large. Il réaffirme son opposition à tout statut des écoles qui mettrait ces dernières sous la tutelle des collectivités locales, qui ouvrirait la possibilité de recruter des personnels précaires. Les questions de financement, l'évolution structurelle et pédagogique doivent être débattues dans un cadre national favorisant l'égalité de tous et un fonctionnement plus démocratique et plus collectif au sein des équipes.

St Malo : La clarification des missions, des responsabilités et des moyens de financement est indispensable pour stopper le transfert de charges administratives actuellement assumées par d'autres personnels (AFFELNET, GEVA-sco,…) sur la direction d'école.

Le SNUIPP-FSU revendique :

1 à 3 classes : 1/4 de décharge
4 à 6 classes : 1/2 de décharge
7 à 9 classes : 3/4 de décharge
10 classes et plus : décharge totale

Les CLIS doivent donner lieu à un temps supplémentaire de décharge.

Le texte prévoit que les directeurs effectueront un temps d'APC inversement proportionnel à leur temps de décharge. Pour le SNUipp-FSU cela constitue une double peine pour les petites écoles qui ne bénéficient pas ou peu de décharges de services.

Le fonctionnement et la structuration des écoles doivent être adaptés aux réalités territoriales. Les missions de l'école doivent aussi être clarifiées et de fait celles du directeur. Des lignes plus claires doivent être tracées entre les responsabilités incombant à l'État et aux collectivités territoriales. Le SNUipp-FSU se prononce pour un renforcement du conseil des maîtres dans le cadre d'un fonctionnement collégial et démocratique qui pourrait

déboucher sur un partage des tâches au sein de l'équipe, entre adjoint et directeur, ce dernier assumant le rôle spécifique de coordinateur. Le directeur est un enseignant parmi ses pairs ce qui lui donne toute sa légitimité en conseil des maîtres. Le travail en équipe indispensable n'est possible que par le maintien d'une action pédagogique pour les directeurs.
Lors de leur première nomination, les directrices et les directeurs d'école nouvellement nommés doivent bénéficier d'une formation sur le temps de travail, débutant avant la prise de fonction et s'étalant sur une année. Une formation continue de qualité doit être régulièrement proposée à tous les directeurs.
Il faut alléger la charge de travail des directeurs Chaque école doit bénéficier d'un outil informatique de qualité pour la direction. Cet outil doit faciliter le travail administratif, être utile à l'école et correspondre à des situations réelles. Les sollicitations et injonctions multiples doivent cesser. L'Éducation Nationale doit prendre en compte les tâches liées au partenariat avec les collectivités et les borner. Elle doit aussi garantir une harmonisation entre les circonscriptions.
Rodez : Conseil des maîtres : Le/la directeur-trice doit rester un-e enseignant-e parmi ses pairs. Le conseil des maîtres doit bénéficier d'une meilleure reconnaissance institutionnelle, et son rôle doit être reconnu et clarifié. Le SNUipp-FSU se prononce pour un renforcement de celui-ci. Dans le cadre d'un fonctionnement collégial et démocratique, le/la directeur-trice assure le rôle spécifique de coordination et d'animation de l'équipe.
Quand des équipes souhaitent fonctionner en direction collégiale, l'administration ne doit pas pouvoir s'y opposer. Le conseil des maîtres doit rester l'instance de décisions.
Les adjoint-es volontaires doivent pouvoir se voir confier des responsabilités par le conseil des maîtres en prenant le temps de les assumer. Le travail en conseil des maîtres participe à la transmission de la culture professionnelle. C'est une spécificité forte de l'école primaire, sur laquelle il faut travailler et que l'on doit préserver.
Direction d'école : Le dossier de la direction s'enlise malgré quelques évolutions issues des chantiers métiers.
Alors que les priorités pour toutes et tous étaient clairement le temps, la rémunération et l'allègement des tâches administratives qui éloignent du cœur du métier, le ministère n'a pas pris la mesure de l'urgence de la situation.
Les enseignant-es chargé-es d'école doivent pouvoir bénéficier des mêmes droits que les directeurs-trices.
Profilage, recrutement : Le SNUipp-FSU s'oppose au profilage des postes de direction. Tout-e enseignant-e qui le demande doit pouvoir accéder à un poste de direction et bénéficier d'une formation adéquate. Un-e directeur-trice nouvellement nommé-e doit avoir un temps de liaison sur son temps de travail avec l'ancien-ne directeur-trice avant sa prise de fonction.
Simplification et allègement des tâches : La simplification tant attendue et promise par le gouvernement n'a pas vu le jour. Elle se limite trop souvent à des déclarations d'intention ou à des principes généraux. Il faut que le cœur de la fonction soit l'animation de l'équipe. Pour le SNUipp-FSU, les tâches administratives de direction doivent impérativement être allégées. Cela passe entre autres par :
- une meilleure gestion de la dématérialisation par le net (limitation des mails, de leur lourdeur, newsletter hebdomadaire, cahier des charges concernant le matériel informatique, suppression des enquêtes doublons), avec des outils de gestion permettant des importations de données. Un retour des synthèses d'enquêtes doit être fait pour servir au fonctionnement des écoles ;

- l'accès impératif à internet dans toutes les écoles ainsi que la mise à disposition de matériel adapté et en bon état de fonctionnement, de logiciels libres pour effectuer les tâches administratives dans de bonnes conditions et une formation à l'utilisation des outils informatiques ;
- des réunions sur le temps scolaire avec une intervention systématique de remplaçant-es pour les rencontres institutionnelles (équipes éducatives, ESS, mairie, parents...) ; dans le cas où ces réunions ont lieu sur le temps de décharge, ce temps doit pouvoir être récupéré ;
- des opérations de passage au collège et des orientations en enseignement adapté simplifiées et la fin de la saisie AFFELNET par les directeurs-trices d'école ;
- la création de postes supplémentaires d'enseignant-es référent-es ;
- des outils plus adaptés aux écoles (PPMS, document unique…) en supprimant notamment les responsabilités sur lesquelles ils-elles n'ont pas la main pour leur exécution, ainsi que celles pour lesquelles ils-elles manquent d'expertise.

D'autre part, il est nécessaire de clarifier et de limiter la responsabilité des directeurs-trices. Les besoins de sécurité des écoles ne peuvent pas reposer sur leur seule responsabilité.
Le SNUipp-FSU, face aux multiples demandes de mises en œuvre, de consignes, de documents et d'exercices de sécurité, réclame un accompagnement.
Enfin, il est indispensable de créer partout des emplois statutaires d'aide à la direction et au fonctionnement de l'école et de permettre ainsi au/à la directeur-trice d'occuper sa mission première d'animation tout en assurant sereinement sa fonction d'enseignant-e.
Rémunération : L'augmentation de l'indemnité de direction pour certaines tranches d'écoles ne répond pas à l'attente de l'ensemble des directeurs-trices. Le SNUipp-FSU revendique de tendre vers le haut pour la bonification indiciaire et l'indemnité de direction d'école pour les directeurs-trices d'école. Au-delà de la rémunération, le SNUipp-FSU engage une réflexion sur l'ensemble des modalités de prise en compte des spécificités des écoles. **Formation :** Le chantier métier a permis d'acter la nécessité d'améliorer la formation des

directeurs-trices mais les mesures restent bien insignifiantes. Lors de leur première nomination, les directeurs-trices et les chargé-es d'école nouvellement nommé-es doivent bénéficier d'une formation sur le temps de travail, débutant avant la prise de fonction et s'étalant sur une année. La formation doit être en mesure d'apporter des connaissances et savoir-faire pédagogiques, administratifs et en matière de relations humaines et de coordination d'équipe. Elle ne peut avoir pour objectif de créer des relais hiérarchiques. Elle doit être dispensée par des équipes pluri-professionnelles (chercheurs, psychologues, formateurs de terrain, mouvements pédagogiques). Une formation continue de qualité sur le temps scolaire doit être régulièrement organisée pour tout-es les directeurs-trices. Cette formation est indispensable pour prendre en compte les besoins et les spécificités de la fonction ainsi que l'évolution des missions et de la règlementation. Elle doit prendre en compte les attentes des directeurs-trices et faire une place à l'échange entre pairs.

Décharges : le SNUipp-FSU exige une augmentation conséquente des décharges et qu'aucune direction ne se retrouve sans décharge hebdomadaire, y compris pour les chargé-es d'école. Il confirme son mandat du congrès de Saint-Malo.

Les temps de décharges supplémentaires accordés dans les textes aux directions d'écoles de 1 à 3 classes ne se concrétisent pas suffisamment sur le terrain. Les supports doivent être gagés.

Les classes et dispositifs spécifiques implantés dans les écoles doivent donner lieu à un temps supplémentaire de décharge (ULIS, UPE2A...) pour les directeurs-trices. Celui-ci est nécessaire pour répondre à la multiplicité des ESS (tranche supérieure, classe comptant double, ¼ de décharge supplémentaire, 1/8ème...). La transformation des CLIS en ULIS ne doit pas se traduire par une diminution de l'indemnitaire et de la bonification indiciaire.

Les ESS doivent avoir lieu sur le temps de classe, le remplacement des enseignant-es et des directeurs-trices doit être systématiquement assuré.

Pour les RPI, le SNUipp-FSU exige un temps de décharge correspondant au nombre de classes de l'ensemble du RPI pour la coordination en plus de la décharge attribuée à chaque école.

Discriminations

Brive : le SNUipp produit et diffuse des outils pédagogiques qui permettent à nos collègues de travailler ces questions délicates (L'éducation contre toutes les formes de racisme, de sexisme, d'homophobie, d'exclusion liée à la situation sociale ou au handicap). Il poursuivra ce travail. Il revendique pour l'école une véritable lutte contre les discriminations, qui doit inclure son inscription dans les programmes, la formation des personnels, la mise à disposition pour les enseignants de ressources et d'outils pédagogiques. Le SNUipp revendique une réelle formation des enseignants sur la gestion de la mixité pour que celle-ci permette une réelle égalité des hommes et des femmes.

participe à des campagnes de sensibilisation et aux mobilisations contre ces politiques et processus d'exclusion.

St Malo : il s'agit de promouvoir la diversité comme enrichissement de ce qui est commun à l'encontre des idées véhiculées par l'extrême droite.

Il faut favoriser la prise de conscience des enseignant-es dans le cadre de leur formation initiale et continue qui doivent veiller à ne pas enfermer les élèves dans des représentations sté-réotypées dans leur choix d'orientation scolaire et professionnelle, de loisirs... De son côté, le SNUipp-FSU travaillera aussi dans l'objectif d'une rédaction égalitaire de ses textes (outils, formation, groupe de travail.)

Le SNUipp, avec la FSU et d'autres composantes du mouvement syndical et du monde associatif, participe à des campagnes de sensibilisation et aux mobilisations contre ces politiques et processus d'exclusion.

St Malo : il s'agit de promouvoir la diversité comme enrichissement de ce qui est commun à l'encontre des idées véhiculées par l'extrême droite. Il faut favoriser la prise de conscience des enseignant-es dans le cadre de leur formation initiale et continue qui doivent veiller à ne pas enfermer les élèves dans des représentations sté-réotypées dans leur choix d'orientation scolaire et professionnelle, de loisirs... De son côté, le SNUipp-FSU travaillera aussi dans l'objectif d'une rédaction égalitaire de ses textes (outils, formation, groupe de travail.)

Rodez : Le SNUipp-FSU rappelle son attachement à la laïcité pour garantir l'égalité, éduquer à la diversité et au vivre ensemble. L'école doit éduquer contre toutes les formes de discrimination : contre le racisme, le sexisme, les LGBTphobies, la stigmatisation liée à la situation sociale (la gratuité du matériel scolaire doit être garantie), au handicap ou à l'âge. Elle doit lutter contre toute forme de violence. Toutes ces questions nécessitent des moyens importants et un engagement politique fort pour rendre effective la formation, tant initiale que continue, en présentiel, pour tou-tes les enseignant-es et tous les personnels d'éducation. Une analyse des pratiques enseignantes et des outils pédagogiques doit aussi être un objet de formation.

Le SNUipp-FSU considère qu'il est essentiel que le soutien de la hiérarchie se manifeste à l'égard des enseignant-es, des équipes, dès lors que des tentatives d'intimidation (pression de parents ou de personnes extérieures à l'école) remettent en cause ces principes de laïcité, d'égalité et de lutte contre les discriminations. Le SNUipp-FSU

organisera des stages syndicaux à tous les niveaux qui permettront aux collègues d'interroger la question du genre, et une journée de synthèse en lien avec la recherche.

Discriminations liées au handicap : Pour le SNUipp-FSU, l'école doit continuer à prendre sa part dans une nécessaire action éducative. Par ailleurs, en priorité, il demande à l'État de trouver des solutions pour les trop nombreux enfants qui restent sans solution éducative.

Droits des femmes : Les droits des femmes sont une question transversale à toutes les questions politiques. Le SNUipp-FSU dénonce les inégalités salariales, les violences faites aux femmes, le harcèlement, la persistance du plafond de verre, la faible représentation dans les sphères de pouvoir politique ou économique. Le SNUipp-FSU, au sein de la FSU, doit continuer à être partie prenante des actions en faveur des droits des femmes. Le SNUipp-FSU creusera son analyse des inégalités de carrière au prisme du genre afin d'étayer ses revendications. La persistance des inégalités liées au genre est souvent niée : les militant-es doivent être outillé-es sur ces questions. Le SNUipp-FSU prendra en compte ces questions lors de stages.

Égalité Filles-Garçons : lutte contre le sexisme et les LGBTphobies : Le SNUipp-FSU demande à ce que soit mis en œuvre et généralisé un dispositif similaire aux ABCD de l'égalité. En effet, il n'est pas acceptable que la politique d'éducation soit dictée ou limitée par des mouvements idéologiques sexistes et/ ou réactionnaires. Le SNUipp-FSU attend de notre ministère qu'il prenne ses responsabilités en ce sens. Dans les nouveaux programmes d'EMC, les atteintes à la personne d'autrui (dont le sexisme et l'homophobie) sont abordées dès la maternelle. Il faut donc donner aux enseignant-es, ainsi qu'à l'ensemble des agents de la FP, une solide formation initiale et continue de qualité sur ces sujets. Parallèlement, le SNUipp-FSU organisera des stages syndicaux sur ces questions. Le SNUipp-FSU doit demander au ministère de réagir à l'envoi aux écoles de publications sexistes et LGBTphobes par une circulaire aux DASEN.

Discriminations liées à la précarité sociale : Suite à une campagne menée par ATD-quart monde, le Sénat a adopté en première lecture une proposition de loi reconnaissant comme critère de discrimination la vulnérabilité résultant de la situation économique. Le SNUipp-FSU participe aux actions visant à la déconstruction de ces préjugés négatifs.

Lutte contre le racisme et les xénophobies : Dans un contexte de recul global des idées humanistes, l'arrivée massive de migrant-es, ainsi que les attentats de 2015, ont alimenté le ressentiment de certain-es à l'égard des étranger-es. A cela s'ajoute l'instrumentalisation récurrente de la laïcité par des hommes et femmes politiques ou des personnalités médiatiques, qui aboutit à la stigmatisation de certaines catégories de la population, en particulier musulmanes ou « supposées l'être ». Il faut pointer aussi la responsabilité du gouvernement, qui contribue à renforcer l'idée de « citoyen-nes de seconde zone » : promesses non tenues d'extension du droit de vote aux résident-es étranger-es ou de lutte contre les contrôles au faciès, projet de déchéance de nationalité pour l'instant écarté, perquisitions abusives dans le cadre de l'état d'urgence… Pour le SNUipp-FSU, il faut dénoncer toutes les formes de discriminations et de violences sur des bases ethniques, culturelles ou religieuses. Le SNUipp-FSU réaffirme sa revendication de droit de vote des étranger-es à toutes les élections. Le SNUipp-FSU apporte un soutien effectif aux collectifs de soutien aux migrant-es. Les militant-es participent aux initiatives proposées et recherchent des formes de solidarité (collectes de fonds, parrainages d'étranger-es, …).

Dispositifs et structures d'adaptation scolaire

Scolarisant des élèves en grande difficulté scolaire, en situation de handicap ou en rupture scolaire, les SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), les EREA (Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté), les UPI (Unités Pédagogiques d'Intégration), les classes relais doivent avoir comme objectif un accès à un niveau élevé de culture commune et à une formation qualifiante dans le service public. Le SNUipp demande leur maintien et leur développement pour répondre aux besoins dans le cadre d'un collège de la réussite de tous (+ questions de l'orientation des élèves par des commissions définies nationalement, des effectifs (15 maxi par division dans les EGPA), de dotations spécifiques, des horaires de service PE (18h) et spécificité des enseignants–éducs en EREA, des heures de synthèse et coordination, des formations spécialisées.

Intégration de la SEGPA dans le collège, formations AIS pour des PLC, éventuelle évolution du statut des enseignants des écoles dans le second degré … ces questions doivent encore faire l'objet de débats approfondis dans le SNUipp et avec les autres syndicats de la FSU.

Nevers : suite aux nouvelles circulaires, le SNUipp revendique la mise en place d'un cadrage et d'un suivi national effectif au niveau des procédures d'orientation (fonctionnement des CDOEA), des dotations spécifiques, de la poursuite d'études en EREA ou LP.

Brive : le SNUipp rappelle sa revendication d'un enseignant spécialisé a minima par division. Dans une période de départs importants à la retraite de personnels spécialisés, le maintien et le développement des formations D et F sont indispensables pour couvrir les besoins. Les CDOEA doivent avoir les moyens d'instruire les dossiers et un effort doit être accompli au niveau de chaque circonscription pour informer les enseignants, comme les familles, des missions assignées aux EGPA.

Le maintien et le développement des SEGPA et des EREA sont indispensables pour la formation de jeunes sollicitant des réponses spécifiques, adaptées. Une attention particulière devra être portée aux élèves issus d'établissements médico-sociaux (IME, IMPRO, ITEP) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation : la mise en œuvre de ce projet ne peut être conditionnée par les seules capacités d'accueil des établissements, notamment en internat.
Il est essentiel pour les élèves des structures adaptées de trouver dans l'enseignement professionnel public (LP et EREA) des formations diplômantes qui leur permettent d'acquérir une qualification minimale de niveau V et de pouvoir ensuite accéder à d'autres formations.
Au sein des EREA, l'internat éducatif reste un outil efficace de remédiation et de prise en charge d'adolescents en grande difficulté scolaire, sociale, familiale. Concernant les enseignants-éducateurs en EREA, le réexamen des différents textes régissant leurs missions comme leurs obligations de service devient urgent.
Le SNUipp revendique un cadrage national des horaires, dotations, missions.
Au niveau des UPI, la scolarisation des jeunes en situation de handicap doit s'accompagner de moyens conséquents de formation spécialisée (CAPA-SH, 2CA-SH), de recrutement de personnels qualifiés (AVS, enseignants spécialisés, enseignants référents) et de services d'éducation et de soins (SESSAD, soins éducatifs…).
La fonction de direction de SEGPA est indispensable et rappelée dans les textes. Toute SEGPA doit pouvoir disposer d'un directeur formé.
Le SNUipp-FSU rappelle que la SEGPA est une structure au sein du collège et ne doit pas être une variable d'ajustement de l'utilisation des DHG (dotations horaires globales) dans le contexte de l'autonomie des EPLE.
Le SNUipp a interpellé le ministère depuis 2006 : il exige la publication rapide des textes réglementaires nécessaires à la reconnaissance de ce diplôme au niveau 1 et un accès facilité pour la mise à niveau des titulaires actuels de ce diplôme.
Pour les PE enseignant dans les SEGPA-EREA-UPI-Classes relais..., le SNUipp revendique l'équité entre tous les personnels intervenant au sein d'un même établissement du second degré ; les 21 heures (un acquis de haute lutte en 2002) n'étaient qu'une étape vers les 18h.
St Malo : il est impératif que l'Éducation Nationale se donne les moyens de rendre effectives les notifications de la MDPH. Les orientations doivent être faites en fonction des besoins et non du nombre de places *(pour que chaque élève puisse trouver sa place au sein de l'école)*. Cela passe aussi par une réflexion de fond sur la conception d'une école inclusive.
Ce qui signifie que chaque élève y a sa place, sans nier les différences et les besoins, et que les moyens appropriés et des compensations sont parfois nécessaires mais elles ne doivent pas conduire à faire l'impasse sur les modifications indispensables de l'environnement scolaire.
Rodez : SEGPA : Le SNUipp-FSU rappelle son opposition à ce que la question de l'inclusion des élèves de SEGPA dans les classes ordinaires de collège aboutisse à supprimer les postes ou à démanteler à terme la structure spécialisée et s'oppose à la transformation de 6èmes SEGPA en 6èmes dites « inclusives » voire à des dispositifs dits « innovants » qui poursuivraient le même objectif. Des formes d'inclusion des élèves de la SEGPA peuvent être recherchées dans les classes ordinaires du collège. Elles doivent faire l'objet d'une concertation des équipes enseignantes en fonction des problématiques de chaque élève et en évitant la surcharge des classes d'accueil. L'inclusion ne doit pas se faire au détriment de l'adaptation. Dans toutes les instances, le SNUipp-FSU fera respecter l'application de la circulaire avec les moyens nécessaires au bon fonctionnement de la SEGPA, dont, dans sa propre DHG, les heures prévues par la réforme du collège et ce pour chaque division, ainsi que les heures de coordination et de synthèse, moyens non fournis partout à l'heure actuelle. Pour agir, le travail intersyndical au sein de la FSU doit être privilégié. Le SNUipp-FSU demande la création de SEGPA dans les collèges isolés afin de n'exclure aucun élève de ce dispositif. Les SEGPA sont une voie de réussite pour des élèves qui n'avaient connu que l'échec, une voie efficace pour l'obtention d'un diplôme de niveau V. Les accès aux formations et aux diplômes supérieurs doivent être développés.
EREA-ERPD : Le SNUipp-FSU demande au ministère de tenir ses engagements en ré-ouvrant le chantier métier sur les EREA. Il dénonce, dans une expression unitaire, les nombreuses suppressions de postes des PE éducateurs-trices dans les internats éducatifs pour les remplacer par des assistants d'éducation (AED). Ces derniers, précaires, non préparés et non formés à la spécificité de l'internat éducatif ne garantissent pas une stabilité de l'encadrement. Il demande que de nouvelles instructions soient données pour le maintien des postes d'enseignant-es éducateurs-trices en réaffirmant la nécessité d'un internat éducatif de qualité avec une prise en charge et un accompagnement individuels sur la totalité des heures hors temps de classe ou d'atelier, y compris la nuit. Le SNUipp-FSU défend la présence d'enseignant-e PE éducateur-trice au sein des internats éducatifs en EREA et en ERPD. De plus, une option spécifique du CAPA-SH pour les PE éducateurs-trices d'internat doit être créée nationalement.
UPE2A : La scolarisation des élèves allophones nécessite des enseignant-es titulaires et formé-es par l'Éducation nationale (certification FLS - français langue seconde), accompagnant les équipes. Le SNUipp-FSU demande que la prise en charge en UPE2A soit modulée et prolongée autant que de besoin, selon l'appréciation de l'équipe pédagogique et ce, quelles que soient l'origine des élèves concernés et leur date d'arrivée sur notre territoire. Les élèves de grande section doivent aussi en bénéficier. Une formation ambitieuse des enseignants UPE2A et des équipes d'école est nécessaire, ainsi que des frais de déplacement en adéquation avec les besoins, notamment

dans les zones concernées par une arrivée importante de migrant-es. Afin de faciliter le contact avec les familles, les enseignant-es doivent connaître et pouvoir utiliser les services d'interprètes ou de médiateurs agréés.
Dans les écoles maternelles, « le bain de langage » ne suffit pas toujours quand les facteurs sociaux, psycho-affectifs et environnementaux sont importants. Cela nécessite de réfléchir en terme de formation des enseignants et de moyens humains dans les écoles accueillant un pourcentage important d'élèves allophones, en renforçant l'action des RASED et la possibilité de prise en charge par un PMQDC.
Le nombre de postes UPE2A doit être abondé dès les opérations de carte scolaire ou dès que les besoins sont constatés, le plus en amont possible. L'effectif de ces dispositifs ne saurait être supérieur à celui des classes ordinaires. Le temps de coordination avec les familles, et entre enseignants de classe ordinaire et enseignant d'UPE2A doit être reconnu. La prise en charge en UPE2A doit évoluer au fur et à mesure des progrès des élèves et ne pas être dictée par les moyens disponibles.
Le SNUipp-FSU demande que tou-tes les élèves ayant l'âge requis puissent passer le DELF (diplôme d'étude de la langue française), sans limitation administrative (déménagement, durée de présence sur le territoire …). Le SNUipp-FSU s'oppose à l'utilisation de fichiers de recensement des élèves allophones mis en place par le CASNAV et le ministère et qui comportent des informations sur la nationalité, la date d'arrivée en France …

Droits des enfants

Comme le « Comité des droits de l'enfant des nations unies » qui s'en alarme, le SNUipp dénonce les efforts insuffisants pour « éliminer la pauvreté et lutter contre les inégalités ». Ces enfants, qui sont aussi nos élèves, partagent la précarité de leurs parents et souffrent de carences en termes, notamment, de santé, d'alimentation, de conditions de logement, d'accès à la culture et aux loisirs. Les politiques publiques et le développement des services publics, leur coordination doivent permettre de répondre à l'amélioration de la condition des enfants et au respect de leurs droits. En ce sens, le SNUipp dénonce la suppression du poste de défenseur des enfants et exige son maintien.
Rodez : Le SNUipp-FSU est membre du collectif AEDE (Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant). Le SNUipp-FSU s'engage et participe à RESF au niveau national comme local. Il se mobilise au côté des familles contre les expulsions, et pour la sanctuarisation de l'école. Il porte ses mandats de régularisation de tou-tes les sans-papiers, et de fermeture des centres de rétention.
Un même droit à l'éducation pour toutes et tous : Le SNUipp-FSU met tout en œuvre pour faire valoir ce droit fondamental.

Gens du voyage, familles Roms :

Assurance pour tous les enfants du voyages d'une scolarité de qualité – Application de la circulaire du 28 avril 2002 relative à la scolarisation des enfants du voyage et des familles non sédentaires. Respect pour leur famille des droits légitimes de tous citoyens – Application de la loi Besson.
St Malo : le SNUIPP-FSU, engagé dans le collectif pour le droit à l'éducation des enfants roms, agit pour rendre effectif ce droit pour les enfants roms comme pour tous les enfants. Un droit qui passe aussi par la fin des stigmatisations dont ils font l'objet. Nous exigeons la fin des évacuations sans relogement qui n'apportent aucune solution. Il faut offrir aux familles des conditions de vie et de logement décentes.
En ce qui concerne les enfants du voyage, le SNUipp-FSU demande la création de postes-passerelles, liés aux aires d'accueil, afin de faciliter la scolarisation et le suivi des élèves, en particulier en maternelle
Rodez : Le CDERE, dont le SNUipp-FSU est membre, a été à l'initiative d'un Tribunal d'opinion, procès symbolique tenu en juin 2015 dont les conclusions ont permis de dénoncer la maltraitance institutionnelle et sociale infligée aux enfants roms. La scolarisation des enfants est souvent une première étape pour la sortie de la précarité des familles. Des moyens, type CASNAV si nécessaire, doivent être déployés pour que la scolarisation soit effective et permette la continuité du parcours scolaire. Le SNUipp-FSU exige le respect de la loi et la prise en charge effective de ces enfants par l'ASE, y compris l'inscription à l'école et l'accompagnement.

Droit des parents, des femmes et avantages familiaux

Aubagne : se penche sur la question du droit des parents *d'élèves* et des familles :
Le SNUipp dénonce le désengagement des responsabilités patronales de la couverture sociale des salariés vis-à-vis de leurs enfants. Il s'oppose au démantèlement de la branche famille du régime général, y compris sous couvert de l'instauration d'un droit social acquis.
Le SNUipp se prononce pour une politique active de qualification et d'emploi pour les femmes, pour une politique de développement des structures d'accueil des jeunes enfants de 0 à 2 ans. Le congrès exige :

- ouverture du droit à l'allocation familiale dès le 1er enfant et augmentation significative sans condition de ressource de la base de référence mensuelle avec un minimum de 1000 francs ;
- pour les enfants majeurs, la transformation de l'allocation familiale en revenu personnel jusqu'à l'accès à un emploi ;
- possibilité dans les faits de travailler à temps partiel ;
- augmentation sensible du supplément familial, indexation sur le traitement brut ;
- développement d'une politique de logement social ;
- remboursement de la contraception quel que soit le mode choisi ;
- développement de centres d'IVG donnant la garantie pour toutes les femmes de décider de leur maternité.

Pour les mères de trois enfants, le SNUipp revendique qu'après 15 ans de services actifs et 25 ans d'ancienneté, la possibilité de bénéficier d'un traitement équivalent à la CPA en cas de travail à temps partiel.

Il revendique également la possibilité pour les mères de un ou deux enfants de prendre leur retraite avec jouissance immédiate un an ou deux avant l'âge requis ainsi que le maintien et le rétablissement des bonifications familiales.

Seignosse : mesures favorisant les conditions de travail et l'égalité dans les carrières entre hommes et femmes

Nevers : Prise en compte des congés parentaux et des temps partiels pris par les parents avant 2004 ; Reconnaissance du droit à la pension de reversion aux partenaires d'un PACS

Brive : la possibilité de réduire la dernière période de congé parental doit être un droit. Il revendique avec la FSU :

- un congé maternité de 6 mois ;
- le maintien des avantages familiaux comme le départ anticipé pour les mères de 3 enfants et le rétablissement pour les mères de 3 enfants qui ont perdu ce droit ;
- le rétablissement des bonifications pour enfants dont la suppression entraîne une dégradation des droits des femmes ;
- l'extension de la réversion aux couples pacsés et le maintien du mode de calcul actuel.

Droits syndicaux

Le SNUIPP revendique le recours à un paritarisme véritable. Il s'oppose à toute remise en cause du principe du paritarisme ou au contournement de la représentativité syndicale issue des élections paritaires.

Il se prononce pour :

- le droit de vote pour tous les personnels stagiaires comme titulaires,
- l'abrogation de la notion de voix prépondérante,
- l'extension du contrôle paritaire à l'ensemble des questions de gestion individuelle,
- la formation des personnels,
- la gestion démocratique du système éducatif.

Le syndicat doit avec la FSU engager une réflexion sur ses capacités d'intervention, de concertation et de négociation dans ces instances (liée à la décentralisation et la mise en place de la LOLF).

La composition des groupes de travail doit être à l'image des commissions paritaires. Les délégués du personnel doivent avoir les moyens de connaître les dossiers, de les préparer, de rendre compte de leurs mandats, d'organiser des heures d'information syndicale.

A l'IUFM, une information, associant formateurs et élu(e)s paritaires, aux droits syndicaux, au paritarisme et à l'histoire du syndicalisme doit être donnée dans le cadre de la formation initiale.

Le congrès refuse toute limitation du droit de grève, dénonce les projets en cours d'étude sur la limitation de ce droit dans les services publics, demande l'abrogation immédiate de l'amendement Lamassour (30ème indivisible).

Brive : le SNUipp exige l'abrogation des textes limitant les droits syndicaux (loi sur le SMA), l'arrêt des pressions et de l'utilisation abusive de règles statutaires (commission de discipline, suspension…). Cette exigence doit s'inscrire dans la durée et le SNUipp doit être plus réactif à tous les niveaux dans ses réponses face à ces attaques. Un état des lieux sur ces atteintes dans les départements sera établi.

Le SNUipp initiera une campagne intersyndicale la plus large possible afin de lever les restrictions au droit de grève et d'obtenir l'abrogation de la loi sur le SMA. Cette campagne sera construite pour permettre un refus massif des déclarations préalables, notamment en refusant de les remplir. Il interviendra systématiquement dans toutes les instances (CTP, CAP, négociations préalables) pour dénoncer les atteintes au droit syndical.

Dialogue social, les conséquences des accords de Bercy, paritarisme : Le SNUipp, avec la FSU, dénonce ce passage en force.

Des prérogatives ont été retirées aux C.A.P. notamment concernant les règles de mobilité. Le SNUipp exige que les C.A.P. jouent pleinement leur rôle. Il refuse l'affaiblissement des C.A.P. par leur substitution par des groupes de travail. Les représentants du personnel doivent disposer du temps et des moyens leur permettant d'assurer leur mandat, en particulier en étant remplacés lors des absences pour l'exercer dans le respect des règles. Ces

moyens doivent évoluer pour tenir compte de l'utilisation des nouveaux systèmes de communication. Une réflexion sur les enjeux actuels de maintenir et développer des règles communes et des droits collectifs doit être impulsée auprès des personnels.

St Malo : Le SNUIPP-FSU exige que les entraves au droit syndical soient levées et les droits rétablis. Afin d'assurer cette reconquête le SNUIPP-FSU utilisera tous les moyens. Il demande le droit de participation à une RIS par trimestre sur le temps de travail, y compris sur le temps de présence des élèves. La réforme des rythmes doit être l'occasion de porter fortement cette exigence.

Le droit aux locaux syndicaux équipés n'existe pas pour les personnels enseignants, le barème de calcul du temps syndical minore les moyens accordés par le ministère de l'éducation nationale. Avec la FSU, le SNUIPP-FSU revendique :

- l'égalité du droit syndical pour tous les agents de la Fonction publique ;
- la levée de toutes ces atteintes et le développement d'un réel dialogue social dans notre secteur, s'appuyant sur l'intervention des personnels rétablis dans leurs droits syndicaux ;
- la prise en compte du vote des personnels aux Commissions Administratives Paritaires, vote de proximité professionnelle, dans le calcul de la représentativité ;
- des moyens pour les membres désignés ou élus des instances (autorisations d'absences renforcées, décharges, moyens de communication, locaux équipés…) ,
- la levée du 1/30ème ;
- l'arrêt et la levée des sanctions pour action syndicale

Le SNUIPP-FSU, avec la FSU, s'oppose à la pénalisation de l'action syndicale.

Rodez : Les atteintes au droit syndical sont inadmissibles. Le SNUipp-FSU exige qu'elles soient levées et les droits rétablis. Tou-tes les collègues qui souhaitent participer à une RIS ou un stage de formation syndicale sur temps de classe doivent pouvoir le faire. Le SNUipp-FSU s'engagera dans une campagne offensive sur les droits syndicaux dès la rentrée 2016.

Avec la FSU, le SNUipp-FSU revendique :

- l'égalité du droit syndical pour tous les agent-es de la fonction publique qui passe par la suppression immédiate du SMA et de la déclaration préalable
- le développement d'un réel dialogue social dans notre secteur, s'appuyant sur l'intervention des personnels rétablis dans leurs droits syndicaux (la multiplication des groupes de travail affaiblit le rôle des instances paritaires qui risquent de devenir de simples chambres d'enregistrement, et affecte également la représentativité des organisations syndicales majoritaires) ;
- la prise en compte du vote des personnels aux Commissions Administratives Paritaires, vote de proximité professionnelle, dans le calcul de la représentativité.
- des moyens pour les membres désignés ou élus des instances (autorisations d'absences renforcées et compensées, décharges, moyens de communication, locaux équipés, remplacement systématique…).
- La suppression de l'amendement Lamassoure (1/30ème indivisible) et de l'arrêt Omont (décompte des journées de grève)

Le SNUipp-FSU mènera une campagne sur la thématique suivante : les enseignants du 1er degré sont des fonctionnaires comme les autres, ils doivent avoir les mêmes droits ! Cette campagne pourra ensuite se décliner sous différents aspects : RIS, 1/30, droits empêchés, médecine de prévention, déclaration préalable d'intention...

Cette campagne pourrait se dérouler en 2 étapes : médiatiser ce qu'en tant qu'organisation syndicale nous portons au ministère, et dans un 2ème temps avoir une campagne avec les collègues (plus de culpabilisation, redonner conscience aux collègues qu'ils ont des droits et qu'ils peuvent se permettre de les utiliser).

De nouvelles formes d'exercice des droits : Devant les restrictions du droit à participer à des réunions d'informations syndicales, de nouveaux modes de rencontre des collègues se sont progressivement mis en place à côté des réunions au format habituel : les midis ou apéros du SNUipp-FSU, des formats adaptés aux horaires des écoles, le développement de stages syndicaux… La volonté d'être au plus proche des collègues doit être encouragée et développée sans pour autant se substituer à la nécessaire reconquête de nos droits syndicaux pleins et entiers. Quelle que soit l'organisation choisie, la continuité de service ne doit pas être opposable à l'exercice du droit syndical. Les formes traditionnelles des réunions d'information syndicales de 3h ne sont plus toujours suffisantes. Conformément à nos mandats, il nous faut pouvoir continuer à réunir les collègues sous cette forme sur le temps élèves. Pour autant, fractionner et annualiser les demi-journées facilitera tous les types de rencontres, notamment sur le temps du midi. L'organisation des 12h de RIS doit être laissée à l'appréciation des sections départementales sans limite par trimestre et les collègues doivent pouvoir disposer de ces 12 h annualisables sans contrainte.

Ecole rurale

Aubagne, le congrès aborde le problème de l'Ecole rurale.
La préservation du tissu scolaire rural est à replacer dans le cadre de la défense, de l'amélioration, du développement du service public d'éducation :

- Nécessité d'élargir l'offre de scolarisation notamment pour les enfants d'âge maternel.
- baissement significatif des seuils de carte scolaire,
- accès facilité à des établissements de proximité,
- réduction des durées de transports scolaires. Pour assurer un enseignement de proximité et de qualité aux élèves de l'ensemble du territoire, il y a nécessité de densifier les réseaux d'aide spécialisés, de développer les dispositifs contre

l'isolement culturel, l'aide aux classes transplantées, la dotation en équipements modernes.

Seignosse : le SNUipp s'oppose :

- à toute décision de regroupement d'écoles et à toute fermeture sous prétexte de rationalisation administrative ;
- à la mise en place d'établissements publics du premier degré qui permettraient la disparition de l'école communale au profit d'un cadre intercommunal.
- à toute gestion des moyens en fonction des effectifs calculés au niveau des réseaux d'école.
- à ce que le coordonnateur de réseau soit un super-directeur ou un sous-inspecteur
- à toute atteinte à la situation des personnels et aux droits qu'ils ont acquis.

Il revendique :

- un cahier des charges pour toutes les écoles afin que l'Etat assure la péréquation pour les réseaux existants (type RRE ou RER, RPI, ...)
- des moyens supplémentaires pour ces regroupements (décharge pour la coordination, dotations complémentaires pour compenser les surcoûts.)

d'éviter la constitution de regroupements trop importants
de préserver la spécificité de l'école maternelle en favorisant la création de sites scolaires préélémentaires.

Brive et St Malo : le SNUIPP-FSU réaffirme la nécessité d'un service public d'éducation de proximité, sur tout le territoire. Une attention particulière doit-être portée aux territoires ruraux, où l'école est parfois le dernier service public. Les conditions de travail doivent y être améliorées :

- Stabilisation des équipes,
- création de missions de coordinations et de conseillers pédagogiques spécifiques, sont des facteurs déterminants dans la réussite des élèves.
- Le secteur rural ne doit pas être écarté du dispositif « plus de maîtres que de classes » et de la scolarisation des moins de trois ans.
- Les transports doivent être gratuits. Toutes les écoles doivent pouvoir en bénéficier pour garantir l'accès aux sorties scolaires et aux activités à caractère culturel et sportif.
- Le logement des enseignants doit être facilité.

Dans les zones rurales, c'est le maintien d'un tissu scolaire structurant, le développement de la scolarisation en maternelle, le travail par cycle qui doivent être favorisés par le maintien de structures à taille humaine, l'attention portée aux conditions de vie de l'enfant (transport, cantine…).
La globalisation des effectifs ne doit pas être un prétexte à des suppressions de postes.
Quant aux « réseaux ruraux d'éducation », aucun bilan depuis 2003 : plus de 10 ans après, un bilan est nécessaire sur les formes d'organisation mises en place en rural et les effets produits. Ecoles numériques rurales : chaque école doit disposer d'un équipement permettant de mettre en œuvre les programmes sur l'ensemble du territoire. Le financement public de ce dispositif doit être réservé à l'enseignement public.

Rodez : Les évolutions démographiques, les politiques de développement et d'aménagement du territoire continuent de faire du monde rural un espace en mutation conduisant à un affaiblissement des petites structures, à une désertification portant atteinte au service public d'éducation de proximité. Dans ce contexte, l'école rurale évolue aussi. Il y a bien plusieurs écoles rurales mais, partout, l'enjeu reste le même : celui de tendre vers l'égalité territoriale afin de garantir le même droit à l'éducation pour tous les élèves.

1. Le service public d'éducation en zone rurale et isolée

Rompre l'isolement des enseignant-es et améliorer les conditions de travail nécessitent :
- de s'appuyer sur un réseau professionnel soutenant l'action pédagogique et brisant l'isolement en favorisant l'accès aux ressources, au matériel, au dialogue (EMALA, PDMQDC, coordinateurs-trices/animateurs-trices de réseaux, réseaux, numérique …) avec des frais de déplacement sans plafond de défraiement ;
- d'agir sur la formation : module dans la formation initiale et continue sur la gestion de classe multi-niveaux et sur les spécificités du rural, formation continue de proximité, frais de déplacement sans plafond de défraiement pour les CPC ;
- de favoriser le travail en équipe avec des groupes d'échanges de pratiques au sein d'un réseau ;
- des décharges de direction hebdomadaires pour toutes les écoles y compris pour les écoles à classe unique ;
- des logements de fonction à disposition et des moyens de communication numériques fonctionnels ;
- des remplaçant-es en nombre suffisant ;

- une limitation des effectifs dans les classes multi-niveaux (20 maximum, et 15 maximum dans les classes scolarisant des TPS et PS)**,** la préservation des écoles à effectifs réduits lors des opérations de carte scolaire.
Conforter les droits des élèves nécessite :
- de limiter le temps de transport (½ heure maximum entre départ du domicile et arrivée à l'école) et d'en assurer la gratuité ;
- des moyens pour les élèves en difficulté, des RASED complets (prise en compte du nombre d'écoles et des distances, adaptation de la zone d'intervention, frais de déplacement sans plafond de défraiement) ;
- de garantir l'accès gratuit aux contenus scolaires obligatoires (savoir nager par exemple) ainsi qu'aux sorties scolaires, culturelles et sportives ;
- une aide à la prise en charge des élèves en situation de handicap qui est d'autant plus compliquée quand on est seul-e dans l'école ;
- de garantir une scolarisation de qualité pour tous les enfants d'âge maternel même en classe unique ;
- d'apporter une attention plus grande à l'exclusion sociale dans les zones rurales (REP rural) ;
- Dans certains DOM, la poussée démographique et l'isolement géographique sont importants. Le SNUipp-FSU, dans ces contextes particuliers, exige des conditions de travail et de scolarisation sur ces mêmes bases de qualité.

Le SNUipp-FSU est opposé aux fermetures d'écoles et porte l'ambition de développer un réseau scolaire rural de qualité et de proximité. L'école rurale a des atouts sur lesquels il faut s'appuyer comme les effectifs, la taille des écoles, le climat scolaire ou le lien de proximité avec les familles.

2.Les conventions rurales
La démarche de contractualisation s'accélère et une vingtaine de départements aura signé une convention rurale à la rentrée. Sous couvert de défendre une *« école rurale de qualité »* en maintenant, dans le meilleur des cas, les moyens pour le premier degré, l'Éducation nationale et les élus locaux s'engagent à élaborer un *« schéma d'aménagement du territoire sur la base d'un diagnostic partagé ».* En fait, l'Éducation nationale cherche à faire porter par les élus locaux sa proposition d'organisation territoriale de l'école.
La volonté de restructurer le réseau scolaire se traduit par des fermetures de classes uniques et de petites écoles, des fusions d'écoles, des concentrations des RPI… et dénote également une volonté de supprimer des postes d'enseignants. Pourtant la ruralité est diverse et il ne peut y avoir un modèle unique, qui ne tienne pas compte des spécificités locales. On ne peut pas calquer un schéma urbain sur une réalité rurale.
La fragilisation du service public d'éducation de proximité intervient à un moment où les départements ruraux souffrent déjà en matière d'égalité d'accès aux services publics. La fermeture des petites écoles concourt à la mise en concurrence des territoires et au sentiment d'abandon qu'expriment de nombreux citoyens éloignés des pôles urbains**.** Fermer une école, c'est détruire un village. Ces conventions rurales sont inscrites dans une politique de réduction des dépenses qui mènera inéluctablement à la réduction voire à la disparition des services publics en milieu rural et à terme, à sa désertification. Le SNUipp-FSU s'oppose à ces conventions.
L'école rurale, loin d'être une charge, reste le premier élément de dynamisation des zones rurales.
Dans les secteurs où la concurrence avec l'école privée existe, l'école publique doit être maintenue pour proposer l'ensemble de la scolarité dans le village. Le SNUipp-FSU s'oppose à la constitution de RPI public-privé.
Le SNUipp-FSU mènera un travail spécifique sur l'école rurale, et particulièrement sur les conventions.
Le SNUipp-FSU restera vigilant à ce que l'élaboration de la carte scolaire se décide dans les instances CTSD et CDEN et ne soit pas court-circuitée par des contractualisations entre élus et Éducation Nationale. Les instances représentatives doivent être consultées sur toutes les opérations qui concernent l'organisation et le fonctionnement des écoles.
Des citoyens s'élèvent contre ces projets, en attestent les oppositions qui existent dans les départements ayant signé une convention rurale. Le SNUipp-FSU doit prendre toute sa place dans ces collectifs ou associations de défense de l'école rurale.

Education prioritaire

Mise à disposition des ZEP et des zones sensibles de moyens supplémentaires significatifs :
- Intégrant la réalité des programmes sociaux sous la responsabilité première des équipes pédagogiques,
- Permettant une amélioration des conditions de travail et d'enseignement pour favoriser la stabilisation des équipes de maîtres volontaires et expérimentés (effectifs, décharges de direction, remplacement des congés, plus de maîtres que de classes, moyens AIS, développement de la formation, ...)
Lamoura : le SNUipp demandait des critères transparents pour définir les ZEP, des moyens particuliers mis à disposition des écoles, l'amélioration des normes de décharges des directions, le développement du travail en équipe, le renforcement des réseaux d'aide et l'alignement des effectifs pour aller vers les 20 élèves par classe et 15 en section de petits.

Il revendiquait la création de postes supplémentaires, la mise en place de temps de concertation entre les maîtres avec les partenaires de l'école pouvant atteindre 1/3 du temps de service, des actions spécifiques de FI et FC, la création de postes d'IMF et d'écoles d'applications en ZEP en lien avec la recherche pédagogique.
Il exigeait la mise en œuvre d'une véritable transparence dans l'attribution des crédits complémentaires, la création dans les écoles de lieux d'écoute et de soins associant médecins, infirmiers et assistants sociaux
Tours : l'accent était mis sur l'amélioration et le développement du travail en équipe, avec notamment un allégement du service en présence des élèves pour dégager du temps de concertation pour l'équipe :

- Allègement des effectifs des classes pour atteindre rapidement 20 élèves maximum par classe (15 en section de petits)
- Création des postes indispensables pour assurer l'accueil et la scolarisation dans de bonnes conditions de tous les enfants de deux à trois ans (dont les familles le demandent)
- Clarification des missions des coordonnateurs
- Véritable formation continue, expérimentations et actions de recherches pédagogique et didactique.
- Développement de l'implantation d'écoles et de classes d'application dans chaque ZEP.

Egalité de traitement entre tous les enseignants qui exercent dans les écoles classées dans l'éducation prioritaire sans discrimination de salaire ou de déroulement de carrière.
Des dispositifs prenant réellement en compte les besoins nécessaires au maintien d'une même exigence scolaire doivent être mis en œuvre sans attendre.
La sectorisation doit être respectée.
La notion de contrat doit être supprimée des textes encadrant l'Education Prioritaire, les moyens supplémentaires devant répondre aux besoins des ZEP et non dépendre d'évaluations des résultats.
Ces dispositifs doivent s'appuyer sur le travail d'équipes pluridisciplinaires de l'Education nationale, les partenariats avec les communes et les associations complémentaires de l'école.
Le SNUipp, revendique que la discrimination positive s'accompagne d'un encouragement des expérimentations pédagogiques en liaison avec la formation et la recherche.
Les projets CEL doivent être construits en concertation avec les enseignants et dans la plus grande transparence financière. Il faut travailler à favoriser le lien entre les parents et les enseignants.
Nevers : sur les ZEP :
- le SNUipp reconnait cette dynamique comme ayant joué un rôle de frein dans la dégradation qualitative de la scolarisation des élèves dans les zones les plus défavorisées (qui repose en fait essentiellement sur la politique de la ville et d'aménagement du territoire)
- il fait le constat que la réduction considérable des moyens remet en cause certaines évolutions positives (stabilité des équipes, résultat des élèves)
- il demande l'abandon de la prétendue "relance" à moyen constants qui recentre les moyens sur certains établissements (EP1) et en exclut d'autres (EP2, EP3), qui change la logique de gestion des personnels (poste à profil et différentiation des carrières pour les 1000 enseignants supplémentaires financés par la suppression d'heures au collège), qui avec la création des Comités exécutifs (qui remplacent ???)
accroit la charge du directeur et manque de lisibilité pour les collègues.
- il décide d'engager un débat sur la philosophie "sortir d'une logique de zones pour une logique d'élèves" dans la logique élitiste de la loi Fillon : pour répondre aux besoins, faut-il privilégier une approche en termes de zone, de réseau ?
pour le SNUipp, la prise en charge de la non francophonie ne doit pas être limitée par la condition ENAF, il faut étendre le rôle des CLIN et des CRI.
Brive : Le premier degré doit prendre toute sa place dans le dispositif de l'éducation prioritaire. C'est dès l'école maternelle et élémentaire que la prévention et la lutte contre l'échec scolaire doivent avoir les moyens de leur mise en place pour être efficaces.
Un cadre ministériel doit coordonner politique de la ville et politique de l'Éducation Nationale afin de favoriser la mixité sociale.
St-Malo : la réussite des élèves passe par :
- Une politique de la ville volontariste appuyée par une sectorisation pensée pour développer la mixité sociale ;
- la réunion sous un label unique de tous les territoires relevant de cette politique. A l'intérieur de ce label, les moyens supplémentaires peuvent être renforcés pour répondre à des difficultés scolaires et sociales plus fortes encore. Lorsque la question de la sortie du dispositif se posera, tous les indicateurs devront être interrogés. La sortie devra être progressive et concertée avec les personnels.
Les moyens supplémentaires doivent permettre :
- un abaissement significatif des effectifs (20 élèves par classe, 15 en PS et TPS) ;
- Le développement du travail en équipe ;
- la réduction significative du temps de présence devant les élèves pour permettre le travail en équipe avec les partenaires ;
- la généralisation du « plus de maîtres que de classes » ;
- la scolarisation des moins de trois ans partout où les parents en font la demande et sa promotion volontariste,

- le retour complet des RASED et de la formation continue pour les équipes.
Renforcement du travail en réseau avec du temps spécifique, le retour des missions de coordination et les coordonnateurs, la possibilité de travailler sur des projets initiés et portés par les équipes, le renforcement des liaisons entre les différents niveaux d'enseignement.
La stabilisation des équipes est un facteur déterminant dans la réussite des élèves. Cela passe par de meilleures conditions de travail, donner la possibilité de se loger plus facilement et la reconnaissance des difficultés du terrain pour améliorer l'attractivité des postes pour avoir des équipes stables et expérimentées aussi bien en termes de formation, d'effectifs par classe, que d'une bonification indiciaire liée à l'ancienneté dans le poste.
Former des formateurs et implanter des écoles d'application de manière transparente en éducation prioritaire, développer la recherche-action et les formations qui permettent d'interroger les pratiques pédagogiques efficientes auprès des publics concernés. Dans ce cadre l'aide aux équipes peut s'appuyer sur une mission de conseiller pédagogique départemental EP répondant à des besoins d'accompagnement et de formation spécifique.
La zone de recrutement des collèges peut comprendre des secteurs très différents en termes d'habitat et de population. Une école devrait pouvoir bénéficier de l'appellation Éducation
Prioritaire même si son collège de rattachement n'en relève pas (et inversement).
Rodez : Depuis 1981, les politiques d'éducation prioritaire se sont succédées avec le but de donner plus à ceux qui ont moins. Ces politiques devraient permettre au système éducatif d'assurer la réussite de tous les élèves, pourtant les inégalités sociales ne cessent de se creuser. L'empilement des dispositifs (ZEP, RAR, RRS, ECLAIR…) s'est mis en place sans bilan de leur efficacité. Avec la mise en place des ECLAIR en 2005, la visée de compensation et de lutte contre les inégalités, dans un processus de démocratisation, s'efface devant celle de la lutte contre l'exclusion. Les objectifs culturels s'effacent alors derrière les objectifs et les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire, l'exclusion, le chômage, la violence. La relance annoncée de l'éducation prioritaire est bien loin de répondre à la nécessité de l'heure : la réforme a laissé des écoles isolées sur la touche n'en intégrant en REP/REP+ qu'à partir des bassins de collège. Les territoires ayant fait un travail de mixité sociale au niveau des collèges ont été sanctionnés. Malgré la relance de l'éducation prioritaire, on est encore loin du compte d'autant plus que la misère s'accentue dans les quartiers populaires.
La carte de l'éducation prioritaire doit être repensée en fonction de critères explicites identiques sur tout le territoire et des besoins et non d'une dotation contrainte.
La cartographie de l'éducation prioritaire n'est pas toujours cohérente avec le classement des quartiers en politique de la ville. Ce critère ne doit pas être exclusif : les écoles non classées en éducation prioritaire mais en politique de la ville, les écoles rurales avec une population défavorisée ont toute leur place dans l'éducation prioritaire.
Pour le SNUipp-FSU, il est nécessaire que les critères soient les mêmes sur tout le territoire et que des écoles qui en relèvent ne soient pas oubliées. Le SNUipp-FSU continuera de porter la nécessaire révision des cartes de l'éducation prioritaire afin d'en faire bénéficier un maximum d'écoles et ce, dans une dynamique d'augmentation des moyens alloués et non à moyens constants, indépendamment des secteurs des collèges.
D'autre part, pour le SNUipp-FSU, il est nécessaire que le classement ouvrant droit à l'avantage spécifique d'ancienneté (écoles zones violences) soit régulièrement actualisé.
Pour le SNUipp-FSU, une véritable politique de l'éducation prioritaire passe par :
- la réunion sous un label unique de tous les territoires relevant de cette politique. A l'intérieur de ce label, les moyens supplémentaires doivent être renforcés pour répondre à des difficultés scolaires et sociales plus fortes encore ;
- un allégement de service pour tous (enseignant-es – dont RASED, accompagnant-es…) et ramené au temps de service des PE à la même hauteur que dans le second degré soit 3 heures par semaine (108h annuelles) pour toute l'éducation prioritaire. Les équipes doivent en avoir la maîtrise de l'organisation, du contenu et de la mise en place. Le cadrage de ces journées doit être établi dans un calendrier anticipé et concerté. Dans les écoles et les collèges, la pondération doit permettre des temps de concertation librement consentis au sein des équipes et ce**,** dans le respect de la liberté pédagogique ;
- des postes dédiés en nombre suffisant pour le remplacement d'au minimum tout-es les collègues d'une école ou d'un cycle du réseau dans le cadre de l'allègement de service, afin de ne pas avoir à recourir au système de compensation imposé. Pour stabiliser et favoriser le travail avec les élèves, le travail en équipe et la relation aux parents, les enseignant-es remplaçant-es doivent être les mêmes tout au long de l'année. Ces postes, pour être attractifs, doivent bénéficier de l'allègement de service, renforcé par la nécessité de concertation avec les collègues en charge des classes**.** Ces personnels doivent être remplacés comme les autres ;
- le renforcement du travail en équipe avec du temps spécifique, la possibilité de travailler sur des projets initiés et portés par les équipes, le renforcement des liaisons entre les différents niveaux d'enseignement, dans le respect de la liberté pédagogique ;
- un abaissement significatif des effectifs (20 élèves par classe, 15 en PS et TPS) ;
- la généralisation du « plus de maîtres que de classes », à la libre disposition des équipes, dans chaque école sur la base de 3 enseignant-es pour 2 classes, y compris en maternelle ;
- la scolarisation des moins de trois ans, dans de bonnes conditions partout où les parents en font la demande ;
- des RASED complets, formés et présents dans chaque groupe scolaire ;

- l'attribution de postes d'assistant-es sociales-aux et d'infirmier-es pour chaque école, d'un poste de médecin scolaire par réseau ;
- une véritable formation continue pour les équipes et une formation aux spécificités de l'éducation prioritaire dans la formation initiale ne se limitant pas à de l'autoformation ;
- un véritable accueil des nouveaux-velles arrivant-es en REP en dégageant du temps dans les équipes et en mettant en place une formation spécifique ;
- d'autres mesures peuvent être mises en place pour mieux prendre en compte ses spécificités :
    - favoriser l'implantation de postes de PEMF et les écoles d'application.
    - augmenter le nombre de CPC dans les circonscriptions ayant des écoles en REP et REP+. Les quotités de décharge de direction en REP et REP+ sont à réévaluer à la hausse afin de répondre au mieux à la spécificité de ces territoires.
    - déployer systématiquement de l'action de recherche dans les REP en lien avec les ESPE.
    - développer des partenariats pluri-professionnels et avec les parents.

Effectifs par classe

Le SNUipp, considérant que l'Education n'est pas un coût mais un investissement pour l'avenir des jeunes, exige un abaissement significatif des effectifs par classe à tous les niveaux d'enseignement, prenant aussi en compte la particularité des classes à plusieurs niveaux.

Aubagne : avait fixé à maximum 25 par classe l'effectif des élèves, moins dans les classes à plusieurs cours, dans les zones difficiles les zones rurales, les sections de petits qui ne devaient compter quant à elle que 15 élèves et les classes spécialisées, 12.

Il demandait également un allègement significatif pour la prise en charge des élèves en situation de handicap.

D'une manière générale, le nombre de postes affectés dans une école doit être fixé en fonction des besoins réels déterminés par l'équipe.

Nevers : demande la prise en compte des élèves en situation de handicap, ceux de CLIS, CLIN dans les opérations de carte scolaire. Il propose une campagne d'information nationale sur les besoins des départements.

St Malo : Mandat d'étude « effectifs » : Baisser le nombre d'élèves par classe est une demande forte des enseignants. Le SNUipp-FSU s'engage à interroger ses mandats en confrontant les recherches et les préconisations internationales avec la consultation des enseignants des écoles, en prenant en compte l'âge des élèves, les lieux et conditions d'exercice, les configurations de classe.

Rodez : Pour le SNUipp-FSU, il est urgent de baisser le nombre d'élèves par classe pour tendre vers 20 élèves par classe (comme dans d'autres pays européens qui investissent dans leur système éducatif) et en tout état de cause ne jamais excéder 25 par classe, 20 en REP ou REP+, en classes multi-niveaux et en milieu rural, 15 en TPS-PS. Les élèves inscrits en ULIS ou UPE2A doivent être comptabilisés dans les effectifs de l'école (mais sans compter le moyen de l'enseignant-e spécialisé-e coordonnateur-trice), en tant que classe comptant dans le calcul des décharges de direction et pour les opérations de carte scolaire.

Par ailleurs, afin de réussir l'inclusion des élèves à besoins particuliers dans de bonnes conditions, il faut baisser significativement le nombre d'élèves par classes. Le SNUipp-FSU revendique une double comptabilisation des élèves relevant des dispositifs d'ULIS, d'UPE2A.

Egalité entre les hommes et les femmes

Seignosse : Mesures favorisant les conditions de travail et l'égalité dans les carrières et la société entre hommes et femmes

Loi cadre sur la violence faite aux femmes - création d'une commission Droits des femmes

participation aux Intersyndicales femmes dans les départements et aux journées intersyndicales au plan national

St Malo : le SNUIPP-FSU se félicite de la signature par l'ensemble des fédérations de fonctionnaires, du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

Il demande qu'à chaque niveau, et notamment dans les CAPD et CTSD, soit élaboré un rapport de situation comparée faisant également apparaître les différences au moment des départs à la retraite. Ce rapport annuel doit permettre la mise en œuvre des mesures visant à établir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Ce rapport, intégré aux différents bilans sociaux, doit être présenté au niveau de chaque CT (ministériel, académique, départemental).

Le SNUipp-FSU demande qu'à chaque niveau l'administration présente les études et bilans statistiques nécessaires : rôle de la note, avancement à la hors classe, nature du poste occupé, incidence des interruptions liées à la naissance ou l'adoption, temps partiel…

Rodez : Dans une profession féminisée à près de 83%, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes continue de se creuser. Pourtant les grilles de rémunération et les règles d'avancement sont les mêmes, ce sont des déterminismes culturels et genrés qui tendent à assigner les femmes à exercer en classe « ordinaire », à interrompre leur carrière, à travailler à temps partiels...
Le SNUipp-FSU mènera une étude comparative entre les différentes fonctions, les notes, les carrières et le genre des personnels, en informera largement la profession. Il agira pour en finir avec ces inégalités, par exemple, cela peut passer par la mise en place des mécanismes de régulation assurant une égalité de traitement entre les femmes et les hommes sur l'ensemble de la carrière.

Elections professionnelles

Brive : Le vote électronique est envisagé pour les élections professionnelles. Une réflexion doit être engagée concernant les avantages et les risques d'un tel dispositif.
St Malo : Le SNUIPP-FSU exige que les modalités de vote électronique soient abandonnées. Ce vote doit se faire à l'urne dans un bureau de vote situé dans l'école pour les écoles de quatre classes et plus. Il doit se dérouler le jour de vote dans toute la Fonction publique, en décembre. Le vote papier ne doit pas être écarté. Le matériel de vote, les professions de foi, doivent parvenir à chaque électeur au format papier.
Dans toutes ses initiatives de rencontre (réunions, tournées d'école, outils de communication, utilisation de nouvelles technologies), il fera le lien avec l'importance de cette élection.
En 2014, l'élection concernera à la même date les trois Fonctions publiques. La campagne FSU devra s'adresser à tous les fonctionnaires. Les élections aux comités techniques, qui définissent la représentativité et l'attribution des moyens syndicaux, nécessitent une meilleure coordination entre les syndicats nationaux dans leur secteur et la fédération à tous les niveaux. Il s'agit pour le SNUIPP-FSU, comme pour tous les syndicats nationaux de la FSU, de permettre une meilleure identification de la FSU.
La campagne du SNUIPP-FSU va être déterminante lors de ce scrutin. Elle devra être menée conjointement avec la campagne fédérale pour garantir le succès aux élections aux Comités Techniques. Le SNUIPP-FSU sera totalement impliqué dans l'élaboration de la campagne et des outils fédéraux, selon les modalités arrêtées par la FSU.
Rodez : Les élections professionnelles de 2014
Avec 44,28 %, le SNUipp-FSU perd 4 points. Même s'il reste le premier syndicat du 1er degré et majoritaire en CAPN, il n'a pas atteint ses objectifs. Ce résultat s'appuie sur une forte mobilisation des militant-es, une participation importante des syndiqué-es et le travail quotidien des sections auprès de la profession. Pour autant, il pose la question de la perception de notre projet syndical par la profession, de la visibilité de ce que nous portons : les valeurs éducatives, la transformation de l'école, de meilleures conditions d'exercice du métier, notre engagement en faveur de la transparence et de l'équité. Ces résultats aux élections doivent nous amener à réfléchir à nos orientations et à notre positionnement syndical, en particulier sur les rythmes scolaires, dans lesquelles une partie des collègues ne se sont pas retrouvé-es.
Ces élections sont également marquées dans l'Éducation nationale par une abstention majoritaire même si on note une faible augmentation de la participation. Les modalités de vote, les nombreux dysfonctionnements, la période de vote courte, l'absence d'espaces de vote l'expliquent en partie. Cette abstention élevée associée à l'augmentation des votes blancs, nous impose d'analyser le lien des enseignant-es avec le collectif, avec le syndicat. Une réflexion est engagée sur la place des syndiqué-es dans la reconstruction d'un maillage de proximité qui s'appuie sur un large réseau de correspondants locaux.
Le SNUipp-FSU demande que les élections soient organisées sur le principe de l'équité et de l'égalité dans la fonction publique. La représentativité à ce niveau doit être définie par le vote des agent-es et non par le choix des modalités de vote (qui doivent être simplifiées). Le SNUipp-FSU exigera que le vote se déroule sur le lieu et le temps de travail (bureaux de vote).
La réflexion doit être poursuivie sur le rétablissement d'un quorum et la durée de la période de vote.

Enseignant-es concepteurs et conceptrices

Rodez : La réforme du collège se présente comme un contre-exemple de mise en œuvre de travail collectif avec les EPI imposés. Favoriser les ponts entre les disciplines permet de créer des projets interdisciplinaires et nécessite des moyens spécifiques. Pour le SNUipp-FSU, les projets doivent relever de l'initiative des personnels, contribuer à permettre des actions concertées, bénéficier si besoin d'un accompagnement basé sur la confiance ainsi que de moyens et temps de concertation reconnus. Travailler ensemble, construire ensemble, mutualiser les

compétences et analyses, demandent du temps et doivent permettre de prendre de la distance sur le métier. Sur la base du volontariat des équipes, des temps de réflexion pour enrichir le travail d'équipe, pour gérer les difficultés dans les écoles et prendre du recul sur sa pratique avec un regard extérieur non hiérarchique et formé pour cette pratique pourraient être mis en place à partir du moment où ils sont inclus dans nos ORS. Le SNUipp-FSU poursuivra, en lien avec le chantier travail, la réflexion sur ce sujet.

Enseignants hors de France

Brive : pour le SNUipp, il importe de renverser cette logique (désengagement de l'Etat et transfert des charges sur les familles) et de replacer la mission de service public, et ses finalités éducatives et pédagogiques au centre de l'action du réseau.
Le SNUipp demande que les sommes dégagée pour la PEC (prise en charge des frais de scolarité) soient affectées au budget des bourses, tous niveaux de scolarité confondus.
St Malo : le SNUipp national interviendra :
- auprès du ministère du budget pour augmenter la dotation budgétaire et la dotation en postes de détachés à l'AEFE ;
- auprès du ministère de la fonction publique afin de faire appliquer la loi Sauvadet sur la résorption de la précarité dans les établissements à l'étranger. L'accès à la titularisation des contractuels locaux du réseau AEFE doit être facilité ;

auprès du ministère de l'éducation nationale afin d'ouvrir des places au second concours interne et de maintenir l'accès aux épreuves au niveau de la licence pour les recrutés locaux.
Le SNUipp HDF continuera de porter, auprès des acteurs de la communauté éducative à l'étranger, les valeurs d'une vraie politique de service public d'enseignement hors de nos frontières au bénéfice des élèves, et continuera de s'opposer à la dégradation du statut des personnels, et à toute forme de privatisation du réseau.
Rodez : L'État doit redonner au réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger les moyens d'assurer ses missions de service public d'éducation hors de nos frontières. La réduction drastique du budget de l'enseignement français à l'étranger (32 millions d'euros sur les trois dernières années) confirme la politique de désengagement de l'État vis-à-vis de l'opérateur public AEFE alors que le réseau est, lui, en pleine croissance.
Celle-ci a des conséquences néfastes :

- sur les personnels titulaires qui voient augmenter la précarisation de leur situation : de nombreux-ses collègues exercent sans détachement sur un contrat de droit local en raison de la disparition des supports budgétaires ;
- sur les personnels non titulaires qui voient les conditions d'emploi se dégrader et l'accès à la titularisation devenir impossible : le dispositif de résorption de l'emploi précaire (loi Sauvadet) ne leur est pas applicable et trop peu de places sont proposées au second concours interne ;
- sur les familles qui subissent des hausses importantes et continues des frais de scolarité alors que les familles françaises voient l'aide à la scolarité se réduire ;
- sur le réseau lui-même qui est peu à peu récupéré par des opérateurs privés (établissements partenaires ou mission laïque française).

En Polynésie française, il est plus que jamais nécessaire de rompre l'isolement dû à l'insularité et de contrecarrer une gestion des personnels faisant la part belle à l'opacité et à l'arbitraire.
Le SNUipp HDF continue à se battre pour obtenir des moyens pour le service public à l'étranger à la hauteur des ambitions, et tant à l'AEFE qu'à la MLF ou en Polynésie, à s'opposer à la dégradation du statut des personnels, et à la remise en cause de leurs droits. Son combat a été reconnu par les collègues lors des résultats des élections professionnelles de 2014 qui ont marqué très clairement et majoritairement la confiance renouvelée en notre syndicalisme de lutte.

Enseignants non-titulaires

St Malo, le SNUIPP-FSU rappelle qu'il est totalement opposé à ce type de recrutement. Si dans certaines académies, le recours à des non-titulaires s'avère la seule solution pour pallier une pénurie d'enseignants, il doit être provisoire et le SNUIPP-FSU exige que l'embauche soit continue jusqu'au 31 août et que ces personnels bénéficient de conditions facilitant l'accès au CRPE ou à une formation professionnelle et universitaire. Des pré-recrutements massifs en direction des départements déficitaires et un nombre de postes au concours à la hauteur des besoins sont indispensables pour empêcher durablement le recrutement de vacataires.
Dans le cadre de la loi de 2012, plusieurs dizaines de contractuels éligibles à une titularisation ont été recensés dans le 1er degré. Le SNUIPP-FSU a exigé et obtenu un examen pour ce faire plutôt que le concours initialement prévu. Il se montrera vigilant afin que tous les non-titulaires éligibles soient effectivement titularisés. En parallèle, il exige un plan de titularisation par liste d'aptitude ou concours réservés pour les autres personnels non-titulaires exclus du champ d'application de la loi de 2012.
Rodez, Depuis plusieurs années, le recours aux enseignant-es contractuel-les se multiplie dans le 1er degré. Le SNUipp-FSU s'oppose au principe du recrutement d'enseignant-es contractuel-les et demande l'extension de la liste complémentaire, élargie à d'autres académies ou à d'autres voies de concours sur la base du volontariat, et son un recours systématique pour couvrir les déficits et une augmentation des recrutements.
Pour le SNUipp-FSU, il faut améliorer leurs conditions d'emploi. Par exemple, leur contrat doit se terminer au 31 août et une formation doit leur être dispensée avant de prendre en charge une classe. Ils doivent être également éligibles au même régime indemnitaire que les PE titulaires et bénéficier d'un réel accompagnement et de temps de formation.
Il est nécessaire de permettre à ces personnels d'accéder à une titularisation et d'augmenter le nombre de recrutements par concours dans les zones les moins attractives pour mettre un terme à ce type de recrutements. Seule une infime minorité de ces contractuel-les peut bénéficier du dispositif Sauvadet. Il s'agit donc de mettre en place des modalités de titularisation de ces personnels tout en arrêtant tout recrutement nouveau de contractuel-les.
Pour cela, un concours réservé spécifique doit être ouvert à tous, sur la base d'une année d'ancienneté en tant que contractuel-le enseignant-e et d'un niveau de diplôme L3. Ce concours sera suivi d'une formation initiale équivalente à celle du concours externe débouchant sur le même niveau de diplôme.

Etablissements et services

La scolarisation au sein de ces établissements doit être assurée pour tous par des enseignants spécialisés publics en favorisant le plus possible l'intégration dans les écoles ordinaires grâce à la mise en place des aménagements et accompagnements nécessaires.
Les établissements doivent bénéficier de moyens pour poursuivre leur transformation, pour la scolarisation de tous, pour plus d'intégration.
Le développement des services de soins et d'éducation « à domicile » (SESSAD, SSEFIS, S3AIS) est indispensable pour la réussite de l'intégration.
La question des horaires de service des enseignants, en prenant en compte les missions nouvelles de ces personnels (publics hétérogènes, synthèse, concertation, suivi individuel) doit être remise à plat.
Brive : la mise en place des unités d'enseignement, avec l'attribution de moyens sous forme de dotations horaires globales, risque de s'accompagner d'un alourdissement de la charge de travail ou d'une diminution du temps de scolarisation des jeunes.
Elle ne doit pas être le prétexte à diminuer ou à supprimer des moyens en postes d'enseignants spécialisés.
Suite à la suppression des directions pédagogiques, il est urgent de définir la situation des coordonnateurs pédagogiques : indemnités de fonction, points d'indice, décharge, avancement.
Les directeurs d'établissements et de services médico-sociaux (comme les directeurs d'EGPA),
ayant le DDEEAS, doivent être reconnus titulaires d'un diplôme de niveau 1.
De nouvelles circulaires viennent de paraître sur les dispositifs collectifs de scolarisation: CLIS, ULIS (ex-UPI). Elles visent à les sortir de leur isolement et à les inclure davantage dans le fonctionnement des établissements

scolaires. Un bilan sans concession devra être fait, notamment sur les structures spécifiques à certains troubles (dys, autisme...).
En tout état de cause, l'offre d'enseignement doit être multiple, variée (en fonction des situations de handicap) et suffisante.
St Malo : quand la scolarisation en milieu ordinaire ne peut être assurée, tous les enfants et les jeunes doivent bénéficier d'un enseignement de qualité avec des enseignants formés.

Evaluation des élèves

Les évaluations ne peuvent être que des outils au sein des équipes d'écoles, au service des élèves et de la réussite scolaire. Les évaluations des paliers du socle et de la fin de chaque cycle ne peuvent en aucun cas constituer un examen de passage ni une évaluation des écoles ou des pratiques des maîtres.
Brive : (mise en place des évaluations CE1/CM2), les enseignants doivent être maîtres de l'élaboration et de l'usage de leurs outils.
Il dénonce la logique des évaluations nationales qui est très largement contestée.
Le SNUipp s'est opposé vigoureusement à toute publication des résultats école par école qui les ferait entrer dans une logique de mise en concurrence dans un contexte de remise en cause de la carte scolaire. Il refusera également toute utilisation des résultats pour l'évaluation des enseignants. Ajoutant à la confusion, le ministèrede l'éducation nationale lie les évaluations au versement de primes. Le SNUipp s'oppose à ce fonctionnement avec des primes, qui divise la profession et nuit au travail d'équipe.
Le SNUipp demande l'abandon de ce protocole d'évaluations et qu'une réflexion s'engage sur cette question. Il mettra tout en œuvre pour obtenir son abandon. De nouveaux outils d'évaluation utiles aux équipes et visant la réussite de tous devraient être élaborés en associant enseignants et chercheurs.
Concernant les évaluations en maternelle, le SNUipp met en garde contre l'utilisation qui pourrait en être faite et s'oppose à tout dispositif obligatoire et normatif. Il considère qu'une évaluation par échantillon est suffisante.
Le SNUipp demande l'abandon du livret de compétences (de la maternelle à la fin du collège) et en appelle à la liberté pédagogique des équipes.
Rodez : Toutes les formes d'évaluation au service de l'amélioration des apprentissages, conjuguant bienveillance et exigence, doivent être valorisées. Elles doivent s'inspirer de l'esprit des évaluations positives de l'école maternelle ainsi que de celles d'autres pays. Elles doivent être au plus près des situations d'apprentissage et porter sur ce que l'école enseigne réellement. Elles doivent faire l'objet de formation initiale et continue. L'évaluation doit permettre à tou-tes les élèves, notamment celles-ceux issu-es des familles éloignées de la culture scolaire, de prendre confiance dans leurs capacités et de progresser. À l'école maternelle, une évaluation plus positive va se mettre en œuvre. Priorité doit être donnée à l'observation et à l'accompagnement des élèves. Le SNUipp-FSU a obtenu que ces principes soient inscrits dans un guide. Il demande que des stages écoles soient partout programmés pour permettre aux équipes pédagogiques d'élaborer des nouveaux carnets de suivi des apprentissages. Quant aux nouveaux livrets scolaires pour les cycles 2 et 3, ils comportent à ce jour trop d'inconnues sur la charge de travail, l'intérêt pédagogique, et la confidentialité des données. Le SNUipp-FSU demande que les résultats de l'expérimentation menée sur ces livrets soient rendus publics avant toute mise en œuvre.
Pour le SNUipp-FSU,

- les évaluations doivent être avant tout un outil pour les enseignant-es et l'équipe, au service des élèves. Elles doivent aider à repérer et analyser réussites et difficultés. Les enseignant-es doivent être maîtres de l'élaboration et de l'usage des outils. La place de l'évaluation ne doit pas être envahissante. Elle doit valoriser les progrès de l'élève.
- les enseignants doivent pouvoir choisir librement la forme et les contenus des livrets d'évaluation. Ils doivent être lisibles et accessibles aux parents
- les enseignant-es doivent être formé-es à l'observation des élèves, à l'analyse des productions et à la manière de rendre compte des résultats. Du temps de travail en équipe doit être dégagé pour croiser les regards y compris avec les RASED.
- des évaluations diagnostiques sont prévues en début de CE2. Elles ne devraient pas avoir de caractère obligatoire. Les équipes d'école ont toute liberté pour organiser ces évaluations dont les résultats ont vocation à rester au sein de l'école. Aucune remontée ne peut être exigée.

Au collège, en fin de cycle 4, le nouveau DNB installe un déséquilibre entre les disciplines et perd, avec l'épreuve orale, son cadrage national. Le SNUipp-FSU reste attaché à ce que l'évaluation porte sur tous les champs d'apprentissage.

Evaluation des enseignants

Le SNUipp souhaite la démocratisation des rapports entre enseignants et administration :
- transformation de l'inspection,
- abandon de la note dans le barème des promotions,
- avancement au grand choix pour tous.
- création d'un dispositif de suivi et d'accompagnement composé de formateurs, de chercheurs…

Après avoir conçu les évolutions du système éducatif uniquement sous la forme de conseils donnés aux enseignants et d'aides individualisées apportées à chaque élève, il faut maintenant mettre en œuvre un accompagnement des équipes et des écoles.
Il faut réfléchir à de nouvelles formes d'évaluation: elles devront passer par des modalités donnant plus de place à la cohérence d'équipe et à la formation.
Nevers : refus de la généralisation de l'expérimentation (mise en place dans la fonction publique et qui ne concerne encore pas les enseignants) qui consiste à remplacer la note par « un entretien individuel pour apprécier la valeur professionnelle des fonctionnaires ». Le SNUipp s'oppose à cette expérimentation qui ne répond pas à nos revendications.
Brive : l'évaluation des personnels :
- doit être conduite dans un objectif formatif,
- reposer sur des critères équitables et transparents,
- ne doit en aucun cas reposer sur une logique de performance dont pourrait dépendre une rémunération ou une nomination.

Le SNUipp s'oppose à toutes les mesures qui viseraient à faire dépendre nos carrières de résultats aux évaluations, de contrats d'objectifs, de mise en œuvre de « bonnes pratiques »au détriment de l'autonomie pédagogique, de réponse aux multiples sollicitations, de satisfaction à des critères de profilage de poste.
Le SNUipp mènera un travail d'analyse et d'information auprès de la profession afin qu'elle fasse le lien entre ces outils et la politique budgétaire dont ils émanent et à laquelle il s'oppose.
St Malo : L'évaluation doit :
- être dissociée de l'avancement et de toute forme de rémunération au mérite ;
- porter sur les actions mises en œuvre par les personnels et les équipes ;
- s'appuyer sur l'observation des pratiques professionnelles
- se baser sur une analyse objective des pratiques professionnelles ;
- s'articuler et déboucher sur des actions de formation continue, d'appui des CPC, pour permettre une analyse et une meilleure maîtrise des pratiques ;
- obéir à des principes déontologiques respectueux des personnes et de leurs droits ;
- participer à une valorisation du travail et conduire à une meilleure réussite des élèves.

Elle ne doit pas :
- être sanctionnée par une note
- être basée sur la performance des élèves
- conduire à des préparations chronophages.

Les évaluations d'école doivent se faire à l'instigation des équipes pédagogiques.
Les procédures de contestation du rapport d'inspection doivent être reconnues et améliorées.
- Il est nécessaire d'engager avec la profession une réflexion sur de nouvelles modalités d'évaluation, déconnectées de l'évolution de carrière et répondant aux exigences d'une école démocratisée dans laquelle les enseignants travaillent en équipe.

Rodez : Le ministère de la Fonction publique souhaite renforcer la notion de mérite via la reconnaissance de la valeur professionnelle qui serait prise en compte pour l'avancement d'échelon des agent-es. Le SNUipp-FSU s'y oppose.
Des pratiques actuelles obsolètes et désuètes : Pour le SNUipp-FSU, cette évaluation entraîne individualisation, infantilisation et concurrence nuisible au travail en équipe. Il est donc primordial de la dissocier de l'avancement de carrière et de toutes les opérations administratives. La note pédagogique doit être supprimée. Tant que l'évaluation n'est pas déconnectée de l'avancement, un système objectif prenant en compte l'expérience professionnelle doit s'y substituer. Les enseignant-es doivent pouvoir contester le rapport d'inspection : prise en compte de leurs remarques, possibilité d'une seconde visite, saisie de la CAPD.

Pour une autre évaluation : Dans le cadre d'une campagne de la revalorisation de l'identité professionnelle, la forme actuelle de l'inspection doit fortement évoluer et faire l'objet d'un cadrage national.Sa dénomination doit également changer et devenir une « visite professionnelle ».
L'Ien reste le/la garant-e de la conformité des pratiques de l'école avec les programmes nationaux.
Les critères et conditions d'évaluation peuvent être co-élaborés avec les Ien et les enseignant-es de l'école dans le respect d'un cadrage national.
Il s'agit tout d'abord d'améliorer la relation entre IEN et enseignant-es pour en faire un moment constructif, de partage d'expertises et d'analyse de pratiques, de dialogue basé sur la confiance. Cela pourrait passer par des échanges réguliers, plus fréquents dans l'école hors visite professionnelle. La présence de tiers à la demande de l'enseignant-e doit être possible pendant la visite professionnelle : pairs, CPC... La rédaction du compte-rendu doit être partagée. La formation des IEN doit prendre en compte ces évolutions.
Par ailleurs, l'évaluation ne doit pas être liée aux résultats ni aux performances des élèves.
A visée formative, elle doit être un véritable moment d'accompagnement et de conseil dans les pratiques pédagogiques afin d'être un vecteur de développement professionnel, et de contribuer ainsi à une meilleure réussite des élèves. Elle peut conduire les enseignant-es à participer à des dispositifs de formation choisis librement et à recourir à l'accompagnement de formateurs (PEMF, DEA, CPC, IEN...).
L'accompagnement des équipes des écoles sur la base du volontariat peut permettre de sortir de l'isolement et faciliter les échanges entre pairs.
Le SNUipp-FSU sera à l'initiative d'une large campagne d'informations et poursuivra sa réflexion (mandat d'étude) sur cette question en lien avec le SNPI. Il y traitera notamment des questions suivantes : quelle forme précise (périodicité, durée, documents obligatoires, modalités-type ou passages obligés, écrit à l'issue de la visite, observation de classe, entretien...) ? Quelle prise en compte de la dimension collective ? Quelle place pour l'auto-évaluation et pour l'évaluation entre pairs ?

Extrême droite

Rodez : Le SNUipp-FSU participe à l'Observatoire intersyndical des villes gérées par l'extrême droite afin de contribuer à tirer le bilan de leur gestion d'un point de vue syndical, et de dénoncer d'une part l'imposture sociale de ces partis, d'autre part les pratiques discriminantes et les discours xénophobes. Il faut également relever le défi de la prévention.
Une réponse syndicale passe par la bataille pour nos revendications dans les domaines économique, social ou des droits et libertés. Le SNUipp-FSU oriente la mobilisation sur le champ du progrès social afin de porter l'idée que des politiques alternatives à l'austérité sont possibles. Au-delà, un travail spécifique plus conséquent sur cette question est à mener. La question de la création d'une commission nationale au sein du SNUipp-FSU se pose afin de proposer des outils et des actions (stages de formation départementaux, intersyndicaux, liste de discussion nationale, publications, espace dédié sur le site internet…). Il faut déconstruire les discours réactionnaires sur l'école, véhiculés notamment par les collectifs Racine et qui se diffusent jusque chez nos collègues. Le SNUipp doit être vigilant contre la banalisation des idées de l'extrême droite dans notre profession, et également aux tentatives d'infiltration ou d'instrumentalisation de notre activité syndicale. L'investissement dans les collectifs locaux contre l'extrême droite (VISA…) est à accentuer.

Fichage

Le SNUipp s'oppose à la mise en place de base élèves et à demande l'arrêt de cette application. Il appelle, sans laisser les directeurs isolés, à ne pas rentrer dans ce dispositif. Il cherchera à associer dans l'action l'ensemble des collègues, des organisations syndicales de la profession, la FSU et plus largement les interlocuteurs de l'école (parents et municipalité). Il continue, par ailleurs, de s'interroger sur les risques du développement d'un fichier Base écoles. Les critiques formulées par le comité de l'ONU pour les droits de l'enfant, les plaintes déposées par de nombreux parents, les recours auprès du conseil d'état, les mobilisations des organisations et collectifs (LDH, FCPE, Ligue de l'enseignement, CNRBE...) confirment la légitimité de la demande du SNUipp de l'arrêt de ce dispositif, l'effacement des données, la mise à disposition d'un outil de gestion décentralisé (suppression du N°

BNIE), respectueux de la liberté et de l'avenir de nos élèves, l'interdiction de toute interconnexion. Le SNUipp est signataire de la lettre du CNRBE au Ministère de l'Education nationale. La multiplication d'applications sans aucune information concernant leur utilisation, leur accès et la conservation des données recueillies peut s'avérer dangereuse pour les droits et libertés individuelles (Mosart, affelnet...). Le SNUipp demande la levée de toutes les sanctions, le rétablissement des directeurs et directrices sanctionnées dans leurs fonctions et leurs droits. Le SNUipp et la FSU doivent initier un rassemblement large pour obtenir la création d'un observatoire indépendant des fichiers et applications de l'Education nationale. Pour cela un état des lieux précis sera fait de ces applications dans le but d'informer et de mobiliser l'opinion publique.
St Malo : le SNUIPP-FSU, en partenariat avec le mouvement associatif, réaffirme sa volonté d'agir aux côtés des familles pour imposer le droit à vivre dignement, condition impérative du respect du droit à l'éducation.
Le SNUIPP-FSU s'oppose aux fichiers centralisés concernant la gestion des élèves ainsi que ceux traitant de l'évaluation des élèves et des données sensibles, et demande leur suppression. La réflexion doit se poursuivre sur le niveau de centralisation des données, une charte d'utilisation des fichiers et données collectées dans le cadre professionnel, la formation des enseignants à ces questions... La commission sur les fichiers scolaires du SNUIPP-FSU sera renforcée et jouera un véritable rôle d'analyse et d'information.

Rodez : Le SNUipp-FSU s'engage, dans la FSU, pour les libertés publiques et individuelles.
Le SNUipp-FSU s'oppose aux fichiers centralisés (base élèves, évaluations...) et demande leur suppression avec l'effacement des données. A ce titre, le SNUipp sera vigilant sur les dangers inhérents à la mise en ligne du livret scolaire numérique**.** Il s'oppose aux pressions et aux sanctions de l'administration vis à vis des directeurs qui refusent de renseigner ces fichiers. Il continue de demander la mise en place d'un observatoire indépendant des fichiers et applications afin d'assurer la transparence et le contrôle des données saisies et l'utilisation qui en est faite.
Par ailleurs, le SNUipp-FSU reste vigilant sur la multiplication des outils informatiques (notamment concernant le télétravail et la formation à distance) qui, tout en pouvant améliorer les conditions de travail, risquent néanmoins d'avoir des conséquences néfastes, comme un contrôle hiérarchique accru, une déshumanisation des rapports entre collègues et avec la hiérarchie…

Fin de carrière (salaires et)

Tours : le SNUipp
- rappelle la demande d'intégration dans le traitement des primes et indemnités, la transformation de la NBI en bonification indiciaire, des majorations ou bonifications pour exercice dans les ZEP ou zones difficiles, prise en compte des services effectués comme emploi-jeune avant l'entrée dans le corps des PE, suppression des dernières zones de résidence.
- revendique pour tous les enseignants du 1er degré le droit à la retraite à 55 ans dés le premier jour de la date anniversaire ;
- réaffirme sa volonté de mettre fin à l'injustice qui à frappé tous les instits partis en retraite sans avoir intégré le corps des PE ;
- rappelle son exigence de publication du décret et des tableaux d'assimilation instit/PE.

Seignosse : indique qu'agir sur l'évolution du montant du dernier salaire comme sur le taux de la pension, sera déterminant pour l'évolution du montant des pensions.
Brive : le SNUipp revendique le droit pour tous les enseignants des écoles de partir à la retraite à la date d'ouverture des droits et la mise en place immédiate de mesures permettant à tout collègue PE issu du corps des instituteurs, ayant effectué une carrière complète, de partir à la retraite au 11e échelon minimum.

CPA :
Seignosse : mise en place de nouvelles modalités de CPA permettant une véritable transition activité /retraite
Nevers, le SNUipp demande de réelles possibilités de CPA sur une quotité de travail choisie par le collègue avec possibilité de cumuler temps partiel d'enseignement et autre activité dès l'âge de 50 ans.
Brive, le SNUipp demande le rétablissement d'une véritable CPA sur une quotité de temps de travail choisie accessible pour les instits comme pour les PE et les PEGC avec possibilité d'un mi-temps rémunéré à 80 %. La possibilité de continuer à travailler dans les écoles sur d'autres fonctions que celles d'enseignants doit être envisagée dans ce cadre.
Rodez : Le SNUipp-FSU exige l'établissement de dispositifs d'aménagement des fins de carrière tel qu'une CPA sur une quotité de temps de travail choisie (mi-temps rémunéré à 80 %, 75% rémunéré à 100%...).

Pénibilité :

Seignosse : possibilité de départ anticipé (type CFA), de cessation progressive, de bonifications d'annuités sans perte de rémunération.

Nevers, le SNUipp demande la reconnaissance de la pénibilité tant sur l'aménagement des fins de carrière que sur les retraites et l'ouverture d'une négociation fonction publique sur la reconnaissance de la pénibilité des métiers.

Rodez : Les enseignant-es des écoles sont contraint-es de rester en activité de plus en plus longtemps du fait des réformes successives des retraites, d'une entrée plus tardive dans le métier. L'âge moyen de départ était de 59,3 ans en 2015. La question de l'aménagement des fins de carrière est donc cruciale pour nombre de collègues à quelques années de la retraite,

Validation des années d'étude :

Le SNUipp demande la réouverture du dossier **Seignosse :** Pré-recrutements validables

Brive, le SNUipp demande que les périodes d'étude, de formation et de précarité (recherche d'emploi, chômage…) donnent lieu à validation. Il demande à ce que la situation des collègues polypensionnés (qui ont cotisé au régime général et dans la fonction publique) soit revue. Il demande que l'État paye sa part en cas de surcotisation et de rachat d'années d'étude.

RAFP :

Le SNUipp revendique l'intégration des primes et indemnités dans le traitement soumis à retenue pour pension.

Brive, la RAFP qui constitue un élément de capitalisation ne peut constituer une contrepartie aux dégradations des pensions. Le SNUipp demande la suppression de ce régime et l'intégration des primes et indemnités dans le cadre du calcul de la pension.

Financement de l'école

Aubagne, le SNUipp se propose d'établir un livre blanc sur l'état des locaux scolaires et des équipements mis à disposition des enseignants et des élèves.

Il propose d'agir pour obtenir des plans de construction, d'amélioration, d'aménagement des locaux scolaires : locaux, dortoirs, cours d'école, salles de repas, matériel pédagogique, outils de gestion, informatique, bureautique, télématique, ...

Il revendique des enseignants supplémentaires pour accompagner ces aménagements (BCD, informatique, ...), du personnel spécialisé dans le domaine social et de la santé.

- Il demande l'augmentation des crédits et des interventions pédagogiques et engage la réflexion sur : la nécessité de fixer nationalement un budget/élève minimal, par commune,
- la possibilité d'insérer dans le budget de l'EN cette dotation minimale à verser aux communes,
- une aide allouée pour faciliter les actions culturelles.

Le SNUipp s'oppose aux sources de financement privé, y compris par le biais du partenariat.

Tours : il demandait une plus grande équité sur l'attribution de crédits pédagogiques.

Le SNUipp propose l'établissement d'un cahier des charges national définissant l'équipement indispensable pour chaque école. Il s'est engagé à organiser une campagne dans toutes les écoles avec les enseignants pour procéder à la rédaction de tels documents qui seront ensuite soumis à la discussion des parents et des élus afin de porter ensemble cette question.

Nevers : le SNUipp rappelle l'exigence de la gratuité réelle et effective de l'école publique pour tous les élèves, toute participation financière des parents devant être exclue.

Brive : Les moyens alloués à l'école privée sont une attaque contre la laïcité.

demande qu'un mécanisme de péréquation, avec un abondement de la DGF, soit mis en œuvre pour permettre de mettre un terme aux difficultés criantes que rencontrent certaines collectivités.

- propose d'engager une réflexion sur nécessité de fixer nationalement un budget /élève minimal, par commune, sur la possibilité d'insérer dans le budget de l'Éducation Nationale cette dotation minimale à verser aux communes.
- demande qu'une aide soit allouée pour faciliter les actions culturelles et réaffirme son opposition aux sources de financement privé, y compris par le biais du partenariat
- refuse qu'une partie de l'activité scolaire soit soumise à une forme de contractualisation et revendique des crédits pédagogiques suffisants également répartis entre les écoles.

L'état doit donc s'engager dans une augmentation des crédits alloués aux écoles

St Malo : le SNUipp rappelle son exigence d'un cahier des charges national pour l'équipement minimal des écoles et d'un fond de péréquation pour les communes déshéritées. Il prendra toutes les initiatives nécessaires pour l'obtenir. D'ores et déjà, le SNUipp-FSU se donne un mandat d'étude pour travailler au contenu de ce cahier des charges.

Rodez : Pour le SNUipp-FSU, une politique fiscale ambitieuse et redistributive permettrait de dégager les marges financières pour recréer massivement les moyens nécessaires au Service Public d'Education. Le financement de l'école doit être entièrement pris en charge par les collectivités locales et l'Etat. Rien ne doit rester à la charge des familles.

1. Éducation nationale

Rodez : Les suppressions de postes entre 2007 et 2012 ont particulièrement fragilisé l'école. Depuis, les créations de postes absorbées en grande partie par la hausse démographique restent insuffisantes pour répondre aux exigences de la réforme de l'éducation prioritaire, à celle du dispositif PDMQDC, à la scolarisation des moins de 3 ans et aux décharges de direction.

En matière de financement, l'école publique subit une baisse drastique des crédits éducatifs. Ils ont été divisés par 18 depuis 2007 ! Cette situation est inacceptable : les écoles doivent retrouver la possibilité réelle de prise en charge financière d'actions pédagogiques par l'Éducation nationale afin de préserver l'indépendance des équipes dans leurs choix et de ne pas dépendre des politiques municipales. Les partenariats financiers (sponsoring, mécénat) ne sont pas une réponse acceptable.

2. Collectivités territoriales

Rodez : Depuis de nombreuses années, le SNUipp-FSU exige une augmentation des dotations élève en fonction des besoins et une péréquation garantie par l'État entre communes pour une égalité de traitement de chaque élève.

Du scolaire…

Rodez : La forte baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement aux communes ainsi que les choix de réduction de la dépense publique par bon nombre de collectivités territoriales ont un fort impact sur les moyens de l'école. Le SNUipp-FSU dénonce ces baisses d'investissement dans l'école. Ces choix rendent les conditions d'enseignement et d'apprentissage des élèves plus difficiles. Ils augmentent les inégalités entre les élèves. Ils contribuent à dégrader les conditions de travail des enseignant-es.

Actuellement, un certain nombre de communes ne construisent pas les locaux nécessaires ou ne les entretiennent pas, par manque de moyens ou par manque de volonté. Cela se traduit par une dégradation des conditions de scolarisation des élèves et de travail des enseignant-es.

Dans certaines communes, des partenariats public-privé sont mis en place pour la construction d'écoles. Pour le SNUipp-FSU, la construction d'écoles ne peut être privatisée. Il s'oppose à toute entrée de fonds privés dans les écoles que ce soit sur la base du partenariat, du sponsoring ou du mécénat.

Le SNUipp-FSU demande que l'État garantisse :

- une péréquation entre les communes ;
- un pourcentage minimum du budget communal consacré au scolaire avec taxation en cas de refus, sur le modèle des logements sociaux ;
- un budget minimum pour chaque enfant scolarisé ;
- une contrainte pour les banques à prêter à taux 0% pour la construction d'écoles.

L'État doit pouvoir agir à la place des communes qui ne le font pas et exiger que celles qui en ont les moyens abondent un fond d'intervention d'urgence pour les locaux scolaires publics.

Le SNUipp-FSU exige que le financement par les fonds publics soit réservé à l'école publique.

Tous les élèves doivent avoir accès à l'école publique. Il ne saurait y avoir de commune où l'offre scolaire serait seulement celle de l'école privée. Les langues régionales et les pédagogies alternatives doivent être assurées dans le cadre du service public d'éducation.

Le SNUipp-FSU revendique un cahier des charges national acté par la loi pour la mise à disposition de personnels, la construction, la rénovation, l'équipement et l'entretien des locaux respectueux de l'environnement et de la santé de tou-tes les usager-es et personnels, quelle que soit la taille de l'école.

Le SNUipp-FSU exige la gratuité réelle de l'école publique, il demande qu'une aide soit allouée pour faciliter les actions culturelles et il réaffirme son opposition aux sources de financement privé, y compris par le biais du partenariat ou de la contractualisation. Il revendique des crédits pédagogiques suffisants également répartis entre les écoles, permettant par exemple les départs en classes de découvertes au moins une fois dans la scolarité.

La DGF doit être abondée pour répondre aux difficultés très importantes rencontrées par certaines communes ou certains territoires.

La mise en place des intercommunalités et des métropoles n'établit pas pour autant une égalité de financement entre tous les territoires et peut pénaliser certaines communes pauvres d'agglomérations dites riches.

Le SNUipp-FSU continue d'exiger un fond de péréquation entre les communes sur l'ensemble du territoire.

au périscolaire

Rodez : La réforme des rythmes a fortement mis en lumière les liens entre le financement du temps scolaire et du temps périscolaire. Les collectivités localement doivent pleinement assumer leurs missions péri-éducatives.

Les activités péri scolaires doivent avoir lieu en dehors des lieux dédiés à l'enseignement et ne doivent pas impacter les budgets scolaires.
Pour le SNUipp-FSU, les activités périscolaires doivent être assurées pour tous les élèves, sur tout le territoire, avec les financements nécessaires pour respecter les principes de qualité, d'égalité, de laïcité et de gratuité. Les normes d'encadrement doivent être revues à la hausse et le personnel formé. Cela passe par un financement pérenne et une véritable péréquation entre les communes.
Le SNUipp-FSU demande un véritable service public du périscolaire appuyé sur le savoir-faire des mouvements d'éducation populaire pour rompre avec les inégalités territoriales.
Le SNUipp-FSU estime nécessaire un travail fédéral avec les syndicats de la FSU concernés sur ces questions.

3. Transport, cantine
Rodez : Le SNUipp-FSU revendique la gratuité des transports pour tous les élèves.
Les élèves doivent pouvoir bénéficier durant leur pause méridienne d'une restauration de qualité privilégiant les circuits courts et les produits respectueux de l'environnement loin de l'industrie agro-alimentaire intensive, avec un encadrement suffisant. Cette restauration doit être accessible à tous les élèves sans discrimination, les tarifs doivent être encadrés en fonction des ressources des familles.
Pour le SNUipp-FSU, la restauration méridienne relève du service public. Elle doit pouvoir se dérouler dans un environnement de qualité et être encadrée par du personnel formé. Le SNUipp-FSU demande la mise en place d'un plan national de financement de construction et de réfection des restaurants scolaires.

Fonctionnement du système éducatif et de l'école

Le système éducatif
Rodez : Les ruptures avec les politiques précédentes n'ont pas été suffisantes, en particulier dans la gestion hiérarchique et le *« new management public »* auquel le SNUipp-FSU est opposé.
Le SNUipp-FSU dénonce une place toujours plus importante donnée aux collectivités territoriales dans la vie des écoles qui accroît les inégalités. Cela conduit à la déstructuration du cadre national et à une territorialisation du service public d'éducation inacceptable.
Le SNUipp-FSU réaffirme le caractère National de l'Éducation.
Déjà, depuis quelques années, les gestions départementales du premier degré et rectorale du second degré sont mises à mal et ce phénomène s'est accentué avec la réorganisation de la gouvernance en 2012. Sous prétexte de nécessité d'harmonisation, les prises de décision se font de plus en plus souvent au niveau académique sans dialogue social et au mépris de la prise en compte des réalités locales. De plus, le cadrage national n'est plus respecté par certain-es recteurs-trices qui créent des circulaires plus contraignantes que les directives ministérielles ou qui ne les appliquent pas.
La logique de *« pilotage »* hiérarchique qui tend à faire évoluer le rôle des directeurs-trices, l'évolution de la place des IEN, la place des réunions de bassin, la place occupée par les principaux-ales mettent à mal l'autonomie, la liberté pédagogique, renforcent les inégalités et entrainent une dérive autoritaire.
Le SNUipp-FSU refuse un tel dispositif qui, en priorisant l'échelon académique et régional au détriment du cadrage national, remet en cause l'unicité de traitement sur l'ensemble du territoire**.** Il dénature et éloigne le dialogue social. D'autre part, le choix d'éloigner les centres de gestion et de décision des écoles**,** accompagné d'une réduction des effectifs dans les services administratifs, entraîne une gestion déshumanisée et technique voire technocratique déconnectée des réalités locales et, de fait, une dégradation de la qualité du service public d'éducation et des conditions de travail de ses agent-es. La mise en place de services mutualisés de gestion fragilise l'échelon départemental en dissociant gestion et donneur d'ordre.
Le département doit rester pour le premier degré le niveau de proximité essentiel pour l'école et ses personnels, l'État le garant de l'égalité entre les territoires. L'organisation administrative et pédagogique en circonscriptions doit perdurer avec des effectifs à hauteur des besoins**.**
D'autre part, les réformes de l'État se traduisent par la création des métropoles, la fusion des communes et des intercommunalités. Tout cela, en déplaçant la compétence scolaire et en éloignant le niveau de décisions, a des conséquences négatives sur le fonctionnement des écoles.
Le SNUipp-FSU réaffirme que les enseignant-es doivent être respecté-es dans leurs missions de service public auprès des usager-es et dans les différentes relations partenariales. Ils doivent être mieux protégé-es par l'institution et informé-es de leurs droits.

Continuité du Service Public d'Éducation
Rodez : L'État doit assurer à chaque élève l'enseignement public de qualité auquel il a droit quel que soit le niveau dans lequel il est scolarisé.
Le non-remplacement porte atteinte aux droits des personnels et au bon fonctionnement des écoles : formation institutionnelle pas toujours assurée, offre de formation continue indigente, élèves répartis dans d'autres classes aux effectifs souvent très élevés, droit syndical et remplacement des délégué-es du personnel…

Le SNUipp-FSU exige la création de postes budgétaires de remplaçant-es partout sur le territoire à la hauteur des besoins.
Rendre le métier attractif sur l'ensemble du territoire : Les difficultés à recruter dans certaines académies et à pourvoir des postes dans certains secteurs géographiques difficiles ou éloignés et sur certains postes sont criantes. Si le ministère commence à prendre conscience de ces difficultés (concours supplémentaire de l'académie de Créteil, majoration des indemnités en éducation prioritaire), les solutions apportées peuvent être très insuffisantes voire contre-productives, comme par exemple les conditions d'attribution de points éducation prioritaire pour l'accès à la hors classe.
Le SNUipp-FSU exige d'autres mesures telles qu'aide au logement, formation, bonifications, pré-recrutement, accélération de carrière...
Le coût de la vie doit être pris en compte dans certains territoires (indemnité de résidence revalorisée, indemnité de sujétion géographique...) dans lesquels l'État doit mener une politique de logement pour ses agents y exerçant.
Une politique volontariste de pré-recrutement doit être menée.

Fonctionnement de l'école
Nevers : le SNUipp demande le retrait du projet EPEP et décide d'une campagne nationale sur le sujet, ainsi que la prise de contacts unitaires.
Le SNUipp-FSU est opposé à tout modèle rattachant l'école au collège en faisant du principal le chef des écoles du bassin ainsi qu'aux EPEP ou équivalents, qui sous-entend un pilotage hiérarchique qui n'est pas celui du premier degré. De même, il est opposé à la création d'établissements du 1er degré (par école ou par regroupement d'écoles).
Le SNUipp-FSU est opposé à une école du socle à laquelle pourraient conduire des rapprochements avec le collège ou des fusions de structures dans le cadre du nouveau cycle 3. Il rappelle son attachement à l'organisation scolaire actuelle (école/collège/lycée).
Le pilotage tel qu'il est présenté dans ces modèles ne peut convenir au premier degré. Il faut au contraire renforcer les équipes et le travail entre pairs, sans ingérence d'un supérieur hiérarchique.
Le SNUipp-FSU est opposé à un statut faisant des directeurs-trices des chefs d'établissement.
Pour un accueil serein des élèves et des bonnes conditions de travail des équipes pédagogiques, les écoles doivent rester des structures de petites tailles et de proximité.
Le SNUipp-FSU refuse les fusions, les concentrations et les créations aboutissant à de trop grandes écoles où le souci de rationnaliser et d'économie budgétaire prime sur la qualité de l'accueil, du fonctionnement et du climat scolaire.
Les fusions d'école fragilisent et remettent en cause l'identité de l'école maternelle, elles ne doivent pas entraîner la fermeture de postes classes. Aucune fusion ne doit être décidée sans accord de chaque conseil d'école.
Le SNUipp-FSU revendique un maillage resserré d'écoles publiques sur tout le territoire.
Le SNUipp-FSU se prononce pour le maintien d'une école à taille humaine dans laquelle chacun-e peut se reconnaître. Le SNUipp-FSU revendique des tailles d'école répondant aux exigences de qualité et de proximité.

Formateurs du premier degré

Seignosse : le SNUipp revendique
- que la question de la quantification et de la nature des différentes tâches exercées par les enseignants des écoles en service partagé soit posée ;
- Le temps d'enseignement doit être identique à celui des professeurs issus du second degré (9 heures et non 13 h 30) ;
- Le CAFIPEFM devrait être délivré au terme dune formation de haut niveau, qui intègrerait des éléments universitaires et professionnels. Cette formation pourrait bénéficier dune équivalence bac + 5 de type DESS ;
- En ce qui concerne les conseillers pédagogiques, le SNUipp continuera à travailler, avec eux, à améliorer leurs conditions de travail et leurs missions ainsi qu'à œuvrer à la reconnaissance de leur spécificité.

Nevers : le SNUipp s'oppose au glissement des missions dévolues aux directeurs et aux équipes des écoles accueillant des PE2 : ceux-ci ne doivent pas se substituer aux IPEMF.
Les maîtres formateurs doivent être pleinement associés aux universités et leur nombre doit être substantiellement augmenté pour permettre le suivi des stagiaires et participer à la mise en place d'une évaluation progressive et formative.
Le SNUipp exige également le développement de la formation des formateurs.
Brive : - Ils doivent bénéficier d'un temps spécifique dédié à la recherche pédagogique individuelle et collective ainsi qu'à la participation à des recherches actions.

- Le service formation doit s'effectuer sur 3 demi-journées et 2 heures hebdomadaires identifiées pour la recherche et la documentation.
- Le SNUipp intervient pour que leurs missions soient reconnues et confortées dans l'université. Le nombre de postes doit être augmenté.
- Les missions des conseillers pédagogiques auprès des nouveaux enseignants doivent rester prioritaires.
- nécessité de gagner la bataille de l'alternance,
- La mise en œuvre d'une formation de formateurs dans l'IUFM intégré, associée à des dispositifs de validation des acquis de l'expérience, pourraient leur permettre d'obtenir un master professionnel qui validerait leurs compétences et leur qualification.

St Malo : pour répondre à l'exigence d'une formation intégrée s'appuyant sur l'analyse réflexive des gestes du métier, les PEMF doivent pouvoir travailler en équipe au sein d'écoles d'application et par le biais de réseaux de PEMF. Le nombre et l'implantation des PEMF doivent garantir
un maillage du territoire en assurant une représentation de la diversité des terrains d'exercice du métier (écoles d'application dans les RAR, RRS, rural, maternelle...). Il est nécessaire que les PEMF exercent sur l'ensemble des niveaux du premier degré, y compris dans l'enseignement spécialisé.

- Le SNUipp-FSU revendique, pour les PEMF, à minima un tiers temps de décharge de classe voire un mi-temps en fonction des besoins.
- Concernant les CPC, leurs missions doivent être également vers l'accompagnement des équipes, entre autre dans l'organisation du travail collectif et la mise en place de projets afin d'optimiser ces derniers, ceci, sans exclure l'intervention auprès des collègues qui le demandent.
- Leur fonction doit faire l'objet d'un nouveau texte de cadrage (texte actuel de 1996) qui les associe aux équipes pluri-catégorielles et leur permet d'intervenir en formation initiale.
- Leurs missions ne doivent en aucun cas devenir essentiellement administratives.

Concernant le CAFIPEMF, sa préparation doit être organisée sur le temps de service, comporter des contenus de recherche universitaire et permettre d'accéder à une certification universitaire qualifiante. Cette certification est bien une reconnaissance à exercer la fonction de formateur, c'est une richesse pour les personnels et une ressource pour les équipes.

Les enseignants des écoles doivent pouvoir postuler à des emplois de formateurs dans les ESPE sur la base de leurs certifications, diplômes universitaires et de leur expérience professionnelle : les spécificités du métier de professeur d'école nécessitent un vivier de formateurs à même d'assurer une formation en prise avec le métier.

- Le recrutement des formateurs du premier degré dans les ESPE doit se faire en toute transparence et équité**.**

Rodez : Pour assurer leurs missions, les PEMF doivent bénéficier d'un temps de décharge qui va d'un tiers à un mi-temps en fonction des missions qui leur sont assignées. Leur nombre et leur implantation doivent garantir un maillage du territoire et assurer une représentation de la diversité des terrains d'exercice du métier (éducation prioritaire, rural...). Une véritable politique de recrutement doit permettre de ne plus faire appel aux MAT pour des missions de formation. Les MAT ne doivent pas se substituer aux PEMF.
Les missions des conseiller-es pédagogiques doivent être confortées en direction de l'accompagnement pédagogique des équipes et de la formation initiale et continue. La préparation au CAFIPEMF, organisée sur le temps de service, doit permettre d'accéder à une formation universitaire qualifiante au sein des ESPE. L'obtention d'un master doit être facilitée pour tous les formateurs-trices en poste, notamment par le biais d'une VAE. Les coûts de formation universitaire ne doivent pas être à la charge des enseignant-es. Le recrutement des formateur-trices du premier degré dans les ESPE doit se faire en toute transparence et équité. Leur place doit y être confortée et mieux définie. Ils doivent être associés à la conception et à l'élaboration des plans et maquettes de formation.

Formation continue

Le SNUipp réaffirme l'importance d'une formation sur le temps de service à la fois professionnalisante, qualifiante, pouvant déboucher sur une validation universitaire, et permettant de répondre aux demandes de chacun. Elle doit être augmentée de façon importante. La question d'en faire une obligation de service sera étudiée dans le syndicat.
La formation continue doit être rénovée, son volume augmenté; le Plan Départemental de Formation doit prendre en compte aspirations et besoins exprimés par les personnels
Cela nécessite l'application effective du droit à 36 semaines de formation continue sur le temps de travail, pour la durée de la carrière ; il faut également augmenter le nombre de titulaires-remplaçants qui doit être au moins égal à 10% du nombre total de postes, et la part de la masse salariale dédiée à la FC doit atteindre 3,8%.
Pour le SNUipp, la formation continue doit contribuer à l'élévation du niveau de formation et participer à mise à jour des connaissances disciplinaires et professionnelles.
Elle doit permettre aussi de se construire une dominante de formation avec validation d'acquis sous forme d'unités de valeur capitalisables.

Par ailleurs, le SNUipp exige le respect et développement des congés de mobilité et de formation.
Favoriser la réflexion et les échanges sur les pratiques professionnelles, les nouvelles missions assignées à l'école, la mise en œuvre des nouveaux programmes, mettre à la disposition des enseignants les principaux résultats de la recherche, notamment sur la difficulté scolaire, concevoir le métier d'enseignant comme celui de concepteur des pratiques et non de simple exécutant, nécessitent un plan d'urgence pour la formation.
Le SNUipp demande une augmentation du potentiel de remplacement (brigade) en rapport avec les besoins importants de la formation continue.

Nevers, il revendique une formation continue nécessaire à l'exercice du métier dont la durée de 36 semaines doit être augmentée du fait de l'allongement des carrières.
Brive, la formation continue doit s'inscrire dans une continuité avec la formation initiale. Le SNUipp revendique :
- un vrai droit à la formation continue sur temps de service pour tous les enseignants sans discrimination liée à la fonction, au type de poste et à la quotité de travail.
- Les 18 heures d'animation de formation doivent rester des temps d'échange et de réflexion autour du métier avec des interventions de qualité.
- Les frais de formation doivent être intégralement pris en charge.
- Les stages ne doivent pas se contenter d'accompagner la mise en place des réformes mais répondre aux besoins de formation exprimés par les collègues et les équipes. Elle ne peut se réduire
à de la téléformation.

St Malo :- la formation à distance ne peut se faire que sur la base du volontariat des personnels et ne peut remplacer la FC.
- la FC doit s'appuyer sur le collectif, des échanges de pratiques, avec des formateurs, universitaires, maîtres formateurs et chercheurs.
- Accessible à tous les enseignants, y compris spécialisés l'offre doit être diversifiée, intégrer des stages longs à même de faire évoluer les pratiques, et s'appuyer sur des ressources multiples (IFE,
centres académiques, mouvements pédagogiques...) pour répondre aux besoins individuels, institutionnels mais aussi des équipes, notamment en fonction de leurs projets, sur le temps de service et sur la base du volontariat.
- Une formation doit être systématiquement proposée dans les écoles qui scolarisent des élèves en situation de handicap. Celle-ci ne doit pas être confondue avec les ressources disponibles sur
EDUSCOL.

Le droit à la formation continue doit être effectif, ce qui nécessite :
- un maillage territorial de la formation continue avec la mise en place de bassins de formation ;
- l'obligation institutionnelle de proposer une formation continue variée répondant aux besoins des personnels, inscrite au plan académique de formation (PAF), élaboré dans le cadre des conseils de formation, dans lesquels le SNUipp-FSU doit prendre toute sa part
- Les formations institutionnelles imposées (liaison CM2-6ème, direction, adaptation à des postes spécialisés,…) ne doivent pas être décomptées du volume de formation continue.

La formation continue sur temps de classe doit être complétée par le DIF qui ne doit pas se substituer à elle. Elle ne doit pas être confondue avec les animations pédagogiques.
Rodez Les coupes budgétaires de ces dernières années ont fortement impacté la formation continue, réduite à la portion congrue.
Pour aborder correctement ses missions, l'enseignant-e à besoin de faire régulièrement le point sur ses pratiques. Les évolutions permanentes de la société, des technologies, des rapports sociaux, des modes de vie, de la recherche, doivent par ailleurs être appréhendées le plus finement possible, de telle sorte que l'école puisse s'y adapter, sans pour autant s'y soumettre.
Le métier étant éminemment complexe et sa pratique souvent solitaire, les enseignant-es ont besoin d'échanger régulièrement avec leurs pairs en présentiel permettant une prise de recul.
L'utilisation, choisie et volontaire, des nouvelles technologies peut être un complément à certaines formations en présentiel, ce ne peut être une forme contrainte destinée à réduire l'offre et à supprimer des postes de formatrices et formateurs.
Aucune donnée quant à l'accès aux plateformes ne doit être stockée ni utilisée et aucun contrôle ne doit être exercé par la hiérarchie.
La création de 9 000 postes est nécessaire pour permettre la mise en place d'une formation continue sur le temps de travail avec notamment une offre de formation institutionnelle ambitieuse dans le cadre des plans académiques de formation. Cela permettrait à chaque enseignant-e de bénéficier a minima d'une semaine annuelle de formation permettant de transformer en profondeur le métier

afin de transformer l'école. La possibilité d'observer et d'interroger les pratiques de classe de collègues volontaires, sur le temps de travail, doit être offerte aux personnels qui en font la demande.
Pour les REP+, le SNUipp-FSU exige :

- le respect des 9 jours par an, prévus par le décret, pour toutes et tous les collègues en REP+ (enseignant-es, personnels RASED...),
- la création de postes de formatrices-eurs spécifiques à l'éducation prioritaire,
- des formations spécifiques aux REP+ qui ne soient pas des animations pédagogiques.

Le SNUipp-FSU fait de la formation continue une de ses priorités en termes de revendications.
La formation continue doit être ambitieuse et permettre de réactualiser ses connaissances, d'acquérir de nouvelles compétences, de s'enrichir du regard d'autres professionnels, d'accéder aux travaux les plus récents de la recherche en éducation et y permettre l'investissement des enseignant-es du primaire. Elle doit permettre des validations d'acquis et ouvrir droit à la reconnaissance de qualifications nouvelles. Elle concerne tous les aspects du métier.
Elle doit s'inscrire dans une continuité avec la formation initiale, dans le cadre des ESPE, et ne peut être remplacée par de la formation à distance. En ce sens, M@gistere peut être une ressource mais ne saurait remplacer les temps collectifs de formation en présentiel. Aucune donnée ne doit être stockée et utilisée en dehors de la gestion de la formation.
Elle se distingue des animations pédagogiques, elles-mêmes trop souvent destinées aux formations institutionnelles imposées. La formation est un droit. Elle doit avoir lieu sur temps de classe, sur des stages courts ou longs et prioritairement sur le département, être librement choisie, accessibles à tous les enseignant-es quel que soit leur poste et suppose des moyens de remplacement suffisants et des plans de formation élaborés dans le cadre des conseils de formation. Le SNUipp-FSU dénonce la suppression de nombreux dispositifs de formation continue dans certains départements, motivée par la seule pénurie de remplaçant-es.
Les 5 journées de formation, précipitées et conçues comme un formatage, mises en place dans le cadre de la réforme du collège n'ont répondu ni aux besoins, ni aux demandes de l'ensemble des personnels. L'enveloppe des 26 millions d'euros qui y a été consacrée est venue appauvrir les moyens disponibles de FC en pédagogie et didactique.
La formation continue doit offrir des formations variées (formation d'équipes, pédagogie coopératives et innovantes, accès à la recherche, …). Elle est de la responsabilité de l'Éducation Nationale qui peut faire appel aux mouvements pédagogiques reconnus. Pour le cas où des formations mises en place par des mouvements pédagogiques reconnues n'apparaissent pas dans les plans de formation, elles doivent être accessibles à tous les enseignant-es. Les besoins exprimés par les équipes des écoles doivent être recensés annuellement et pris en compte dans le cadre des conseils de formation départementaux.
La tenue des conseils de formation doit être effective dans tous les départements. Ils doivent jouer tout leur rôle dans la formation initiale et continue en associant usagers et l'ensemble des formateurs.
Il faut créer un pôle de remplaçant-es dédiés pour la formation. Le remplacement doit être garanti et aucun refus de remplacement ne doit entraîner d'abandon de formation.

Formation initiale

Lamoura : Après la création des IUFM qui voient la première année de formation (PE1) sous statut d'étudiant, le SNUipp revendique :

- 2 années de formation initiale rémunérées,
- une harmonisation nationale sur les contenus de formation, sur les modalités d'admission à l'IUFM et les modalités d'évaluation de la formation.

Il réaffirme :

- la nécessité d'un véritable lien entre théorie et prise en compte des exigences professionnelles (stages plus nombreux),
- la reconnaissance universitaire des deux années de formation (maîtrise)
- la prise en compte de la notion de travail d'équipe.

Rodez : Parcours de formation, recrutement, concours et stages sont étroitement liés et doivent garantir l'accès des étudiant-es de milieu populaire au niveau master qui reste la référence de qualification. L'architecture de formation, telle qu'elle est construite aujourd'hui, met en tension l'alternance et l'intégration professionnelle. La place du concours doit être revue.
Le SNUipp-FSU défend un projet de formation initiale de la licence à la T2, validée par un master, avec dès la licence, des UE de préprofessionnalisation et de préparation au concours.
L'architecture de recrutement défendue est :

- Un concours sous condition de licence placé en fin de L3.
- Deux années pleines et entières de formation, sous statut de fonctionnaire stagiaire, reconnues par un master.
- Une entrée progressive dans le métier (année de T1 à mi-temps en responsabilité, formation continuée en T2).

Le SNUipp-FSU maintient son exigence de non-décrochage avec le 2nd degré.
Il mettra en débat ce nouveau mandat dans le cadre fédéral afin d'avancer dans le positionnement de la FSU.

Démocratisation de l'accès au métier

Nevers : Le SNUipp revendique des conditions d'études favorisées : attribution d'allocation ou de salaire à tous les étudiants.
Brive : des dispositifs permettant de rendre attractives les voies qui mènent aux métiers de l'enseignement et qui assurent la diversité sociale dans notre profession, doivent être mis en place. Les concours doivent rester ouverts à tous, pour rendre possibles des choix tardifs et des reconversions.
St Malo : Avec le triple objectif de garantir un vivier suffisant de candidats, de sécuriser le parcours des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et de démocratiser l'accès au métier, le SNUIPP-FSU réclame des pré-recrutements conférant un statut d'élèves professeur. Leur rémunération doit leur permettre de poursuivre leurs études et préparer le concours sans avoir à travailler, elle doit être intégrée dans leur calcul de retraite. Ce statut doit garantir des conditions d'encadrement et de formation pour réussir le diplôme requis au concours, ainsi que le concours.
Rodez : Le SNUipp-FSU revendique des systèmes d'aides (allocations d'études, bourses sur critères sociaux, accès au logement, crèches...) permettant d'assurer l'autonomie financière et la démocratisation de l'université, y compris pour les étudiant-es en reconversion.
Pour les étudiant-es se destinant aux métiers de l'enseignement, des prérecrutements sont indispensables afin de garantir un vivier suffisant, sécuriser les parcours des étudiant-es et démocratiser l'accès au métier. Ils doivent être massifs, sans contrepartie de travail, ouvrir le droit à la retraite, être contingentés pour répondre aux besoins de chaque académie et garantir une rémunération suffisante pour poursuivre des études et préparer le concours. Le statut doit garantir des conditions d'encadrement et de formation pour obtenir le diplôme requis au concours puis réussir le concours.
Le SNUipp-FSU revendique des prérecrutements intégrant des critères sociaux dès la L1 et à tous les niveaux du cursus universitaire, contingentés en fonction d'un plan pluri-annuel de recrutement. Pour en définir les modalités concrètes (concours, contrôle de connaissance, prise en compte de l'expérience...), le SNUipp-FSU s'engage dans un travail fédéral dès septembre 2016.

Assurer les besoins de recrutement

Brive, le SNUipp réclame des pré-recrutements conférant un statut d'élèves-fonctionnaires stagiaires et un système d'aides permettant d'assurer un vivier de candidats au concours pour assurer l'autonomie financière et ainsi la mixité sociale des recrutements. Le SNUipp s'engage à ce que le niveau du pré-recrutement et le statut étudiant fassent l'objet d'une étude approfondie au sein de la FSU, en y associant les syndicats étudiants.
Pour le SNUipp, seule une programmation pluriannuelle des recrutements fondée sur une analyse approfondie des besoins quantitatifs et qualitatifs permettra de répondre aux évolutions nécessaires. Ce recrutement ne peut se concevoir que par des concours dont les contenus sont nationaux et garantissent l'égalité d'accès à la fonction publique et l'indépendance du fonctionnaire.
Le SNUipp dénonce le mode de gestion des personnels en lien avec la RGPP, qui remet gravement en cause les services publics (disparition des IA de plein exercice).
Dans le but de mobiliser la profession, le SNUipp travaillera avec la FSU et ses syndicats à poursuivre la campagne d'information et à débattre des effets de la RGPP destructrice d'emplois et de missions.
Le budget de l'Education Nationale doit prendre en compte l'ensemble des moyens nécessaires pour assurer la qualité du service public (remplacement, formation continue et qualifiante, scolarisation des 2 ans, ruralité,...)**.** Le SNUipp chiffrera ces postes. Il quantifiera départementalement les moyens surnuméraires permettant de faire aboutir la revendication de plus de maîtres que de classes Pour plus de transparence et d'équité à chaque étape de l'élaboration des BOP, le SNUipp exige que, conformément aux textes en vigueur (loi 78-753 du 17.07.1978 relations entre l'administration et le public, loi 2000-321 du 12.04.2000), tous les documents soient transmis aux représentants du personnel. Le SNUipp demande qu'à chaque nouvelle élaboration des BOP (budgets opérationnels de programme) et des PAP (projets annuels de performances) les représentants du personnel soient consultés. Il organisera un stage national sur la carte scolaire et l'ensemble des problématiques budgétaires, avant les prochaines élections professionnelles. Il diffusera les outils nécessaires à l'implication plus efficace de ses représentants dans les instances paritaires.

Concours de recrutement

Nevers : la préparation aux concours doit être assurée par les IUFM afin d'éviter des formations privées. Cette année de préparation ne doit pas être soumise à un numérus clausus.

Brive :

- le concours, accessible sous condition de licence, doit être préparé sur une année, reconnue comme une année universitaire (M1).
- Le contenu des épreuves de concours doit intégrer les dimensions disciplinaire, didactique et professionnelle, et ce dès l'admissibilité.
- La place du concours doit assurer la meilleure articulation possible avec les cursus universitaires et permettre une démocratisation de l'accès au métier d'enseignant.
- Les deux pré-requis actuels (premiers secours PSC1 et test de natation) doivent être intégrés dans la formation initiale.
- le non-décrochage entre le premier et le second degré, quel que soit le niveau de recrutement.
- une carte nationale des formations s'appuyant sur les IUFM, qui garantisse la préparation du concours sur l'ensemble du territoire,
- un cadrage national de la formation en terme de volumes horaires -qui doivent être significativement augmentés- et de contenus de formation,
- aucun étudiant ne doit être en charge de classe,

St Malo :

- nouvelle réforme qui doit garantir une formation de qualité,
- progressivement professionnalisante,
- reconnue par un M2
- répondant aux exigences universitaires ;
- éléments de professionnalisation présents dans toutes les épreuves et articulés avec l'évaluation des connaissances disciplinaires.
- dans les académies proposant un enseignement en langue régionale, le SNUipp-FSU demande que des places aux concours spéciaux bilingues soient garanties et que la formation des futurs enseignants de classes bilingues en langue régionale soit assurée.

Compte tenu du déficit de vivier d'étudiants, de l'éloignement géographique et du coût élevé des billets d'avion, le SNUipp demande que les écrits du CRPE de Guyane puissent également se dérouler aux Antilles et en région parisienne. Cette alternative permettrait de pourvoir l'ensemble des postes aux concours et de cesser le recours aux précaires.

Rodez : Le SNUipp-FSU réaffirme son attachement à un recrutement par concours sous condition de licence qui doit articuler éléments de professionnalisation avec évaluation des connaissances disciplinaires (académiques et didactiques), et ce dans toutes les épreuves. Il doit permettre d'apprécier la capacité des candidat-es à communiquer et soutenir une argumentation.

Aucun prérequis ne doit être exigé.

Les concours supplémentaires ne peuvent être une réponse pérenne à la problématique du vivier. D'autres solutions sont indispensables. Néanmoins, en l'état actuel, et pour répondre à l'urgence, le SNUipp-FSU demande l'extension du concours supplémentaire aux académies déficitaires.

Les concours doivent être organisés à des dates différentes afin de permettre aux candidat-es de se présenter dans plusieurs académies. Dans toutes les académies, le recrutement sur liste complémentaire doit être garanti, autant que de besoin, pour éviter le recours aux contractuel-les. Les académies déficitaires doivent pouvoir recourir à la LC d'autres académies sur la base du volontariat.

Le dispositif M1 en alternance ne répond pas aux exigences d'une formation de qualité. En l'état, les M1 alternants doivent bénéficier d'un volume de formation augmenté leur permettant de se présenter aux concours externes. Le SNUipp-FSU s'oppose à des concours réservés aux M1 alternants.

Rôle et place des IUFM / ESPE

Brive : les IUFM doivent être le lieu de la formation initiale et continue des maîtres et le lieu privilégié d'échanges entre les professionnels de terrain, les formateurs, les chercheurs, les étudiants et les mouvements pédagogiques. **St Malo** : idem pour les ESPE

- la responsabilité de l'employeur (MEN) doit être engagée.
- Il doit garantir que l'ESPE soit une unité de lieu et d'organisation humaine et pédagogique de la formation. Ces garanties doivent être définies par un cadrage national de la formation.
- Les ESPE doivent maintenir au moins un site dans chaque département et assurer directement l'inscription des étudiants.
- Elles doivent fonctionner avec des équipes pluri-catégorielles de formateurs comprenant un nombre significatif de formateurs issus du premier degré pour assurer en particulier la formation des PE.

- Leur budget doit être garanti et suffisant pour pouvoir assurer l'ensemble de leurs missions.
- Les ESPE doivent se donner un fonctionnement démocratique, avec une majorité de représentants des personnels, des usagers en formation initiale et continue et des formateurs, y compris du premier degré, dans les instances. Pour cela les ESPE doivent avoir un statut spécifique qui leur garantit une indépendance budgétaire, ce qui nécessite l'abrogation de la loi LRU.

En l'état actuel, le SNUipp-FSU dénonce les conditions de mise en œuvre des ESPE.

- Elles doivent assurer une formation professionnelle universitaire adossée à la recherche.
- Ces écoles doivent être pleinement engagées dans une politique ambitieuse de développement de la recherche en éducation afin d'irriguer au mieux les pratiques. Elles doivent prendre toute leur part dans la formation continue.

Rodez : Les ESPE doivent assurer la formation des enseignant-es, de façon égale sur tout le territoire. Les sites départementaux doivent être maintenus et au moins un site dans chaque département garanti. Elles doivent avoir un statut spécifique dans un cadre universitaire, un budget propre leur permettant d'assurer l'ensemble de leurs missions et inscrire directement les étudiant-es. Le MENESR doit leur garantir des moyens humains et matériels suffisants, ce qui passe par l'abrogation de la loi LRU. Elles doivent avoir un fonctionnement démocratique, avec une majorité de représentant-es des personnels, des usagers en formation initiale et continue et des formateurs, y compris du premier degré, dans les instances. Les ESPE doivent veiller au bon déroulement des élections internes et permettre aux étudiant-es-stagiaires d'être représenté-es.
Elles doivent assurer une formation professionnelle universitaire adossée à la recherche, en présentiel, garantissant une qualification élevée des enseignant-es, être pleinement engagées dans la formation continue.
Elles doivent assumer une politique ambitieuse de développement de la recherche en éducation, à même d'enrichir les pratiques en élémentaire et en maternelle, en associant des enseignant-es du primaire dans son élaboration (recherche-action…), et permettre la poursuite de thèses.
Elles doivent fonctionner avec des équipes pluricatégorielles de formateurs (PU, MCF, formateurs et formatrices de terrain) comprenant un nombre conséquent de formateurs-trices issu-es du premier degré.
Le cadre réglementaire des ESPE doit garantir un cadrage national des moyens, des contenus et des volumes de formation et une autonomie budgétaire par rapport aux choix des universités. Le SNUipp-FSU s'engage à mener, dans un cadre fédéral, un mandat d'étude sur le statut des ESPE.

Masterisation des enseignants

Nevers : La formation initiale des enseignants doit être reconnue par un Master.
Le SNUipp doit approfondir rapidement les questions :

- du type de Master délivré
- du cadrage national nécessaire dans le contexte d'une autonomie renforcée des Universités.

Il sera vigilant sur la double exigence du diplôme et du concours de recrutement ouvrant droit au statut de fonctionnaire.
L'obtention de ce diplôme ne peut être dissociée de celle d'un mémoire et doit permettre d'intégrer la formation dans le développement de la recherche.
Elle doit aussi déboucher sur une formation continue qualifiante.
Une meilleure articulation entre démocratisation de l'université, formation des maîtres et entrée dans le métier doit être recherchée.

Brive : la formation doit articuler une formation scientifique de haut niveau avec une professionnalisation progressive, intégrant les dimensions disciplinaires, didactiques et pédagogiques sans oublier une connaissance du développement des enfants et du système éducatif. Le SNUipp revendique :

- une formation initiale professionnelle de deux ans rémunérée, rentrant dans le calcul de la retraite, reconnue par un master et incluant l'année de préparation au concours,
- Les futurs enseignants doivent pouvoir bénéficier d'une formation aux questions de société intégrant une dimension humaniste et citoyenne.
- l'année de fonctionnaire stagiaire doit être une année pleine et entière de formation et s'inscrire dans un continuum qui prenne en compte les compétences acquises avant le concours.
- La formation doit s'appuyer sur le potentiel des IUFM.
- doit articuler des temps de pratique, d'analyse de pratique et de mise en théorie.
- doit se dérouler pour les deux tiers du temps à l'IUFM (formation théorique et analyse de pratique) et pour le tiers restant en formation pratique sur le terrain.

St Malo : Les deux années de master doivent être rémunérées et comptabilisées dans l'AGS.

Contenu de la formation

Nevers : Le SNUipp revendique l'unité de la formation au niveau national et, à ce titre, un cadrage national des cursus dès la licence (modules de pré-professionalisation), puis des années de PE1 et PE2 (horaires, contenus de formation et modalités d'évaluation), ainsi que sur l'attribution des « *crédits Master* ».
L'alternance doit être conçue comme une articulation entre théorie, pratique et recherche.
Brive : le SNUipp revendique une formation adossée à la recherche, visant d'une part à s'approprier les outils de la recherche autour des problématiques éducatives et d'autre part à structurer l'analyse des pratiques en les insérant dans une démarche de recherche. Une plus grande collaboration doit se développer entre les composantes universitaires et les IUFM, qui doivent par ailleurs bénéficier de laboratoires de recherche. Cette collaboration s'appuie sur des équipes pluricatégorielles de formateurs, dont les PIUFM et les IPEMF font partie,
le SNUipp dénonce une conception de l'alternance centrée principalement sur l'expérience du terrain. Ces stages doivent être associés à des temps de préparation et d'analyse de pratiques dans le cadre de la formation universitaire à l'IUFM. La formation professionnelle en situation réelle de classe doit se faire par les PIUFM et les IPEMF, personnels bénéficiant d'une formation et d'un temps de réflexion indispensables.
En tout état de cause, aucun étudiant ne doit être en charge de classe.
St Malo : La polyvalence des enseignants du primaire, la spécificité de la maternelle, le travail en équipe, la connaissance des besoins éducatifs particuliers, la gestion de la relation aux familles doivent être incontournables dans la formation. Elle doit proposer des dominantes de formation.
- La formation initiale doit intégrer un tronc commun entre le 1er et le 2nd degré.
- La prise en charge des difficultés scolaires doit découler d'une vision globale de la formation des enseignants, en formation initiale obligatoirement et non sous forme de module optionnels. Ces formations ne se substituent pas à la spécialisation d'enseignements (options A, B, C, D, E, F, G).

Pour le SNUipp sont indispensables :
- des affectations prenant en compte les nécessités de la formation,
- une formation avant la prise de fonction,
- une charte du stage donnant à tous les personnels concernés des repères communs,
- du temps pour le travail personnel,
- une formation adaptée aux besoins des écoles et des stagiaires (maternelle, ASH, travail en équipe...),
- un suivi de qualité par des formateurs IUFM.

Rodez : Les contenus de formation doivent prendre en compte l'ensemble des aspects d'un métier de conception et permettre, dans les pratiques et les contenus, la démocratisation du système scolaire. Ils doivent tenir compte du rapport au savoir de tou-tes les élèves, en particulier de celles-ceux issu-es des classes populaires.
Volumes et contenus de formation doivent être définis nationalement et suffisants pour permettre une formation professionnelle réflexive, articulant mise en stage, analyse de pratiques et recherche en éducation. Ils doivent intégrer :

- une formation disciplinaire, scientifique, didactique et pédagogique de haut niveau, dans tous les domaines enseignés à l'école
- la connaissance du développement de l'enfant et des processus d'apprentissage des élèves dans toute leur dimension psychologique, sociale et culturelle
- une formation aux gestes et postures professionnels, à la maîtrise de l'espace de la classe et des temps des apprentissages, à la gestion de groupe, à l'observation et l'évaluation des élèves
- la connaissance du système éducatif, des mouvements pédagogiques, une formation aux droits et devoirs du fonctionnaire

Ils doivent traiter de la polyvalence des enseignant-es, de la spécificité de la maternelle, des classes multi-niveaux notamment dans le rural, des cycles, de l'éducation prioritaire, de la prise en charge des difficultés scolaires, du travail en équipe, de la connaissance et prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, de la gestion de la relation aux familles et aux autres partenaires de l'école. Ils doivent intégrer une formation à l'utilisation des systèmes d'exploitation et des logiciels libres.
Le SNUipp-FSU revendique un tronc commun permettant une réelle construction d'une culture partagée par tou-tes. Il engage une réflexion, notamment à l'échelle fédérale, sur ses contenus et modalités.

Stages

Rodez : Les stages (observation, pratique accompagnée, responsabilité) doivent être conçus dans une logique de formation et non d'emploi, ce qui implique que l'ESPE, lieu premier de la formation, soit le lieu d'affectation des PES. Ils doivent inclure des temps de préparation et d'analyse de pratiques et permettre de découvrir tous les cycles. En aucun cas, des étudiant-es ne doivent être en responsabilité de classe. Pour les PES, les stages ne doivent pas dépasser un tiers temps de formation, inclure des stages massés permettant de découvrir tous les cycles et respecter une progressivité de l'observation à la responsabilité. Les stages en PRAC doivent être effectués chez des PEMF et non chez des MAT, qui ne sont pas des formateurs-trices.
Dans le cadre actuel, les stagiaires ne doivent pas effectuer leur stage en responsabilité dans les classes et les zones les plus difficiles.
Rodez : La formation au travail en équipe et aux différentes missions de direction doit être incluse dans la formation initiale et continue de tout-es les enseignant-es.

Titularisation des stagiaires

Nevers : l'évaluation des PE2 doit s'appuyer sur des critères communs et transparents, la professionnalisation de notre métier devant être évaluée dans toute sa complexité.

Brive : le SNUipp demande que la validation de l'année de stage et la certification s'inscrivent dans une logique formative tout au long de l'année, s'appuyant sur des critères d'évaluation et des modalités de titularisation connus de tous, prenant en compte les situations vécues et intégrant les avis de tous les acteurs de la formation. Certains formateurs ne doivent pas être écartés des jurys académiques concernant les PE stagiaires ainsi que les PE titulaires en formation CAPA-SH (PIUFM, EMF, conseillers pédagogiques, …).

St Malo : les PEMF ne doivent pas être tenus de faire d'évaluations certificatives vis-à-vis des stagiaires dont ils sont les tuteurs. Ils doivent se mobiliser sur les visites formatives propres à favoriser l'entrée dans le métier.

Rodez : Le suivi des stagiaires doit être assuré dans une logique de formation et non d'évaluation. Le tutorat de terrain doit être assuré par des PEMF ou DEA, éventuellement des CPC sur la base du volontariat, et des tuteurs-tutrices ESPE qui doivent avoir les moyens et le temps nécessaire pour assurer un suivi concerté, cohérent et sans pression hiérarchique, dans le cadre d'un binôme de tutorat.
Les règles d'évaluation doivent être uniformisées, basées sur un référentiel de formation centré sur le cœur du métier défini nationalement et connu de tou-tes dès le début de la formation.
La titularisation doit bénéficier d'un cadrage national et doit être prononcée sur la base du regard croisé des différent-es formateurs-trices. L'avis du-de la directeur-directrice de l'ESPE ne doit s'appuyer que sur l'assiduité : aucune validation d'UE ni diplômes supplémentaires ne doivent être exigés des stagiaires en formation adaptée.
Tout refus de titularisation doit être motivé et soumis à l'avis des CAPD. Les délégué-es du personnel doivent pouvoir être informé-es au fur et à mesure des procédures d'accompagnement renforcé, des mises en alerte décidées par l'administration, et de la liste des stagiaires qui ne sont pas proposés à la titularisation, ainsi que des motifs qui ont conduit à cette décision.
Les règles d'évaluation, de titularisation et de suivi des stagiaires qui rencontrent des difficultés doivent être explicitées en début de formation.

Entrée dans le métier

Nevers : le SNUipp rappelle sa revendication d'une première année d'exercice à mi-temps sur le terrain et en formation.
Il demande une formation initiale continuée sur les deux premières années d'exercice du métier, enétroite collaboration avec les équipes de circonscription dans une logique d'accompagnement à l'entrée progressive dans le métier. Elle ne doit pas grever la formation continue. Elle ne doit pas non plus avoir de conséquences sur les possibilités de mutation des collègues T1 et T2.

Brive : une année de T1 à mi-temps sur le terrain pour construire des compléments didactiques et disciplinaires, pour s'exposer à l'analyse de pratique en présence des PIUFM, encadrés par des IPEMF, des directeurs d'école d'application et des conseillers pédagogiques.

St Malo : Le SNUipp -FSU porte un projet de formation initiale de la licence à l'année de T1 à mi-temps.

Rodez : Elle doit être progressive jusqu'en T2 avec une T1 à mi- temps, et permettre d'analyser sa pratique et compléter sa formation avec des professeurs d'ESPE, des PEMF, des DEA et des CPC.

Pour une autre Réforme :

Brive : le SNUipp continue d'exiger
- l'abandon de la réforme,
- le retrait des décrets et textes d'application
- l'ouverture de négociations pour une véritable formation professionnelle reconnue par un master.

Il demande le rétablissement de l'année de formation professionnelle rémunérée pour les lauréats du concours.
Le SNUipp, avec les autres syndicats de la FSU, poursuivra le débat sur les conceptions qui doivent nous orienter vers une formation centrée sur le cœur du métier de professeur.

St Malo : le SNUipp-FSU revendique une remise à plat de la réforme dite de la mastérisation et des textes qui l'accompagnent, dont les projets d'arrêtés du concours, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la formation

Formation spécialisée

Le SNUipp propose :
- la création d'un CAFIPEMF-AIS permettant d'avoir des référents de terrain, reconnus et pleinement associés à la formation.

- Possibilité pour les stagiaires CAPA-SH d'être déchargés complètement pendant une année pleine de formation, d'un volume au moins égal à 750 heures, afin de leur permettre d'assurer dans de bonnes conditions leur spécialisation sur un plan théorique, pratique et professionnel.
- Perspective assurée d'une reconnaissance universitaire,
- Droit effectif à la formation continue avec une garantie que les stagiaires soient remplacés sur leur poste.
- Un pilotage national au service d'une politique de formation volontariste, qui réponde aux besoins de recrutement de personnels spécialisés.

St Malo : les formations spécialisées, particulièrement mises à mal ces dernières années, doivent être confortées en termes de contenus mais aussi de potentiel de formateurs dans des centres de formation réouverts. Le retour à une année pleine de formation, comme gage de qualité, reste une revendication. Le SNUipp doit étudier avec la profession la place de l'ensemble des formations spécialisées, du périmètre des options, dans le nouveau cadre induit par la reconnaissance à niveau master de la formation initiale des enseignants. Il est urgent d'obtenir une programmation de départs en stages de formation
à hauteur des besoins, que ce soit pour les options E, G, F ou pour les options du handicap. Concernant les psychologues scolaires qui revendiquent une formation à master 2 de psychologie (niveau requis pour avoir le titre), le SNUipp demande au ministère des discussions sur l'avenir de leur recrutement et de leur formation.

Rodez : Un projet de refonte des formations a été travaillé par les services du ministère, mais n'a pour l'heure fait l'objet d'aucun arbitrage. Le SNUipp-FSU demande à en avoir connaissance. Nous demandons à ce qu'il y ait un cadrage national des formations et que les formations spécialisées dans toutes les options soient mises en place dans toutes les universités. La spécificité de toutes les options sans exception doit être prise en compte. La formation doit se dérouler sur le temps de classe et avec un volume horaire permettant au candidat d'acquérir toutes les compétences exigées. En aucun cas, cette réforme ne peut avoir comme conséquence de baisser le temps de formation à l'ESPE.

Les évolutions dans le champ de l'adaptation et du handicap nécessite une refonte de la formation des enseignant-es spécialisé-es et du référentiel de compétences. Elle pourrait s'articuler, avec un tronc commun solide, autour des difficultés des enfants et des fonctionnements des institutions. Des modules spécifiques à chaque option, des modules de spécialisation liés aux troubles et aux adaptations spécifiques et d'autres liés aux différents contextes d'exercice avec des formateurs-trices issu-es du terrain (scolaire, institutions), doivent être prévu-es.

Le volume de formation, sa répartition entre un tronc commun et des modules de spécialisation, le périmètre des options, la place et la qualité d'un écrit réflexif, les contenus de formation et les conditions d'examen seront des éléments importants de notre appréciation. Le SNUipp-FSU doit veiller à ce que le tronc commun ne supplante pas les modules de spécialisation. Un cadrage national des formations et de leur implantation dans les universités est nécessaire. L'année de formation doit se faire en tutorat et non en responsabilité. La formation doit se dérouler sur le temps de classe avec un minimum de 750 heures sur deux ans afin de garantir une alternance dans de bonnes conditions, une spécialisation de haut niveau et l'acquisition de toutes les compétences exigées.

Le SNUipp-FSU revendique une formation spécialisée de qualité avec des liens entre la théorie et la pratique, l'écriture d'un mémoire professionnel, les possibilités de passerelle avec un diplôme universitaire et un haut niveau de connaissance du développement de l'enfant et de l'adolescent.

La prise en compte des difficultés, multiples et croissantes dans les classes, nécessite davantage d'enseignant-es spécialisé-es formé-es au partenariat pour intervenir au plus près des besoins du terrain. Il y a une impérieuse nécessité d'organiser une formation continue adaptée aux personnels de l'ASH.

Formation tout au long de la vie

Tours : le congrès revendique la mise en œuvre de dispositifs de validation des acquis de l'expérience professionnelle et permettant notamment l'acquisition des qualifications universitaires, maîtrise, DESS.

Seignosse : il demande

- La formation tout au long de la vie conçue comme un droit individuel garanti collectivement par la loi ; qui doit concerner dans les FP, titulaires et précaires ;
- Ce droit doit s'exercer sur le temps de travail, sans se substituer à tout ou partie de la formation initiale ou continue ;
- Nécessité d'un service public d'information, d'orientation et de la formation tout au long de la vie.

Le congrès engage une réflexion sur les déclinaisons possibles de ces nouveaux dispositifs dans notre secteur.

Nevers : le SNUipp acte l'inscription dans la loi de la FPTLV (DIF, VAE). Il revendique l'augmentation de la durée du DIF et dénonce la transformation de la formation continue en FPTLV. Il s'oppose à toute marchandisation de la formation professionnelle.

Pour la VAE, le SNUipp revendique un complément tant au niveau du financement que de l'accompagnement des agents.

Il exige l'augmentation des possibilités de congés de formation qui permettent la formation personnelle sur une longue durée et facilitent ainsi la mobilité.
Brive : le SNUipp s'oppose à la mise en place imposée du DIF pendant les vacances. Ce dernier ne doit pas se substituer à la formation continue mais au contraire la compléter. Les textes d'application doivent être publiés en ce sens. Pour le SNUipp, le congé de mobilité doit être rétabli et abondé.

Frais de déplacement

Le SNUipp revendique l'indemnisation intégrale de tous les frais de déplacement poiur tous les personnels afin que leurs missions auprès de tous les élèves soient assurées sur tout le territoire. Il demande également que tout déplacement soit reconnu comme mission (rappelé à Brive). Le SNUipp demande le rétablissement de modalité de versement de l'ISSR avant qu'une réflexion soit engagée pour envisager une éventuelle redéfinition de celle-ci (distinction sujétion spéciale et indemnisation des frais de déplacement). Le SNUipp demande que les collègues nommés sur des postes fractionnés soient reconnus officiellement comme ayant droit à une indemnité comparable à l'ISSR.
Brive : le SNUipp rappelle que l''utilisation du véhicule personnel doit donner lieu à remboursements sur la base d'indemnités kilométriques, conformément à la réglementation en vigueur dans toute la fonction publique. Le remboursement des frais de déplacement est très nettement insuffisant. Le SNUipp dénonce les retards et les absences de paiement qui se sont multipliés et amplifiés. Le détail des paiements doit être communiqué à chaque collègue pour assurer contrôle et transparence.
Rodez : Le SNUipp-FSU exige l'indemnisation effective et intégrale des déplacements professionnels, sur la base des trajets effectivement réalisés, pour tous les personnels, y compris au sein d'une même commune. Il exige également une simplification des procédures de remboursement sur la base d'un distancier juste et conforme à la géographie. Il revendique une refonte et une revalorisation de l'Issr versée durant l'intégralité du remplacement et étendue aux postes fractionnés.Le SNUipp-FSU continuera d'accompagner les personnels pour qu'ils fassent valoir leurs droits, y compris devant le tribunal administratif. Pour les enseignant-es stagiaires, le SNUipp-FSU exige une revalorisation et une simplification des modalités d'indemnisation en se basant sur la plus favorable.

Frais professionnels

Seignosse : le Congrès se saisit de la question des frais professionnels. Il demande la création d'un dispositif de prise en charge de ces dépenses professionnelles sous une forme que le SNUipp met à l'étude afin d'en faire rapidement la proposition à la profession.
Il réaffirme le droit au remboursement pour tous les personnels devant se déplacer dans le cadre de leur service (animations pédagogiques, stages...).
Nevers : le SNUipp affirme que les frais professionnels engagés doivent être reconnus et faire l'objet d'une allocation ou d'un crédit d'impôt.

Gestion institutionnelle

Brive : De nouveaux outils de gestion des personnels (CHORUS, ULYSSE, NGM,...) ne sont pas sans conséquences directes ou indirectes sur les droits des personnels, les conditions de travail, le paritarisme. Ces outils ne doivent pas se traduire par une restriction des droits comme l'illustrent les difficultés de remboursement des frais de déplacement. Ils ne peuvent en aucune manière se traduire par des suppressions de postes administratifs. Le SNUipp demande que les nouveaux outils de gestion des personnels soient présentés systématiquement aux représentants du personnel, et ce avant leur utilisation. L'administration doit développer elle-même et utiliser ses propres applications, dans le respect de la législation relative aux bases de données, plutôt que d'en externaliser la conception et la gestion

Immigration

Toute réflexion sur l'immigration oblige à une redéfinition des rapports Nord/Sud et une nouvelle politique rompant avec le dogme de la fermeture des frontières.

- Abrogation de CESEDA
- Régularisation de tous les sans-papiers et rétablissement du droit d'asile dans le sens le plus large
- Arrêt du placement en centres de rétention et fermeture de ceux ci
- Droit de vote aux élections locales.
- La réglementation quant à l'entrée et au séjour des étrangers ne peut se concevoir que dans le plus strict respect des conventions internationales.
- Signature par la France de la convention internationale sur les droits des migrants et de leurs familles.

Brive : dans le cadre de son mandat de régularisation de tous les sans papier, le SNUipp avec la FSU soutient les mouvements de grève des travailleurs sans papiers pour l'obtention de leur droits, ces derniers doivent obtenir l'éligibilité aux élections prud'homales. Il revendique la liberté de circulation de séjour et de travail et demande l'abrogation des textes contraires à leurs principes (directive retour, circulaire Besson, délit de solidarité...). Il demande un accès facilité à la nationalité française. Il s'engagera concrètement dans les campagnes actuelles de Votation Citoyenne pour le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales. Le SNUipp estime légitime la question du droit de vote des résidents étrangers à toutes les élections et le revendique.

Le droit fondamental à l'éducation doit s'appliquer sur tout le territoire, en France métropolitaine comme dans tous les territoires d'outre-mer, pour tous les enfants (Mayotte et Guyane notamment).

St Malo : il revendique une autre politique de l'immigration dans le respect le plus strict des conventions internationales en ce qui concerne la réglementation de l'entrée et du séjour des étrangers. La situation faite aux sans-papiers avec la poursuite des mises en rétention, des expulsions, de la séparation des familles nous engage, avec la FSU, à poursuivre les mobilisations unitaires sur ce terrain, notamment dans la campagne contre l'enfermement des mineurs qui continue malgré les promesses. Le SNUipp, avec la FSU, demande la fermeture des centres de rétention et rappelle son mandat de régularisation de tous les sans papier.

Concernant le vote des étrangers, le SNUipp rappelle sa revendication, conformément aux engagements, pour le droit de vote pour les étrangers extracommunautaires aux élections locales, mais aussi le droit d'éligibilité entrent en application le plus rapidement possible, soit avant les élections locales de 2014. La question du droit de vote et d'éligibilité des résident-es étranger-es à toutes les élections est légitime, le SNUipp-FSU le revendique. Cela nous engage à mener des débats approfondis.

Rodez : Pour l'accueil des réfugié-es et migrant-es, le SNUipp-FSU a participé aux mobilisations citoyennes, au sein de collectifs, pour exiger de la France, et de l'Union européenne, une politique forte, accompagnée de mécanismes d'intégration sur la longue durée, puisque les causes de l'afflux des migrant-es ne semblent pas être en voie de règlement dans un horizon proche. Le SNUipp-FSU réaffirme son exigence d'accueil de tou-tes les réfugié-es et son attachement à la liberté de circulation. Il est de notre responsabilité de peser pour que l'Europe tourne le dos aux égoïsmes nationaux qui se traduisent par une instrumentalisation populiste de la situation, bien loin de la solidarité qui devrait être à l'œuvre.

Il faut par ailleurs remplacer le dispositif Frontex par un dispositif européen véritablement dédié au sauvetage en mer et permettre l'accès au territoire européen. Le SNUipp-FSU poursuivra donc sa mobilisation à l'échelle nationale, européenne et internationale autour de cette question.

La mobilisation autour de l'École du Chemin des dunes, dans le camp de réfugié-es à Calais, a permis que des enfants bénéficient de leur droit à l'éducation grâce à des ONG et des bénévoles. L'Éducation nationale, contrairement aux obligations inscrites dans la CIDE, était absente. De telles situations ne doivent pas se produire, le SNUipp-FSU interviendra pour garantir ce droit, en participant notamment à la campagne de l'Internationale de l'Education (IE) et de sa déclinaison européenne, au sein du CSEE, sur cette thématique, commune à de nombreux pays (qui accueillent, mais aussi ceux qui voient fuir leur population).

CESEDA : Le nouveau CESEDA (Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile) restreint drastiquement l'entrée des étranger-es sur le territoire, à l'opposé du droit de libre circulation et d'installation. Il prévoit l'obligation pour les enseignant-es de fournir aux autorités « les documents et informations nécessaires au contrôle de la sincérité et de l'exactitude des déclarations souscrites ou au contrôle de l'authenticité des pièces produites en vue de l'attribution d'un droit au séjour ou de sa vérification. » Le SNUipp-FSU refuse que les enseignant-es jouent le rôle d'auxiliaires de police.

RESF :

- Soutien et participation au RESF.
- Soutien aux collègues et personnes poursuivies dans le cadre des activités du réseau.

Brive, le SNUipp prend sa place dans RESF en se mobilisant aux côtés des familles pour lutter contre l'expulsion d'un des membres (conformément à l'esprit de l'art. 8 de la CIDE) ou l'expulsion de toute la famille et en prenant part aux campagnes nationales comme celle pour le respect des droits de l'enfant de familles sans papier.
St Malo, le SNUIPP-FSU, avec ses sections départementales, continuera de prendre toute sa place dans l'activité de RESF et en interpellant régulièrement les autorités sur les dysfonctionnements relatifs au respect de ces droits. Il rappelle son opposition à toute interpellation d'enfants dans et aux abords de l'école.

Indemnitaire

Lamoura : le SNUipp condamne, à le principe de la NBI qui participe à la volonté politique d'accentuer le régime des primes.
Vaulx-en-Velin : il se prononce pour le principe des bonifications indiciaires.
Lille : pour les enseignants ayant des fonctions particulières (directeurs, enseignants spécialisés, maîtres formateurs, psychologues), il avance la revendication d'améliorations dans trois dimensions : formation, conditions de travail, rémunérations. Il confirme alors le mandat de Vaulx-en-Velin en faveur de l'existence des bonifications indiciaires sans en fixer le niveau.
Il demande la transformation de la NBI en bonification indiciaire pour tous les personnels qui la perçoivent et son extension à ceux qui, à qualification égale ou exerçant la même fonction, en sont exclus, ainsi que l'intégration dans le salaire des compléments de rémunération (indemnités, NBI, ...).
Tours : le SNUipp constate que les qualifications et fonctions des missions spécifiques ne sont pas suffisamment reconnues. Il y a nécessité de prendre en compte ces demandes notamment au niveau de l'amélioration des conditions de travail. Le SNUipp revendique la transformation de ces régimes de rémunération : transformation des indemnités attribuées au titre de complément de rémunération et de la NBI en bonifications indiciaires.
Il décide de mettre à plat toutes les situations et de procéder rapidement à une synthèse.
Il exige l'indemnisation intégrale des frais de déplacement de tous les personnels amenés à se déplacer dans le cadre de leurs fonctions (fonctions itinérantes, stages), et la rémunération à un niveau équivalent à celui des titulaires de tous les personnels affectés à titre provisoire sur des postes spécialisés, chargés d'un intérim de direction ou faisant fonction.
Seignosse : se prononce pour une prise en compte juste des spécificités professionnelles dans le cadre d'un mouvement d'unification. La reconnaissance des fonctions spécifiques passe par l'amélioration des conditions de travail, la formation des personnels AIS et PEIMF
Pour cela, le SNUipp se dote d'un mandat d'étude pour « mettre à plat » et définir la part de bonification indiciaire pour chaque situation.
L'augmentation de la charge de travail et les réponses à apporter à des fonctions particulières doivent d'abord être prises en compte dans l'organisation du temps de service (allègement du temps de service, décharge de service, …).
En tout état de cause, tout temps supplémentaire doit être rémunéré.
Brive : pour le SNUipp une politique cohérente et lisible des rémunérations accessoires doit ainsi s'accompagner d'une remise à plat de l'ensemble des indemnités. Il est opposé au principe des primes qui relève d'une logique d'individualisation des carrières et de division des personnels et demande leur transformation en bonifications indiciaires unifiantes.
Le SNUipp demande la suppression des primes afférentes aux stages de remise à niveau et aux évaluations nationales. L'effort financier doit porter sur l'amélioration des conditions de travail qui permettent d'apporter aux élèves une meilleure prise en charge de leurs difficultés.
Le SNUipp demande que le montant de l'IRL versée aux instituteurs non logés soit revalorisé en tenant compte de l'évolution réelle des loyers.
St Malo : Les indemnités kilométriques doivent être augmentée et les enveloppes budgétaires clairement définies et abondées à hauteur des besoins. Les modalités de remboursement doivent être facilitées et les personnels remboursés dans le mois qui suit la déclaration. Un relevé détaillé doit faire état des remboursements effectués. L'ordre de mission, permanent ou provisoire, doit ouvrir droit à remboursement. Le SNUipp-FSU demande que les personnels affectés sur des missions de remplacements ou sur poste fractionné perçoivent deux indemnités distinctes : l'une fixe reconnaissant la spécificité de leur mission ; l'autre variable liée aux déplacements.
Le SNUipp-FSU demande une indemnité d'éducation prioritaire identique pour tous, majorée du montant moyen de la part variable de l'indemnité ECLAIR, qui, elle, doit être supprimée.

Rodez : Le SNUipp-FSU rappelle son opposition à toute logique d'individualisation des rémunérations.
Il revendique la transformation des indemnités en indiciaire.
L'ISAE pour toutes et tous : Pour les enseignant-es des écoles, la revalorisation passe par l'attribution des 1200€ de l'ISAE en intégralité à toutes et tous quelles que soient l'affectation ou les fonctions exercées et son passage sous forme indiciaire. Doubler ensuite ce montant pour toutes et tous, l'obtenir sous forme indiciaire, permettra d'aligner les salaires de l'ensemble des enseignant-es. Une fois cette exigence d'égalité satisfaite, il faudra gagner une revalorisation conséquente pour l'ensemble des enseignant-es, du premier comme du second degré.
Pour une remise à plat de l'indemnitaire lié aux fonctions : Pour le SNUipp-FSU, il faut privilégier l'amélioration des conditions d'exercice pour certaines fonctions ou missions spécifiques à l'octroi d'un régime indemnitaire spécifique. Pour les néo-titulaires, le SNUipp-FSU exige que la « prime d'entrée dans le métier » soit attribuée à toutes et tous, sans distinction.
Les différentes indemnités se sont empilées au fur et à mesure des modifications réglementaires, notamment dans l'ASH. Dans un premier temps, le SNUipp-FSU exige une réelle remise à plat de tout l'indemnitaire accompagnée d'une amélioration significative des conditions de travail de toutes et tous avec une attention particulière (formation, décharge, allégement de service…) pour celles et ceux qui exercent des missions spécifiques. En cas de mobilité forcée, une clause de sauvegarde doit être mise en place.
Dans le second degré, l'attribution des indemnités de mission particulière (IMP) crée des injustices et de la concurrence entre les personnels et les disciplines favorisant de façon inégalitaire l'indemnitaire au détriment de la décharge de service tout en portant le risque de mise en place de hiérarchies intermédiaires. Face aux dérives managériales, le SNUipp et la FSU, avec les collègues, s'opposent à toute tentative d'alourdissement de la charge de travail et demandent que les missions particulières donnent lieu à allégements de service.

Instances paritaires

Rodez : La gestion des personnels se dégrade suite au Nouveau Management Public. Se multiplient les postes à profil, les injonctions éloignées des nécessités du métier, le pilotage RH autoritaire... La chaîne hiérarchique est renforcée et enferme l'enseignant-e en situation d'exécutant-e, l'éloignant de son rôle de concepteur-rice. Le SNUipp-FSU, avec les autres syndicats de la FSU concernés, dénonce cette restructuration du service public d'éducation sur le modèle managérial. C'est, au contraire, de transparence, de respect et de confiance dont ont besoin les personnels pour mener à bien leur mission.
Pour que les droits des enseignant-es soient respectés, il est nécessaire d'améliorer le fonctionnement des commissions paritaires et de renforcer le rôle des élu-es du personnel, qui doivent pouvoir exercer pleinement leur travail : indemnisation des déplacements, remplacements, décharges…Les CAP doivent être le lieu de la transparence et de la garantie de l'égalité de traitement dans la gestion des carrières et des personnels. Les CAP doivent être un lieu de dialogue et d'échange constructifs et non un lieu d'enregistrement des décisions de l'administration. Les groupes de travail ne doivent pas se substituer aux CAPD.

Intégration des instituteurs dans le corps des PE

Aubagne : les revendications concernant l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles sont déjà précisées :

- Intégration de tous en 3 ans avec reconstitution de carrière, priorité étant donnée aux retraitables,
- Maintien des avantages liés à l'exercice dans le 1er degré : droit au logement, retraite à 55 ans.
- Suppression de la hors classe, l'indice terminal de la hors classe devant devenir l'indice terminal de la carrière normale

- Indice de début de carrière porté aux 2/3 de l'indice terminal
- Refonte de la grille et du déroulement de carrière, avec accélération des rythmes d'avancement afin de permettre l'accès du dernier indice à tous. Un seul rythme d'avancement : le plus rapide pour tous

Lamoura les confirmera, en précisant que la retraite à 55 ans et le droit au logement doivent concerner y compris les PE sortant de l'IUFM

Il se prononce contre les modalités de constitution du corps des PE : Refus de la liste d'aptitude, du concours interne.

Lille, tout en réaffirmant l'exigence d'une intégration rapide avec reconstitution de carrière, le congrès se prononce pour l'amélioration de la carrière des PE, la transformation de la hors classe, dans l'objectif de l'unification et de la reconstruction de la carrière des enseignants des écoles débouchant sur un corps à une classe, à 11 échelons avec une carrière cylindrée et un indice de fin de carrière à 782 accessible à tous les profs ayant une carrière complète.

Il demande l'intégration de tous les instituteurs avant leur départ en retraite, notamment ceux en situation fragile (intégration prise sur un contingent annuel supplémentaire).

Tours, le congrès décide de tout mettre en œuvre pour relancer l'action :

- sur l'intégration de tous les instituteurs dans le corps des PE avec reconstitution de carrière par un plan d'accès qui ne soit fondé ni sur la liste d'aptitude, ni sur le concours, ni sur la prise en compte du mérite mais sur l'ancienneté ;
- pour l'ouverture de perspectives rapides pour l'amélioration de la carrière des PE : il décide de consulter la profession pour l'obtention d'un corps de professeur des écoles à 11 échelons avec un indice terminal 782 accessible à tous.

Seignosse, le SNUipp demande :

- la reconstitution de carrière pour tous ceux qui ont été intégrés ou vont l'être ;
- il rappelle que l'objectif est l'obtention d'un corps des professeurs des écoles à une classe comportant 11 échelons, un corps cylindré et non plus pyramidal, avec indice terminal 782 accessible par tous

Il se prononce pour une campagne de mobilisation avec pour objectif l'ouverture de négociations, dans le cadre d'une démarche d'unification des carrières :

- avancement unique pour tous, au rythme le plus rapide ;
- déblocage des « goulots d'étranglement » par l'extension de l'avancement unique au rythme le plus rapide pour tous et comme mesure d'urgence, par un élargissement des promotions ;
- dissociation évaluation/notation et suppression de la note dans les barèmes (notamment de promotion) ;
- relèvement des indices de début de carrière avec répercussion sur l'ensemble de la grille ;
- création d'une classe unique comportant 11 échelons, ce qui suppose la transformation de la hors-classe ;
- Dans le même temps, le SNUipp se donnait un mandat d'étude pour promouvoir l'égalité hommes/femmes en matière de notation, de promotions et de salaires

Il est envisagé comme première étape la suppression d'échelon en début de carrière.

Nevers, le SNUipp décide d'agir pour préserver la possibilité d'intégration au-delà de 2007. Il demande le respect des engagements gouvernementaux.

Le début de carrière des PE doit être revalorisé et tout PE doit pouvoir partir en retraite en ayant atteint au moins le 11ème échelon.

Il décide le développement d'une campagne d'information et de mobilisation sur la situation de nos carrières et leur nécessaire revalorisation.

Le SNUipp revendique une revalorisation de 50 points d'indice

Mesures d'assimilation

Aubagne : le SNUipp demande la péréquation pour les retraités avec leur intégration dans le tableau d'assimilation

Seignosse : le SNUipp revendique l'assimilation des pensions des instituteurs en 2007.

Il se dote d'un mandat d'étude sur la situation des instituteurs qui n'auront pas demandé leur intégration

Nevers : le SNUipp demande une mesure permettant l'assimilation immédiate des instituteurs retraités sans mesure systématique et arbitraire d'intégration des instituteurs ne le souhaitant pas.

Logement de fonction

Seignosse : fait le constat des évolutions démographiques qui font que le problème du logement se pose dans des termes proches pour l'ensemble des agents de l'Etat.

Il demande l'extension du parc de logements réservés aux enseignants des écoles, et le maintien de la DSI pour les communes qui logent des PE.

Laïcité

Aubagne : le SNUipp énonce ses positions pour l'école laïque :

- Abrogation des accords Lang/Cloupet, de toutes les lois anti-laïques.
- Dénonciation de toute conception qui tend à considérer l'enseignement privé et patronal comme une composante du service d'éducation.
- Opposition au projet d'élargissement du financement des établissements privés par les collectivités territoriales (abrogation de l'article 69 de la loi Falloux).
- Exigence de l'unicité et du caractère national des programmes, du maintien de la responsabilité de l'état pour la collation des grades et des diplômes.

Il porte une appréciation critique de l'éclatement en trois secteurs du ministère de l'Éducation Nationale (enseignement scolaire, université, enseignement technologique) qui peut porter un coup à la continuité et la cohérence du service public.

Nevers : le SNUipp exige la totale transparence du financement du privé et l'exclusivité du financement public au service public et laïque d'éducation.

Le SNUipp mènera dans le cadre unitaire le plus large une campagne dynamique dans ce sens.

Notre attachement aux valeurs de la laïcité se manifeste au quotidien dans la classe. Nous y construisons avec nos élèves, dans le cadre de la mixité, le «vivre ensemble», le respect de l'autre, la tolérance et le dialogue, les valeurs d'égalité, de solidarité.

Rempart contre les dérives communautaristes et les intrusions marchandes

- Unification du système d'enseignement au sein d'un service public et laïque rénové pour lequel seraient réservés exclusivement des fonds publics
- La loi adoptée sur les signes ostensibles ne règle rien sur le fond
- Abrogation des lois anti-laïques, du statut scolaire d'Alsace Moselle.
- Abrogation du régime concordataire en Guyane.

Brive : * le SNUipp réaffirme son attachement à la laïcité. Il décide de relancer sa réflexion et son action laïque à travers sa commission laïcité. Il renforce son implication dans les campagnes unitaires de défense de la laïcité et contribue à la structuration la plus large et la plus unitaire possible de ce mouvement. Le Snuipp demande une nouvelle loi abrogeant la loi Carle, confirmant l'abrogation de l'article 89 de la loi d'août 2004 que le Snuipp exigeait, et mettant fin à l'obligation pour les communes de versement du forfait communal à l'enseignement privé. Le service public doit disposer des moyens pour assurer l'intégralité de ses missions, sur l'ensemble du territoire, y compris dans le cadre des formations professionnelles ou à besoins particuliers. le Snuipp refuse la délégation de celles-ci au privé. Il rappelle son exigence que les financements publics soient exclusivement consacrés à l'enseignement public, aucun parent ne doit être contraint, par défaut, à faire le choix de l'enseignement privé.

*Un amendement portant sur l'unification du système d'enseignement dans un service public et laïque rénové et demandant la nationalisation laïque sans indemnités ni rachats de l'enseignement privé confessionnel et la suppression de l'enseignement commercial et patronal a obtenu 139 Pour (40,17%), 118 Contre (34,10 %), 89 Abst (25,72%), et 9 NPPV. Une proposition de synthèse a été formulée, mais après le vote global du thème 3 ce qui ne permet pas de la retenir. Le débat se poursuit dans le SNUipp sur cette question.

St Malo, le SNUipp maintient sa demande d'abrogation du statut scolaire local d'Alsace-Moselle. Il réaffirme son refus du dualisme scolaire confessionnel et patronal et considère que les établissements privés ne peuvent prétendre concourir à la réalisation des missions de service public et laïque, réservant ainsi les fonds publics au service public, ce qui pose la question de leur nationalisation. Il réaffirme sa demande d'abrogation de toutes les lois anti-laïques. Il rappelle son exigence de l'indépendance de l'école vis à vis des entreprises ou de partis politiques dans l'éducation.

Le SNUIPP, avec la FSU, continue d'appeler l'ensemble des organisations défendant la laïcité et s'inscrivant dans la défense des valeurs d'égalité et du vivre ensemble, à construire une structure unitaire permanente (dépassant le cadre restreint du CNAL). Elle pourra prendre la forme d'observatoire de vigilance laïque pouvant se décliner à l'échelle départementale et permettant des actions rapides, unitaires, efficaces.

Rodez : La laïcité, parce qu'elle garantit à chacun-e la liberté de conscience, participe à créer un cadre favorisant le lien social en s'appuyant sur d'autres principes essentiels comme la solidarité, l'égalité, la justice sociale, la fraternité.

Nous faisons le choix d'une laïcité qui respecte le droit de chacun-e de croire comme de ne pas croire, refusant la tentation du bouc émissaire. Le SNUipp-FSU réaffirme que la religion relève bien du privé ; pour autant cela ne doit pas porter atteinte aux libertés de conscience et d'expression, ni ouvrir la voie à des mesures d'exclusion.

Ces débats traversent l'école, les enseignant-es se trouvent souvent démuni-es pour répondre aux questions posées par les élèves et les parents. Dans un contexte difficile, les enseignants-tes, convaincus-es que la laïcité se vit au quotidien, ont montré qu'il est tout à la fois possible de faire respecter les principes de laïcité en

bannissant tout prosélytisme et de favoriser par le dialogue la participation de toutes les familles. Ils auraient pu s'appuyer sur la Charte de laïcité pour débattre à l'école des valeurs de libertés et d'égalité. Mais celle-ci comme le livret d'accompagnement, ou la décision de faire du 9 décembre la journée de la Laïcité ont trop souvent été vécus comme des prescriptions et auraient nécessité un accompagnement fort des personnels aussi en termes de formation.
Le SNUipp-FSU a produit et mis à disposition des sections départementales un 4 pages faisant le point sur ces questions.
La société française s'accommode d'une laïcité scolaire de façade, avec un secteur d'enseignement privé subventionné par l'Etat qui pratique la sélection sociale, ethnique et/ou religieuse allant à l'encontre de l'objectif de mixité scolaire et du principe de laïcité. Avec la FSU, le SNUipp-FSU est aux côtés de toutes celles et ceux qui à tous les échelons se battent pour la création d'écoles et d'établissements publics là où le service public n'existe pas ou plus.
Le SNUipp-FSU est attaché au contenu de la loi de 1905. Les fondements de la laïcité sont constitués par la séparation des Églises et de l'État, la stricte neutralité de l'État en matière religieuse, l'absolue liberté de conscience pour chaque citoyen-ne. Cette loi doit s'appliquer sur l'ensemble du territoire national. Cela doit rapidement aboutir à l'abrogation du statut scolaire local d'Alsace-Moselle, du régime concordataire en Guyane. Il réaffirme son refus du dualisme scolaire confessionnel et patronal et considère que les établissements privés ne peuvent prétendre concourir à la réalisation des missions de service public et laïque, abrogeant ainsi les lois anti-laïques. Le SNUipp-FSU rappelle sa revendication d'unification du système éducatif d'enseignement dans un service public laïque d'éducation, intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat, concourant à sa nationalisation, réservant ainsi les fonds publics au service public.
Il n'est pas acceptable que certains établissements du privé puisse se targuer de la non-application de réformes telles que celle des rythmes scolaires ou celle du collège.
Dans l'immédiat, le SNUipp-FSU exige la mise en œuvre rapide des préconisations de l'avis de l'Observatoire de la Laïcité concernant le statut scolaire local d'Alsace-Moselle, c'est à dire : l'abrogation officielle du délit de blasphème et, concernant le Statut scolaire local, que l'enseignement religieux soit optionnel ce qui implique, à l'élémentaire, la sortie de l'heure de religion des 24 heures de cours nationaux obligatoires.

Langues et cultures régionales

Aubagne : le SNUipp revendique des moyens pour intégrer la question des langues et cultures régionales ; des groupes à effectifs réduits, l'achat de matériel pédagogique approprié, les moyens d'assurer une liaison école / collège pour la cohérence et le suivi. Il demande d'évaluer l'expérimentation menée alors.
Brive : Les langues et cultures régionales, langues et cultures d'origine, la pluriculturalité participent à l'ouverture et l'enrichissement des enfants. Des postes supplémentaires sont nécessaires, y compris sous forme de postes itinérants.

St Malo : L'enseignement en langues régionales, notamment bilingue, doit être reconnu et développé (moyens et postes spécifiques) dans les régions concernées. La nouvelle loi de refondation de l'école devra permettre d'améliorer l'enseignement des langues régionales. Dans le cadre du bilinguisme, l'école publique doit pouvoir décliner toutes les formes d'enseignement de et en langue régionale permettant d'atteindre les objectifs de fin de cycle définis dans les textes et s'en donner les moyens. Le SNUipp-FSU rappelle sa demande de ratification par la France de la charte des langues régionales et minoritaires. L'enseignement d'une langue vivante étrangère ne doit pas se substituer à l'enseignement de la langue régionale, même en région frontalière.
Rodez : Le SNUipp-FSU rappelle ses mandats concernant l'enseignement de/en toutes les langues régionales et la nécessité de développer l'ouverture aux cultures locales, notamment en ce qui concerne les Outremers. Il est par ailleurs indispensable de prendre en compte la situation de certains départements (en particulier en Outre Mer) concernant la prise en compte des langues maternelles qui nécessite des moyens que l'Ecole de la République doit assumer. Les réformes territoriales risquent d'accentuer le désengagement de l'État dans ce domaine : les classes et sections d'enseignement de et en langues régionales doivent trouver toute leur place au sein de l'école publique. Dans le cadre du bilinguisme, l'école publique doit pouvoir décliner toutes les formes d'enseignement de et en langue régionale en envisageant toutes les quotités et expérimentations possibles (dont des expérimentations d'immersion en maternelle). Quand la mise en place du bilinguisme se fait sur une organisation trop contraignante, l'administration doit mettre en place les moyens nécessaires. L'existence de postes spécifiques ne doit pas entraîner de concurrence lors des opérations de carte scolaire. Le SNUipp-FSU rappelle aussi sa demande de ratification par la France de la charte des langues régionales ou et minoritaires. Dans les départements 67 et 68, le dispositif d'enseignement des langues régionales a été détourné et utilisé pour un enseignement intensif de l'allemand, langue étrangère. Concernant 15% des classes, en hausse constante, ce dispositif contourne et déséquilibre la carte scolaire, pousse à l'emploi de contractuel et favorise la ségrégation sociale. Le SNUipp-FSU exige l'arrêt de l'expansion de ce dispositif.

Langues vivantes

Tours : la question de la mise en place d'un enseignement généralisé de langues vivantes, dans leur diversité, est posée pour tout le territoire. C'est ce que demande le SNUipp.

Seignosse : le SNUipp revendique :

- que cet enseignement soit assuré, dans des groupes à effectifs réduits, par des enseignants du premier degré, formés dans le cadre de formations initiale et continue à dominantes, sur le temps de service. Cela nécessite une politique ambitieuse de formation initiale et continue et l'augmentation conséquente du volume horaire de formation continue afin que tous les enseignants accèdent à cette formation ;
- que les cartes des langues soient redéfinies pour permettre une harmonisation départementale, académique et offrir aux familles un plus grand éventail de choix, notamment en milieu rural, afin de favoriser la diversification linguistique ;
- que les équipes choisissent le type d'organisation (pas de décloisonnements imposés) et que les organismes paritaires soient consultés.

Il demande la suppression du fléchage des postes langues pour le mouvement.

Il revendique une offre de formation initiale et continue en langues régionales.

Brive :l'absence d'une réelle formation des enseignants ne permet pas un véritable apprentissage et se limite à une initiation. Dans le cadre de la généralisation de l'apprentissage des langues vivantes à l'école primaire, l'accent doit prioritairement être mis sur la formation initiale et continue des enseignants. Pour permettre la diversité des langues un enseignant doit pouvoir enseigner la langue pour laquelle il est habilité. L'omniprésence de l'anglais met en péril la diversité des langues vivantes qui n'est pas assurée, par ailleurs, au collège.

LGBT

Le SNUipp s'engage avec la FSU dans la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. En France, même si des avancées ont eu lieu ces dernières années, le SNUipp souhaite le vote d'une loi pénalisant les propos ou les actes homophobes et revendique l'égalité complète de tous et toutes face à la loi.

Le SNUipp souhaite que la formation des personnels intègre de manière volontariste cette dimension, et qu'elle se retrouve au travers des programmes officiels dans une réelle éducation au respect des différences ainsi que dans une vraie éducation aux sexualités.

Le SNUipp défend les personnels victimes de discrimination et soutient les associations qui luttent contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

Création d'une commission LGTB.

Brive : le SNUipp œuvre pour conquérir de nouveaux droits : ouverture du mariage aux couples de même sexe, ouverture de l'adoption à l'ensemble des couples pacsés, ouverture de la pension de reversion du fonctionnaire à son (ou sa) partenaire pacsé, transformation du congé de paternité (réservé explicitement aux hommes) en congé de parentalité (commission LGBT).

Le SNUipp défend l'indépendance de la CNDS (Commission nationale de déontologie de la sécurité), du Défenseur des enfants et de la HALDE. Il s'oppose à leur absorption par le Défenseur des droits et, au contraire, demande que leurs moyens, leurs champs d'action et leur autonomie soient accrus.

St Malo : le SNUIPP-FSU s'implique dans la lutte contre les discriminations en faisant connaître dans ses publications les résultats de recherches, et des outils pédagogiques, qu'il contribue parfois à élaborer. Il organise des formations (colloque du 16 mai 2013 « Éduquer contre l'homophobie dès l'école primaire ») et participe à des travaux avec différents partenaires : plateforme d'ATD-Quart Monde, collectif Éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire, mouvements féministes... Il appelle et participe aux manifestations antiracistes, féministes et à la Marche des fiertés. Il s'engage dans la défense des collègues qui pourraient être victimes de discriminations, fait valoir leurs droits et exige de la part de l'administration qu'elle les écoute et les soutienne. Il œuvre pour conquérir de nouveaux droits.

Le SNUipp-FSU se félicite du vote de la loi sur le mariage pour toutes et tous et des droits qui y sont associés.

Il revendique avec la FSU l'effectivité de ces droits pour toutes les formes d'union et l'accès à la PMA pour toutes les femmes.

LOLF

Le SNUipp avance un certain nombre d'exigences suite à la mise en œuvre, dans le pays, de la Loi Organique de Loi de Finance :

- Exigence de transparence
- Création d'une commission chargée de suivre la mise en place de la LOLF ;

Dans le même temps, il faut assurer la formation des militants et se préparer à intervenir au niveau régional et académique.

Lamoura : le SNUipp demandait la péréquation des ressources permettant à l'état d'opérer de nouveaux transferts de responsabilités.

Seignosse : face aux mesures de reconcentration au niveau des rectorats, au développement des groupements de communes, aux conséquences sur l'organisation du service public des projets de réseaux, du transfert de la compétence scolaire des communes vers un EPCI, il estimait que le syndicat se doit d'analyser les changements qui s'opèrent et de définir avec les personnels et les usagers les orientations qui permettront de défendre, renforcer et améliorer le service public d'éducation en s'appuyant sur les principes d'égalité, de laïcité, de réussite de tous les élèves.

Nevers : Le congrès alerte sur l'outil de pilotage et de masse salariale qu'est la LOLF. La gestion LOLF a des conséquences directes sur le fonctionnement des écoles et les situations individuelles des collègues. Le SNUipp dénonce ce mode de gestion, à l'opposé de sa conception du service public.

Le SNUipp, s'il reconnaît la légitimité de l'évaluation du service public par des indicateurs, demande que celle-ci fasse l'objet d'une large concertation entre l'état, les personnels et les usagers.

Il exige plus de transparence et d'équité à chaque étape de l'élaboration du BOP, la transmission des documents et la réunion de groupes de travail. Il se dotera d'outils au plan national pour faciliter l'intervention des représentants du personnel.

Maternelle

Lamoura : 28 par classe.

Vaux en Velin : le SNUipp se prononce pour :

- aucune classe maternelle à plus de 25 élèves, 20 en ZEP/REP (15 en petite section) ;
- une politique volontariste de l'Etat et des collectivités locales de scolarisation des deux ans à plein temps sur tout le territoire (locaux adaptés, 15 par section, encadrement qualifié et formé, ATSEM à temps plein, rythmes et horaires adaptés) ;
- le droit et la possibilité pour le conseil des maîtres de proposer des aménagements du temps scolaire (rentrées échelonnées, retours de sieste aménagée …) sans remettre en cause la scolarisation à plein temps ;
- une place accrue de la maternelle dans la formation initiale et continue (en particulier la spécificité de l'accueil des petits) ainsi que dans la formation des formateurs ;
- l'intervention du RASED dès le cycle 1 ;
- que le temps de chaque enseignant de l'école maternelle soit géré par l'équipe pédagogique de l'école maternelle en fonction du projet de l'école ;
- la prise en compte des moins de trois ans dans l'élaboration de la carte scolaire et le maintien de la grande section dans les effectifs de l'école maternelle ;
- la GS ne doit pas se transformer en mini CP ;
- bien que l'évaluation formative et diagnostique fasse partie de l'acte d'enseigner, l'évaluation normative n'a pas sa place à l'école maternelle.
- le SNUipp s'oppose aux fusions d'écoles qui mettent à mal la spécificité de l'école maternelle.
- Il demande le développement du service de santé et de médecine scolaire.
- Il exige un texte réglementaire qui inscrit l'obligation de prendre en compte les deux ans quand il y a de la demande et le droit pour tous les enfants d'être scolarisés dès deux ans si les familles le souhaitent.

Seignosse : engagement à initier une observation suivie de la scolarisation des plus jeunes de différents milieux sociaux afin de rendre compte des apprentissages et des acquis de ces enfants, et à organiser une réflexion dans le syndicat sur les questions de scolarisation en maternelle.

Brive : pour le SNUipp

- l'évaluation en maternelle doit exclusivement être un outil pour l'équipe pédagogique.
- contre des évaluations nationales obligatoires en maternelle
- les enseignants n'ont pas pour mission de faire passer le DPL 3.
- pour une obligation faite à l'Etat de donner les moyens de scolariser les enfants dès 2 ans. Ce droit doit être garanti sur tout le territoire et dans les conditions revendiquées par le SNUipp en terme d'effectifs, d'encadrement, de conditions matérielles d'accueil.

- s'oppose à la mise en place des jardins d'éveil pour les 2/3 ans en tant que structure concurrentielle destinée à se substituer à l'école maternelle
- L'école maternelle doit être pensée en lien avec un vrai service public de la petite enfance.

Le SNUipp travaillera, en particulier avec le SNPI, pour définir le rôle et les missions des IEN qui n'apparaissent pas clairement.

Afin de redynamiser la scolarisation des 2 ans, le SNUipp s'engage à poursuivre l'information dans les médias, auprès des parents, des élus, mais aussi des collègues, sur l'importance de la scolarisation précoce.

Le SNUipp doit :

- construire une campagne nationale unitaire pour une école maternelle de qualité auprès de tous les partenaires de l'école ;
- continuer et renforcer l'aide apportée aux collègues pour réfléchir collectivement sur leur pratique pédagogique, leur posture professionnelle face à de jeunes enfants en proposant des stages, des rencontres avec des chercheurs, des courants pédagogiques.
- poursuivre sa campagne en faveur de l'école maternelle avec force et conviction et sous différentes formes : colloque, débats, revendications sur les effectifs, occupation d'écoles, pétitions...

Il établira un état des lieux de la scolarisation en maternelle qui pourra servir d'appui à cette campagne.

St Malo : Rien de plus

Rodez : Pour assurer la réussite de tou-tes, la scolarisation des enfants de moins de trois ans doit être développée sur tout le territoire, et les conditions de scolarisation de tou-tes améliorées, particulièrement dans les départements d'Outre-Mer. Cela nécessite le cadre d'une école qui soit à la fois ambitieuse, empreinte des valeurs d'égalité, de justice, respectueuse des besoins de jeunes enfants et qui porte un regard positif sur les progrès et les évolutions des élèves. Le SNUipp-FSU continuera de se mobiliser pour la scolarisation de tous les enfants de maternelle dans les départements d'Outre-Mer qui sont loin de bénéficier tous de cette scolarisation.
Tout cela passe par un engagement important et conjoint de l'Éducation nationale (postes, formation de formateurs et d'enseignant-es…) et des collectivités territoriales (locaux et matériel adaptés aux jeunes élèves, une ATSEM par classe à temps plein, formée…) en leur garantissant les moyens nécessaires pour l'assurer.
Le SNUipp-FSU demande :

- le droit pour les parents de scolariser, dans toutes les écoles et dans les meilleures conditions les enfants de moins de trois ans
- la possibilité d'accéder à des dispositifs « moins de 3 ans » sur l'ensemble du territoire sans impacter les effectifs des autres classes et sans profilage des postes
- la baisse indispensable et significative des effectifs pour toutes les classes
- la comptabilisation systématique de l'ensemble des élèves de TPS inscrits dans les effectifs pour la carte scolaire partout où ils sont scolarisés
- la possibilité d'organiser des rentrées échelonnées à la libre appréciation des équipes pédagogiques en fonction de leur projet
- un bilan des dispositifs "passerelles" en lien avec le secteur de la petite enfance pour un éventuel développement de ces dispositifs dans le respect de la spécificité de l'école maternelle
- des modules spécifiques à la maternelle en formation initiale et continue suffisamment nombreux et de qualité pour répondre aux besoins des personnels
- des dispositifs PDMQDC dès l'école maternelle
- la création d'un service public de la petite enfance

Le SNUipp-FSU rappelle son opposition, sans accord des conseils d'école, aux fusions qui ont pour seul but d'économiser des postes, qui fragilisent et remettent en cause la spécificité de l'école maternelle ou qui conduisent à créer de trop grandes écoles. Elles ne doivent pas nuire à un nécessaire maillage sur le territoire, garantie de proximité.
La scolarisation précoce de tous les enfants, notamment des milieux les plus éloignés de la culture de l'école doit être une priorité. Un travail doit se mettre en place avec les structures de la petite enfance, les services de prévention (PMI …) et les services sociaux mais aussi à l'intérieur de l'école avec des dispositifs bénéficiant de conditions particulières. L'idée de la scolarisation obligatoire à 3 ans avance et la réflexion doit se poursuivre. Le SNUipp-FSU continue d'exiger le droit garanti à la scolarisation en maternelle.

Mobilité géographique

Brive : le SNUipp revendique le droit à une mobilité choisie, géographique et fonctionnelle, au sein de l'EN ou dans une autre FP. Il s'oppose aux dispositifs de mobilité contrainte contenus dans la loi relative à la Mobilité et aux Parcours Professionnels, adoptée en juillet 2009 dont il demande, avec la FSU, l'abrogation.

Mouvement intra : le SNUipp se prononce contre l'obligation, pour les personnels participant au mouvement, de faire des vœux géographiques. Il s'oppose aux nominations sur postes à profil en fonction d'un classement établi par une commission qui choisit le candidat.
Afin de rendre attractives les écoles sur tout le territoire, dans certaines situations, clairement identifiées, cela peut passer par une politique d'accès facilité au logement, des bonifications permettant une mobilité ultérieure, des pré-recrutements ciblés sur ces territoires, des majorations/bonifications indiciaires ou des accélérations de carrière…
St Malo : Le SNUipp rappelle son attachement à des critères communs, connus de tous, permettant transparence et équité dans l'affectation des enseignants. Il s'engage à mener une campagne permettant de revenir sur les dégradations engendrées et d'établir des règles de mouvement répondant aux besoins des écoles et des personnels et permettant le contrôle paritaire. Il est nécessaire de réécrire la circulaire ministérielle du mouvement.
Rodez : Le SNUipp-FSU rappelle son attachement à des critères collectifs (rappel de la primauté du barème), connus de tous, permettant la transparence et l'équité dans l'affectation des enseignant-es.
Dans le cadre du mouvement intra-départemental, il s'agit de supprimer les postes à profil qui engendrent opacité, mise en concurrence des collègues, pressions hiérarchiques... Le SNUipp-FSU demande l'abandon des vœux géographiques obligatoires qui peuvent entraîner une affectation définitive non choisie et revendique une construction départementale des règles, le retour à deux phases de saisie de vœux avec publication des postes et l'augmentation conséquente du nombre de vœux.
Dans le cadre du mouvement interdépartemental, le droit à mutation doit être garanti et rendu effectif pour toutes et tous. Les priorités réglementaires doivent être élargies aux motifs médicaux et sociaux, tout en conservant un cadre clair permettant d'éviter tout contournement des règles collectives. Au-delà de ces priorités, tous les enseignant-es doivent pouvoir muter quelle que soit leur situation
Des modalités particulières doivent être réfléchies collectivement pour que les enseignant-es des départements déficitaires ou peu attractifs retrouvent l'espoir de muter. Au vu de la situation de la mobilité géographique dans notre profession, le SNUipp-FSU se dote d'un mandat d'étude permettant une réflexion approfondie sur la question.

Mobilité professionnelle

Lille : Le Congrès veut développer les possibilités de mobilité professionnelle, de reconversion, de congés sabbatiques, et les rendre accessibles à tous.
Tours : revendique :
- La réactivation du dispositif « congés de mobilité »
- Des mesures rendant attractives les diverses formes de mobilité
- L'augmentation des possibilités de détachement dans les différents corps de l'enseignement et de la FP.

Seignosse : demande :
- Le rétablissement et le développement des congés de formation professionnelle et de mobilité.
- La création de dispositifs seconde carrières
- La mobilité au sein de l'UE
- La création de masters de l'enseignement, équivalence des qualifications et des diplômes, et incidences possibles en matière statutaire comme en matière de mobilité et notamment au niveau européen. Le SNUipp adopte un mandat d'étude sur ce sujet.

Nevers : demande qu'enfin une politique cohérente et volontariste soit menée (rétablissement des budgets permettant le congé de mobilité, suppression de l'exigence de 15 ans d'ancienneté pour bénéficier de la seconde carrière).
Brive : Le SNUipp demande que le dispositif « Secondes carrières » ainsi que le décret de 2005 soit véritablement mis en place dans les trois fonctions publiques afin d'offrir à un salarié la possibilité de changer de carrière au cours de sa vie professionnelle.
Saint Malo : le SNUipp demande que de réelles possibilités de réorientation professionnelle puissent être mises en place au cours de la carrière, que ce soit au sein de l'éducation nationale ou dans d'autres secteurs.
Ce droit passe par :
- le rétablissement des congés mobilité.

- un droit individuel à la formation (DIF) effectif pour tous les collègues. Une information et un bilan régulier doivent être faits en concertation avec les élus du personnel.
- la reconnaissance des acquis de l'expérience : bilans de compétences, VAE, VAP… accessibles et financés par l'éducation nationale
- la formation continue et les formations spécialisées
- les congés de formation professionnelle, où le projet personnel de l'agent doit être respecté, sans contreparties financières
- des possibilités réelles de détachement ou de disponibilité

Ces dispositifs et actions de formation doivent être abondés, financés sur des fonds propres et leur visibilité doit être accrue.
Les postes de remplacement nécessaires, pourvus par des enseignants titulaires et formés, doivent être budgétés à hauteur des besoins.
Le dispositif « entretien de carrière » tel qu'il existait doit être remplacé par un entretien pour faire le point sur les évolutions professionnelles, effectué à la demande des personnels, assuré par un organisme indépendant, compétent et public.

Rodez : Il est urgent de mettre enfin en place des dispositifs concrets pour permettre aux enseignant-es d'accéder à « une seconde carrière », avec des conseiller-es mobilité formé-es.
Tous les enseignant-es doivent pouvoir bénéficier d'un véritable entretien de carrière, sur la base du volontariat et assuré par un organisme indépendant, compétent et public.
Les règles régissant le DIF et le congé de formation professionnelle doivent être revues et les budgets abondés de manière significative afin de permettre à tous les personnels d'envisager une seconde carrière.
Quant aux autres dispositifs d'aide à la mobilité (indemnité de départ volontaire, temps partiel pour création d'entreprise, détachement), ils sont trop restreints et ne répondent pas au besoin de mobilité professionnelle.
Le SNUipp-FSU revendique :

- des possibilités augmentées de congé de formation professionnelle, pour rendre effectif ce droit dont la mise en œuvre incombe à l'État, en vue de satisfaire des projets personnels et professionnels, accordés de manière équitable, transparente et correctement indemnisés sans compensation ;
- une réelle mise en place du DIF et une information claire adressée aux enseignant-es dans la perspective d'une mobilité professionnelle avec une allocation de formation satisfaisante ;
- le temps nécessaire et l'indemnisation des bilans de compétences VAE, VAP, RAEP, concours administratifs, examens, reprises d'études et autres ;
- le rétablissement d'un congé mobilité rémunéré effectif d'un an pour accéder à une réorientation professionnelle.

Obligations de service

Rodez : Redéfinir précisément les missions des enseignant-es : l'ensemble des missions effectuées par les enseignant-es doivent être reconnues, notamment au moment où la réalité du temps de travail dans la Fonction publique est interrogée, la formation continue ne doit plus être assimilée aux animations pédagogiques. Le SNUipp-FSU s'opposera par tous les moyens aux attaques contre le statut d'enseignant de la fonction publique d'État et à l'allongement du temps de service : ni annualisation, ni augmentation, ni territorialisation des missions, ni ingérence des collectivités territoriales.
Le temps d'accueil avant la classe ne fait également pas partie des activités reconnues dans les obligations de service. Ce temps doit être reconnu tout en gardant la souplesse actuelle d'organisation en termes d'échange de service.Le temps consacré à la pré-rentrée doit être organisé librement par les équipes sans compte à rendre à l'IEN.
Les heures actuellement annualisées doivent être basées sur des horaires indicatifs. Elles englobent les activités autres que l'enseignement hors du contrôle de la hiérarchie.
Le SNUipp-FSU poursuit sa réflexion sur les obligations de service des enseignant-es et notamment sur ces heures actuellement annualisées et leur organisation au sein de la semaine.

Par ailleurs, l'alignement de l'ISAE sur l'ISOE est une première reconnaissance du travail effectué mais ne règle pas le problème de la surcharge de travail. L'ajout d'autres activités pose la question de leur reconnaissance par une récupération.

Des spécificités à prendre en compte : Il est nécessaire de redéfinir très rapidement les obligations de service, notamment pour certains types de postes :

- Les enseignant-es sur postes fractionnés, en plus de notre revendication d'attribution d'une indemnité spécifique et du remboursement des frais de déplacement, doivent voir leur service d'enseignement réduit. Un allégement d'une heure hebdomadaire d'enseignement est une base minimum qui pourrait être plus importante en fonction du nombre de classes d'exercice. Ils ne doivent pas être une variable d'ajustement du remplacement.
- Les maîtres-formateurs doivent bénéficier d'une demi-décharge.
- L'organisation et le temps de travail des CPC doit rester celui du corps des PE auquel ils appartiennent.
- Les enseignant-es en Segpa/Erea, en ESMS et en Ulis collège doivent être aligné-es sur les 18 heures des enseignant-es du second degré. Par ailleurs, les personnels exerçant en ASH doivent légitimement être rétribués de leurs heures de coordinations et de synthèse. Les projets d'enseignements communs doivent également faire l'objet d'une rémunération supplémentaire et ne peuvent reposer sur le bénévolat.
- Les coordonnatrices-eurs pédagogiques en établissement spécialisé doivent retrouver leur dénomination de directrices-eurs pédagogiques et leurs prérogatives (temps de décharge, rémunération, avancement…) ;

Les enseignant-es en milieu pénitentiaire, alors que les conditions d'accueil se dégradent, se voient imposer un allongement de leur temps de travail. Avant de passer à 18 heures, le SNUipp-FSU revendique le maintien des 21 heures actuelles d'enseignement et le maintien du paiement des heures de coordinations-synthèse.

Outre-mer

Saint Malo : Concernant l'Outre-Mer, le SNUIPP-FSU revendique que partout soit assurée la scolarisation des élèves de 3 ans. Les mesures qui en métropole concernent l'éducation prioritaire doivent être étendues à la quasi-totalité des territoires ultra-marins. Il est urgent que les recherches se penchent sur la question de la langue de la première scolarisation, pour des élèves qui parlent un créole, une langue régionale ou étrangère à la maison. Les langues de Mayotte (Shimaoré – Kibushi) doivent être reconnues comme langue régionale afin de les faire rentrer dans les programmes scolaires.

Les enseignants doivent être formés à l'enseignement du français langue seconde, disposer des outils du FLE et du FLS, ainsi que d'un bagage minimum en langue régionale ou locale permettant des interactions langagières en maternelle. Il faut que les jeunes de l'Outre-mer puissent accéder au métier d'enseignant. Le nombre de postes d'enseignants de langue régionale ou locale doit être augmenté comme celui des CASNAV. Le SNUIPP-FSU demande qu'un vaste plan de formation et de titularisation soit mis en œuvre pour résorber la précarité des enseignants recrutés sur des postes vacants.

Des actions incitatives accompagnées des moyens nécessaires doivent permettre à tous les élèves des outre-mer d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour s'engager dans la voie de la réussite de tous. Dans certains départements (Guyane et Mayotte) des constructions de locaux scolaires sont urgentes et indispensables, l'Etat doit se porter garant de leur mise en œuvre.

Rodez : L'augmentation démographique exige un investissement fort. Celui-ci se traduit trop souvent par un recours à la précarité. Cette solution n'est pas acceptable, elle ne permet pas le même Service Public dans les DOM et en Métropole. Les conditions d'apprentissages difficiles et dégradées des élèves ultra-marins les mettent en situation d'inégalité car elles se traduisent par moins de possibilités que leurs camarades de métropole de réussir leurs études. L'État doit jouer pleinement son rôle afin de garantir le droit à une école de qualité pour tous les enfants tant au niveau des structures (constructions, rénovations, mises aux normes) qu'au niveau des rythmes scolaires qu'il faut adapter aux réalités locales (climat, géographie, structure archipélagique, accès aux services publics…) ainsi que la nécessaire formation des personnels. Celle-ci doit être amplifiée pour les débuts de carrière et les non titulaires. Il devrait être possible pour les élèves d'accéder aux lieux culturels nationaux à faible coût au moins une fois durant leur scolarité.

La situation est particulièrement grave et urgente à Mayotte où le droit à l'éducation dans des conditions de qualité n'est pas garanti et où la scolarisation des enfants de 3, 4 ou 5 ans n'est pas assurée. Une solution doit être trouvée dans les plus brefs délais pour en finir avec le principe des rotations (ou double vacation) qui ne peut en aucun cas servir de modèle pour répondre à la pénurie d'infrastructures.

En Guyane et à Mayotte, plusieurs milliers de jeunes scolarisables vivent dans des conditions précaires. La scolarisation de tous les enfants est une première étape pour la sortie de la précarité et de l'illettrisme de certaines familles. Des écoles de proximité doivent être construites près de tous les lieux de vie, en exigeant de l'état qu'il prenne le relais lorsque les collectivités ne peuvent plus assumer. La gratuité des transports doit être assurée à toutes les familles.
Des moyens (intervenant-es en langue maternelle, travailleurs-euses sociaux-ales, CASNAV) doivent être déployés pour que la scolarisation soit effective et de qualité. Elle doit se faire en prenant en compte les langues et cultures des enfants accueillis. Dans ce cadre, le dispositif ILM (Intervenant en Langue Maternelle) mis en place à Guyane permet de rendre moins brutale la transition famille-école. Ce dispositif doit être renforcé et les ILM doivent pouvoir accéder à une formation permettant une VAE et l'accès au CRPE.
Le SNUipp-FSU exige le respect de la loi et en particulier l'obligation par les municipalités d'inscription à l'école de tous les enfants (y compris entre 2 et 6 ans).
Dans les Outre-Mer, les langues parlées dans les familles, dans les relations au quotidien ne sont pas le français. L'absence de leur prise en compte engendre trop souvent des souffrances et des difficultés chez les élèves, empêchant un apprentissage correct du français. Une grande partie de l'échec scolaire et de l'illettrisme dans les DOM en résulte. Ces langues doivent trouver leur place à l'école. De plus, les enseignant-es doivent être formé-es à l'enseignement du français langue seconde, avoir accès et être formé-es dès la formation initiale aux outils du FLE et du FLS. A défaut de disposer d'un bagage minimum en langue régionale ou locale, les enseignant-es doivent pouvoir s'appuyer en maternelle sur d'autres personnels pour favoriser les interactions langagières.

PEGC

Le SNUipp se prononce pour :

- Une carrière pleinement revalorisée pour les PEGC, tous devant accéder à l'ensemble de l'échelle indiciaire (y compris à l'indice terminal 783)
- Cette demande s'inscrit dans celle d'une revalorisation indiciaire générale avec une carrière cylindrique intégrant les actuelles hors-classes et classes exceptionnelles dans la carrière normale en 11 échelons.

Le SNUipp revendique :

- Une augmentation conséquente du nombre de promotions classe exceptionnelle, l'objectif étant de réaliser prochainement l'extinction de la hors classe
- La réduction du nombre d'échelons de la classe exceptionnelle (de 5 à 4 par suppression du 2ème) et de la durée de passage de ses échelons (ramenée à 3 ans), de manière à permettre l'accès à l'indice terminal 783 avant le départ à la retraite ;
- Le retour, concernant les promotions de grade, à des règles d'accès nationales fondées essentiellement sur l'ancienneté de carrière ;
- L'intégration dans le corps des certifiés par liste d'aptitude (avec reconstitution de carrière) pour tous les PEGC qui le souhaitent ;
- La suppression de la clause du barrage statutaire des 7 ans pour l'accès à la hors classe des certifiés ;
- La mise en extinction des corps PEGC, le corps de référence étant celui des certifiés, ce qui permettra l'intégration pour les actifs et l'assimilation pour les retraités ; cependant, dès 2007, avec l'extinction effective de la classe normale des PEGC, des mesures d'assimilation doivent concerner les PEGC retraités qui ont cessé leur activité avec le grade classe normale ;
- Le rétablissement de la CPA selon les modalités antérieures au 1er janvier 2004.

Brive : le SNUipp revendique, concernant les promotions de grade, le retour aux règles d'accès nationales fondées essentiellement sur l'ancienneté de carrière.
Il poursuivra ses interventions pour l'application de taux de promotions assurant l'extinction effective de la hors classe, pour la réduction du nombre d'échelons et pour la réduction des durées de passage d'échelon à la classe exceptionnelle.
Il demande que l'extinction effective de la classe normale et de la hors classe s'accompagnent de mesures d'assimilation pour les PEGC partis en retraite avec l'un de ces grades.
St Malo : Le SNUIPP-FSU poursuivra ses interventions pour l'extinction effective de la classe normale et de la hors classe, pour la réduction du nombre d'échelons et des durées de passage d'échelons à l'intérieur de la classe exceptionnelle. Ces exigences gardent toute leur pertinence quant à la demande légitime des PEGC, d'un traitement égalitaire à celui des certifiés.
Le SNUIPP-FSU demande le rétablissement d'une véritable CPA sur une quotité de temps de travail choisie pour les PEGC avec possibilité d'un mi-temps rémunéré à 80 %. La possibilité de continuer à travailler dans les collèges sur d'autres fonctions que celles d'enseignants doit être envisagée dans ce cadre.

Rodez : Rappel de Saint Malo - Concernant la classe exceptionnelle, il demande la suppression du 4ème échelon. L'allongement des carrières et la disparition cruellement ressentie par les PEGC des dispositifs de fin de carrière (CPA, CFA), doivent conduire le ministère à ouvrir la possibilité de reconversions professionnelles et des aménagements de fin de carrière accessibles à toutes et tous.
S'agissant des PEGC retraité-es, le SNUipp-FSU demande que l'extinction effective de la classe normale et de la hors classe s'accompagne de mesures d'assimilation pour les PEGC parti-es en retraite avec l'un de ces grades.

Petite enfance

Le SNUipp est favorable à la création d'un service public de la petite enfance, complémentaire et non concurrentiel de l'école maternelle, qui garantisse à tous les parents qui le souhaitent l'accès à un mode de garde financé par des fonds publics, garanti sur tout le territoire avec un cadrage national.
Brive : une politique publique ambitieuse pour la petite enfance doit permettre à tous les parents, notamment pour assurer le droit des femmes au travail, d'accéder pour leur enfant à un mode d'accueil de qualité sans barrière financière, et, s'ils le souhaitent, de le scolariser, à l'école maternelle dès deux ans, sur l'ensemble du territoire.
Des solutions de péréquation permettant à ce service public d'être assuré partout sur le territoire doivent être recherchées.
Taux d'encadrements adaptés, haut niveau de formation professionnelle, possibilité de former des groupes de taille restreinte, locaux particulièrement aménagés, matériel disponible adapté aux meilleures conditions d'accueil, sont des paramètres incontournables de qualité.

Personnels en difficultés

Aubagne : demande que :
- le mi-temps thérapeutique soit porté à plus d'un an
- que les non titulaires et ceux qui ont épuisé leurs congés de maladie ordinaire puissent en bénéficier ;
- les personnels à temps partiel en maladie retrouvent au-delà du troisième mois les droits accordés aux collègues à temps plein ;
- une augmentation importante du nombre de postes en réemploi ou réadaptation qui ne doivent pas être pris sur les dotations départementales mais appartenir à un chapitre spécial.

Il revendique la mise en place d'un service de médecine du travail capable de répondre aux besoins des enseignants.
Tours : le SNUipp demande que le nombre d'emplois de réadaptation soit augmenté. Un niveau de 0,5% du nombre total de poste semble être un minimum incontournable. Les postes de réemploi pourraient être ainsi abondés
Le SNUipp demande d'ouvrir de réelles modalités de reclassement telles que prévues par le décret du 6 mars 2000.
Seignosse : le SNUipp prend l'engagement de mener des campagnes pour faire prendre en compte les affections spécifiques pouvant toucher les enseignants des écoles (problèmes de voix, de dos)
Il demande la mise en place dans chaque département d'une structure d'accueil, d'appui et de suivi dans le cadre du paritarisme ayant pour mission la gestion de la situation des personnels en difficulté.
Nevers : le SNUipp exige que de véritables moyens soient mis en œuvre dans les IA : personnels médicaux et sociaux, moyens suffisants. La mobilité (reclassement) doit être facilitée par des actions de formation permettant l'accès à d'autres métiers. Le SNUipp demande l'aménagement des conditions d'exercice pour les collègues affectés de maladie ou de handicap : réduction du temps de travail, construction de nouveaux projets professionnels.
Le SNUipp revendique l'augmentation de postes d'adaptation (courte et longue durée).
Brive : le SNUipp exige que les postes adaptés ne soient pas contingentés mais soient augmentés à hauteur des besoins. Toutes les possibilités de reclassement doivent être étudiées, avec les mesures d'accompagnement et de formation nécessaire, avant que puisse être envisagée une mise en disponibilité d'office. Il n'est pas admissible

que la santé physique et psychique des personnels subisse les conséquences de l'insuffisance et de l'inadaptation de moyens liées à une vision purement administrative.
La réduction du temps de présence devant élève, que le SNUipp revendique, est l'un des moyens pour limiter la souffrance au travail. Le SNUipp décide de mener, dès la rentrée, une campagne nationale d'information et d'actions à destination des personnels.
Le SNUipp exige que les délégués des personnels soient informés de toutes les situations relevant du comité médical, dès qu'elles sont déclarées, qu'il s'agisse d'accidents du travail ou de congés longue maladie.
St Malo : il exige que :
- le nombre de postes adaptés et les possibilités d'allègement de service soient abondées en fonction des besoins;
- l'amélioration des possibilités de reclassement ;
- le respect de la loi pour permettre l'obtention d'allègement de service ou de postes de travail sans remise en cause pour raisons budgétaires. De même les personnels doivent être clairement informés de ces droits.

Personnels malades ou en situation de handicap

Le SNUipp se prononce pour une action volontariste à tous les niveaux :
- recrutement (non-discrimination, recrutement par voie contractuelle...),
- aménagement du poste de travail, temps partiel compensé,
- possibilité de bénéficier d'une aide humaine,
- améliorer les procédures de reclassement et d'aménagement des postes de travail afin de maintenir dans l'emploi les personnels qui se retrouvent durablement en difficulté.

En effet, les postes doivent être aménagés afin de répondre aux contraintes liées au handicap. Les allègements de service doivent être favorisés pour permettre aux collègues de rester sur leur poste. Il faut accompagner, par une formation spécifique, les personnels handicapés recrutés par voie contractuelle.
Seignosse : il propose de rendre les locaux syndicaux accessibles aux personnes à mobilité réduite et demande la mise en place d'un groupe de travail afin de rechercher les moyens d'y parvenir dans les délais les plus rapides possible
Brive : le SNUipp, avec la FSU, dénonce cette mesure qui dispense l'Education Nationale d'engager les efforts nécessaires pour recruter et maintenir dans l'emploi les personnels en situation de handicap. La signature de la convention EN – FIPHFP en 2008 constitue cependant un progrès. Le SNUipp, dans le cadre du comité de suivi et sur le terrain, veillera à ce que les objectifs soient atteints et même dépassés.
Les procédures de recrutement doivent être transparentes et le nombre de postes augmentés à hauteur des besoins.
Rodez : Les personnels doivent être informés des différents dispositifs, procédures, délais et des incidences sur la carrière.
Le fonctionnement des commissions de réforme et des comités médicaux doit être amélioré et « humanisé ». Les dossiers doivent y être traités sans délai. L'avis de la commission médicale doit s'imposer à l'administration. L'imputabilité des accidents de travail doit être automatique.
Il faut revoir les conditions de travail des personnels malades ou en situation de handicap, en effet beaucoup se voient contraints, par l'administration, de partir en retraite pour invalidité avec des pensions souvent indécentes.
La création de postes adaptés, d'allègements de service et de possibilité de temps partiels thérapeutiques doit être en adéquation avec les besoins. Le SNUipp-FSU exige pour cela des dotations d'emplois ciblées.
Il est nécessaire d'améliorer les droits des différents parcours médicaux :
- Le temps partiel pour raison thérapeutique doit pouvoir être étendu à plus d'une année pour une même pathologie lors d'une reprise après congé maladie ordinaire de 6 mois, ou après CLM ou CLD notamment dans le cas de maladie comportant des périodes de rémission.
- Les textes réglementaires régissant les CLM et CLD doivent être actualisés et respectés afin de prendre en compte des pathologies actuelles (par exemple le burn-out) et de permettre de fractionner les CLM.
- L'obtention de postes adaptés doit être distincte d'une possibilité de reconversion.

- Les allègements de service doivent pouvoir être attribués à tous les enseignant-es en relevant et être renouvelés sans limitation ni dégressivité.
- Des possibilités de reclassement pour les enseignant-es doivent voir le jour.

Les personnels en situation de handicap ou présentant des pathologies chroniques ou évolutives doivent bénéficier d'aménagements matériels et organisationnels des postes, d'un accompagnement humain si nécessaire et d'un traitement à temps plein lorsqu'ils sont contraints d'exercer à temps partiel. Le FIPHFP doit être sollicité afin que les financements prévus par la loi puissent être débloqués pour les aménagements matériels.

Personnels non enseignants

Rodez : Au-delà des missions d'enseignement, l'école a besoin, pour fonctionner, d'autres professionnels : ATSEM, accompagnant-es, aides à la direction, assistant-es et médiateurs-trices sociaux-ales, infirmier-es, médecins scolaires, assistant-es d'éducation… La présence de ces différents professionnels, qui doit être effective, nécessite des échanges, de la formation continue et un travail en commun, dans le respect du rôle de chacun-e. Un temps de décharge doit être prévu à cet effet. Le SNUipp-FSU revendique un poste d'ATSEM à temps plein dans chaque classe qui accueille des élèves de maternelle.

Le SNUipp se prononce pour créer et doter toutes les écoles d'emplois statutaires de la fonction publique correspondant à des missions qui ne sont pas des missions d'enseignement.
St Malo : demande la création d'emplois statutaires de la Fonction Publique.
Rodez : Transformer les emplois aidés
Depuis plusieurs années, le nombre d'emplois aidés présents dans les écoles a fortement augmenté et approche les 70 000. S'ils remplissent aujourd'hui des missions essentielles, un des objectifs de leur recrutement est de faire baisser le chômage à moindre coût. Leur salaire, sur la base du Smic, est indécent du fait d'un temps partiel imposé. Leurs droits à formation sont peu ou pas respectés, le SNUipp-FSU a engagé des centaines de recours gagnants aux prud'hommes à ce sujet. Leur temps de travail hebdomadaire peut être modulé mais pas annualisé. Rémunérés 20 heures, ils sont pourtant, dans certains départements, obligés de travailler 24, voire 26 heures par semaine.
Le SNUipp-FSU exige le respect de l'ensemble des droits de ces personnels : temps de travail (20 heures hebdomadaires de travail pour 20 heures rémunérées), formation d'adaptation à l'emploi et formation professionnalisante reconnue par Pôle emploi... Au besoin, il accompagne les personnels dans des recours juridiques aux prud'hommes.
Il s'agit également d'étendre les droits existants afin qu'ils puissent être affectés à proximité de leur domicile, accéder à l'action sociale...
Les missions effectuées par ces personnels, tant AVS qu'aide à la direction au sens large, englobant des fonctions administratives et d'accompagnement d'activités, sont indispensables au fonctionnement des écoles. Elles doivent être assurées par la création de corps de fonctionnaires (cf. thème 2). Elles ne peuvent être remplies par des jeunes en service civique comme cela se développe actuellement.
Les personnels en emplois-aidés qui assurent actuellement ces missions doivent être intégrés dans ces nouveaux corps sur la base de la reconnaissance de leur expérience professionnelle.

Aides éducateurs et assistants d'éducation
Lille : est l'occasion, pour le SNUipp, d'aborder pour la première fois la question des emplois-jeunes.
Pour le SNUipp :
- le plan « Emplois Jeunes » doit s'intégrer dans un dispositif plus large permettant de mettre un terme au chômage, à la précarité et à l'exclusion avec notamment la création d'emplois publics.
- Il demande la transformation des emplois du dispositif en emplois publics stables.
- le « plus d'adultes » nécessaire au fonctionnement de l'école ne peut se substituer au « plus de maîtres que de classes »
- L'intervention de ces personnels doit constituer la poursuite de l'activité éducatrice, dans le respect de leurs droits de travailleurs

- Statut de droit public compatible avec la poursuite d'études universitaires ou les parcours de formation agréée
- Droit de s'absenter sans perte de salaire pour tout examen ou concours y compris la préparation de ceux-ci
- Salaire public supérieur au SMIC évoluant au cours de leur contrat
- Droit à muter d'un établissement ou école à l'autre
- Création de commissions paritaires particulières sur la transparence du recrutement, de l'implantation, ...

Le SNUipp met en chantier un vade-mecum « E-J »

- chaque aide-éducateur doit pouvoir disposer d'une formation (450 heures) lui permettant d'une part d'assurer les missions qui lui sont confiées et d'autre part d'acquérir une qualification professionnelle débouchant sur un emploi dans ayant déjà exercé doivent se voir proposer des voies d'accès à ces métiers.

Le SNUipp-FSU continue de tout mettre en œuvre pour :
- défendre ces personnels précaires,
- améliorer leurs conditions de travail, leur formation et leur rémunération.

Le coût de la formation doit être intégralement pris en charge par l'Etat au niveau national.La formation doit être organisée sur le temps de travail.

Syndicalisation : provisoirement, le SNUipp prend la décision de syndiquer les AE en fonction dans les écoles maternelles et élémentaires. À cet effet, le SNUipp crée un secteur identifié, permettant aux AE de se rencontrer, de débattre, d'avoir expression et publications spécifiques.

Le SNUipp propose que s'ouvre un débat au sein de la FSU avec les personnels concernés afin de juger de l'opportunité et des éventuelles modalités de création d'un syndicat regroupant les emplois-jeunes en exercice dans les établissements de l'enseignement, de l'éducation, de la recherche et de la culture.

Tours : précise les revendications pour les AE :
- Création des postes de titulaires nécessaires au bon fonctionnement du service public d'éducation
- Garantie qu'aucun AE ne se retrouve au chômage.
- Transformation des emplois d'AE en emplois publics statutaires complémentaires des emplois d'enseignants dans les écoles avec formation qualifiante adéquate (informatique, BCD, ...)

Respect des droits acquis :
- priorité à la formation, 35 h hebdo dont formation, ...
- Salaire décent et évolutif
- Avantages identiques aux personnels de ZEP.
- Ouverture du droit au plein traitement pour les AE victimes d'accidents du travail.
- Suppression des 3 jours de carence dans le cas des arrêts maladie.
- Possibilité d'accéder à une formation quelle que soit la durée du contrat restant.
- Statut de droit public à effet rétroactif pour les premiers embauchés y compris ceux qui ont quitté le dispositif, pour pouvoir valider leurs acquis professionnels et leur ouvrir la voie des concours internes de la Fonction Publique à égalité avec les autres personnels de statut public.
- Garantie de pouvoir bénéficier d'une formation préparant à ces concours.

Seignosse : le SNUipp décide de syndiquer les Aides éducateurs et assistants d'éducation et de s'en donner les moyens. Il précise ses revendications :
- priorité absolue afin d'accéder à une formation quelle que soit la durée du contrat restant. La validation des acquis de l'expérience (VAE)
- augmentation du nombre de places aux concours de 3ème voie
- maintien en poste des aides éducateurs qui n'auraient pas trouvé de débouché
- maintien et le renouvellement des conseils académiques pour les aides éducateurs

Seignosse : Les assistants d'éducation, statut remplaçant celui d'emploi jeunes et de MI-SE apparaît avant le congrès. Ce dernier propose de faire un état des lieux de la précarité dans les écoles (AE, contractuels de LV...), de rechercher toutes les voies de titularisation pour ces personnels précaires, de revendiquer la mise en place d'instances paritaires pour les assistants d'éducation.

St Malo : le SNUIPP-FSU poursuivra sa défense au quotidien des droits des AED, notamment à travers les CCP.

Rodez : Le SNUipp-FSU poursuit sa défense au quotidien de leurs droits. Par ailleurs, confier des missions éducatives dont la surveillance de nuit dans les Erea, actuellement assurées par des enseignants spécialisés, à ces personnels, non formés pour cela, est inacceptable, au vu des conséquences négatives que cela engendre tant pour les personnels que pour les élèves.

Personnels accompagnants les élèves en situation de handicap

Le SNUipp demande :
- création d'emplois publics d'AVS en nombre pour l'accompagnement des élèves handicapés ;

- mise en place d'une formation spécifique,
- des postes statutaires.

Dans l'immédiat, le SNUipp exige la prolongation des contrats en cours. Le SNUipp continuera de se donner les moyens d'organiser ces personnels et de les défendre.

Le SNUipp se prononce pour :

- Pérenniser ces dispositifs et en garantir, par des textes clairs, le fonctionnement (coordinateur, moyens de fonctionnements ; remplacement, frais de déplacement) ;
- Assurer la transparence dans l'attribution des AVS (critères,…) ; -
- Professionnaliser la fonction et de mettre fin à la précarité et à l'absence de qualification liée au statut d'assistant d'éducation sous lequel sont recrutés les AVS ;
- Assurer une véritable formation et de faire reconnaître ce nouveau métier.

Brive : opposer à tout projet qui viserait le recrutement de personnels précaires (EPEP, loi mobilité). Il dénonce:

- la place faite aux accompagnants scolaires (AVS) depuis 2005
- la précarité qui s'est accrue par l'utilisation des contrats aidés.

Ce dispositif d'accompagnement doit être transformé notamment :

- en offrant des salaires décents
- par la création d'un véritable service public de l'accompagnement pour :
- assurer un cadre d'emploi pérenne et statutaire,
- garantir les droits des AVS,
- assurer une égalité d'accès au service sur le territoire pour les familles des enfants accompagnés, qui éviterait ruptures et incohérences (exemple du remplacement des AVS). La mise en place de ce service doit s'accompagner de mesures (formation diplômante, VAE, …) permettant d'y intégrer les personnels en postes ou ceux pour qui l'on a mis fin au contrat.
- création de postes d'accompagnant individuel en nombre suffisant pour répondre à tous les besoins. Le nombre d'AVS Co doit également être augmenté.

Avec la FSU, le SNUipp revendique une rémunération correspondant à un temps complet comprenant temps de travail, formation, recherche d'emploi, sans annualisation ni modulation du temps de travail, au prétexte de rattrapage des congés scolaires.

St Malo : création d'emplois statutaires relevant de la fonction publique, dans l'intérêt des élèves, des écoles et des salariés.

Le SNUIPP-FSU poursuivra son action et son interpellation auprès du ministère pour que ces personnels obtiennent réparation et que le ministère cesse de faire appel des décisions judiciaires.

Dans l'attente de la professionnalisation du métier d'AVS, les emplois aidés doivent pouvoir bénéficier des « légères » avancées contractuelles offertes par les emplois avenir avec un contrat porté à 36 mois et non plus limité à 24 mois. La réflexion doit se poursuivre sur le cadre d'emploi proposé et l'extension de l'accompagnement dans le domaine de la vie sociale (périscolaire, sport, culture...).

L'attribution d'un AVS ne peut pas remplacer un enseignant spécialisé. La révision des effectifs à la baisse dans les classes pratiquant l'inclusion reste une dimension importante de la réponse aux besoins des élèves. Chaque élève doit pouvoir bénéficier des réponses correspondant au mieux à ses besoins.

Les AVS mutualisées doivent avoir un nombre d'élèves limité à accompagner. Leurs missions ne doivent pas être diluées ou saupoudrées en fonction du nombre de personnels recrutés.

St Malo : dans le cadre de la professionnalisation du métier d'AVS et sans exclure des mesures transitoires, le SNUIPP-FSU demande que les CUI-CAE et AED puissent accéder à une validation des acquis de l'expérience professionnelle (sorte de VAE), adaptée à la durée d'exercice et prise en charge financièrement par l'éducation nationale, leur permettant de prendre en compte leur expérience professionnelle auprès d'enfants handicapés.

Rodez : La création en 2014 du métier d'AESH, tant dans le premier degré que dans le second degré, la reconnaissance des missions d'accompagnement et l'accès à un CDI sont un premier pas mais ils ne sauraient constituer une réponse satisfaisante sur le long terme.

Le SNUipp-FSU demande une réelle professionnalisation de ces personnels.

La gestion de ces contrats (recrutement, gestion des absences, bilans, évaluations…) ne doit pas incomber aux directeurs-trices.

Cette mission d'accompagnement ne doit pas se limiter au temps scolaire mais prendre en compte les besoins sur la totalité du temps de l'enfant.

L'accompagnement des élèves en situation de handicap ou en grande difficulté doit pouvoir se mettre en place autant que de besoin. Aujourd'hui, les délais entre la définition du besoin et la réalisation de l'accompagnement restent bien trop longs et conduisent à des situations délicates, voire de souffrance, au sein de la classe ou de l'école.

Les AVS mutualisées ne permettent pas toujours de couvrir les besoins d'accompagnements parfois concomitants entre eux.

Au-delà, il est nécessaire de mettre en place un renfort d'enseignant-es formé-es et des RASED complets pour accompagner les équipes et l'enfant dès son entrée à l'école, notamment à l'école maternelle afin de prévenir les situations de crise. Les délais de notification d'aide de la MDPH doivent être réduits.

Passer d'une « professionnalisation » insatisfaisante à un vrai statut : la « professionnalisation » des AVS est très insatisfaisante. Elle se limite quasiment à briser le plafond des 6 ans de contrat des seuls AESH,

laissant dans la précarité les personnels en CUI qui ne pouvaient que postuler sur les quelques postes AESH se libérant au compte-goutte jusqu'à la rentrée 2016.
La transformation des personnels CUI à mission AVS en AESH, qui s'engage actuellement et dont aucun personnel ne doit être exclu, va dans le sens de cette exigence de création d'emplois pérennes.
Pour le SNUipp-FSU, il s'agit de créer un véritable métier sous statut de la Fonction publique, avec un niveau de recrutement à même de garantir la pérennité d'un accompagnement de qualité, à temps plein avec de réelles perspectives de déroulement de carrière et un salaire basé sur la catégorie B.
Dans un premier temps, il s'agit de « basculer » l'ensemble des AVS en contrat AESH, moins précaires pour les personnels et plus stables pour les élèves et les écoles. A cette occasion, leur ancienneté de CUI doit être reprise dans leur ancienneté d'AESH.
Obtenir des droits au quotidien :Dans cette optique et pour avancer vers la création d'un métier statutaire de la Fonction publique, ces personnels doivent gagner des droits.
Par exemple, le temps de travail doit inclure les temps de concertation divers, comme prévu réglementairement, et prendre également en compte le travail invisible.
Actuellement, les AESH ne possèdent pas les droits élémentaires à la mobilité, intra comme interdépartementale. Et aucune structure représentative n'a été pensée pour la gestion collective de ces milliers de CDI de droit public. Les actuelles CCP, partagées avec les AED, ont des attributions officielles limitées à des questions disciplinaires. Il s'agit de les transformer en de véritables instances paritaires pour les AESH, « corps » atypique dans la Fonction publique. La perspective des élections professionnelles de 2018 peut être un point d'appui. Cette instance, réunie régulièrement, traitera de toutes les questions relevant de la gestion individuelle et collective de ces personnels (affectation via la mise en œuvre d'un mouvement des personnels, avancement, accompagnement particulier, congé formation...). Les représentant-es du personnel imposeront un fonctionnement de cette instance avec des règles transparentes et équitables.
Engager une réflexion sur le métier : Le métier d'AVS est pour l'instant limité très majoritairement au temps scolaire strict. Or les besoins des élèves accompagnés ne s'arrêtent pas à la porte de la classe. La prise en compte de tous les besoins d'accompagnement, lors d'activités de loisirs, sportives, culturelles... doit se faire également par des AESH aux missions élargies. Cela permettrait également de faciliter l'octroi d'un temps complet, qui ne doit pas être annualisé. Toutefois, l'élargissement des missions des AESH doit se faire sur la base du volontariat.
Le cadre institutionnel pour garantir une égalité territoriale dans la prise en charge des besoins des élèves/enfants ainsi que dans les conditions d'emploi des AESH est un métier sous statut de la Fonction publique d'État.
Le diplôme d'accompagnant éducatif et social est une première reconnaissance du métier d'AESH.
Le SNUipp-FSU revendique un diplôme de niveau IV, prenant en compte l'expérience professionnelle, pour tous les personnels AESH ainsi qu'une véritable formation initiale et continue. Les personnels pourront ainsi accéder à une réelle reconnaissance professionnelle, notamment dans les équipes pédagogiques, ainsi qu'à des possibilités de reconversion professionnelle.

EVS

Aide au fonctionnement des écoles et des équipes, le SNUipp demande :

- des personnels formés
- des emplois pérennes de statut fonction publique, clairement définis avec leur niveau de recrutement et de qualification exigés en fonction des missions.

Il estime que les nouveaux besoins des écoles ne peuvent être satisfaits par des recours aux dispositifs d'insertion. Il exige l'arrêt du recours à l'emploi précaire et demande dans l'immédiat le réemploi de ces personnels.
Pour les personnels recrutés sur ces contrats, il demande des garanties en terme de salaire, droits, action sociale tout comme une formation et une prise en compte de la qualification acquise avec garantie de débouchés permettant l'accès à l'une des trois fonctions publiques.
Brive : le SNUipp exige la mise en place d'un dispositif contraignant de formation pour tous les contrats aidés. Il exige que les EVS aujourd'hui licenciés puissent bénéficier rétroactivement du financement de la formation à laquelle ils avaient droit.

- il dénonce les conditions actuelles de déroulement des contrats aidés dans le premier degré ;
- il revendique le droit à une véritable formation et à un accompagnement de qualité permettant de déboucher sur une qualification reconnue ou un emploi pérenne et statutaire.
- la réinsertion professionnelle des personnes en grande difficulté passe par une formation de qualité.
- dans les conditions actuelles, le rôle de tuteur ne peut être tenu par l'équipe enseignante.

Avec la FSU, le SNUipp revendique une rémunération correspondant à un temps complet comprenant temps de travail, formation, recherche d'emploi, sans annualisation ni modulation du temps de travail, au prétexte de rattrapage des congés scolaires.

A St Malo, le SNUipp-FSU réaffirme son engagement pour tout mettre en œuvre pour défendre ces personnels précaires, améliorer leurs conditions de travail, leur formation et leur rémunération.

Aide à la direction et au fonctionnement de l'école

Rodez : Le SNUipp-FSU ne peut se satisfaire du recours à des emplois précaires et rappelle son exigence de créations d'emplois statutaires à temps plein pour une aide pérenne à la direction et au fonctionnement de l'école. Lors de son congrès de Saint-Malo, il s'est prononcé pour la création de métiers englobant les fonctions administratives et d'accompagnement d'activités.
Actuellement, toutes les écoles sont loin de bénéficier d'un emploi d'AADE dont les conditions d'emploi et la formation ne correspondent pas aux besoins des écoles. La situation reste toujours très tendue. Les besoins en secrétariat et diverses tâches d'accueil ne sont plus à démontrer au sein des écoles, celles-ci accueillant du public.
L'accompagnement de sorties, l'aide à la surveillance, l'animation d'espaces informatiques ou de BCD rendent nécessaires la présence d'adultes supplémentaires au sein de l'école.

Contractuels pour l'enseignement des LV

Le SNUipp exige l'arrêt du recours à des personnels contractuels pour l'enseignement des LV, cet enseignement devant être assuré par des enseignants formés.

Médecine scolaire

L'école doit garantir, par le biais de la médecine scolaire, la surveillance et la prévention primaire de la santé des élèves, dès la première année d'école maternelle et tout au long de la scolarité**.** Cela nécessite le recrutement de médecins et d'infirmier-es scolaires en nombre suffisant.

Plus de maîtres que de classes

Le SNUipp demande que de vraies expérimentations avec plus de maîtres que de classes, pas seulement en CP, soient programmées en lien avec la recherche et en accord avec les équipes pédagogiques composées des enseignants et des enseignants spécialisés. Ces expérimentations doivent voir le jour avec des moyens spécifiques qui ne gagent pas les moyens humains et techniques existants dans l'école ou le département. Le SNUipp est favorable aux expérimentations, sur la base du volontariat, en lien avec une recherche redynamisée.

- **pour une autre relation aux apprentissages**
  - Par la prise en charge par plusieurs enseignants ;
  - l'alternance d'activités en grand groupe/en groupe réduit ;
  - apprendre grâce à une plus grande diversité des enseignements ;
  - bénéficier du regard d'une équipe ;
  - faire varier l'effectif des groupes (SM)
- **Pour les enseignants :**
  - mise en place d'une réelle prise en charge de la difficulté;
  - réduire le temps de service pour plus de concertation, formation, recherche;
  - substituer la polyvalence d'équipe à celle du maître ;
  - travailler réellement en équipe pédagogique et pluri-professionnelle ;
  - bénéficier des apports de la recherche et avoir la possibilité d'être des "enseignants chercheurs de l'école"
  - renforcer la polyvalence d'équipe (SM)
  - décrocher le temps élève et le temps enseignant
  - prendre le temps de préparer une activité plus ambitieuse
  - rencontrer des partenaires,
  - travailler avec les familles,
  - sortir de l'école en petit groupe...

Le SNUipp insiste sur l'articulation entre la polyvalence du maître et la polyvalence de l'équipe, pour faire face aux nouvelles obligations de l'école : langues vivantes B2i …
Cette polyvalence d'équipe, défendue par le SNUipp ne va pas dans le sens d'une spécialisation de chacun de manière cloisonnée mais s'appuie sur un travail plus collectif qui commence par l'échange de pratiques et qui vise l'élaboration collective.
Brive : Ce qui est incontournable :

- Il faut un cadre commun pour le conseil des maîtres, le projet d'école, la reconnaissance institutionnelle du conseil des maîtres, et donc la reconnaissance de la nécessité de temps de concertation supplémentaire pour le fonctionnement des équipes ;
- Il n'y a pas un seul modèle à imposer mais de multiples collectifs professionnels à inventer en fonction des besoins des élèves et de la réalité du tissu scolaire (petites structures…) ;

- La capacité d'initiative et de créativité professionnelle des enseignants doit être prise en compte ;
- dépasser le fonctionnement actuel « un maître, une classe, une année ».

La polyvalence d'équipe ne doit pas être un argument pour remettre en cause la formation à la polyvalence du maître.

- Enseigner est un métier de conception, qui doit s'appuyer sur le principe de liberté pédagogique : il ne peut être remis en cause par les contraintes des réformes et les injonctions.

Elle devrait aussi permettre de libérer plus de temps pour le travail en équipe notamment dans le cadre d'une diminution du temps d'enseignement sans réduction du temps d'apprentissage pour les élèves. Le temps pour l'équipe ne peut avoir du sens que dans des démarches pédagogiques qui dépassent la structure de classe.

Il faut :

- un temps pour la définition des besoins des élèves sur un groupe d'âge (cycle) et l'analyse de leur évolution au fil de l'année ;
- un temps pour l'organisation des décloisonnements et la constitution de groupes de besoins sur un cycle.
- prendre en compte les nouveaux métiers qui doivent être développés et assurés dans les écoles de manière stable. Ces personnels doivent être formés et bénéficier de contrats pérennes et statutaires.

St Malo : La programmation des 7000 postes en 5 ans est très insuffisante et n'aura pas la portée de transformation du métier que le SNUipp-FSU revendique.

Pour le SNUipp-FSU les principaux enjeux sont de permettre de sortir de l'exercice solitaire du métier et laisser toute sa place à l'innovation, élaborer des nouveaux projets et scénarii pédagogiques en équipe, sans injonctions et pressions hiérarchiques. Il faut également outiller les équipes pour qu'elles puissent prendre du recul et évaluer leurs nouvelles pratiques, et envisager accompagnement, formation continue, recherches-action en lien avec l'université...

L'implantation de ces postes ne doit pas être proposée en lieu et place d'une ouverture de classe ou en compensation d'une fermeture. Elle ne doit pas se substituer aux aides spécialisées des personnels de RASED qui gardent toutes leurs spécificités et leur nécessité, et à tous postes spécifiques déjà existants. Elle ne pallie pas les remplacements. Ces postes ne doivent pas être des postes à profil et doivent être pérennes.

Politiques sécuritaires

Nous sommes confrontés, aujourd'hui au développement de politiques sécuritaires qui viennent affaiblir les droits et libertés et se substituer aux politiques de prévention et d'éducation, de réduction des inégalités et de justice sociale.

- Primauté de l'éducatif sur le répressif
- Retrait de toutes les lois jugées dangereuses et liberticides — PERBEN I et II – Sarkozy –
- Abrogation de la loi sur la prévention de la délinquance.
- Participation aux initiatives unitaires en charge de ces mobilisations (CNU...)
- Refus des procédures judiciaires engagées à l'encontre des militants syndicaux — inscription sur le fichier des empreintes génétiques…

Dénonciation des conditions de détention inhumaines et dégradantes. Respect des droits des détenus. Opposition à l'enferment des mineurs

Brive : le Snuipp refuse et s'oppose à la mise en place du logiciel MOSART car cette application définit des listes de grévistes, co-signées par les directrices et directeurs et avalisées par l'IEN. Il appelle les collègues grévistes et les directeurs à ne pas émarger ces listes.

Le SNUipp s'est engagé dans le combat unitaire contre le fichier Edvige qui a permis de faire reculer partiellement le gouvernement. La nouvelle version reste problématique et le SNUipp l'a condamnée.

Le SNUipp avec la FSU poursuit son combat contre le développement d'outil de contrôle social comme le fichage, la vidéo surveillance, le recours aux biotechnologies et la militarisation de la police, de plus en plus équipée d'armes dangereuses. Sur tous ces points, le Snuipp interpellera dans un cadre fédéral, les ministères concernés et en informera les syndiqués. Le SNUipp dénonce la suppression de la CNDS ainsi que les tentatives de mise au pas de la justice et les pratiques policières abusives (multiplication des gardes à vue).

St Malo : le SNUipp rappelle que le nécessaire besoin de sécurité ne saurait s'opposer ni aux libertés, ni au respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux. Il se prononce pour l'abrogation de la loi LOPPSI 2 (fichages, vidéosurveillance...) et dénonce les violences policières portant atteinte à l'intégrité physique des personnes (armes dites non létales). Le SNUIPP-FSU s'oppose à toute restriction des droits citoyens des fonctionnaires en dehors du temps de service.

Le développement de contrôles citoyens de l'ensemble de ces fichiers devient essentiel. Dans l'éducation Nationale, le SNUIPP-FSU demande la mise en place d'un observatoire indépendant des fichiers et applications afin d'assurer la transparence et le contrôle des données saisies, et de surveiller l'utilisation qui en est faite. Il poursuivra ses démarches en ce sens avec l'ensemble des partenaires. Les fichiers concernant les personnels, comme SIRHEN, doivent être remis à plat.

Il est nécessaire également de doter la CNIL de réels moyens, de renforcer son autonomie et d'étendre ses prérogatives.

Pré-rentrée

Le SNUipp estime que deux journées sont nécessaires pour préparer la rentrée et organiser le travail des équipes pédagogiques sur l'année scolaire.

Programmes scolaires et cycles

Brive : la référence à des programmes nationaux et à un temps d'enseignement identique pour tous est incontournable.
Le SNUipp demande l'élaboration de nouveaux programmes en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative dans le cadre d'un débat national décliné localement, avec un souci d'harmonisation avec le collège, et accompagnés de documents d'application.
Il rappelle que les démarches de recherche et d'expérimentation sont des démarches à développer en milieu scolaire, qu'elles nécessitent du temps et la dotation d'outils, qui permettent aux enseignants de proposer des apprentissages ambitieux, qui mettent les élèves en situation de recherche : BCD, informatique, matériel expérimental en sciences, accès à l'art... Mais aussi que toutes les disciplines concourent aux apprentissages.
Pour résister à l'anticipation et aux éventuelles pressions, il faut réaffirmer le principe de temps laissé à l'enfant pour vivre ses apprentissages : ils doivent être menés dans une véritable politique des cycles, grâce au travail en équipe pour lequel les enseignants doivent être formés.
St Malo : c'est au conseil supérieur des programmes, autorité indépendante, de définir les contours des savoirs que la nation garantit à tous, les contenus d'enseignement étant un bien culturel commun dont la déclinaison doit être ambitieuse. Le SNUipp-FSU refuse un système avec deux référentiels socle/programmes qui peut conduire à un tri, notamment social, des élèves et organise une école inégalitaire. Les nouveaux programmes doivent être le seul référentiel des enseignements pour tous. Dans ce cadre le SNUipp-FSU demande la suppression du LPC. Il continuera de défendre les collègues qui ne le rempliront pas.
- programmes de 2008 abandonnés et remplacés, en assurant ambition, cohérence et progressivité.
- nouveaux programmes élaborés avec transparence pour prendre en compte les avancées de la recherche mais impliquer également les savoirs pratiques du métier.
- participation active des enseignants au bilan des programmes de 2008 partie prenante dans la construction des nouveaux programmes. Du temps devra être dégagé à cet effet.
- programmes du primaire doivent être clarifiés, rendus lisibles et donner toute sa place à la culture commune.

Il faudra veiller à ce qu'ils donnent une place ambitieuse à tous les enseignements : certains doivent être repensés et d'autres retrouver toute leur importance notamment l'enseignement artistique et scientifique.
- programmes conçus comme des outils professionnels à destination des enseignants, complétés par des documents les rendant compréhensibles et accessibles à tous, aux familles notamment.
- documents d'accompagnement élaborés et mis

à disposition des équipes (en format papier pour ceux qui le demandent) afin d'apporter des éclairages didactiques et pédagogiques facilitant la mise en œuvre des programmes.
- temps institutionnels de formation facilitant leur appropriation prévus.
- temps banalisés pour permettre réflexion et consultation.
- programmes élaborés par cycles
- renforcement du travail par cycle, continuité des apprentissages
- dans le cadre de ses programmations par cycle les documents d'accompagnement doivent permettre aux équipes de construire les repères annuels nécessaires.

Les cycles sont réaffirmés dans la loi de « refondation ». En plaçant la grande section au cycle 1, l'école maternelle retrouve sa spécificité. Le SNUipp-FSU s'en félicite. Cela demandera de repenser l'entrée au cycle 2.
La création, annoncée, d'un cycle CM2-6ème peut remettre en cause les spécificités de l'élémentaire (le CM2 doit rester attaché à l'école primaire) et du collège et constituer une mise en place d'une école du socle et une déréglementation des statuts auxquelles le SNUipp-FSU est opposé. Si tel est le cas, le SNUipp-FSU s'opposera à l'instauration de ce cycle. Pour autant l'amélioration de cette transition nécessite la mise en œuvre d'un travail

commun des équipes enseignantes des deux niveaux d'enseignement, qui doit se réaliser sur du temps institutionnel. Un travail fédéral doit être entrepris pour penser cette liaison.
Le SNUipp-FSU engagera une réflexion sur cette question pour définir les modalités pertinentes pour une mise en œuvre réelle et tenant compte des modifications nécessaires dans le découpage induit par le déplacement de la grande section.

- élaboration d'évaluations plus positives au service de la réussite des élèves
- amélioration des outils de communication aux parents
- du temps doit y être consacré.
- distinction entre évaluations du système, sur échantillons, et évaluation des élèves Une nouvelle réflexion sur la forme et les objectifs de ces outils doit être lancée. Le SNUipp-FSU réaffirme son opposition au classement et à la mise en concurrence des écoles.

Nous devons interroger l'utilité d'un caractère obligatoire des évaluations à un moment dans la scolarité des élèves.
Notre école est stressante : Améliorer le climat scolaire, rendre l'école plus accueillante et permettre aux élèves d'y être sereins, favoriser entraide et coopération, cela demande de prendre en compte de nombreux paramètres (enseignants et personnels attentifs et qualifiés en nombre suffisant, classes à effectifs réduits, locaux, matériel, aides, ressources multiples). Cela passe aussi par donner du sens à l'activité scolaire des élèves qui est un facteur déterminant pour le climat des écoles. La formation des enseignants doit favoriser la mise en œuvre de pédagogies coopératives pour rendre les élèves acteurs de leurs apprentissages, prendre en compte les phénomènes de conflits et de harcèlement, l'appropriation de règles du vivre-ensemble...
Pour le SNUipp-FSU, à l'opposé d'une vision dogmatique ou d'un ordre moral, une éducation à la citoyenneté doit favoriser le respect des autres, l'apprentissage du vivre-ensemble et la construction d'un esprit critique. Elle doit s'exercer dans la vie quotidienne de l'école. Le SNUipp-FSU s'oppose à l'intitulé de morale laïque et demande que les principes de laïcité soient enseignés en éducation civique et appliqués au quotidien dans l'école. Le SNUipp-FSU demande que les formations initiale et continue promeuvent les pratiques pédagogiques permettant aux élèves d'être acteurs de la vie de leur classe et de l'école.
Des dispositifs permettant aux élèves d'être acteurs de la vie de l'école, de prendre en compte leur parole et d'organiser l'apprentissage de la vie démocratique sont à même d'y répondre : conseil de vie d'école, débats réglés, ateliers philo, heure de vie de classe … Le SNUipp-FSU soutient les pratiques de classe coopératives.
Rodez : Des programmes nationaux constituent la garantie de l'accès à une culture commune scolaire et de l'égalité des ambitions sur l'ensemble du territoire pour tou-tes les élèves. Les programmes de 2008 ont été abandonnés. C'était une demande du SNUipp-FSU. Le Conseil supérieur des programmes (CSP) a rédigé ceux de 2015 et 2016. Si ceux concernant le cycle 1 ont été jugés satisfaisants bien qu'aucun moyen n'ait été mis en place pour accompagner et former les enseignants, ceux des cycles suivants restent très lourds, très inégaux et peu opérationnels dans plusieurs domaines. Il faut redonner toute leur place aux champs disciplinaires suivants : les arts, les sciences et l'EPS, en particulier. D'autres langues vivantes que l'anglais doivent pouvoir faire l'objet d'apprentissage. Le SNUipp-FSU exige toujours qu'ils soient mis rapidement à la disposition des enseignant-es sous format papier, assortis de documents d'accompagnement et qu'un véritable plan de formation soit mis en œuvre. Du temps spécifique de concertation entre collègues par des journées banalisées doit être dégagé. Le CSP, dans sa « charte des programmes », prévoit des possibilités d'évolution. Le SNUipp-FSU exige qu'à cette occasion, les domaines les plus problématiques soient revus en tenant compte de l'avis des enseignant-es sur des temps collectifs dédiés. Les programmes doivent être à la fois ambitieux et réalisables. Dans les collèges, la mise en place de l'EMC, de l'EMI et des nouveaux programmes sur les quatre niveaux en même temps, vont générer une surcharge de travail et des difficultés pour construire une progression pédagogique, notamment avec la mise en place du nouveau cycle 3, intégrant aux programmes les EPI et les nombreux parcours (PEAC, citoyen, santé, avenir).
De manière plus globale, affirmer la priorité à l'École, c'est aussi permettre sa stabilité à moyen et long terme. La remise en cause des programmes à chaque alternance politique doit cesser. Les enseignants travaillent sur un temps long et recherchent une cohérence sur une durée qui n'est pas celle des échéances politiques ou électoralistes.
Le SNUipp-FSU demande que soient intégrés aux programmes, de façon explicite et transversale, des axes essentiels tels que : droits de l'enfant, éducation contre le racisme et toutes les discriminations, égalité des droits, éducation à la sexualité, développement durable… Cela doit avoir sa place dans la formation initiale et continue des enseignant-es. Les enseignant-es ne seront en mesure de s'approprier les actions à mener en professionnels avisés qu'à la condition d'avoir été accompagnés et formés. Pour le SNUipp-FSU, ces « parcours », « actions », « éducations à »… doivent être intégrés dans les programmes, le rôle de l'école et de ses éventuels partenaires clarifiés. Ces parcours doivent s'appuyer sur des activités qui se déroulent dans le cadre scolaire. Le SNUipp-FSU demande qu'un document unique et cohérent soit mis à disposition des enseignant-es.

Les cycles : permettent de donner plus de temps aux élèves et de créer des conditions pour prévenir la difficulté scolaire. Le SNUipp-FSU a toujours défendu la politique des cycles. Le travail par cycle et la continuité des apprentissages doivent être renforcés. Dans les écoles, le bilan de la mise en œuvre des cycles est contrasté. Celle du nouveau cycle 3 risque de poser un certain nombre de difficultés. Le SNUipp-FSU dénonce un cycle à cheval sur deux degrés tel qu'il est réglementé par le ministère et il exige que la cohérence des apprentissages du CM1 et du CM2 soit réaffirmée. Devant l'impossibilité de rencontres régulières entre enseignant-es des deux degrés dans ce cadre, le SNUipp-FSU demande que les programmes de cycle 3 différencient bien ce qui doit être enseigné en CM1/CM2 et ce qui doit l'être en sixième, tout en gardant comme objectif la maîtrise des savoirs de fin de cycle. Cette mise en place ne doit en aucun cas alourdir la charge de travail des personnels, dénaturer leurs missions et leurs statuts, ni remettre en cause l'intégrité des structures écoles et collèges. En l'état, les conditions ne sont pas réunies pour faire fonctionner ce cycle 3.
Le SNUipp-FSU réaffirme l'importance et la nécessité des liaisons entre niveaux, entre la maternelle et l'élémentaire et entre le CM2 et la sixième, afin d'assurer le suivi des élèves et des projets. Davantage de réciprocité dans les échanges entre 1er et 2nd degré serait de nature à favoriser la cohérence du cycle pour la réussite des élèves. Il est nécessaire que le besoin de rencontres entre enseignant-es des deux degrés soit reconnu et que les moyens spécifiques y soient alloués. Ces liaisons nécessitent de dégager du temps inclus dans le temps de travail, y compris sur le temps de classe. En s'inspirant du dispositif de pondération en REP +, du temps doit être consacré à cette liaison en déconnectant le temps de travail des enseignant-es et des élèves. Ces rencontres entre enseignant-es nécessitent aussi de la confiance, des projets à l'initiative des équipes nourris notamment de rencontres sous forme de stages de formation continue communs, des ordres de mission pour les CEC.
Le SNUipp-FSU restera vigilant quant aux modalités de fonctionnement des conseils école collège (présidence, moyens, temps…), qui sont un élément d'une réforme structurelle, qui n'est pas de nature à améliorer la nécessaire liaison et la continuité pédagogique entre le CM2 et la 6ème.
Le SNUipp-FSU exigera un bilan sans concession de la mise en œuvre du nouveau conseil de cycle 3 qui lui permettra d'interroger la pertinence de son architecture. Il s'engage à travailler la question des liaisons dans le cadre fédéral.

Psychologues scolaires

Pour couvrir les besoins en psychologues scolaires, le SNUipp revendique un recrutement interne et externe sur concours de Fonction Publique d'Etat :

- maintien du recrutement actuel parmi les enseignants (licence + 2 années pour l'obtention du Master 2 de psycho
- ouverture d'un concours externe après le master2 de psychologie.

Dans les deux cas, le SNUipp demande une année supplémentaire de formation professionnelle : connaissance du système éducatif, des différentes structures (RASED, CLIS, UPI, établissements spécialisés, SEGPA, structures de soin...) et des fonctionnements (cycles, procédures d'orientation...), formation au travail en équipe, à l'analyse des pratiques, préparation à la prise de fonction.
Ces exigences garantissent à la fois la reconnaissance professionnelle des psychologues de l'Education Nationale (même niveau de qualification) et la spécificité de l'exercice en milieu scolaire (une année supplémentaire).
Tours : le SNUipp revendique la reconnaissance statutaire des psychologues du premier degré, et la mise en place d'un service de psychologie scolaire en complémentarité avec le travail des réseaux.
RODEZ : Le regroupement des psychologues des écoles et des conseillers d'orientation-psychologues est la base du futur corps de psychologues de l'EN en préparation. Le SNUipp-FSU demande que l'ensemble des missions actuelles soient conservées, permettant ainsi d'avoir une base légale pour exiger des moyens en postes suffisants. Le travail des psychologues ne doit pas être réduit à l'évaluation des situations mais doit se développer vers davantage de prévention, de travail en équipe, avec les parents etc. Les psychologues doivent trouver toute leur place au sein d'équipes pluri-professionnelles qu'il faut développer.
Pour le SNUipp-FSU, si les psychologues des écoles ont des missions hors RASED, leur ancrage dans des RASED renforcés sur un secteur défini et limité est un point d'appui pour construire dans les classes, les cycles, les dispositifs d'aides des réponses à la difficulté scolaire via la prévention et la remédiation. Ce travail en équipe dans lequel doit être inclus le/la psychologue permet de développer des actions concertées, de limiter ainsi les phénomènes actuellement en augmentation d'externalisation médicalisée tout en renforçant le système éducatif.
Pour la FSU, les stagiaires ne doivent pas être utilisé-es comme moyens sur le terrain.
Avec le SNES-FSU, le SNUipp-FSU continue à revendiquer une échelle indiciaire améliorée et un régime indemnitaire égalitaire pour les deux spécialités (1er et 2nd degré) avec intégration de l'ISOE.
Dans les discussions en cours avec le ministère, le SNUipp-FSU demande :

- l'attribution d'une indemnité différentielle pour les collègues avec statut de cadre B (instit) qui intégreront le nouveau corps de psychologues par liste d'aptitude,

- la mise en place d'une priorité départementale dans la phase de mouvement intra académique,
- une prolongation de la participation à la période de choix statutaire pour les collègues psychologues en disponibilité et celles et ceux qui ne sont plus sur un poste de psychologue,
- un financement national et pérenne du fonctionnement des postes de psychologues pour réduire et compenser les inégalités territoriales en matière d'équipement, inégalités engendrées par des financements communaux insuffisants.
- l'ouverture de places au concours permettant un maillage territorial suffisant avec un maximum de 1000 élèves par secteur d'intervention du/de la psychologue.

RASED

Pour les RASED, le SNUipp réaffirme les revendications suivantes :

- Taille des secteurs d'intervention adaptée, et frais de déplacement intégralement pris en compte.
- Respect de la spécificité des interventions de chaque membre du réseau.
- Ancrage géographique sur un secteur défini pour chaque Rased en CTPD et des nominations administratives dans les écoles pour les personnels.
- Augmentation significative du nombre de postes spécialisés afin que les personnels puissent effectivement disposer de l'aide nécessaire au sein des écoles.

Nevers : trois points sont ajoutés :

- l'aide aux enseignants des classes pour prévenir et remédier aux situations difficiles
- le partenariat avec les équipes de soin extérieures (inclus dans le temps e travail)
- l'intervention sur l'ensemble des cycles.

Brive : (après la remise en cause généralisée des RASED) un état des lieux transparent doit être fait, au niveau local, départemental, et national des besoins des élèves et des écoles en postes spécialisés, en tenant compte des spécificités territoriales (zones rurales, RAR...) et du nombre d'équipements médico-sociaux.

Le SNUipp continuera à réclamer le rétablissement des postes supprimés, il rappelle sa revendication de moyens supplémentaires à la hauteur des besoins et de développement de RASED complets pour permettre, chaque fois que c'est nécessaire, la prise en charge des élèves en difficulté sur tout le territoire -et pour chaque école- par des enseignants spécialisés formés.

Cela implique des départs en formation suffisants, la prise en compte des frais de déplacements et des temps de concertation nécessaires.

Le SNUipp continuera à intervenir auprès du ministère et des recteurs et IA pour que les formations spécialisées perdurent, et ce dans des conditions acceptables, en utilisant les ressources des centres de formation existants et des IUFM.

Il dénonce toute diminution du temps de formation et une formation organisée en interne par l'IA et ses services. Il continue de revendiquer une année pleine de formation d'un volume au moins égal à 750 heures, afin d'assurer une spécialisation sur un plan théorique, pratique et professionnel dans de bonnes conditions. De même, l'accès à une véritable formation continue doit être garanti.

St Malo : l'évolution des RASED annoncée par le ministère doit permettre de les rendre opérationnels dans l'aide directe et le suivi de tout élève présentant à un moment de sa scolarité un fléchissement, un décrochage, un désintérêt par rapport à l'école et aux apprentissages, et non conduire à restreindre les aides aux seuls publics "ciblés".

Pour les Rased, l'heure est à la reconstruction et au développement, afin de pouvoir à nouveau pleinement exercer leurs missions de prévention et de remédiation, à hauteur des besoins. Dès le prochain budget et en prévision des opérations de carte scolaire, il est impératif de créer les moyens de départs en stages CAPA-SH options E et G et en formation DEPS.

Le SNUipp-FSU se donnera en tout état de cause les moyens d'assurer une concertation auprès de l'ensemble de la profession sur les évolutions des RASED.

Rodez : Le SNUipp-FSU engagera une campagne nationale pour exiger le rétablissement des postes supprimés et des créations à la hauteur des besoins en tenant compte de la hausse démographique afin de permettre le travail convergent des trois composantes.

Le SNUipp-FSU demande la sortie des RASED des pôles ressources, afin de rester au plus près des élèves et de ne pas être cantonnés au rôle de conseil sur le territoire d'une circonscription. Un bilan des nouveaux dispositifs dédiés à la scolarisation des élèves « à besoins éducatifs particuliers » doit être effectué. Leur mise en place ne doit pas empêcher les équipes de faire appel directement au RASED qui doit garder son entité propre. Enfin, le SNUipp-FSU refuse la baisse continue des postes de rééducateur (option G) qui, malgré quelques re-créations, empêche le fonctionnement en RASED complets. Ces RASED complets doivent pouvoir être présents partout, au plus près des écoles, sur des secteurs raisonnables tenant compte de spécificités géographiques et/ou de difficultés particulières.

La création du corps des psychologues de l'Éducation nationale doit apporter une pérennisation et un renforcement des RASED. Le développement des équipes RASED (psychologues et enseignant-es spécialisé-es E

et G), au plus près des écoles, est indispensable pour agir en prévention et remédiation des difficultés d'apprentissage et de comportement, dès l'école maternelle.
Le SNUipp-FSU exige que des départs en formation spécialisée soient mis en place à hauteur nécessaire afin de répondre aux besoins exprimés par les écoles. Aucun poste de RASED ne doit rester vacant ni être occupé par un enseignant non spécialisé.

Hétérogénéité des élèves

Brive, le SNUipp s'oppose aux dispositifs d'aide personnalisée et aux stages de remise à niveau, dont il demande le retrait. Celui-ci doit être accompagné d'une réflexion sur l'aide aux élèves en difficulté, sur l'organisation de la semaine scolaire ainsi que sur le développement des RASED. En tout état de cause, notre revendication du « plus de maîtres que de classe », liée à notre
exigence d'augmentation du temps de concertation, répond à la nécessaire articulation de l'intérêt des élèves et des conditions de travail des enseignants.
Ces dispositifs qui externalisent la prise en charge de la difficulté scolaire hors temps de classe ne sont pas la réponse à la difficulté scolaire. Ils conduisent de plus en plus à une médicalisation. Ce problème sera inclus dans la réflexion qu'engage le SNUipp sur le traitement de la difficulté et de l'échec scolaire.
Cette prise en compte de l'hétérogénéité nécessite d'être correctement formé mais également du temps de concertation et d'analyse sur le temps scolaire.
Le redoublement (ou maintien) n'est pas une réponse efficace à la lutte contre l'échec scolaire. Des solutions existent : dédoublement avec plus de maîtres que de classes, mise en valeur du travail en cycle, travail en équipe pluridisciplinaire avec le RASED. Ces conditions doivent être rapidement réunies pour que sa suppression soit pleinement envisagée.

Relations entre l'école et ses partenaires

Les parents d'élèves et leurs délégué-es

Brive : la relation aux parents doit être l'objet d'une solide formation initiale et continue, afin que les enseignants soient outillés pour rendre lisible le travail de l'école.
Le temps de réunion et de rencontre avec les familles doit augmenter dans le cadre du temps de service.
Le SNUipp s'associe aux demandes visant à favoriser la reconnaissance des associations de parents d'élèves, y compris en facilitant l'exercice de mandats électifs tels que délégués de parents.
St Malo : instauration d'un climat de confiance nécessaire avec toutes les familles, notamment celles qui sont le plus éloignées de la culture de l'école. Dès l'entrée en maternelle, il faut aider tous les parents à accompagner positivement la scolarité de leur enfant. Les documents de communication avec les familles doivent être élaborés de manière à privilégier le dialogue direct. On peut pour cela s'appuyer notamment sur la charte ATD ¼ Monde.
Rodez : Au-delà de rencontres au sujet des seuls résultats des élèves, le SNUipp-FSU exige une reconnaissance institutionnelle du temps nécessaire aux échanges avec les familles, les 24 heures imparties, à ce jour, étant largement insuffisantes pour couvrir les besoins et pour permettre d'évoquer d'autres aspects de la vie de l'élève. Il demande également le soutien effectif et l'accompagnement des équipes en termes de formation. Les mesures découlant des plans vigipirate ne doivent en aucun cas nuire au fonctionnement de l'école. Elles doivent être adaptées et explicitées afin d'éviter l'émergence d'un climat anxiogène.
Il faut faciliter la participation des familles à la vie de l'école. Le statut de délégué-es de parents d'élèves a été modifié pour que ceux-ci puissent mieux jouer leur rôle de partenaire dans les instances cependant cela ne peut se faire sur de simples effets d'annonces incantatoires.
Un temps de décharge forfaitaire pour un membre de l'équipe pédagogique pourrait permettre la mise en œuvre d'ateliers de parentalité.
La relation aux familles et aux partenaires doit faire partie de la formation initiale et continue.
Les RPI qui le souhaitent doivent pouvoir organiser une seule élection de parents d'élèves.

Associations laïques

St Malo : les mouvements complémentaires doivent bénéficier des moyens nécessaires à leur fonctionnement (retour des MAD, financement à hauteur des besoins). Au nom de l'éducation globale, riche des liens entre l'école et le périscolaire, le SNUipp demande le retour au statut des MAD. Exigence de qualifications reconnues et d'un statut pour accéder à un emploi pérenne pour les personnels exerçant sur les temps péri et extra-scolaire.
Rodez : Les partenariats avec l'Éducation nationale doivent se poursuivre ou se recréer en respectant le cadre déontologique de l'école publique et laïque ainsi que le statut et les prérogatives de chacun. Dans ce cadre, le SNUipp-FSU dénonce les partenariats entre l'Éducation nationale et les sponsors privés.
L'État doit ainsi maintenir voire augmenter les postes budgétaires d'enseignants mis à disposition des associations. Toute modification de partenariat avec ces associations (services éducatifs de musées, associations d'artistes intervenants, accueil d'artistes en résidence…) doit être étudiée lors des instances officielles et s'appuyer sur l'expérience des enseignants. Les associations pédagogiques porteuses de transformation des pratiques : GFEN, ICEM, AFL, OCCE… doivent avoir leur place en formation initiale et continue.

Dispositifs périscolaires et les projets éducatifs de territoire

Brive : - travail collectif nécessaire dans l'intérêt des élèves ;
- missions de chacun des partenaires doivent être redéfinis.
- ce qui relève de l'enseignement revient à l'école.
- les activités périscolaires (artistiques, culturelles, sportives) doivent être prises en charge par les collectivités.

Le SNUipp dénonce les moyens accordés sur des dispositifs d'aide hors temps scolaire non destinés à l'ensemble des élèves. Les dispositifs financés par l'Éducation Nationale doivent se dérouler pendant le temps scolaire et sous la responsabilité des enseignants afin de ne pas externaliser la prise en charge de la difficulté scolaire.
Le SNUipp rappelle l'importance du rôle de l'école comme vecteur d'égalité et s'oppose à l'externalisation des missions de l'école. Le SNUipp revendique, plutôt que d'empiler de multiples dispositifs initiés par de multiples plans, un renforcement et un développement du service public d'Education.

St Malo : - Le périscolaire ne doit pas faire « l'École à la place de l'École ».
- Les activités périscolaires ne doivent pas se substituer aux obligations de l'Etat pour ce qui relève des contenus d'enseignements qui doivent rester sur le temps scolaire. L'école est souveraine dans ses compétences et les collectivités locales doivent assumer leurs obligations (locaux, personnel municipal).
- les activités périscolaires proposées de façon très diverse ne doivent pas être inégalitaires sur le territoire en fonction des choix politiques ou des moyens des collectivités.
- Les enfants en situation de handicap doivent pouvoir trouver toute leur place dans ce dispositif. Le SNUipp-FSU sera vigilant et s'opposera à toute dérive qui viserait à une subordination des projets d'écoles, de l'organisation des horaires scolaires et d'une partie des obligations de service des enseignants aux PEDT.

Si des actions du PEDT sont prévues sur le temps scolaire ou dans les locaux scolaires, elles ne peuvent être mises en œuvre qu'avec l'accord des conseils d'écoles
Des bilans d'étape réguliers qui englobent l'ensemble des acteurs (enseignants, parents, associations, collectivités territoriales...) seront nécessaires dès la première année pour pouvoir se déterminer sur les questions de territoires et voire de la pertinence de la mise en place de ce dispositif. Le SNUipp-FSU mènera un chantier sur ce nouveau sujet. Il revendique que le CDEN soit obligatoirement consulté sur les PEDT ce qui constituerait dans un premier temps une garantie de transparence et de contrôle syndical du respect des missions des enseignants.

Rodez : Les collectivités territoriales sont un partenaire de l'école. Mais, aujourd'hui leur rôle et leur poids vont en s'accroissant : de nouvelles compétences et d'autres niveaux de décisions se sont ajoutés, voire substitués aux compétences traditionnellement exercées par les communes ou les départements. Cela s'apparente à une territorialisation de l'école publique, ce qui va à l'encontre d'un Service Public d'Éducation national, de même qualité, partout sur le territoire. L'école doit rester indépendante de l'influence des pouvoirs locaux et doit bénéficier du soutien de la hiérarchie lorsque des conflits d'intérêts apparaissent. Encouragée par les réformes et restructurations en cours, la compétence scolaire est de plus en plus souvent assurée par les communautés de communes, avec pour conséquence l'éloignement du lieu de décisions.
Le SNUipp-FSU réaffirme l'obligation de l'unicité de l'offre éducative sur le territoire national et s'oppose résolument à toute intervention des collectivités dans la définition des programmes, contenus d'enseignement et horaires scolaires.
La mise en place des activités périscolaires a trop souvent donné lieu à des tensions pouvant être assimilées à une ingérence des communes dans le fonctionnement de l'école. Les conseils d'école doivent être le lieu d'échanges autour des propositions d'organisation et le projet d'école ne saurait être subordonné au PEDT.
La réforme des rythmes a accentué les inégalités territoriales déjà existantes entre les écoles et a souvent dégradé les relations entre les mairies et les enseignants.
Les contraintes liées au périscolaire ne doivent pas avoir pour conséquence une baisse des moyens, tant humains que budgétaires pour l'école. Néanmoins, les activités mises en place dans le cadre du temps périscolaire, même si elles peuvent être complémentaires aux activités scolaires, ne peuvent s'y substituer.

Remplacement des maîtres

Il y a nécessité de dégager les moyens nécessaires pour assurer dans de bonnes conditions le remplacement des maîtres indisponibles. Nombre de TR doit être au moins égal à 10 % du nombre total de postes.

Brive : le SNUipp :
- condamne ces pratiques (recours aux retraités ou à des étudiants) et exige qu'elles cessent ;
- s'oppose au recours à des personnels précaires ;
- exige le maintien et la création de postes d'enseignants permettant d'assurer le remplacement de tous types de congés. Il doit exiger pour ces collègues, un aménagement de leur temps de service afin de leur permettre de préparer les concours dans de bonnes conditions. Il faut également mettre en place un plan de titularisation par liste d'aptitude, concours réservés...

- réaffirme la nécessité d'indemniser toute la période de remplacement et non seulement les jours de remplacement ainsi que la nécessaire évolution de l'ISSR vers une indemnité avec une part fixe au titre de la sujétion spéciale et une part variable indexée sur les prix des carburants au titre des déplacements effectifs ;
- exige que soit rétablie une indemnisation de type ISRR pour permettre de prendre en compte la sujétion spéciale liée à l'exercice sur poste fractionné.

Le ministère avait annoncé la création d'une agence de remplacement à laquelle il a dû renoncer. Le SNUipp s'opposera à toute nouvelle tentative de mettre en place ce type d'agence.
Le SNUipp rappelle qu'il est totalement opposé au recrutement de vacataires, le nombre de postes au concours doit être à la hauteur des besoins, seul moyen d'empêcher durablement ce type de recrutement.

Retraites

Aubagne : le SNUipp a posé les bases de ses revendications concernant les retraites :

- Financement du régime général basé sur la croissance de la production des richesses et de l'emploi, réforme de l'assiette des cotisations pour pénaliser les gestions spéculatives et favoriser les entreprises créant des emplois;
- Maintien du régime des pensions de la PF financé par le budget de l'état ;
- Maintien de la péréquation, de la référence aux 37,5 annuités pour le droit à une pension à taux plein, du calcul de la pension sur l'indice terminal, amélioration des avantages familiaux, des validations de service et des conditions de réversion (augmentation du taux, création d'un minimum, pas de discrimination de sexe) ;
- Répercussion sur les retraites des mesures acquises pour les instits et les PEGC en activité (péréquation) ;
- Condamnation des inégalités entre des retraités ayant eu une même carrière et renvoi de la péréquation aux calendes grecques ;
- Application de la péréquation pour les directeurs d'école retraités depuis septembre 90 ;
- Rétablissement du principe « tout mois commencé doit être payé intégralement » pour les bénéficiaires des pensions à jouissance différée.

Le SNUipp mettra à l'étude :

- Les conditions du maintien du droit à la retraite pour tous à 55 ans ;
- La prise en compte, sous forme de bonification, des services antérieurs à la titularisation (privé) ;
- L'examen des conséquences des évolutions en cours (NBI).

Le SNUipp revendique la prise en compte proportionnelle des années de service actif quand la durée est inférieure à 15 ans

Lamoura : le SNUipp affirme la nécessité de prendre à bras le corps les problèmes de la retraite en cherchant à établir les indispensables solidarités entre actifs et retraités, en s'attachant à la retraite à 55 ans propre à notre secteur, en nous opposant à l'allongement de la durée de cotisation, à l'atteinte au pouvoir d'achat des pensions.
Seignosse : droit à pension à 60 ans (55 ans pour les services actifs) avec un taux de remplacement de 75 % du salaire des six derniers mois calculé sur la base de 37,5 annuités et possibilité de partir en retraite le jour de la date anniversaire.
Nevers : revalorisation des pensions alignée sur les revendications des actifs comprenant une augmentation générale de 5% ainsi que l'équivalent de 50 points d'indice.
Le SNUipp s'oppose à tout nouvel allongement de la durée de cotisation et à toute pénalisation de carrière incomplète (décote).
Il demande la validation à titre gratuit de la durée d'assurance correspondant aux années de formation.
Brive : le SNUipp s'oppose à la réforme des retraites et réclame son abandon. Il rappelle que la retraite est un droit social et salarial, fruit d'une conquête syndicale. C'est aussi un élément du pacte social entre les générations, organisé sur le principe de solidarité. La solidarité doit s'organiser autour d'objectifs communs et non autour d'une pseudo-harmonisation des règles qui n'ont conduit jusqu'ici qu'à un nivellement par le bas pour tous les salariés.
Il défend le principe d'une pension permettant de maintenir le niveau de vie tout au long de la retraite. Pour cela, il faut accroître les moyens de financement, privilégier des politiques favorables à l'emploi et aux salaires et revenir sur des politiques fiscales qui ont depuis une dizaine d'années privé l'action publique de ressources considérables, en favorisant la frange la plus aisée de la population.
Pour le SNUipp, il y a urgence à faire percevoir que le régime par répartition est le meilleur et qu'on peut le pérenniser.
Il condamne de la manière la plus nette la contre-réforme (Allongement de la durée de cotisation ; Recul de l'âge légal de départ à la retraite de 60 ans à 62 ans ; Augmentation du taux de cotisation des fonctionnaires qui représenterait, à terme, la perte d'une journée de salaire chaque mois ; Suppression de la possibilité de prendre une retraite anticipée pour les parents ayant 3 enfants). Le congrès en exige le retrait pur et simple.

Le SNUipp exige la suppression de la décote qui constitue une double peine pour les carrières interrompues ou incomplètes. Le mécanisme de la surcote doit par ailleurs être interrogé au regard des principes de solidarité et d'égalité, la surcote incitant les salariés à poursuivre leur activité au détriment de l'insertion des jeunes.
Le SNUipp demande l'abrogation des décrets de 1993 et de la loi Fillon de 2003 ; il demande le retour aux 10 meilleures années pour les salariés du régime général.
Pour les fonctionnaires, la pension est un élément du statut en lien avec le code des pensions. Le SNUipp défend ces principes. En particulier, la pension doit rester un traitement continué indexé sur l'évolution des salaires et inscrit au budget de l'Etat. En conséquence, le SNUipp s'opposera à la création d'une caisse de retraite pour les agents de la fonction publique d'Etat.
De même, le SNUipp s'oppose à toute réforme qui, en fusionnant les régimes actuels, les transformerait en un régime par points ou en comptes notionnels, mimant un mécanisme proche de la capitalisation. Ce type de réforme remettrait en cause le principe d'un régime à prestation définie et le droit à la retraite pour tous, à un âge donné, et instaurant une plus grande « insécurité sociale » pour les salariés.
St Malo : le SNUIpp s'opposera de même à tout allongement de la durée d'assurance qui ne peut conduire qu'à réduire le niveau des pensions et creuser de nouvelles inégalités.
Pour garantir à toutes et à tous un système solidaire de haut niveau il faut accroître les ressources des régimes de retraite en répartissant autrement les richesses : la hausse des cotisations, l'élargissement de l'assiette des cotisations, la remise à plat des exonérations, la taxation des revenus financiers et du patrimoine et la lutte contre l'évasion fiscale sont quelques-uns des moyens pour y parvenir.
Le SNUIPP-FSU rejette le prélèvement de 0,3 % sur les pensions des retraités assujettis à la CSG à 6, 6% : le droit universel à la compensation de la perte d'autonomie doit relever de la solidarité nationale et non de logiques assurantielles. Ce droit doit être garanti à tout âge de la vie, quelle qu'en soit l'origine (vieillissement, handicap, accident de la vie) dans le cadre des branches existantes de la sécurité sociale et s'inscrire dans une démarche de service public.
Avec la FSU il revendique :

- la prise en compte des années d'études, des périodes de précarité et de recherche d'emploi dans le calcul des droits à pension ;
- la validation de tous les services de stage pour le calcul de la pension civile ;
- la possibilité de valider des services de non-titulaire ;
- le rétablissement des bonifications pour enfants;
- la restauration d'une cessation progressive d'activité accessible, permettant, à un âge donné, de réduire son activité tout en maintenant ses droits à pension.

Le SNUipp-FSU demande que la situation des polypensionnés pénalisés par les règles actuelles soit revue.
Rodez : A l'inverse des logiques régressives en cours en France et en Europe, le SNUipp avec la FSU considère que la question du financement des retraites est primordiale. Une répartition plus juste des richesses doit permettre une augmentation des salaires et le développement de l'emploi avec pour conséquence une augmentation du volume des cotisations. Les mesures de solidarité (minimum garanti, bonification pour enfants, période de précarité…) doivent être mieux prises en compte et financées par la taxation des revenus financiers et du patrimoine ainsi que par la lutte contre la fraude fiscale.
Alors que de nouvelles menaces planent, il est essentiel pour le SNUipp et la FSU de défendre des objectifs communs à l'ensemble des salarié-es, du public comme du privé : droit au départ à 60 ans (ou avant 60 pour tenir compte de la pénibilité du métier, des carrières longues), avec une pension représentant 75% des derniers ou des meilleurs salaires, le principe du salaire continué, le retour à un minimum garanti et la suppression des dispositifs de décote et de surcote. Les écarts de pensions entre hommes et femmes doivent être réduits puis supprimés. En l'absence de droits nouveaux, la référence de 37,5 annuités est incontournable y compris dans le cas d'un départ avant 60 ans. Par ailleurs, le SNUipp-FSU défend la pension de réversion et revendique son extension aux couples pacsés.
Garantir à toutes et à tous un haut niveau de retraite nécessite de revenir sur les précédentes réformes et de construire de nouveaux droits. Il faut également obtenir une revalorisation importante de nos salaires, la transformation des indemnités en points d'indice, car le niveau des salaires conditionne le niveau de la pension. Le SNUipp-FSU réaffirme son attachement au code des pensions.

Le SNUipp-FSU confirme ses exigences de droits à reconquérir ou à construire adoptées lors du congrès de Saint-Malo.
Il met en lumière trois revendications importantes :

- l'amélioration de la prise en compte de la situation des polypensionné-es dont les règles actuelles de calcul restent très défavorables pour les fonctionnaires. Il s'agit de comptabiliser tous les trimestres cotisés dans un seul régime ;
- le droit pour les enseignant-es des écoles de partir dès la date exacte d'ouverture des droits, comme pour l'ensemble des salarié-es.
- le retour à la péréquation sur les retraites qui prévalait avant 2003. Cela s'impose compte tenu des propositions de revalorisation des carrières des actifs actuellement en discussion.

Retraités

Seignosse : retour au principe de traitement continué avec péréquation et assimilation.
Brive : le SNUipp avec la FSU combat les discriminations qui tendent à écarter de la vie sociale, économique ou civique des personnes en raison de leur âge.
St Malo : il dénonce les campagnes réactionnaires en cours : celles opposant les générations et présentant les retraités comme des privilégiés dont le but est de réduire les droits des retraités actuels et futurs
La parité de niveau de vie entre actifs et retraités en est un objectif fondateur auquel le SNUIPP-FSU réaffirme son attachement. Reconnaître les retraités comme citoyens à part entière implique de leur garantir un niveau de vie équivalent à celui des actifs en leur permettant d'exercer une pleine citoyenneté.
Le SNUipp avec la FSU rejette :

- le passage de la CSG de 6,6% à 7,5%,
- la suppression de l'abattement des 10%,
- l'imposition de la majoration de pension pour les parents de 3 enfants…

La revalorisation des pensions sur les prix est insatisfaisante. La FSU s'oppose aux projets actuels de gel, de désindexation totale ou partielle des pensions sur les prix et revendique un rattrapage du pouvoir d'achat.
Il exige le retour à l'indexation des pensions sur les salaires qui doivent être revalorisés.
Il revendique l'amélioration du pouvoir d'achat des pensions avec des mesures spécifiques pour les plus modestes et, pour le régime général, une pension minimum brute fixée au niveau du SMIC brut pour une carrière complète de 37,5 annuités.
Sans attendre l'extinction définitive du corps, des mesures d'assimilation doivent être prises en faveur des instituteurs partis à la retraite sans avoir été intégrés.
Nombreuses sont les revendications qui trouveront satisfaction dans le cadre d'une dynamisation des services publics : accès de tous à des soins de qualité, création d'un service public d'accompagnement à domicile avec un personnel formé et rémunéré correctement, développement des établissements d'accueil avec suffisamment de personnels…
Le droit universel à la compensation de la perte d'autonomie doit relever de la solidarité nationale et non de logiques assurantielles. Ce droit doit être garanti à tout âge de la vie, quelle qu'en soit l'origine (vieillissement, handicap, accident de la vie) dans le cadre des branches existantes de la sécurité sociale et s'inscrire dans une démarche de service public.
Rodez : Pour le SNUipp-FSU, la solidarité intergénérationnelle doit s'exercer entre actifs et retraité-es. Il se fixe plusieurs objectifs pour garantir le pouvoir d'achat et des conditions de vie dignes pour les retraité-es :

- revenir à la revalorisation des pensions au 1er janvier ;
- exiger le retour de l'indexation des pensions sur les salaires, qui doivent être revalorisés. Au-delà, la situation actuelle nécessite d'engager rapidement une réflexion avec la FSU pour se positionner clairement sur la revendication d'indexation des pensions et retraites sur le salaire moyen.

Par ailleurs, pour la première fois, la réforme des retraites de 2014 a acté des mesures entraînant une baisse des pensions des retraité-es. Le SNUipp FSU s'oppose à cette dégradation.
Les actions menées par les SFR (notamment au sein du « groupe des neuf ») portent aussi d'autres exigences :

- Pas de retraite inférieure au SMIC pour une carrière complète ;
- Des mesures spécifiques immédiates pour les « petites » pensions ;
- Une politique d'action sociale dynamique : crédits en hausse, information, formation des actrices et acteurs, prise en compte des besoins nouveaux ;
- La refonte complète des mesures fiscales, certaines spécifiques aux retraité-es, de ces dernières années (rétablissement demi-part veuf et veuve ou parent isolé, suppression de la CASA et de la fiscalisation du supplément de pension pour 3 enfants).

Garantir les conditions de vie ne se résume pas au pouvoir d'achat, il s'agit aussi de lutter contre l'isolement géographique et social. Le SNUipp-FSU revendique une politique ambitieuse d'aménagement du territoire fondée sur les services publics de proximité : accès aux soins, accès à la culture, réseaux de transports, réseaux de sociabilité et d'entraide, soutien au monde associatif et à l'économie solidaire ; valorisation et formation des acteurs et actrices de ces réseaux (repérage des besoins des plus âgé-es/fragiles, des situations difficiles...).
Le SNUipp-FSU revendique une politique ambitieuse à la hauteur des besoins nouveaux liés au vieillissement de la population. Il faut créer un service public pour l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie.

Réussite de tous

Lamoura : le SNUipp affirmait une même ambition pour tous les élèves.
Pour cela, il proposait de fournir aux acteurs de l'école les outils permettant de mieux appréhender ce qui relève des malentendus scolaires Progressivement, le SNUipp a ainsi élaboré au cours de ses congrès un corpus revendicatif solide et cohérent :

- plus de maîtres que de classes,
- travail en équipe et temps de concertation, allongement temps de concertation à 3 heures
- polyvalence d'équipe,
- formation,
- AIS,
- rôle de l'école maternelle,
- baisse des effectifs.
- Sortir du fonctionnement un maître-une classe (**St Malo)**

Pour le SNUipp, la réussite de tous exige une politique volontariste, ambitieuse, nécessitant des dispositifs offensifs.
Construire, développer les équipes implique de revoir le fonctionnement, la gestion démocratique des écoles : revaloriser le rôle et la place du conseil des maîtres par exemple. Il faut du temps, des moyens et des lieux pour promouvoir ce travail en équipe, pour élaborer des pratiques et stratégies collectives.
Brive : le SNUipp-FSU porte l'exigence d'une école pour tous les enfants et les jeunes, qui conjugue bien apprendre et bien-être et qui prenne en compte la diversité de tous les élèves.
Ce projet implique un autre fonctionnement de l'école avec :

- un budget ambitieux pour l'école publique ;
- des dispositifs innovants et des pratiques pédagogiques prenant en compte l'hétérogénéité des élèves ;
- la prévention et la remédiation, les aides pédagogiques et les aides spécialisées, au sein de l'école sur le temps scolaire ;
- le développement des RASED complets, des moyens pour la maternelle, l'éducation prioritaire, les maîtres supplémentaires... -sur tout le territoire-, avec un abaissement significatif des effectifs par classe à tous les niveaux d'enseignement
- le travail en équipe avec du temps de concertation
- des formations initiale et continue de qualité sur le temps de service.
- la scolarisation des moins de 3 ans **(St Malo)** Importance du lien avec la recherche, les mouvements pédagogiques progressistes et les mouvements d'éducation populaire, avec les expérimentations sur le terrain qui ont inventé des outils de lutte contre l'échec.

Poursuite des actions impulsées par le SNUipp pour expliquer, caractériser et dénoncer ces réformes.
Informer et débattre avec les parents, les collègues et les élus, notamment au sein des conseils d'écoles. Etre à l'initiative de réflexions collectives d'enseignants sur les conceptions du métier et les objectifs de l'école.

St Malo : polyvalence d'équipe pour apporter à tous les élèves une meilleure qualité des enseignements.
Travail en équipe pour améliorer les pratiques professionnelles tout autant que l'efficacité du système éducatif ; les formations initiales et continues doivent intégrer des modules d'apprentissage du travail en équipe. Le Conseil des maîtres dans un fonctionnement collégial doit voir ses prérogatives renforcées.
Rodez : Le SNUipp-FSU affirme le «tou-tes capables» comme fondement de son ambition pour tou-tes les élèves. L doit maintenir et renforcer ses exigences pour la réussite de tou-tes.

Revalorisation des salaires

Brive : Le SNUipp s'oppose à la multiplication des heures supplémentaires effectuées au détriment de la création d'emplois. Elles ne peuvent pas être considérées comme une augmentation de salaire ou une revalorisation des fonctions. Le SNUipp demande l'abandon de la loi TEPA. Les revenus salariaux doivent être soumis à cotisations sociales et impôt.
Le SNUipp exige le rattrapage et la progression du pouvoir d'achat de tous. Il réaffirme son attachement à un déroulement de carrière qui assure une augmentation régulière du pouvoir d'achat par le biais des avancements. Cela suppose que la valeur du point d'indice évolue comme l'indice des prix. C'est pourquoi le SNUipp, avec la FSU revendique une revalorisation de 50 points d'indice et de 9 % de la valeur du point.
Les mesures d'assimilation et de péréquation doivent s'appliquer aux retraités.
Le SNUipp refuse que les mesures salariales soient financées par la réduction du nombre de fonctionnaires.
Le SNUipp s'oppose à la création d'un nouveau grade. Au contraire, il revendique une grille rénovée qui doit concerner tous les enseignants, ce qui suppose de construire des procédés d'unification.
Le SNUipp doit se mobiliser au quotidien pour que le déroulement de carrière s'effectue sans discrimination méritocratique.
Le SNUipp revendique l'accès de tous à l'indice 783, au rythme d'avancement le plus rapide, dans le cadre d'une classe unique. Il demande le recylindrage du corps par la transformation de la hors classe en échelons accessibles à tous.
En parallèle aux mobilisations pour revendiquer des mesures salariales pour l'ensemble de la fonction publique, le SNUipp engagera une campagne et mobilisera les personnels pour la transformation du corps actuel des enseignants en une classe unique avec un seul rythme d'avancement, le plus rapide pour tous.
Dans le cadre d'une mobilisation plus générale sur l'emploi et les salaires, dénonçant l'inégale répartition des richesses, le SNUipp engagera cette campagne avec la profession pour dénoncer le déclassement salarial, l'individualisation et les inégalités de carrière que subissent aujourd'hui les enseignants des écoles. Seule une autre politique salariale peut permettre de supprimer les freins de déroulement de carrière et gommer les différences de rémunération.
Le SNUipp demande le rétablissement de l'indexation des salaires (loi n° 50-772 du 30 juin 1950) des enseignants du 1er degré exerçant à Mayotte, compte tenu de la cherté de la vie. Le SNUipp demande la poursuite du processus d'intégration des instituteurs qui le souhaitent dans le corps des PE.
St Malo :
- un salaire minimum à 1600 € net,
- des carrières linéaires déconnectées de l'évaluation et d'un pseudo mérite ;
- la revalorisation salariale des filières féminisées, bien moins rémunérées ;
- l'intégration des indemnités dans le traitement. Le SNUIPP-FSU revendique la création d'une indemnité forfaitaire pour tous, reconnaissant le travail effectué au-delà des obligations de service. Elle devra être intégrée sous forme indiciaire dans le traitement et ne pourra être inférieure à l'ISOE du second degré. Sa création doit se faire sans contreparties et sans alourdissement des obligations de service des enseignants. Elle ne doit pas se substituer à la demande du SNUipp-FSU d'une indemnité forfaitaire d'équipement.

Le SNUipp recherchera, avec la FSU et dans l'unité la plus large, les mobilisations nécessaires pour obtenir une revalorisation du traitement de tous les fonctionnaires. e salaire sous forme indiciaire.

Rythmes scolaires

Il est nécessaire d'aménager le temps de présence de l'enfant dans les locaux de l'école. Le SNUipp s'oppose à la marchandisation de l'accompagnement scolaire.

Brive : la réflexion sur les rythmes scolaires doit s'appuyer sur l'expérience professionnelle, les recherches, l'intérêt de l'enfant et ne doit pas dépendre des intérêts économiques ni accentuer les différences sur le territoire. Elle doit envisager l'organisation sur la journée, la semaine, l'année.
Le SNUipp est disponible pour participer aux travaux nécessaires sur cette question. Il veillera à préserver dans l'examen de ce dossier aussi bien l'intérêt des enfants que celui des personnels en dissociant le temps scolaire des élèves du temps de travail des enseignants. Il faut conserver un caractère national au calendrier scolaire.
L'organisation du temps de l'enfant nécessite une remise à plat. Comme il le fait pratiquement depuis sa création à travers différents chantiers (colloques, Université d'automne, stages syndicaux) le SNUipp prendra les dispositions nécessaires pour mener le débat avec la profession, portant entre autre sur le nombre d'heures annuelles, hebdomadaires pour les enseignants et les élèves. Il veillera à partager sa réflexion avec les différents partenaires de l'école.
St Malo : le SNUipp-FSU porte la volonté de réécriture du décret.
Un cadre national doit être fixé :
- une amplitude de 5 jours distribuée sur un nombre de demi-journées compris entre 7 et 10
- respect de périodes de classe et de vacances régulières tendant vers le 7/2
- principe d'une journée de classe allégée.

Pour les enseignants travaillant à 4,5 jours, le nombre de semaines ne peut excéder 37 semaines sur l'année.
Le SNUipp-FSU sera vigilant et s'opposera à toute dérive qui viserait à une subordination des projets d'école, de l'organisation du temps scolaire et d'une partie des obligations de service des enseignants aux PEDT.
Le SNUipp-FSU demande un bilan d'étape de la réforme des rythmes dans le courant de l'année scolaire 2013/2014.
Rodez : La réforme des rythmes scolaires : le SNUipp-FSU continue d'en demander la remise à plat.
Le SNUipp-FSU demande la suppression des APC.
Le SNUipp-FSU propose que les CHSCT soient systématiquement saisis en début d'année des conséquences de cette réforme.
Les organisations dérogatoires (décret Hamon) ont constitué une réponse inadaptée répondant davantage aux intérêts municipaux qu'à la question des rythmes biologiques de l'enfant. De même, à Mayotte et en Guyane, le SNUipp-FSU demande à ce que les rythmes soient adaptés aux conditions réelles du département.
Le SNUipp-FSU continue d'exiger les 7 semaines de travail et 2 semaines de vacances.
Le SNUipp-FSU affirme que ce dossier n'est pas clos et il exige l'abandon de la réforme et l'écriture d'un nouveau décret en y associant tous les professionnels concernés et en s'appuyant sur les expérimentations et recherches. Il revendique le retour à un cadre national fort et structurant qui clarifie les champs de compétences respectifs de l'Etat et des collectivités, qui prenne en compte réellement la question des transferts de charges et la question de l'argent de l'école, qui permette de bonnes conditions de scolarisation pour les élèves et qui soit respectueux des conditions de travail et de la vie personnelle des enseignant-es.
Le SNUipp-FSU s'engage à faire avec la profession le bilan de la réforme des rythmes et à construire une proposition syndicale, qui permette, comme avant 2008, une diversité des organisations cohérentes sur un territoire : 4 jours 1/2, 4 jours 1/2 avec un mercredi ou un samedi sur trois libérés, 4 jours avec ou sans transfert de la matinée supplémentaire sur les vacances… Il engagera une réflexion sur le nombre d'heures d'enseignement pour les élèves (maintien des 24 heures, retour à 26 ou 27 heures, modulation en fonction de l'âge, des spécificités des territoires ultra-marins…) et sur l'organisation du temps scolaire sur la journée, la semaine et l'année. Les conseils d'école doivent être consultés sur toute décision d'organisation du temps scolaire.

Santé et aide sociale aux élèves

Les besoins sociaux et médicaux des élèves doivent être pris en charge par l'Education Nationale.
Des assistantes sociales, des médecins et des infirmières scolaires doivent intervenir en nombre suffisant dans les écoles afin de permettre une couverture de tout le territoire, en particulier dans les zones rurales.
Le bilan PMI de quatre ans doit être rendu obligatoire, ainsi que la visite médicale d'entrée au CP par du personnel EN. Le SNUipp demande d'un plan d'urgence de recrutement de médecins et d'infirmières scolaires à la hauteur des besoins.
St Malo : Le SNUipp-FSU revendique pour tous les élèves une véritable politique de santé scolaire avec des professionnels de santé qui doivent être recrutés en nombre suffisant.

Santé et aide sociale aux enseignants

Lamoura : le SNUipp ne prône pas le statu quo pour la Sécurité sociale. Il faut développer la protection sociale, refondre son financement pour préserver et renforcer cet acquis.
En ce qui concerne les mutuelles, le SNUipp estime qu'il doit plus investir le champ du social en participant pleinement à la vie et au développement des mouvements mutualistes. La participation du SNU aux comités départementaux et nationaux des oeuvres sociales, des CHS rendent les collaborations indispensables entre ces mouvements et notre syndicat.
Le congrès d'Aubagne est l'occasion pour le SNUipp de réaffirmer son attachement aux objectifs fondateurs de la protection sociale :

- assurer à tous un égal accès à des soins de qualité
- garantir l'assurance d'une retraite suffisante
- pouvoir élever et éduquer ses enfants dans des conditions matérielles favorables.

Le congrès s'oppose aux mesures préconisées par le premier ministre de l'époque (extension du secteur à honoraires libres, contribution des assurés sociaux et des mutuelles en augmentation, introduction de la concurrence par la légalisation des compagnies d'assurance et des groupes financiers dans le domaine de la santé, des retraites et de la vieillesse, diminution de la part de l'état au niveau des retraites complémentaires, mise en difficulté du secteur hospitalier public…).
Le congrès demande de supprimer le secteur privé dans l'hôpital public et la rémunération à l'acte dans les cliniques privées,
Il affirme que le risque de dépendance est un risque social qui doit relever du régime de protection sociale obligatoire et dénonce l'insuffisance criante des services sociaux pour les fonctionnaires, singulièrement pour ceux de l'EN.
Le SNUipp exige une protection sociale de haut niveau pour tous.
Le SNUipp revendique l'exclusion des assurances privées et l'exclusivité des mutuelles. Le congrès refuse la CSG.
Il se prononce pour un financement élargi qui doit reposer sur deux choix :

- rattraper les pertes et améliorer le pouvoir d'achat,
- développer une politique de création d'emplois.

Le congrès dénonce les délocalisations, exige le paiement des dettes patronales et les charges revenant à l'état. D'autres possibilités de ressources existent: contribution des revenus financiers, suppression des exonérations pour les entreprises, redéploiement de la part salariée et patronale, élargissement de l'assiette de cotisation des entreprises, prise en compte de la valeur ajoutée créée par les entreprises.
Le congrès affirme que la gestion de la sécu doit revenir aux représentants des assurés sociaux démocratiquement élus.
Seignosse : le SNUipp se prononce pour une autre répartition des richesses produites, une politique de plein emploi, l'augmentation des salaires qui sont autant de conditions pour l'équilibre de notre système de protection sociale
Rodez : Il est nécessaire de mettre en place une véritable médecine de prévention qui reprend les attributions de la médecine du travail du secteur privé, permettant visite et suivi médicaux réguliers, notamment en lien avec le CHSCT. Le SNUipp exige la publication d'un bilan annuel à tous les niveaux (départemental et ministériel) sur la situation de santé des personnels. Ce bilan doit être analysé et des réponses doivent être apportées en lien avec le CHSCT. Pour cela il est nécessaire de créer des postes en nombre suffisant et de les rendre attractifs. Les médecins de prévention doivent être une composante d'un service de prévention pluridisciplinaire (médecin, psychologue du travail, infirmier-e, assistant-e social-e, ergonome, conseiller-e de prévention, secrétaire...). Avec l'allongement des carrières, les personnels en fin de carrière doivent pouvoir faire l'objet d'un suivi médical particulier en matière de santé.

Scolarisation des élèves en situation de handicap

Le SNUipp revendique :

- Une formation adaptée pour les enseignants qui accueillent un élève en situation de handicap ou de maladie.

- Des groupes d'écoute, d'aide pour les enseignants qui sont face à l'intégration, à la difficulté scolaire.
- Une formation pour tous les enseignants dans le domaine de l'adaptation et de l'intégration scolaire.
- Des effectifs allégés et du temps de concertation pour les maîtres.
- L'école qui accueille une CLIS doit bénéficier des aménagements horaires, remplacements et décharges afin de permettre l'organisation des intégrations scolaires
- Les obligations de service de l'enseignant de CLIS doivent inclure toutes les dimensions du travail en CLIS (suivi individualisé, concertations avec les familles, les professionnels…).
- Un enseignant spécialisé peut apporter les aides appropriées dans les écoles intégrant des élèves en situation de handicap, individuellement ou collectivement

Le SNUipp se prononce pour un pilotage, à tous les niveaux (national, départemental, local) de la politique de scolarisation des élèves en situation de handicap.

Nevers : le SNUipp affirme qu'il est de la responsabilité de l'Etat de :

- garantir l'égalité d'accès aux soins et aux prises en charge ;
- fournir les services et structures d'accueil et de soins spécialisés à hauteur des besoins (Sessad...).

Les enseignants ayant en charge un élève en situation de handicap doivent pouvoir participer aux équipes éducatives et de suivi de la scolarisation. Des professionnels de l'EN doivent être présents dans les équipes pluridisciplinaires des CDA des MDPH.

Il faut un nombre suffisant d'enseignants référents avec les moyens de fonctionnement matériels et organisationnels. Les conditions d'un travail en équipe doivent être reconnues (temps, organisation).

Des solutions alternatives doivent être proposées aux écoles dans l'attente des décisions de la MDPH. Le SNUipp demande un bilan quantitatif et qualitatif, par départements, des moyens engagés par l'Etat pour la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Le SNUipp est engagé dans le collectif « le droit à l'école ».

Brive : le SNUipp doit être en mesure d'apporter sa vision de la recommandation européenne qui demande aux états membres de « ne plus placer les enfants handicapés en institution » et de prévoir progressivement « des solutions alternatives » comme le « développement de réseaux de services de proximité ». Il recommande la «désinstitutionalisation » progressive de tous les enfants placés et la prévention du placement en institution par des programmes d'intervention précoce.

Si les principes de la Loi du 11 février 2005 ont permis la scolarisation de 180 000 jeunes en situation de handicap, l'État doit investir pour offrir à tous les jeunes, en fonction de leurs besoins, des réponses adaptées : accompagnements, prises en charge éducatives, soins dans les services et établissements spécialisés.

Le PPS devrait être le garant des bonnes conditions de scolarité de l'élève. Il est nécessaire de penser le parcours scolaire dans la continuité, de permettre des passerelles, de sortir d'un cursus scolaire type qui enferme l'élève.

Ces dispositifs doivent être accessibles à tous les élèves en situation de handicap, quelle que soit leur situation administrative.

La scolarisation plus importante des jeunes suivis par des établissements spécialisés (IME, ITEP) doit s'accompagner d'une intégration plus poussée des plateaux techniques des établissements spécialisés au sein des écoles dans le cadre préconisé par le décret sur la coopération entre Education Nationale et secteur médico-social.

Le SNUipp continuera d'informer l'ensemble de la profession et travaillera avec les associations de parents qui accompagnent les familles de jeunes en situation de handicap, y compris dans des démarches de recours.

Les enseignants référents doivent avoir les moyens d'assurer leurs missions dans le cadre de la circulaire 2006-17 du 17 août 2006. Leur nombre doit être augmenté pour tenir compte de la diversité des secteurs d'intervention (contexte socio économique, équipement médico-social, existence de dispositifs collectifs de scolarisation...).

Leurs fonctions doivent être mieux reconnues (formation, condition de travail et de rémunération, besoin de matériel, frais de déplacement...).

Pour le SNUipp, il paraît nécessaire que l'ensemble des enseignants puisse bénéficier d'une formation de base concernant l'accueil et la scolarisation des élèves en situation de handicap. De plus une formation continue de qualité, sur le temps de service, doit permettre à tout enseignant qui le souhaite de pouvoir approfondir certains points en particulier, en fonction des situations qu'il rencontre.

Le SNUipp continue de demander l'augmentation des départs en formation et des départs en stage pour les enseignants non formés qui exercent sur un poste spécialisé. L'organisation de leur formation doit tenir compte de l'éloignement de certains départements dans l'enveloppe allouée aux IA, pour couvrir les frais de formation.

Dispositifs et structures

St Malo : l'Education Nationale doit s'assurer que les établissements et services médico-sociaux mettent à disposition des équipes pédagogiques et éducatives les moyens d'assurer la scolarité de tous les élèves, à l'école ordinaire comme au sein des Unités d'Enseignements des établissements et services, y compris en temps partagés. Ceci nécessite des moyens matériels et humains pour réaliser les accompagnements et le suivi de l'élève, une place reconnue pour la coordination pédagogique, une formation spécialisée pour tous les enseignants, une meilleure reconnaissance institutionnelle pour ces derniers, par l'Éducation Nationale comme par l'établissement spécialisé, du temps de concertation entre les différents acteurs…

Rodez : Les ULIS : Pour garantir la qualité des projets de scolarisation, le SNUipp-FSU demande la présence obligatoire d'un-e AVS-co à temps plein et le respect du maximum de 10 ou 12 élèves par ULIS en créant des postes partout où cela est nécessaire. Il revendique l'abaissement de l'effectif à 10 pour les ULIS. De même, il demande la reconnaissance de temps de coordination pour les enseignant-es de classe ordinaire ainsi que la réduction des effectifs dans les classes dès lors qu'une ULIS est présente dans l'école ou l'établissement. Il faut aussi prévoir du temps pour la réunion des équipes de suivi que ce soit en terme de décharge de direction ou pour les enseignant-es concerné-es. Des formations spécifiques pour les enseignant-es doivent être prévues dans le cadre des animations pédagogiques, y compris pour les enseignant-es nommé-es à titre provisoire, non titulaires du CAPA-SH. Afin de pouvoir réaliser les inclusions dans de bonnes conditions, le SNUipp-FSU revendique une double comptabilisation des élèves d'ULIS école : à la fois dans les effectifs globaux de l'école (mais sans compter le moyen de l'enseignant-e spécialisé-e coordonnateur-trice) et en tant que classe comptant dans le calcul des décharges de direction. La question de la prise en compte des élèves se pose aussi pour les scolarisations à temps partagés avec un IME, ITEP …

Les unités d'enseignement : La Conférence nationale du handicap a relancé le développement d'unités d'enseignement externes (UEE) dans chaque département à la rentrée 2015. Pour le SNUipp-FSU, cela ne doit pas se faire à moyens constants. C'est pourquoi, il demande un bilan intermédiaire des dispositifs existants. Car, même si ce sont les moyens du médico-social qui sont mobilisés, cette nouvelle étape ne sera réussie que si la prise en charge globale de l'enfant, à travers le plateau technique qui leur est propre, est respectée dans le milieu ordinaire. L'accord de tous les acteurs concernés, en particulier des équipes d'école, doit être recherché et doit prendre en compte les besoins nouveaux engendrés (formation, déplacements, concertation…). Cette mise en place des dispositifs externalisés doit se faire progressivement en accompagnant les équipes d'enseignant-es (stages écoles, réunions de concertations régulières co-pilotées par les équipes de circonscription ASH et les associations gestionnaires...).

Le nombre insuffisant de structures adaptées oblige à scolariser des enfants relevant de ces établissements dans des dispositifs inadaptés et/ou des classes ordinaires. L'état doit ouvrir des classes dans les ESMS, avec des enseignants de l'Education nationale et développer des dispositifs d'accompagnement, de passerelles vers les classes ordinaires et des dispositifs qualifiants.

La question du statut de la plupart de ces établissements ou services (structures associatives bénéficiant d'une délégation de service public) doit être réinterrogée, afin d'aller dans le sens d'un véritable service public médico-social.

Par ailleurs, en cas de situation bloquée (refus de soin par les parents, situation dangereuse), les services de l'État (Justice) doivent pouvoir, comme la loi les y autorise, imposer des mesures dans l'intérêt de l'élève.

Réussir la scolarisation des élèves en situation de handicap

Rodez : La scolarisation des élèves en situation de handicap est une obligation légale, mais c'est aussi une demande légitime. Pour autant, aujourd'hui, la scolarisation en milieu ordinaire ne peut être une réponse systématique. Dans trop de nombreux cas, elle repose essentiellement sur les compétences et la « bonne volonté » des seul-es enseignant-es dans la classe et se heurte au manque de moyens.

Pour le SNUipp-FSU, réussir cette scolarisation implique une transformation de l'école. Pour que la prise en charge de l'enfant soit globale, réfléchie et coordonnée, cette transformation nécessite de :

- Réduire les effectifs dans les classes et faire évoluer significativement les seuils de carte scolaire pour prendre en compte les élèves en situation de handicap scolarisés.
- augmenter la décharge des directeurs-trices qui ont dans leurs écoles une ou des structures ou dispositifs.
- Améliorer l'articulation entre milieu ordinaire et milieu spécialisé et prévoir des temps institutionnels de travail en équipe comprenant les AVS.
- Maintenir et renforcer les dispositifs et structures existantes (ULIS, ESMS).
- Développer le nombre de référent handicap, réduire significativement la taille de leur secteur d'intervention pour mieux accompagner les écoles, les familles et les jeunes.
- Promouvoir et enrichir le travail en équipe pluri professionnelles (PMI, services sociaux, CMPP, CMP, SESSAD, ESMS, enseignant-es d'ULIS, référent-es, psychologues, enseignant-es, équipes de circonscription, ASH, RASED …) sur des temps dédiés.

- Donner un temps de formation à toutes et tous les enseignant-es qui scolarisent un élève en situation de handicap.
- Développer un maillage territorial de postes d'enseignant-es spécialisé-es « itinérant-es » pour intervenir dans les classes, apporter aides et conseils aux enseignant-es scolarisant des élèves en situation de handicap.
- Faciliter les concertations entre enseignant-es spécialisé-es.
- Exiger les départs en formation afin d'abonder les postes existants
- Recruter, professionnaliser et titulariser les AVS. Mettre en place une formation continue pour ces personnels et leur offrir une vraie carrière. Prévoir leur remplacement en cas d'absence.
- Augmenter les places dans le médico-social et le sanitaire pour répondre de manière cohérente aux demandes non satisfaites aux notifications MDPH.
- Développer la formation initiale et continue des enseignant-es sur la prise en compte des élèves en situation de handicap et plus généralement des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Assurer une véritable formation continue des enseignant-es spécialisé-es.

L'isolement, la charge de travail supplémentaire et la souffrance des enseignant-es confronté-es à des situations difficiles (enfants en cours de procédure à la MDPH, refus ou difficulté de la part des parents de faire les démarches, conditions de scolarisation inadaptées voire contraires à l'intérêt de l'élève en situation de handicap ou à celui des autres élèves de la classe) doivent être pris en compte dans des cadres de soutien et d'accompagnement efficaces. Des solutions alternatives doivent être proposées dans des délais rapides (AVS « volant-es », scolarisation partielle…).
Lorsqu'un élève ne trouve pas sa place dans le cadre scolaire, la mise en place de dispositifs d'urgence, avant le passage en MDPH, doit permettre de rechercher les conditions d'une prise en charge éducative la plus rapide possible. Pour le SNUipp-FSU, il est indispensable de renforcer et développer des dispositifs et structures de prévention et d'aide aux élèves en difficulté (RASED, EGPA, médecine scolaire, PMI) scolaire et/ou sociale afin de ne pas aboutir à des dérives conduisant à orienter abusivement voire contre leur intérêt des élèves vers la MDPH (effet d'étiquetage et solutions inadaptées).

L'école inclusive

Si l'accès à l'école a effectivement été rendu possible pour un plus grand nombre d'élèves, les conditions actuelles de scolarisation ne permettent pas à tou-tes d'accéder à la réussite scolaire. L'État a le devoir de mettre les moyens nécessaires (effectifs, établissements spécialisés...) pour rendre le milieu ordinaire non seulement accessible mais surtout bénéfique au plus grand nombre. Cela passe surtout par l'amélioration des conditions d'apprentissage de tou-tes les élèves et par des moyens qui permettent de nouvelles organisations du travail. On ne peut pas accepter que les enseignant-es et les élèves soient contraint-es de vivre dans le quotidien de la classe des situations difficiles vécues comme contre-productives pouvant provoquer un sentiment d'impuissance, et des insatisfactions professionnelles et des souffrances. Le cas échéant, des réponses rapides doivent être apportées par l'institution (soutien, accompagnement …) pour rompre la situation d'isolement des personnels et apporter des solutions. Des temps et des espaces aménagés pour permettre des scolarisations partielles doivent pouvoir exister.
Le SNUipp-FSU est vigilant pour qu'au nom du discours sur l'école inclusive, ne se poursuive une politique d'assèchement des RASED, de démantèlement des SEGPA, et de suppression de postes dans les autres structures spécialisées.
Le SNUipp-FSU revendique depuis toujours la réussite de tou-tes les élèves. Tous et toutes sont capables si les conditions nécessaires à leurs apprentissages sont réunies. Exigeons les moyens pour y parvenir.
Pour réaliser l'objectif d'une école plus inclusive, des moyens spécifiques doivent être dégagés et faire l'objet de revendications portées avec les personnels, les familles, les associations et les chercheurs pour permettre de dénoncer, au plan local comme au plan national, les retards, le manque de moyens, de formation, mais aussi de créer des places dans les dispositifs et structures spécialisés et de favoriser le développement des plateaux techniques du médico-social en soutien et liaison avec les écoles. Les élèves reconnus intellectuellement précoces (EHP) sont des élèves à besoins éducatifs particuliers qui nécessitent des moyens et de la formation spécifique.
La réflexion sur l'école inclusive doit s'accompagner d'une réflexion la notion de réussite et d'un questionnement sur la norme scolaire.
Ces créations de places (et pas seulement en SESSAD) doivent permettre au milieu ordinaire de ne pas constituer une orientation par défaut et au milieu spécialisé d'être perçu comme une orientation ambitieuse appuyée sur une prise en charge globale de l'enfant.
Le choix de structures et de dispositifs doit être basé sur l'évaluation des besoins de l'élève. A ce titre, la loi de 2005 doit être modifiée afin que les institutions hospitalières et médico-sociales aient une obligation d'accueil des enfants si cela correspond à leurs besoins. Le maillage territorial de ces structures est donc à développer.
Pour que l'inclusion scolaire ne soit pas un objectif d'affichage d'une part, et d'autre part une mise en difficulté ou en souffrance des enfants et des enseignant-es, un investissement massif est indispensable au niveau de

l'Education Nationale : postes de conseillers-ères à la scolarisation et de référent-es, professionnalisation des AVS, formation de tou-tes les enseignant-es…
Le SNUipp-FSU poursuivra le débat sur l'ensemble de ces questions. Il réalisera un bilan de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 à l'école.

Sectorisation

Nevers : le SNUipp :
- demande un état des lieux des politiques de sectorisation du premier degré ;
- refuse la politique de libre choix et la mise en concurrence des écoles ;
- se prononce pour le maintien de la sectorisation. Il engagera une campagne d'opinion sur cette question.

Brive : le SNUipp rappelle que la toute première condition pour assurer l'égalité est la possibilité pour tout enfant vivant sur le territoire national d'accéder à l'éducation.
Des mesures sont indispensables pour contrer le développement du «marché scolaire» :
- établissement d'une carte scolaire stricte qui impose une mixité sociale,
- suppression des dispositifs qui entraînent la concurrence entre établissements,
- arrêt des déductions fiscales sur la rémunération des heures de soutien à des officines privées.

Les projets d'école doivent être conçus comme étant au service des besoins d'un territoire et non comme une vitrine pour attirer les parents dans telle école plutôt que dans telle autre.

Syndicalisme

St Malo : En toute indépendance des gouvernements et mouvements politiques, le SNUipp recherche l'intervention du plus grand nombre des personnels, dans leur diversité, sur les bases de valeurs progressistes. Ces dernières années, les droits syndicaux ont été mis à mal (RIS, stages, SMA…) et nécessitent des reconquêtes immédiates. Le renouvellement des équipes militantes et leur féminisation restent des objectifs majeurs. Cela passe par une syndicalisation forte et une formation de tous les militants.
Rodez : Le SNUIPP-FSU, avec la FSU, développe un syndicalisme de lutte et de transformation sociale, progressiste, rassembleur et unitaire à vocation majoritaire, afin de créer de réels rapports de force, de conquérir de nouveaux droits et d'obtenir des avancées. A cette fin le SNUipp-FSU met en avant le caractère indispensable des mobilisations collectives, dont la grève. Ce syndicalisme est un syndicalisme de proximité, s'appuyant sur les réseaux militants et les syndiqué-es, ce qui nécessite aussi le rétablissement des droits mis à mal (RIS, stages,..), la suppression de mesures restrictives (SMA…) et des avancées nouvelles et significatives. En toute indépendance des gouvernements et mouvements politiques, il recherche l'intervention du plus grand nombre des personnels, dans leur diversité, sur les bases de valeurs progressistes. Le renouvellement des équipes militantes et leur féminisation restent des objectifs majeurs. Cela passe par la poursuite de notre investissement pour une syndicalisation forte et le développement de la formation de tous les militant-es.
Présents sur de nombreux terrains qui relèvent du champ social, nos engagements professionnels ne s'arrêtent pas à la classe ou à l'école. Nous devons prendre toute notre part dans la lutte contre l'aggravation des inégalités d'accès à l'emploi, au logement, à la santé, à la culture, mais aussi contre le développement de la précarité, la pauvreté, des discriminations notamment à caractère raciste et sexiste, qui touchent l'ensemble des membres de la communauté éducative. Il nous faut agir sur tous ces terrains pour construire de nouvelles solidarités en prenant en compte et en intégrant, quand c'est possible, les nouvelles formes de mobilisation (occupation des places, désobéissance...). Il nous faut défendre et conquérir de nouveaux droits démocratiques et sociaux mais aussi œuvrer pour une transformation de la société par la construction d'alternatives économiques, sociales et écologiques.

Renouvellement et place des femmes

La représentation des femmes dans les instances du syndicat n'est pas à l'image de leur engagement militant.
Le SNUipp s'attache à analyser les mécanismes qui conduisent à cette situation et à la corriger avec des mesures qui doivent mêler incitatif et contraignant.
Nevers : il nous faut, au cours des trois prochaines années, progresser de manière significative au niveau des exécutifs départementaux.
Nos instances devraient tendre vers une représentation à 80 %, à l'image de la profession, sans jamais descendre au dessous de la parité.
Il propose la création d'un observatoire de l'évolution des rapports hommes/femmes dans la composition des directions afin d'engager une politique volontariste. Il doit fonctionner et informer régulièrement le conseil national de ses travaux. Ils seront diffusés dans les départements pour alimenter la réflexion et susciter des

mesures. **Brive**, le SNUipp s'engage à développer un mode de fonctionnement différent pour s'adapter aux nouvelles formes de militantisme. Cela nous impose de repenser nos modes d'organisation pour les rendre plus compatibles avec les choix de vie des collègues voulant s'engager dans la vie du syndicat. Il est indispensable d'utiliser au maximum les moyens fournis par la législation sur le droit syndical, de les développer et mieux les utiliser pour permettre à plus de collègues de s'impliquer dans de bonnes conditions (organiser des réunions sur le temps de travail, limiter les déplacements et les durées de réunions, déplacer les lieux de réunions, organiser la garde d'enfants, répartition des décharges). Pour faciliter l'implication des jeunes dans le syndicalisme, il est nécessaire de développer des stages de début de carrière, un travail plus collectif, plus coopératif en utilisant mieux les nouvelles technologies qui ne doivent pas se faire au détriment des moments de rencontre, d'échange et d'élaboration. La limitation des mandats est indispensable pour s'imposer un renouvellement régulier et une implication de militants.
La parité dans toutes les instances doit se mettre en place.
Le principe de co-SD peut aider à ce que la représentation des sections, notamment au CN, respecte mieux la parité. Le conseil national peut parfois se tenir sur le temps de service en évitant le mercredi. La féminisation de notre syndicat et de ses instances est bel et bien un enjeu de démocratie interne. Les activités de l'observatoire de la parité de la FSU doivent être déclinées au sein du SNUipp. La commission « droits des femmes » et le secteur organisation pourraient en avoir la charge.
St Malo, renouvellement, rajeunissement et féminisation sont réaffirmés, pour lesquels il est indispensable de s'appuyer sur des pratiques existantes, sur le travail collectif et d'utiliser au maximum le droit syndical. L'organisation de garde d'enfants, le télétravail, le recours aux nouvelles technologies sont des pistes à développer. Le SNUIPP-FSU, au niveau concerné, prendra en charge le coût financier.
Rodez, L'engagement syndical est en difficulté. Les causes tiennent-elles du contexte ? De l'image du syndicalisme ? Ces raisons concernent sans doute plus spécifiquement les jeunes. Comment le SNUipp-FSU doit-il intégrer à sa réflexion les nouvelles formes d'engagement pour repenser le syndicalisme ? Il faut notamment mieux articuler les temps de vie pour toutes et tous.
Il faut favoriser l'implication dans le militantisme par des mesures incitatives, notamment en faveur des parents : frais de garde et de déplacement, aménagement des horaires de réunion (par exemple : réunir au moins une instance sur deux sur le temps de travail).
La formation des nouveaux militant-es comprendra une formation spécifique à la prise de parole et à l'animation de réunions.
Pendant les réunions, on veillera au partage de la parole : durée limitée, alternance femme/homme… et à la mixité ou la parité des tribunes.
Des pratiques sont à explorer : partage des responsabilités, fonctionnement collégial de la section, traitement des dossiers par binômes ou petits groupes, co-animations des instances avec rotations, co-écritures des éditos et articles, préparation collective des interventions à l'externe (administration, médias…) et à l'interne (interventions CN…).
La concertation régulière et le travail collectif permettent une formation interne progressive aux responsabilités et favorisent donc renouvellement et féminisation des instances syndicales.
Féminiser les équipes militantes doit d'abord répondre à l'exigence d'améliorer l'égalité et la démocratie dans le syndicat. La féminisation ne se justifie pas par la seule recherche du renouvellement.
Nous devons examiner notre fonctionnement, la place faite aux femmes dans nos instances car les avancées sur cette question ne se feront pas spontanément.
Notre politique volontariste est à poursuivre.
Dans une profession féminisée à plus de 80 %, le SNUipp-FSU doit s'engager d'ici la fin de ce mandat à une représentation proportionnelle des femmes dans ses instances. Il faudra veiller à la composition des listes pour les élections professionnelles, sur la base de la représentation proportionnelle de chaque sexe dans la profession. L'obligation de la parité (a minima) est une étape indispensable.
Les nouvelles demandes institutionnelles se font plus exigeantes quant à la représentativité des femmes et nous obligent à trouver les moyens d'y répondre très rapidement. Le SNUipp-FSU se doit d'être précurseur en matière de représentativité. Une politique volontariste peut permettre aux femmes de prendre des responsabilités syndicales.
Le SNUipp-FSU doit effectuer un bilan annuel sur la place des femmes en son sein et mener la réflexion sur les modalités de fonctionnement des SD, de l'équipe nationale, du CN : décharges, représentant-es dans les instances représentatives des personnels, fonctionnement collégial…
Nous nous appuierons sur le compte rendu de l'Observatoire de la parité de la FSU.
Il faut faire une analyse des réussites dans les sections : encourager les stratégies employées et les organisations mises en place pour permettre une réelle avancée sur ces questions.
A tous les niveaux, le SNUIpp-FSU fera le bilan et engagera une réflexion sur la nécessaire limitation dans la durée d'un éloignement total des responsables syndicaux de l'exercice du métier.

Fonctionnement

Nevers. Le SNUipp reste attaché aux règles relatives à la limitation et à la rotation des mandats.
L'intégration de nouveaux militants nécessite des mesures volontaristes et des évolutions du fonctionnement militant des équipes des SD et de l'équipe nationale. Ce fonctionnement doit s'adapter aux nouvelles modalités d'engagement et engager des mesures facilitantes ; Le SNUipp-FSU doit développer la pratique de stages de début de carrière et utiliser Fenêtres sur Cours en le distribuant gratuitement dans les IUFM.

Brive : La force des attaques et les difficultés à y résister ont conduit des collègues à s'engager dans des formes de résistances nouvelles. La responsabilité du SNUipp est d'être à l'initiative de différentes formes d'action et de les faire déboucher sur l'action collective. Le SNUipp s'oppose à toute sanction à l'encontre des enseignants engagés dans ces actions et demande leur levée pour celles et ceux qui sont déjà sanctionnés.

Un bilan précis doit être fait sur notre fonctionnement réel pour rendre le SNUipp plus efficace.

Au plan national : le conseil national doit permettre l'expression de la diversité et du pluralisme, la construction de synthèses pouvant être portée par toute l'organisation syndicale et plus largement par la profession. Cette synthèse est la garantie du pluralisme, dont celui des tendances, dans le respect et la prise en compte des points de vue. Son fonctionnement doit s'améliorer par le respect des temps de parole, la structuration plus rigoureuse des débats, en évitant les prises de paroles intempestives…

Pour que chaque membre du CN puisse pleinement jouer son rôle, il est nécessaire de rappeler régulièrement ses objectifs et ses règles de fonctionnement. Un document à disposition pourrait y contribuer. Il est souhaitable que les ordres du jour prévisionnels et les documents préparatoires soient envoyés suffisamment en avance pour permettre un mandatement des sections départementales.

Les conférences téléphoniques sont un bon outil qui permet d'asseoir les positions nationales sur un débat au sein des sections départementales.

Le SNUipp s'engage à organiser la réflexion sur l'évolution des lieux de décision et leur correspondance en termes d'organisation du SNUipp.

Les Conseils Nationaux Techniques et les commissions nationales doivent permettre d'alimenter la réflexion et la communication du SNUipp. Le bilan de leur activité est très contrasté. Rendre plus efficaces les commissions suppose notamment des réunions régulières, un lien avec le travail des secteurs et le secrétariat national, une diffusion de leurs réflexions auprès des sections départementales.

Les nouvelles règles de représentativité fixant les élections aux CTP comme référence, l'attribution des décharges peut s'en trouver modifiée. Actuellement, deux tiers des décharges sont attribuées aux sections départementales, le reste étant attribué à l'équipe nationale et à la FSU (FSU et solidarité pour certains syndicats nationaux).

Les syndicats nationaux doivent garder la responsabilité de l'utilisation des décharges liées à leur représentativité. Le nombre de décharges syndicales attribuées dans les ministères à fort effectif doit être augmenté.

St Malo : des outils permettant, par échantillon, de nous informer rapidement sur l'état d'esprit de la profession doivent être développés et mis à disposition des sections départementales.

Le contact direct sur le terrain est essentiel. Des outils favorisant cette démarche militante doivent être développés.

L'unité est toujours recherchée de la façon la plus large. Elle ne peut pas conduire à en rabattre sur nos revendications portées par les valeurs de transformation de l'école et de transformations sociales. Construites avec la profession, elles sont incontournables. Pour autant, l'absence d'unité ne doit pas empêcher l'action.

Associer le plus grand nombre de collègues à notre activité signifie pour notre syndicat une meilleure articulation entre les rencontres sur le terrain, les instances départementales et les instances nationales. La diversité présente parmi les syndiqués du SNUIPP-FSU et plus largement parmi celles et ceux qui se reconnaissent dans notre syndicat doit être prise en compte dans notre expression et nos décisions. C'est l'objectif du principe de synthèse de notre fonctionnement démocratique.

Notre fonctionnement interne doit favoriser l'élaboration collective de nos analyses, passant par la caractérisation du contexte, et de nos mandats. Les sections départementales doivent disposer des éléments permettant de mener ces analyses, en articulant les aspects éducatifs et revendicatifs, avec le plus grand nombre de militants pour contribuer au mandatement des instances nationales. Ces mandatements définissent l'orientation de la communication du SNUIPP-FSU.

Par ailleurs, dans leurs contenus comme dans leur lisibilité, les analyses produites par les secteurs et les commissions nationales doivent à la fois mieux prendre en compte les besoins du terrain et les débats à tous les niveaux.

Rodez : La prise en compte de l'échelon académique et régional : Le département est encore pour le 1er degré le niveau de proximité essentiel de notre intervention. Il doit le rester.

Il nous faut prendre en compte les évolutions de la gouvernance institutionnelle où l'échelon académique investit des questions du 1er degré. Le SNUipp-FSU doit soutenir et former les militant-es à des pratiques et organisations académiques.
Pour répondre à des besoins de coordination relatifs à la carte scolaire, à l'ESPE, ou à la volonté administrative d'harmonisation de règles du mouvement, pour coordonner les interventions concernant la carte scolaire des sections du SNUipp-FSU ont créé, ou se réunissent, en coordinations académiques. D'autres sections répondent ponctuellement à ces sollicitations.
Avec la création des CFR de la FSU au niveau régional, la question de la place du SNUipp-FSU dans les instances fédérales régionales se pose. Rajoutant à la difficulté, la réforme territoriale multiplie les régions comportant plusieurs académies avec la nomination de recteurs de région académique à leurs têtes et dans lesquelles le SNUipp-FSU devra organiser son activité. L'enjeu pour nous est de concilier les différents niveaux de l'activité syndicale ou fédérale: départemental (SN, FSU), académique (SN du MEN) et régional (FSU). Des sections disent leurs difficultés à y prendre toute leur place.
Une enquête a permis de faire un bilan de ces fonctionnements. Si l'échelon départemental doit demeurer fondamental, la coordination académique voire régionale (CFR) devient de plus en plus incontournable. Le bilan du fonctionnement de ces coordinations révèle de fortes disparités. Il est nécessaire d'en tirer tous les enseignements pour poursuivre notre réflexion (obstacles, moyens, rencontres…) dans le cadre d'un mandat d'étude.
Fonctionnement : des principes et des évolutions : La procédure de prise de décision, de définition des mandats repose sur la pratique de la synthèse : l'expression première des avis et analyses dans le cadre d'un débat suivie de la rédaction, de l'amendement et de l'adoption d'une position commune portée collectivement. Cela suppose d'accepter que les mandatements initiaux puissent évoluer. Le fonctionnement du CN a fait l'objet d'évolutions facilitant le débat (commissions, organisation du débat général, remise du texte action). Un point d'étape sur les actions décidées en CN sera fait au CN suivant.
Dans le cadre de décisions importantes à prendre comme la signature de protocoles, l'analyse doit pouvoir se fonder sur la consultation massive des collègues, en particulier des syndiqué-es. La décision finale relèvera, quant à elle, d'un conseil national qui tiendra compte du résultat de cette consultation et du positionnement des sections départementales.

Syndicalisme de proximité

Nous sommes confrontés à la difficulté de concilier engagement militant, vie personnelle et investissement professionnel. L'exercice collectif des responsabilités devient difficile à assurer. Cela pose la question des priorités à fixer, de l'assurance d'un flux continu des informations et de la persistance de lieux d'échanges collectifs, d'une véritable implication des syndiqué-es, de l'usage des nouveaux outils de communication. Face à ce constat, des pistes et des modalités de fonctionnement ont été mises en œuvre dans plusieurs sections, qu'il faut mutualiser.

Les sections départementales, les conseils syndicaux garants de la proximité

Les sections départementales sont la pierre angulaire du fonctionnement du SNUipp-FSU. Elles sont au croisement du vécu de nos collègues, de leur diversité et de la construction des décisions et des mandats dans les instances nationales. Des conseils syndicaux réguliers, recouvrant la géographie et la sociologie départementales, réunissant un nombre conséquent de militant-es sont, en ce sens, essentiels pour rendre compte de ces réalités de terrain, pour les analyser et contribuer à l'élaboration collective de la synthèse qui fonde notre fonctionnement démocratique. Le contact direct et fréquent avec les collègues (dans les écoles, lors des RIS, des stages, tournées d'école…) est indispensable dans cette démarche. Multiplication des réunions et groupes de travail, usage généralisé des nouvelles technologies, volonté légitime de préserver l'investissement professionnel incitent les sections à adapter leur fonctionnement. L'étude dirigée par Laurent Frajerman, chercheur à l'institut de recherche de la FSU, responsable du chantier « syndicalisme enseignant », sur l'observation du fonctionnement des sections nous permettra de préciser ces réflexions.

Des syndiqués acteurs, des syndiquées actrices du syndicat

Les élections professionnelles ont confirmé l'importance de liens constants avec les syndiqué-es. Le ciblage du contact a permis à de nombreuses sections de renouer avec eux / elles. Dans le contexte des temps forts de rencontre (la carte scolaire, le mouvement, les promotions, les permutations, les mobilisations…), mais aussi dans le travail quotidien de proximité (RIS, tournées d'écoles…) ce lien doit être entretenu et renforcé en faveur de la promotion de notre activité syndicale et de la reconstruction d'un maillage de proximité qui s'appuie sur un large réseau de correspondants locaux et/ou de sections locales. Notre réflexion doit être poursuivie afin d'offrir à chaque syndiqué-e l'opportunité d'être acteur ou actrice à la mesure qu'il ou elle déterminera (relayer des infos, lien avec la section départementale, tutorat de jeunes collègues, participation aux RIS….)

AESH : Le SNUipp-FSU produit des outils et des publications pour ces personnels, les syndique, organise des stages et des réunions syndicales spécifiques, inclut dans les autres réunions des questions liées à ces personnels, les rencontre dans les écoles... Il s'agit également de favoriser leur participation aux instances syndicales, à tous les niveaux, et au travail syndical quotidien, en leur attribuant des décharges syndicales, comme de mutualiser les ressources et compétences militantes à l'échelon national et académique.
Cette activité syndicale se fait en lien avec la FSU et ses syndicats nationaux.

Animer une section départementale

Le renouvellement générationnel pose le problème de la transmission des pratiques dans notre fonctionnement. Il nous faut construire des outils de suivi des décisions et des objectifs que nous nous fixons dans notre activité, des outils qui rendent explicite l'animation. Le fonctionnement par tuilage, y compris pour la fonction de secrétaire départemental-e (par exemple par un système de co-secrétariat) peut être un bon vecteur de transmission d'expérience. En outre, cela garantit un fonctionnement collectif permettant une plus grande disponibilité et efficience.
Internet voit également se développer une culture du partage et de la coopération, qui sous-tend par exemple la communauté du logiciel libre, dont le SNUipp-FSU, avec la FSU, promeut l'esprit.

Le SNUipp dans la FSU

Brive : Le SNUipp doit à tous les niveaux prendre toute sa place dans le travail et la vie fédérale. Il doit y rechercher la construction de positions fédérales communes à tous les syndicats nationaux concernés. Lorsque des divergences apparaissent, le SNUipp, dans le respect du mandatement de chaque syndicat national, doit poursuivre les échanges, les débats dans la perspective de dépasser ces divergences pour aboutir à une position fédérale de synthèse.
Le SNUipp poursuivra la réflexion sur l'articulation des congrès du SNUipp et de la FSU en lien avec le nouveau calendrier des élections professionnelles A **St Malo** : Le SNUIPP-FSU doit contribuer à la mutualisation de ressources au niveau fédéral et y associer plus de militants, notamment les plus jeunes.
Cette démarche de visibilité de la FSU au sein du SNUipp doit se poursuivre pour que la FSU soit plus clairement identifiée et soit reconnue comme organisation représentative des fonctionnaires dans notre secteur. Des espaces à dimension fédérale, dans notre communication et dans nos instances, permettent d'aller dans ce sens. C'est un des en-jeux des élections de 2014.
Rodez : Le SNUipp-FSU, partie prenante du trépied fédéral (SD, SN, tendances) s'investit dans la vie fédérale à tous les niveaux existants (SD, CFR, SFR, secteurs nationaux, commissions fédérales, centre de formation, institut) et fera de même pour accompagner les structures fédérales en évolution avec la réforme territoriale. Par son souci et sa pratique de synthèse, il contribue à la réflexion et l'élaboration des positions fédérales sur les sujets transversaux des secteurs de la fonction publique. Nous proposons la tenue de Stages fédéraux ouverts à tou-tes, et l'organisation de colloques fédéraux.
A chaque étape de son activité, comme pendant les élections professionnelles, le SNUipp-FSU a le souci de rendre plus visible l'appartenance à la FSU (apparition du logo, dénomination, élaboration de campagnes fédérales, publications…).

L'unité syndicale et l'avenir du syndicalisme

Brive : le SNUIPP contribue à la démarche de la FSU. Ne se satisfaisant pas de l'émiettement syndical, il s'engage dans les initiatives communes engagées avec la CGT d'une part et Solidaires d'autre part en ayant l'ambition de les développer à tous les niveaux et les ouvrir à toutes les organisations qui le souhaitent. Avec la FSU, il contribuera dans le respect de l'indépendance syndicale, au développement d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale progressiste, à vocation majoritaire, et de donner une impulsion nouvelle à la syndicalisation dans tous les secteurs. Le SNUipp entend contribuer activement à construire un nouvel outil syndical en faisant participer les syndiqués à tous les débats et phases de cette construction qui n'est pas une fusion ou une absorption. Ceux-ci doivent pouvoir à chaque étape, être informés, débattre et exprimer leur position afin d'être acteur de l'ensemble de ces débats et des choix qui pourraient en découler à terme et d'éviter tout processus bureaucratique.
Cette démarche doit s'intégrer dans une stratégie revendicative et d'action.
St Malo : Le débat avec les autres OS doit se poursuivre, les démarches doivent être relancées pour poser à nos partenaires syndicaux les questions de formes nouvelles de travail en commun, de recherche d'unité et d'unification de nos forces pour un syndicalisme plus efficace. La conception de syndicats se réclamant d'un « pôle syndical réformiste » ne s'inscrit pas dans notre logique.

Rodez : Avenir du syndicalisme :le SNUipp et la FSU doivent accentuer leur travail, dans un cadre unitaire large, avec d'autres forces. Il est important de remettre en avant notre projet pour l'école par différentes modalités qui permettent de rassembler les collègues, les faire échanger et rompre l'isolement. Les universités de printemps organisées à un niveau académique doivent être encouragées.
Temps et conditions de travail, salaires, désorganisation suite aux réformes (par exemple des rythmes scolaires) sont autant de thèmes qui concernent l'ensemble des salarié-es que nous côtoyons dans nos lieux d'exercice (EVS, AVS, agents des collectivités, animateurs périscolaires...) et que nous devons porter ensemble. Il est nécessaire de continuer à mobiliser nos collègues dans les actions fédérales et interprofessionnelles. Pour recréer du lien avec les salarié-es, afin de reconstruire un rapport de force plus favorable au mouvement social, Le SNUipp-FSU doit mettre en évidence les actions menées, les avancées, de manière à articuler les dimensions individuelle et collective. Il doit également communiquer davantage sur ce qu'il réussit à obtenir par les luttes, les campagnes d'opinion ou la négociation.

Unir et rassembler

Dans un paysage syndical transformé et toujours émietté, le SNUipp-FSU et la FSU sont engagés dans cette volonté de construction de l'unité syndicale. Dans leur champ d'activité, ils ont la responsabilité d'impulser des mouvements à vocation majoritaire, capables de rassembler pour gagner. L'unité d'action est toujours un facteur favorable aux mobilisations en tenant compte des réalités locales. Si l'unité syndicale doit être recherchée prioritairement, il ne faut pas en occulter les difficultés (plateformes, modalités, actions…).
En s'appuyant sur les bilans des actions menées et parce qu'il ne se satisfait pas de l'émiettement syndical, le SNUipp-FSU entend poursuivre et accentuer cette construction avec CGT et Solidaires, sans exclure d'autres forces syndicales, si elles souhaitent s'y inscrire. Depuis leur création, le SNUipp-FSU et la FSU réaffirment la nécessité de réunir les conditions d'un rassemblement du syndicalisme de transformation sociale. Dans le 1er degré, notre démarche de rassemblement est confrontée à une configuration particulière avec une présence inégale mais très réelle d'autres organisations syndicales. Cela nécessite une articulation spécifique entre proposition d'unité d'action à toutes les forces et le développement de notre projet de rassemblement du syndicalisme de transformation sociale.
Le SNUipp-FSU doit s'emparer de ce sujet et construire la réflexion avec les sections départementales et l'ensemble des syndiqués-es.
Construire un nouvel outil syndical commun passe par un travail à des collaborations entre organisations, plus étroites et plus permanentes (groupes de travail thématiques, stages communs, comités permanents de coordination,…) en avançant avec celles qui le souhaitent, sans exclure quiconque. Les initiatives doivent se poursuivre et se multiplier, la construction de revendications communes et de coopérations pérennes doivent s'intensifier. Cela peut passer par l'élaboration d'un corpus revendicatif commun.

Réalité professionnelle

Nevers, le SNUipp a plus que jamais la responsabilité de construire ses mandats et l'action en lien et avec toute la profession : rassembler les catégories, renforcera son travail fédéral avec la FSU et œuvrera à l'unité syndicale sans exclusive dans l'éducation et la fonction publique.
L'ensemble du fonctionnement du syndicat doit maintenant évoluer pour qu'en priorité, les jeunes et les femmes s'engagent davantage dans les activités militantes.
Lille, le SNUipp affirme son attachement à un syndicalisme qui regroupe la profession. Cela suppose :

- de partir des contradictions pour y apporter notre analyse, pour créer une dynamique collective qui fera du syndicalisme un contre-pouvoir et une composante essentielle de la démocratie ;

de défendre le principe d'un lien permanent avec la profession. La qualité de cette relation dépend des structures locales et départementales mais aussi de choix syndicaux : implication du plus grand nombre, éclairage extérieur, indépendance, pratique des infos syndicales qui associent tous les collègues, approches multiples des réalités professionnelles diverses (IMF, AIS, ...) sans s'enfermer dans des rigides approches catégorielles (**Nevers**) Cela implique aussi de défendre les personnels précaires, de les organiser et de réfléchir à leur place dans le syndicat (adhésion et engagement) ;

- de promouvoir au quotidien les valeurs collectives attachées aux métiers de l'éducation (solidarité, coopération, mutualisme, …) ;
- de rechercher la démocratie directe, avec le va et vient entre local, départemental et national. Le SNUipp doit partir de la base en fédérant les initiatives locales ;
- que les prises de position et décisions issues des AG soient prises en compte pour arrêter les positions du SNUipp

Nevers, les RIS et AG : le SNUipp favorise tout ce qui permet l'unité et la participation de tous les collègues à l'action : consultation, décisions sur les suites, sur les modalités, travail intersyndical, tenue d'assemblées générales... Elles permettent l'information, la prise d'avis, la construction des actions ou des mandats. Pour le SNUipp, aucune discrimination ne peut être établie quant à l'accès à ce droit qui doit être garanti : le même pour tous (titulaires et non- titulaires) et s'exercer selon les mêmes modalités sur tout le territoire.

Le développement du syndicat passe d'abord par son implantation dans un maximum d'écoles et d'établissements.
Le SNUipp propose la réhabilitation de la lutte collective et la démocratie dans l'action. Le SNUipp impulse les réunions, met l'information à disposition de tous.
Dans les mobilisations interprofessionnelles, il cherche à consolider les liens interprofessionnels et intersyndicaux
Le SNUipp considère que de nouvelles pratiques de lutte (désobéissance civile, non violence active, résistance aux expulsions de sans papiers ou occupations), avec les autres formes d'action du
mouvement ouvrier (grève, notamment reconductible, manifestations …) contribuent à l'action syndicale.
Lors des consultations de la profession, il s'attache à faire apparaître les enjeux, l'intérêt des réponses et veiller à la restitution des résultats.
Il fait circuler l'information, en assurer la transparence, organise les consultations en donnant tous les éléments du débat.
Il cible dans sa presse quelques débats sous forme de rubriques régulières.
Il cherche à réunir les conditions de l'unité, tout en menant le débat, sans préalable. Cette recherche permanente d'unité ne s'oppose pas à une prise de responsabilité propre; l'unité implique la confrontation des idées dans et hors de la profession pour élaborer une transformation substantielle du service public.
Brive et St Malo le SNUipp réaffirme l'importance du lien direct avec nos collègues qui doit rester notre objectif. Pour maintenir ce lien, l'échelon local de la vie syndicale, la rencontre régulière avec les collègues, le maillage militant des secteurs doivent permettre de faire vivre les débats au plus près des préoccupations. Cela peut se traduire par l'existence de référents locaux, de listes de diffusion spécifiques pour l'activité syndicale dans les écoles et dans les secteurs, de mise à disposition d'outils départementaux pour aider à cette activité, communiquer sur les initiatives, les comptes rendus de réunions...
Au plan national, une mutualisation des expériences et des outils pourrait aider au travail des sections en ce sens.

Communication

Nevers : avec une diversité des entrées par des éclairages extérieurs, et une part plus large aux revendications et aux actions, Fenêtres sur Cours (FsC) exprime et met en évidence les positions du SNUipp. La question de la syndicalisation y a évidemment sa place Les « tabloïd 4 pages » devront être développés comme outil de mobilisation à l'occasion des rendez-vous nationaux.
Le SNUipp doit développer l'outil informatique pour l'information collective sur les actions et les initiatives.
Le SNUipp doit aussi ouvrir son champ de communication à l'ensemble des usagers du service public d'éducation et à l'opinion publique et réfléchir à la construction d'outils propres à celle-ci.
Brive : Concernant Fenêtres sur cours, le Congrès de Nevers avait acté une réflexion sur son évolution. Ce travail n'a pas été mené mais l'étudede lectorat, parfois contradictoire avec l'appréciation militante, effectuée au printemps 2010 est un des outils qui permettra cette analyse, sur la forme et sur le contenu. Fenêtres sur cours ne fait pas assez apparaître les revendications syndicales. Il doit être un outil d'articulation entre le pédagogique et le revendicatif.
Cette analyse devra aussi tenir compte de l'ensemble des transformations des outils de communication du SNUipp : la refonte du site national du SNUipp et son évolution vers une nécessaire réactivité; la refonte de la charte graphique proposée aux sections départementales, la réflexion sur La Lettre du SNUipp, outil d'information et de communication interne pour les équipes militantes, en particulier sur la forme ; les bouleversements induits par les nouveaux outils de communication et les réseaux sociaux. Parallèlement, des outils existants ou nouveaux à destination des syndiqués pourraient répondre aux besoins de fédérer les mobilisations, d'informations détaillées, d'analyses précises et de débats contradictoires. Des tabloïds doivent être plus régulièrement édités en fonction de l'actualité.
Le SNUipp abordera ces réflexions avec la double intention d'y consacrer les moyens rendus nécessaires par les évolutions technologiques et de promouvoir des comportements eco-responsables.
L'information des résultats des CAP devant être la plus rapide possible, le syndicat national s'engage à développer les outils permettant le traitement des documents administratifs par SNUPERS, puis leur diffusion (internet, SMS), assurant aux collègues la possibilité de contrôle des opérations administratives.
L'adresse à la presse doit être une priorité, ainsi que la publicité des évènements nationaux ou départementaux qu'il organise (mobilisations, Université d'automne, colloques, enquêtes, film...). Pour cela, le SNUipp continuera à fournir des éléments objectifs (chiffres de grévistes,
témoignages de terrain, situations départementales, enquêtes nationales...).

Le SNUipp a récemment crée un compte et une page sur le site internet Facebook. L'utilisation de tous les moyens de communication moderne pour faire connaître et valoriser l'action du SNUipp est une bonne chose. Néanmoins, le SNUipp ne doit plus utiliser ce site et doit fermer son compte. Ceci pour deux raisons : d'une part, Facebook n'est pas un site collaboratif qui ait une logique d'échanges libres compatibles avec la démarche du SNUipp. C'est au contraire une entreprise cotée en bourse qui poursuit une logique capitaliste de profit, d'autre part, Facebook communique à des entreprises privées tierces les données de ses clients à des fins de recettes publicitaires.

Le SNUipp doit poursuivre sa réflexion sur l'utilisation des réseaux sociaux (Facebook, Twitter) : efficacité dans la circulation de l'information, aspects intrusifs et commerciaux, marchandisation des données de la vie privée...

St Malo : La presse nationale doit prendre toute sa part dans les campagnes de mobilisation et de syndicalisation. Une signalétique valorisant les ctions et revendications du SNUIPP-FSU a été intégrée et des quatre pages revendicatifs sont venus appuyer la parution de tabloïds. Ces suppléments revendicatifs devront être plus fréquents. Une réflexion sera engagée sur un outil d'information spécifique en direction des syndiqués. Le site du SNUIPP-FSU a aussi été repensé pour mieux traiter l'actualité et des outils nouveaux lui ont été adossés : deux lettres d'information, le site Néo et une application Smartphone. Il s'agira d'étudier et de mettre en place une charte graphique commune à nos outils de communication afin d'améliorer leur visibilité.

Le SNUIPP-FSU doit prendre en compte les nouvelles façons de s'informer des enseignants, notamment des plus jeunes.

La pratique des réseaux sociaux peut être un outil de communication du SNUIPP-FSU. Leur utilisation actuelle et future par les sections départementales ou le National fera l'objet d'un bilan. Les principes éthiques de l'utilisation syndicale de ces outils devront être élaborés le plus rapidement possible par le conseil national.

Par ailleurs, la multiplicité de ses vecteurs d'information impose au SNUIPP-FSU de continuer à travailler leur articulation (presse nationale et départementale, sites nationaux et départementaux, lettres de diffusion...).

La formation des militants est une nécessité tant au niveau technique que rédactionnel.

Rodez : Premier syndicat des écoles, le SNUipp-FSU porte la parole des enseignant-es du premier degré, leurs revendications et fait valoir, sur le terrain médiatique et dans l'opinion publique, son expertise sur le métier et ses analyses. Dans sa presse, par voie de communiqués et de conférences de presse, sur son site Internet, sur les réseaux sociaux, dans la presse et sur les medias audio-visuels, le SNUipp-FSU doit porter haut ses propositions d'autant que la communication joue un rôle considérable. Il s'agit non seulement de se montrer réactif par rapport aux événements, à la réalité de l'école, aux propositions et aux réformes du ministère mais aussi de créer notre propre actualité autour de nos rendez-vous, nos mandats et revendications, rendre compte des luttes et des mobilisations : carte scolaire, RASED, moins de trois ans, plus de maîtres, rythmes, budget, mais aussi colloques et initiatives autour du métier et campagnes revendicatives comme celles de l'ISAE ou sur nos conditions de travail. La défense et la promotion des droits et libertés, de l'écologie, l'engagement international du SNUipp-FSU, son investissement contre l'extrême droite… doivent également être mieux mis en avant (un onglet « société» sur le site pour faire apparaitre les thématiques sociétales et les thématiques interprofessionnelles). Dans ce but, la communication locale et nationale relayée par les publications, les sites, les réseaux sociaux doit être pensée de manière complémentaire.

Si les sites, les réseaux sociaux et certaines publications écrites doivent pouvoir être alimentés en fonction de l'actualité, les publications à périodicité plus longue doivent permettre de nourrir les réflexions sur des sujets départementaux ou nationaux touchant à notre profession ou aux questions sociétales.

Notre revue *Fenêtres sur cours*, diffusée dans toutes les écoles, désormais seule publication nationale régulière consacrée à l'école primaire, reflète l'identité du SNUipp-FSU : un syndicat combatif en lien avec le métier. L'évolution de sa ligne éditoriale doit se poursuivre pour mieux relayer nos positions, revendications et nos initiatives syndicales à destination des collègues. Elle rend aussi compte de tout ce qui concourt à développer le service public d'éducation et à transformer l'école ainsi que donner à voir le métier dans sa réalité.

De nouveaux outils de communication et d'échanges avec nos collègues : Pour cela, le SNUipp-FSU doit continuer de se doter d'outils d'échanges et de communication de nouvelles générations, qui doivent être au service de démarches syndicales. Parce que le numérique est compatible avec le renforcement du travail de proximité, ces outils sont, après le premier contact, un levier essentiel d'échange et de rencontre des collègues. Leur utilisation nous permet d'en toucher un maximum tout en renforçant notre proximité…

…Ces outils doivent permettre de redynamiser le maillage de terrain. Selon les choix opérés dans les sections départementales, chaque référent-e, dans sa circonscription, doit pouvoir disposer d'outils (carte scolaire, SNUcom,…), qui au contact direct des collègues, vont favoriser son implantation et sa connaissance du terrain.

Le SNUipp-FSU dans son ensemble doit offrir un espace de formation et de réflexion politique sur le sens donné à ses outils, tant dans leur création que dans leur utilisation. Il s'engage aussi à programmer une journée d'étude sur la question de l'utilisation, l'évolution et l'amélioration des outils qu'il met à disposition des sections.

La transition écologique doit être l'occasion d'améliorer les conditions de travail et d'encourager la réappropriation sociale des questions écologiques. Dans ce cadre, le SNUipp-FSU étudiera la possibilité d'un envoi dématérialisé de ses publications à ses syndiqué-es.
Pour rester en phase avec la profession, dans un domaine où les techniques et les pratiques des usagers évoluent sans cesse, particulièrement chez les plus jeunes, les stratégies de communication du SNUipp-FSU doivent s'adapter constamment pour remplir leur rôle auprès d'un maximum de collègues. Actualité immédiate, publicité et diffusion de nos campagnes et de nos actions sont désormais accessibles en temps réel sur les réseaux sociaux. Le Kisaitou en ligne évolue pour devenir le plus accessible et le plus actuel possible. Elles peuvent être aussi relayées si nécessaire par des numéros spéciaux de *Fenêtres sur cours* : 4 ou 8 pages, tabloïds…
…L'ensemble de ce dispositif fait l'objet d'une charte graphique commune lui donnant identité et cohérence, gages de crédibilité et de sérieux auprès des collègues mais aussi de l'opinion publique. Afin d'impulser le recours à ces nouveaux moyens (tweeter, facebook…), une commission sera mise en place par le Conseil National afin de réfléchir à leur utilisation technique, syndicale et éthique.

Retraités

Nevers : le SNUipp doit prolonger l'investissement des retraités au niveau départemental et national, favoriser leur participation aux commissions syndicales retraité-e-s et au secteur retraités de la FSU. FsC doit comporter des informations régulières concernant la situation des retraites et des retraités.
Brive, des progrès ont été réalisés (publication spécifique régulière, participation aux instances, rédaction des textes du CN ou du congrès…), il faut aller vers une meilleure implication des retraité-es dans toutes les instances.
St Malo : le SNUIPP-FSU doit s'impliquer dans le groupe de travail de la FSU qui se met en place sur la place des retraités dans les instances. Cette réflexion devra avoir lieu au sein du SNUIPP-FSU. Elle aura aussi pour objectif de faciliter et d'identifier l'activité de la commission nationale retraités-es et de son collectif d'animation et d'alimenter le travail des instances nationales.
Le SNUIPP-FSU doit poursuivre son investissement dans le développement et la construction des Sections Fédérales Retraité-es départementales et contribuer à l'enrichissement de leur activité.
Rodez : Les retraité-es ont des revendications spécifiques que l'ensemble du syndicat doit porter comme l'absence d'instance qui permette aux retraité-es de négocier, au travers de leurs organisations syndicales, ou pour le moins d'émettre un avis sur l'évolution des pensions… Pour autant, du fait de leur expérience, ils restent des personnes ressource pour d'autres questions et notamment celles ayant trait à la transformation de l'école et de la société. C'est ce lien intergénérationnel qui anime la Commission nationale des retraité-es. Des avancées importantes ont été réalisées depuis le Congrès de St Malo : inscription du Collectif d'animation (issu de la Commission nationale retraité-es) dans l'organigramme national, journal spécifique de qualité, intervention régulière en CN. *Fenêtres sur Cours* doit mieux relayer les problématiques des retraité-es. De même, il est nécessaire d'approfondir les liens actifs-retraités sur des dossiers transversaux : protection sociale, fiscalité, pouvoir d'achat…
Pour favoriser la syndicalisation, il nous semble essentiel d'anticiper le départ à la retraite de nos syndiqué-es :

- en organisant dans tous les départements des réunions ou des stages retraité-es ou retraitables
- en traitant dans toutes nos publications départementales, nationales (y compris FSC) et fédérales des problématiques spécifiques des retraité-es et du syndicalisme des retraité-es

À l'issue du Congrès du Mans, la FSU a pris des engagements sur la représentation des retraité-es, la mutualisation des moyens, le développement des SFRD en lien renforcé avec la SFRN. Ces avancées invitent les retraité-es du SNUipp-FSU à s'engager dans les SFR et faire vivre la dimension fédérale. Les militant-es des départements doivent également poursuivre leur investissement dans la FGR-FP en veillant à lui conserver son caractère unitaire, pluraliste et combatif.

Formation

Nevers : mise en œuvre d'un plan annuel de formation syndicale, coordonné avec les sections départementales. Il contribuera à la mise en place de stages fédéraux. Ce plan doit être construit à partir des attentes des nouveaux militants : formations « techniques », formation plus générale.
Amélioration du rôle des commissions pour alimenter la réflexion du syndicat.
Remplacement des collègues en stage de formation syndicale.
Brive : le SNUipp doit mettre en œuvre une politique de formation syndicale théorique et pratique :

- des stages de formation départementaux, académiques et nationaux associant les secteurs sur des domaines tels que : politique éducative, analyse des systèmes éducatifs, histoire du syndicalisme, fonctionnement du SNUipp, regard sur l'évolution de la société, prise de parole en public, animation de réunions, rédaction d'articles

suivant les supports, animation et organisation d'une section départementale, gestion de dossiers particuliers (risques psycho par ex.)...

- une meilleure implication dans le centre de formation de la FSU et une information/incitation aux militants,
- développer des outils pour les SD (dossiers, diaporamas…),
- les formations techniques doivent intégrer les besoins des militants (utilisation et formation à SNUPERS pour entrer en contact avec les jeunes, repérage de leur lieu de stage…).

Il est urgent de doter les trésoriers départementaux d'un outil de gestion identique et de proposer accompagnement et formation (réalisé).

St Malo : La politique de formation syndicale doit être renforcée pour s'adresser à un grand nombre de militants-es et de syndiqués-es, en développant les formations nationales déclinées localement.

Il faut compléter les formations techniques pour aller vers une identification des besoins et la mise en œuvre des réponses adéquates aux sujets de plus en plus divers qui impactent notre activité quotidienne.

Le travail de coordination, planification et mutualisation, entamé par la commission « Formation syndicale », doit être poursuivi et amplifié. Un groupe de travail inter-secteurs de l'équipe nationale sera mis en place pour piloter cette politique de formation. On s'appuiera sur l'activité du centre de formation de la FSU.

Dès la rentrée, un plan de formation national annuel devra être réfléchi ainsi que le cadre de sa mise en œuvre.

Le travail de valorisation des formations et des outils proposé par la FSU (centre de formation et institut de recherche) et les sections départementales du SNUipp-FSU sera poursuivi

Rodez : Les militant-es qui seront en responsabilité dans les sections dans le futur, à quelque niveau que ce soit, doivent pouvoir compter sur une solide formation interne incluant la dimension fédérale. L'articulation avec les besoins des militant-es doit être améliorée et approfondie. Le renouvellement des équipes départementales, l'évolution des pratiques paritaires et de ressources humaines montrent l'impérieuse nécessité de poursuivre et de développer la formation des militant-es. Le SNUipp envisagera des sessions décentralisées et un plan de formation à plusieurs niveaux.

Syndicalisation

Nevers : le SNUIPP doit veiller aux évolutions du profil des syndiqués et au renouvellement de la profession notamment en traitant la question de la syndicalisation des jeunes collègues.

Brive, le SNUipp doit expliquer le sens de la syndicalisation, en particulier aux collègues en début de carrière et doit présenter le SNUipp, ses objectifs, son rôle et son activité aux étudiants.

La syndicalisation doit être une des préoccupations majeures à tous les niveaux du syndicat.

Un système d'"enquête-synthèse-retour" visant à mutualiser les connaissances dans ce domaine est venu s'ajouter aux outils déjà mis en place (points syndicalisation réguliers...).

La syndicalisation doit s'appuyer sur une campagne volontariste :

- contact direct avec les collègues (les visites d'écoles, les réunions syndicales locales),
- communication au travers de tous nos outils (sites, FsC, journaux départementaux, lettres d'information électroniques, courriels individuels…)
- une publication doit être mise à l'étude (présentation du SNUipp, nécessité de l'action collective, fonctionnement démocratique du syndicat…),
- les non resyndiqués doivent faire l'objet d'un contact individuel leur permettant d'exprimer les raisons de leur choix, un formulaire type peut y contribuer.

Le nombre important d'emplois précaires nécessite une meilleure activité de notre syndicat en leur direction. Les réunions d'information en leur direction doivent se développer. Au plan départemental, il est nécessaire d'avoir des militants en charge de ce dossier plus clairement identifiés et pouvant bénéficier d'une formation syndicale. Des publications spécifiques du type « SnuInfos » doivent être plus régulières.

La question de la syndicalisation des retraités qui représentent 20% de la population aujourd'hui constitue un enjeu important que le SNUipp prend en compte. Le SNUipp confirme son choix d'un syndicalisme solidaire actifs/retraités dans lequel les retraités sont des syndiqués à part entière. Des initiatives ciblées en amont du départ en retraite sont nécessaires pour éviter toute rupture de syndicalisation.

St Malo : la question de la syndicalisation doit être prise en charge collectivement, par le plus grand nombre, de façon continue. Elle doit accompagner toutes nos initiatives.

Une attention particulière doit être accordée à la syndicalisation des entrants dans le métier (PES à T5). La mise en place des ESPE doit permettre le développement de nos activités auprès de jeunes collègues (permanences régulières, distribution, lettre électronique spécifique…).

La place de l'adhérent doit être aussi réfléchie, voire repensée. Un nouvel adhérent doit être accueilli, informé de notre fonctionnement, de ses représentants, de nos publications, de nos ressources… Son implication dans la vie syndicale (réunions de secteurs, d'instances…) doit être interrogée et encouragée.
Dès la rentrée, le SNUIPP-FSU, à tous les niveaux, doit mener une campagne de syndicalisation offensive. Elle se déclinera à travers tous les moyens de communication du syndicat en valorisant son orientation.
Rodez : Le SNUipp-FSU veut développer un syndicalisme à vocation majoritaire. Cela nécessite au quotidien que la syndicalisation ait une place privilégiée.
L'affaire de tous et toutes
Cette question doit être prise en charge collectivement par l'ensemble du syndicat tant départementalement que nationalement, de façon continue et régulière tout au long de l'année scolaire.
La formation des militant-es doit être renforcée sur la question de la syndicalisation.
La mise en place de campagnes nationales annuelles (logo, livret…) avec la facilitation de l'adhésion via le paiement en ligne par exemple mais aussi l'implication des sections montrent la mobilisation de tous les échelons du syndicat. La proximité avec les collègues reste l'élément central de l'acte de syndiquer…
Il faut favoriser l'implication des syndiqué-es et réfléchir à une priorisation des réponses aux collègues syndiqués sur ce qui nourrira et contribuera à la vie syndicale.
Favoriser l'adhésion des entrants dans le métier
Si la syndicalisation de cette catégorie montre de réels progrès depuis trois ans, le travail doit se poursuivre par l'ensemble des militant-es la section au-delà de l'ESPE sur les premières années de prise de fonction car la syndicalisation la plus précoce est souvent gage de fidélité.
Il est nécessaire de développer, par exemple, des formations destinées aux jeunes collègues pour étudier le lien entre les acquis (carrière, droits, conditions de travail,…) et les luttes syndicales.
La présence régulière à l'ESPE, la proposition de rencontres spécifiques néo (ris, stages...) et le développement d'une communication utilisant aussi les nouveaux moyens de communication (réseaux sociaux, sms…) sont autant de moyens pour syndiquer les débuts de carrière. Le développement de relais locaux via les syndiqué-es est un moyen favorisant la syndicalisation.
Favoriser la fidélisation
Les syndiqué-es jouent un rôle important pour faire vivre le syndicat sur leur lieu de travail. Ils ou elles seront le premier rouage de la proximité du syndicat. Nous devons les soutenir et leur donner la possibilité de jouer pleinement ce rôle.
Le nombre de nos syndiqué-es connait une évolution positive depuis 2 ans, signe du travail accompli au quotidien qui doit se poursuivre sans perdre de vue le travail sur la resyndicalisation des collègues. Les syndiqué-es de longue date ne doivent pas être oublié-es, ils doivent être régulièrement destinataires de publications habituellement réservées aux nouveaux syndiqué-es.
L'adhésion en ligne facilite l'acte de syndicalisation; cependant des améliorations sont nécessaires (paiement en ligne par mandat bancaire) pour améliorer la fidélisation.

Politique sécuritaire et répression des militants

Les politiques sécuritaires qui se poursuivent compromettent les libertés individuelles et collectives. Pour le SNUipp-FSU, si la sécurité de toutes et de tous doit être assurée, elle ne peut être prétexte à restreindre les libertés, comme c'est le cas avec la mise en place de l'état d'urgence et sa prolongation. Le SNUipp-FSU demande la levée de l'état d'urgence. La loi renseignement et le projet de réforme pénale comportent aussi des atteintes graves à l'État de droit.
Répression des militant-es : Plutôt que de répondre aux attentes sociales et écologiques, le gouvernement a choisi de prendre un visage autoritaire et répressif contre toutes les contestations existantes. NDDL, Sivens et la mort d'un militant écologiste, Air France ou encore Goodyear sont les exemples les plus marquants parmi de nombreux autres.Le gouvernement a fait aussi le choix de la répression et de la violence pour discréditer le mouvement social et faire taire la contestation autour du rejet de la loi travail. Le SNUipp-FSU dénonce les violences policières, indignes d'un état de droit chargé d'assurer la sécurité des manifestant-es. Il demande l'arrêt de l'usage d'armes à létalité atténuée mais mutilantes. Il s'interroge aussi sur le caractère antisyndical de certaines violences, qu'il dénonce, qui aboutissent à occulter les revendications du mouvement.
Le SNUipp-FSU rappelle que la première des violences est sociale et qu'il est inadmissible que des syndicalistes, des militant-es, des citoyen-nes soient traité-es comme des délinquant-es. Il s'opposera à toute criminalisation de l'action syndicale et soutiendra les personnes inculpées dans ce cadre. Le SNUipp-FSU participera aux travaux de l'observatoire de la répression anti-syndicale mis en place avec la fondation Copernic et de nombreuses organisations, dont la FSU.

Syndicalisme et mondialisation

Nevers, le SNUipp a insisté sur la nécessité de rompre avec un système qui engendre pauvreté, inégalités, guerres et catastrophes humaines et écologiques.
L'éducation n'est pas épargnée par les grandes problématiques posées par la mondialisation. S'opposer aux mécanismes actuels de la mondialisation, c'est avancer des alternatives fondées sur une autre régulation de

l'économie et des échanges, sur une autre répartition des richesses, sur le respect des droits de l'homme, de la diversité culturelle, de la supériorité des normes sociales et environnementales par rapport aux règles du commerce et à la loi du profit.
Le SNUipp s'oppose aux mécanismes actuels de la mondialisation, participe avec la FSU, à la construction d'alternatives portées par le mouvement syndical international et le mouvement alter.
Le SNUipp poursuivra son engagement pour une autre mondialisation, en y apportant sa propre expérience professionnelle et syndicale, basé sur la justice sociale et la défense des droits fondamentaux en développant notamment l'information en direction des personnels.Il cherchera à assurer le maximum de participation des personnels aux forums sociaux comme aux rendez-vous de mobilisations altermondialistes. Il cherchera à y impliquer de plus en plus les organisations syndicales européennes et plus particulièrement l'Internationale de l'Éducation. C'est une responsabilité majeure pour le mouvement syndical et plus largement le mouvement social que d'apporter des réponses :
- pour une construction européenne sociale et démocratique,
- pour le droit à une éducation de qualité partout dans le monde,
- pour annuler la dette et mettre en œuvre une vraie politique de développement,
- pour un développement durable,
- pour le droit à la santé,
- pour des institutions internationales au fonctionnement plus transparent et démocratique.

Améliorer l'information aux SD et aux syndiqués sur notre activité à l'international.
Rodez : Le SNUIPP-FSU réaffirme le droit des peuples à vivre en paix : il promeut cette éducation à la paix et revendique une politique de paix. La situation internationale est, à l'inverse, en prise à une multiplication des conflits, y compris de guerres civiles, qui mettent sur la route et sur la mer des millions de personnes. Les puissances occidentales, la France en particulier par ses interventions militaires et ses ventes d'armes, sont largement responsables de cette situation.

Le SNUipp et le mouvement syndical international

Le SNUipp est membre de l'IE, du CSEE, du CSFEF.
Il participe aux activités de ces structures. En application des décisions prises lors du dernier congrès fédéral, il co-anime le secteur international de la FSU. Les relations du SNUipp avec les ONG se développent autour de campagnes liées le plus souvent à la question des droits civils, politiques, économiques et sociaux — campagne mondiale pour l'Éducation, Journée mondiale contre la peine de mort. Le SNUipp participe aux campagnes de l'Internationale de l'Éducation pour la défense des droits des personnes.
Brive : le SNUipp s'engage dans des actions ou programmes de solidarité tels que ceux engagées au sein de Solidarité Laïque avec d'autres syndicats et associations. Mais également dans le cadre des forums sociaux et alliances avec des mouvements citoyens et les partenariats avec les autres organisations syndicales au plan international.
Le SNUipp exprime son profond désaccord au Traité constitutionnel.
Favoriser des rencontres européennes et internationales d'acteurs syndicaux de l'enseignement et de la recherche pédagogique, ouvertes aux collègues, en vue de tisser des liens et d'échanger sur les pratiques.
Nevers : le SNUipp avait souligné la pertinence du niveau international sur les enjeux de défense des droits sociaux. Suite au congrès de la FSU à Marseille, il avait mis en œuvre le mandat de consultation sur l'adhésion à la CSI.
Brive : le SNUipp réaffirme le droit des peuples à vivre en paix, promeut cette éducation à la paix, revendique une politique pacifiste, auxquelles les engagements de la France dans des opérations militaires portent atteinte. Il poursuit au plan fédéral son investissement sur ces questions. (idem St Malo)
Il se prononce pour la réduction des budgets militaires ce qui contribuerait au désarmement mondial.
Alors que l'éducation pour tous est un enjeu majeur de développement, 10 ans après la conférence de Dakar, les engagements de la communauté internationale dans ce domaine ne sont pas tenus, voire même s'éloignent avec la crise. Cela souligne la nécessité pour le SNUipp de s'engager au plan international.
Le SNUipp développera une information plus détaillée sur :
- les partenariats dans lesquels il est engagé avec les autres organisations syndicales et/ou associatives au plan international,
- les réalités scolaires et sociales des pays concernés afin d'apporter d'autres éclairages quant aux comparaisons internationales et le fonctionnement de l'aide publique au développement.

Pour faire entendre sa voix, le SNUipp doit prendre sa place avec la FSU dans les instances européennes de consultation des syndicats et de la société civile.

St Malo : il s'engage au plan international pour soutenir des projets dans plusieurs régions du monde, il doit interpeller les responsables de l'Aide Publique au Développement pour que les budgets alloués soient effectivement versés, sans être soumis à des régulations au profit d'autres priori-tés.
Le SNUIPP-FSU travaille au sein de l'Internationale de l'Éducation (IE) sur la mise en œuvre des mandats que l'instance s'est fixée lors de son congrès du Cap en juillet 2011. Des groupes de travail ont démarré : « création d'un réseau de syndicalisation », « concevoir l'éducation comme un bien public », « l'évaluation des enseignants »...
Par son activité au sein du Comité Syndical Francophone pour l'Éducation et la Formation (CSFEF), le SNUIPP-FSU promeut le partage de thématiques liées au contexte économique, social et environnemental : des interpellations auprès des gouvernements, des actions communes sont décidées pour développer une éducation de qualité dans tous ces pays.
Le SNUIPP-FSU intervient enfin dans le cadre de ses partenariats internationaux pour faire connaître toutes les situations où les droits sont bafoués, pour soutenir les luttes pour des meilleures conditions de travail, le respect des droits syndi-caux et des libertés.
Le SNUIPP-FSU développe des actions ou programmes de solidarité, le plus souvent avec d'autres syndicats et associations. Investi dans l'ONG de développement Solidarité Laïque, le SNUIPP-FSU intervient sur des projets qui priori-sent les valeurs que nous portons (droit à l'Éducation pour tous, droits et libertés, justice sociale, respect de l'égalité filles garçons, lutte contre les discriminations...).
Il participe aussi à des campagnes de développement de l'éducation en partenariat avec la société civile telles que « Un cahier un crayon pour les enfants de... » et « Pas d'école, pas d'avenir ».
Rodez : C'est aussi dans le cadre d'une campagne de l'IE que le SNUipp-FSU se mobilise contre la privatisation de l'éducation. Véritable fléau qui s'infiltre dans de nombreux pays, cette privatisation va à l'encontre des efforts qui sont faits depuis 2000 pour le droit à l'éducation : seule une école publique gratuite est à même de parvenir à une scolarisation pour toutes et tous. Le SNUipp-FSU s'impliquera donc dans les campagnes de l'IE, mais aussi celle de l'appel de la francophonie, initié par plusieurs organisations dont le CSFEF.
Cette volonté, c'est également celle de l'ONU, à travers le 4ème objectif de Développement durable : Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous. Éducation 2030 est l'agenda mondial pour l'éducation. Le SNUipp-FSU, avec le SNES, a pesé pour que les indicateurs de qualité soient pris en compte à côté de ceux qui concernent la quantité. Avec la Coalition Française, il continue d'intervenir pour l'ajout d'un indicateur sur la gratuité de l'éducation.
Il intervient également à différents niveaux pour que l'Aide publique au développement n'en reste pas à l'état de promesse mais soit effectivement abondée dans le budget de l'État, et aussi pour qu'elle soit dirigée vers son destinataire prioritaire, à savoir l'éducation de base (primaire), dans les pays qui ne sont pas encore parvenus à la rendre accessible à toutes et tous. Le SNUipp-FSU est particulièrement attaché au soutien à des politiques publiques visant la scolarisation des filles, facteur fondamental d'un développement réel des pays concernés.
Autres enjeux internationaux : Le SNUipp-FSU, avec la FSU, prend sa place dans la construction d'alternatives économiques et sociales, au plan européen comme au niveau mondial, tout particulièrement en lien avec la CES et la CSI, mais aussi en œuvrant avec l'Alter Sommet ou dans les forums sociaux mondiaux.

En Europe

Brive : Le débat sur l'adhésion à la CES engagé au congrès fédéral de Marseille s'est poursuivi au Congrès de Lille. Lors de ce dernier congrès, la FSU a décidé d'organiser une consultation de ses adhérents par les syndicats nationaux selon des modalités définies en CDFN et en accord avec ceux-ci. Elle s'est donnée jusqu'au mois de décembre 2010 pour mener les débats en son sein en fournissant tous les éléments aux syndiqués.
Pour mettre en œuvre ce mandat, le SNUipp décide d'informer et de mener le débat avec ses adhérents afin de permettre une prise de décision selon les modalités et le calendrier de consultation qui seront définis en lien avec la FSU.
Il nous faut réfléchir dans le cadre fédéral avec les syndicats concernés, à la place que la FSU pourrait prendre dans les comités de dialogue social européen
Cela nécessite aussi une réflexion plus large avec l'ensemble des syndicats français.
Pour faire entendre sa voix, le SNUipp doit prendre sa place avec la FSU dans les instances européennes de consultation des syndicats et de la société civile.
St Malo : Dans le cadre du Collectif pour un Audit Citoyen, il s'engage avec d'autres partenaires à informer et à mobiliser au sujet de la crise de la dette publique et de son caractère en partie illégitime.
Rodez : Il peut être intéressant pour certaines sections départementales du SNUipp-FSU, de par leur proximité avec une région frontalière, de rencontrer les organisations syndicales de ces pays pour créer des synergies.

Forums sociaux

Brive : Le SNUipp participe aux forums sociaux notamment en Europe. Le travail commun entre organisations syndicales et mouvements associatifs constitue une base intéressante pour la construction d'alternatives. La participation du SNUipp avec la FSU à ces rencontres doit s'accompagner d'une réflexion sur les causes du ralentissement de leur impact, et de la poursuite des liens avec les organisations qui s'y sont investies.

Répondre aux enjeux de la crise écologique, financière et économique

Brive : Il est impératif d'agir pour la recherche de solutions alternatives à cette crise écologique. Le SNUipp doit poursuivre sa réflexion pour que cette dimension soit prise en compte (Education, impact dans la vie quotidienne, fiscalité,...) et poursuivre son action par :

- sa propre activité (mesures en lien avec l'agenda 21) ;
- un investissement dans l'Education au développement durable : programmes mais aussi décennie de l'UNESCO pour l'EDD, travail avec nos partenaires syndicaux internationaux
- un travail fédéral au sein des collectifs et forums pour construire les mobilisations nécessaires.

Aux recherches scientifiques et innovations technologiques (OGM, biotechnologies, nucléaire…) ainsi que dans la production d'énergie, les pouvoirs publics doivent appliquer un principe de précaution, dicté par le respect de la supériorité des normes éthiques, sociales et environnementales par rapport aux règles du commerce et à la loi du profit.

Rodez : Le SNUipp-FSU doit donc accorder une part importante aux questions internationales. Penser notre syndicalisme à l'international ne peut se faire que dans ce cadre : mettre fin à l'hégémonie libérale.
Il faut en finir avec le mythe de la croissance infinie, cause du réchauffement climatique, dangereuse pour la planète. L'accroissement du PIB/Hab n'est pas systématiquement synonyme de « bien vivre ».
La transition énergétique doit reposer sur trois piliers : développement des énergies renouvelables, efficacité énergétique et sobriété. Cela suppose la relocalisation de la production industrielle, le développement des services publics, la lutte contre l'obsolescence programmée, autant de directions à prendre, non pas pour vivre avec « moins », mais vivre mieux et ce sur l'ensemble de la planète.
La transition écologique doit être l'occasion d'améliorer les conditions de travail et d'encourager la réappropriation sociale des questions écologiques. Dans ce cadre, le SNUipp-FSU étudiera la possibilité d'un envoi dématérialisé de ses publications à ses syndiqué-es.
Le SNUipp rappelle son opposition à l'exploitation des gaz de schistes, au développement des agrocarburants qui, en accaparant des terres agricoles, menace l'alimentation de la population mondiale, et aux grands projets inutiles imposés (NDDL…). Il affirme la nécessité d'initier au plus vite un scénario de sortie de la production d'énergie nucléaire.

Développement d'actions de solidarité internationale

Brive : elles doivent se développer notamment en direction des pays du Sud qui subissent plus durement la crise actuelle et porter une attention spécifique à la situation des filles qui subissent plus particulièrement les inégalités de droit et notamment le droit à l'Education.
La solidarité internationale permet de mettre en actes, les valeurs que nous portons (droit à l'Education pour tous, droits et libertés, justice sociale, respect de l'égalité filles garçons, lutte contre les discriminations,...).
Dans l'urgence et au-delà, le SNUipp est présent sur le long terme sur des actions qu'appellent des catastrophes comme celle d'Haïti où, avec Solidarité Laïque et le CSFEF, il contribue à la reconstruction des structures éducatives.
Il participe aussi en Afrique de l'Ouest, au sein de Solidarité Laïque, à des programmes de développement de l'éducation aux côtés des sociétés civiles locales, notamment des syndicats d'enseignants ou dans le cadre des campagnes annuelles « un cahier un crayon pour… » et « Pas d'école, pas d'avenir ».

Rodez : Le SNUipp-FSU s'investit dans des actions ou programmes de solidarité, tels que ceux engagés au sein de Solidarité Laïque avec d'autres syndicats et associations, pour obtenir le respect des droits, ou en revendiquer de nouveaux, pour les populations les plus vulnérables.
Il s'agit là d'actions concrètes de solidarité qui s'ajoutent au travail de mobilisation pour un monde plus juste. Dans les départements, le SNUipp-FSU amorcera un travail fédéral et intersyndical sur des actions de Solidarité Internationale sous des formes variées (commission, colloques…).

Droit syndical international

Le SNUipp intervient dans le cadre de ses partenariats internationaux pour faire connaître toutes les situations où ces droits sont bafoués, agir pour leur respect et soutenir les luttes pour des meilleures conditions de travail, le respect des droits syndicaux et des libertés.
Le SNUipp doit réfléchir aux moyens de développer son action internationale, de la rendre plus visible à nos collègues, d'y associer plus concrètement les sections, les militants et notre profession.

Vers un développement raisonné

St Malo : Le SNUipp-FSU doit être exemplaire en pensant ses consommations (électricité, papier, déplacements, …) dans le cadre contraint du développement raisonné. Par ailleurs, il soutiendra toutes les actions d'éducation et de sensibilisation à un monde énergétiquement viable, équitable, solidaire et respectueux de la nature. L'éducation doit tenir un rôle primordial sur ces questions

Temps de travail

Aubagne : objectif, à terme, de 18 h d'enseignement en présence des élèves, est affirmé. Le congrès se prononce pour les 24 heures en présence des élèves dans l'immédiat.

Lille : le SNUipp demande la déconnexion du temps d'enseignement des élèves de celui des enseignants : Pas de diminution du temps scolaires, 26 heures pour les enfants, avec 18 heures d'enseignement pour les enseignants des écoles et un temps de concertation (3 h hebdomadaires) intégré dans le temps de service.

L'augmentation du temps de concertation permettra aussi à tous les collègues de se saisir de la question de la direction d'école. Il faut augmenter le temps consacré à la réflexion personnelle et collective, les contenus et l'organisation seront définis par les équipes pédagogiques sans diminuer les horaires des élèves. Ces mesures doivent s'accompagner de créations d'emplois statutaires d'enseignants.Le SNUipp engagera une réflexion sur les façons dont les revendications peuvent se traduire concrètement dans les écoles. Il travaillera à l'évaluation des besoins nécessaires à la mise en œuvre de ce nouveau fonctionnement.

Tours et **Seignosse :** réaffirmeront le mandat de 18 heures hebdomadaires avec une étape à 24 (21h+ 3)

La revendication du « Plus de maîtres que de classes » doit permettre de déconnecter le temps de travail des maîtres et le temps de travail des enfants.

Nevers : le congrès réaffirme la réduction du temps de travail comme exigence prioritaire. Le SNUipp doit porter cette revendication par un bilan, une campagne d'information et d'action.

Brive : Les évolutions nécessaires du travail enseignant et du temps scolaire des élèves doivent être articulées autour de notre revendication de plus de maîtres que de classes permettant de dissocier ces deux temps, avec :

- 21 heures de temps de service devant élèves +3 heures de concertation pour aller vers 18+3,
- la création des postes nécessaires.

Ce qui est incontournable :

- un cadre commun pour le conseil des maîtres, le projet d'école, la reconnaissance institutionnelle du conseil des maîtres, et donc la reconnaissance de la nécessité de temps de concertation supplémentaire pour le fonctionnement des équipes ;
- pas un seul modèle à imposer mais de multiples collectifs professionnels à inventer en fonction des besoins des élèves et de la réalité du tissu scolaire (petites structures…) ;
- capacité d'initiative et de créativité professionnelle des enseignants doit être prise en compte ;
- polyvalence du maître, fondement du métier, doit s'articuler à une polyvalence d'équipe pour un accès de tous à l'enseignement de toutes les disciplines, prenant en compte l'hétérogénéité des élèves (petits groupes, décloisonnements, co-intervention,...), tout en dépassant le fonctionnement actuel « un maître, une classe, une année ». La polyvalence d'équipe ne doit pas être un argument pour remettre en cause la formation à la polyvalence du maître ;
- enseigner est un métier de conception, qui doit s'appuyer sur le principe de liberté pédagogique : il ne peut être remis en cause par les contraintes des réformes et les injonctions ;

« Plus de maîtres que de classes » doit permettre de sortir de l'exercice trop solitaire un maître/une classe en mettant en place d'autres fonctionnements dans l'école pour répondre aux besoins des élèves. Elle devrait aussi permettre de libérer plus de temps pour le travail en équipe notamment dans le cadre d'une diminution du temps d'enseignement sans réduction du temps d'apprentissage pour les élèves. Le temps pour l'équipe ne peut avoir du sens que dans des démarches pédagogiques qui dépassent la structure de classe.

Il faut :

- Un temps pour la définition des besoins des élèves sur un groupe d'âge (cycle) et l'analyse de leur évolution au fil de l'année ;
- Un temps pour l'organisation des décloisonnements et la constitution de groupes de besoins sur un cycle.

St Malo : le SNUipp-FSU rappelle ses revendications de réduction du temps de service des enseignants. Il demande que les 108 heures soient mises à disposition des équipes pédagogiques qui en définiront elles-mêmes les contenus. La réduction du temps de travail des enseignants nécessite de rompre avec la logique « un maître, une classe ». Cela permettra de déconnecter le temps élève du temps enseignant.

Notre mandat de 18h+3h est plus que jamais d'actualité avec une étape à 24h (21+3) et ne pourra se mettre en place qu'avec un dispositif généralisé de plus de maîtres que de classes pour aller vers des maîtres supplémentaires dans chaque école, en fonction du nombre de classes.

Rodez : Avancer vers de nouvelles organisations de l'école pour la réussite de tous et pour renforcer l'identité professionnelle des enseignant-es du 1er degré.

Pour le SNUipp-FSU, permettre aux élèves de mieux apprendre suppose une transformation car le système éducatif contribue à générer de la difficulté scolaire et à accroître les inégalités. Celle-ci passe par une rupture avec les empilements de réformes rarement évaluées qui font perdre le sens du métier et alourdissent le travail des enseignant-es et par une amélioration des conditions de scolarisation des élèves. Il s'agit de transformer le métier d'enseignant-e en dépassant l'équation « un maître, une classe » et de développer tous les leviers qui permettent aux enseignant-es de se constituer en collectif de travail.

Le SNUipp-FSU revendique :

- La baisse du temps d'enseignement sans baisse du temps scolaire pour les élèves afin de répondre aux exigences d'une société qui assigne à l'école toujours plus de missions sans lui donner les moyens de les assurer. Cette revendication du SNUipp-FSU dès sa création implique plus de maîtres que de classes et la déconnexion du temps élèves et du temps enseignant-es. Cela suppose des créations massives de postes mais ne doit pas être confondu avec l'actuel dispositif du PDMQC qui n'a pas pour but de réduire le temps de travail des enseignant-es mais qui contribue à l'évolution de la professionnalité enseignante.
- L'organisation avec plus d'enseignant-es que de classes doit concerner toutes les écoles sur la base de 18 heures d'enseignement hebdomadaires et 3 heures pour le travail en équipe et avec les partenaires de l'école pour permettre aux enseignant-es de sortir de l'isolement et de construire des collectifs de travail indispensables pour que soient élaborées des réponses professionnelles efficaces (repenser les pratiques, inventer des organisations pour répondre à l'hétérogénéité des classes, travailler en équipes pluriprofessionnelles, renforcer les liens avec les familles...). Ces nouvelles formes de travail doivent faire l'objet de formation initiale et continue.
- La polyvalence du maître, constitutive de son identité professionnelle, peut s'articuler avec une polyvalence d'équipe mise en place au niveau de l'école (…). Les expériences de classes partagées existent déjà (décharges de direction ou de PEMF, temps partiels, décloisonnements…) et peuvent servir de base à la réflexion pédagogique pour une autre organisation de l'enseignement et des apprentissages. Assurer à tous les élèves un accès à des savoirs solides, nécessite un haut niveau disciplinaire, pédagogique et didactique qui peut être favorisé par le partage des domaines d'apprentissage en fonction des choix des équipes. Cette organisation ne doit conduire ni à une « secondarisation » de l'école primaire, ni à la définition de postes à profil. Une véritable polyvalence d'équipe passe par le retour à une formation initiale et continue portant sur tous les champs disciplinaires avec un renforcement de certains domaines sans restreindre l'accès des enseignant-es à tous les types de postes d'adjoints.

En tout premier lieu, cela passe par :

- une première étape de la baisse du temps de travail avec la suppression sèche des APC dès la rentrée 2016. Les heures actuellement annualisées doivent être basées sur des horaires indicatifs hors du contrôle de la hiérarchie. Le SNUipp-FSU poursuit sa réflexion sur les ORS en étudiant la possibilité d'intégrer les heures annualisées dans l'emploi du temps régulier des écoles.
- une généralisation sur tout le territoire des dispositifs actuels de concertation des REP+ (avec la même pondération que celle du second degré) qui doivent évoluer pour laisser davantage d'initiative aux équipes et leur donner le pouvoir d'agir.
- un plan ambitieux de recrutement et de formation initiale et continue et de revalorisation du métier enseignant pour rendre effective rapidement la baisse du temps d'enseignement pour aboutir à 18h+3.

Exploiter largement le chantier travail : Le SNUipp-FSU sera à l'initiative de création de collectifs de travail se réunissant sur le temps de travail permettant d'échanger sur les pratiques professionnelles, en dehors de l'intervention de la hiérarchie. Cette problématique du travail enseignant doit être également intégrée dans la formation continue.

Temps partiel

Aubagne : souligne l'injustice du fractionnement du service (possible à 50 % seulement).

Tours : propose d'enrichir les possibilités de travailler à temps partiel : quart de temps, extension de la globalisation du mi-temps sur l'année scolaire.

Seignosse : voit la mise en place du temps partiel de droit et sur autorisation selon différentes quotités à la rentrée 2004. Il revendique les recrutements nécessaires, souligne le problème de validations des périodes effectuées à temps partiel et demande la prise en compte spécifique des conditions particulières des collègues exerçant sur des rompus de temps partiel.

Désormais les enseignants peuvent opter pour des quotités de travail à temps partiel comprises entre 50 et 80 %. Le SNUipp demande que l'égalité de ces droits soit respectée sur tout le territoire. Le SNUipp exige les

moyens nécessaires et la possibilité de reprendre à temps plein, y compris en cours d'année aux trois ans de l'enfant.

Brive : face aux nombreux abus constatés, y compris pour les TP de droit, le SNUipp demande que l'égalité des droits des personnels soit respectée sur tout le territoire et que soit prise en compte la conciliation de la vie familiale et professionnelle. Il agira pour que le droit au temps partiel soit respecté pour tous sans limitation liée à la nature du poste. Les collègues doivent recevoir une information sur les conséquences du travail à temps partiel sur leur carrière et leur retraite.
le SNUipp demande la possibilité du renouvellement du temps partiel thérapeutique qui ne dure qu'une année. Nombre de situations nécessitent une durée supérieure.

St Malo : exigence pour que tous les enseignants puissent travailler à temps partiel sur une quotité choisie.
Le SNUIPP-FSU interviendra dans les CTSD et au niveau ministériel pour qu'un véritable bilan du temps partiel soit effectué avec la mise en pace des différentes organisations locales (rythmes scolaires).
Par ailleurs, les modalités de surcotisation pour la retraite doivent être revues afin d'être plus accessibles, les périodes ainsi surcotisées ne doivent pas être limitées à 4 trimestres.

Rodez : La mise en œuvre du temps partiel s'est complexifiée du fait de la mise en place des nouveaux rythmes à l'école. Les restrictions et les abus de droits sont de plus en plus fréquents. Le SNUipp-FSU exige que tous les enseignant-es puissent travailler à temps partiel sur une quotité choisie quelle que soit la fonction. Le SNUipp-FSU a mis à disposition un modèle de recours au tribunal administratif, recours gagné dans plusieurs départements. Il poursuivra ses interventions au ministère pour rappeler la réglementation à l'appui de ces jugements.